TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9155 | 40 PAGES | SAMEDI 22 JUIN 1974

SELON LES PALESTINIENS

LES RAIDS ISRAÉLIENS au Sud-Liban ont fait des victimes dans les camps de réfugiés

LIRE PAGE 2



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 9 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 30

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

A LA CONFÉRENCE DE CARACAS

Les États-Unis proposent d'étendre la limite des eaux territoriales à 12 milles

Le berceau de la vie

Que les Nations unies aient engagé la discussion sur le droit de la mer depuis jeudi à Caracas, deux mois seulement après s'être attaquées aux matières premières à l'Assemblée extraordinaire de New-York, est un signe des temps. Le « monde fini », ayant mesuré ses trop étroites limites, a recensé ses ressources naturelles. Comment les exploiter rationnellement et équitablement ? Comment éviter le gaspillage et la foire d'empoigne ?

Ces questions s'imposent à tous les esprits, mais les réponses ne sont pas évidentes, d'autant plus que le droit de la mer a été peu exploré, en dépit de deux précédentes conférences des Nations unies. Il ne s'agit plus, cette fois, comme c'était le cas à New-York, de traiter de richesses terrestres et politiquement contrôlées, mais de ce qui, pour le moment, n'appartenant à personne, appartient à tout le monde. « Nous ne devons pas remplacer les vieilles querelles sur terre par de nouvelles querelles sur les mers », a dit le secrétaire général, M. Waldheim, dans son discours inaugural.

Autre signe des temps : la confrontation inévitable ne sera pas celle de l'Est et de l'Ouest, mais celle du Nord et du Sud, des exploitants et de ceux qui ne le sont pas mais voudraient le devenir. Comment les Etats dépourvus de débouchés maritimes et surtout ceux qui n'ont pas une expérience technologique suffisante pour participer à la récolte des « fruits de la mer » pourraient-ils laisser les grandes puissances maritimes et industrielles se servir à leur guise ? Mais, inversement, comment croire que ceux qui disposent des moyens technologiques et des capitaux considérables qu'exige leur mise en œuvre pourraient accepter d'être de simples agents d'exploitation sans profits et sans avantages ?

Aussi voit-on deux écoles se dessiner : ceux qui, comme les pays sous-développés, veulent confier à une organisation internationale l'exploitation de ce « patrimoine commun de l'humanité », et ceux qui, tels les Etats-Unis — leur représentant à Caracas s'en est clairement expliqué, — insistent pour que ne soit pas entravée la liberté d'accès aux richesses de la mer, même si elles se trouvent dans des régions revendiquées par les Etats riverains. Richesses fabuleuses, si on en croit les experts des Nations unies. Selon eux, la mer pourrait fournir, en 1985, 18 % du nickel mondial, la moitié de la production mondiale de cobalt, de fortes quantités de manganèse. Et ce n'est qu'un début.

Comme il arrive souvent dans ces grands débats internationaux, la France — la plus petite des grandes nations, ou la plus grande des petites — essaiera de déterminer une position moyenne : elle se prononcera en faveur d'une organisation internationale, mais à condition qu'elle soit légère et non envahissante, qu'elle contrôle plus qu'elle ne prétende régenter, et qu'elle emploie avec intelligence et équité les moyens efficaces dont disposent les Etats modernes.

La conférence de Caracas se doit non seulement d'organiser l'exploitation des richesses de la mer, mais aussi de les préserver, de lutter contre la pollution, de défendre l'environnement. Immense programme qui donne quelque peu le vertige. Les Nations unies ont été sages d'envisager déjà dans leur budget que les dix semaines de discussion prévues dans la capitale du Venezuela n'y suffiront pas et que, pour définir le droit de la mer — berceau de la vie sur notre planète que l'« homme libre », selon Baudelaire, « toujours chérira », — une quatrième conférence sera nécessaire l'an prochain à Vienne.

La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer a ouvert ses travaux le jeudi 20 juin à Caracas, en présence de M. Carlos Andres Perez, président de la République du Venezuela, et de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies. La délégation américaine a présenté un projet de convention en sept points. Les Etats-Unis reconnaissent notamment la nécessité d'étendre la limite des eaux territoriales, dont tous les experts admettent, depuis longtemps, qu'elle ne répond plus à aucune justification. Ils reprennent à leur compte la notion de « patrimoine commun de l'humanité », que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies ont souhaité voir attribuer aux immenses richesses naturelles que recèlent les fonds marins.

Cent cinquante délégations examineront pendant dix semaines la centaine de points qui sont inscrits à l'ordre du jour. On remarque l'absence de Formose, qui n'a pas été invité, et de la République démocratique du Vietnam, qui a refusé de venir, le G.R.P. n'ayant pas été convié.

Les travaux seront répartis entre trois grandes commissions. La première examinera le régime international des fonds des mers et des trésors archéologiques et historiques enfouis. La deuxième étudiera les problèmes posés par les détroits, le plateau continental et l'exploitation économique des zones situées au-delà des limites territoriales. La troisième se saisira des questions relatives à la pollution et à la recherche scientifique. Les problèmes afférant à l'utilisation pacifique de l'espace océanique seront traités en séance plénière, ainsi que l'étude des mesures propres à favoriser l'adhésion des Etats aux conventions multilatérales. La conférence prendra fin le 29 août.

(Lire la suite page 6, 5e col.)

La nouvelle crise de la radiotélévision

Le rapport de la commission de l'Assemblée et la prolongation des grèves pourraient conduire à une remise en cause des structures de l'O.R.T.F.

La grève générale des techniciens de l'O.R.T.F. se poursuit, ce vendredi 21 juin, et le conflit a pris une dimension nouvelle avec l'entrée du syndicat C.G.T. dans le mouvement. Jeudi, les délégués syndicaux ont repeté un mémorandum écrit de la direction générale, présenté comme une solution au conflit avec les « jeunes techniciens ». Mais désormais, la démarche des syndicats s'étend au fond du problème : l'avenir de l'O.R.T.F.

Simultanément, l'Assemblée nationale a décidé, jeudi, de rendre public le rapport établi par M. Roger Chinaud, député (rép. ind.), au nom de la commission de contrôle de la gestion de l'Office, rapport de trois cent cinquante pages qui illustre les erreurs commises par les directions successives et met l'accent sur les tares congénitales de l'O.R.T.F.

Présentant son rapport à la presse, M. Chinaud a déclaré que l'O.R.T.F. était *« un organisme important et dynamique qui n'avait pas été géré avec le sérieux nécessaire »*.

Même si certains faits rapportés dans le document sont éloquents, ils n'ont pas le caractère explosif de ceux qui, en 1972, étaient relevés par le rapport sur la publicité clandestine.

En revanche, le rapport va plus au fond des choses et, pour la première fois peut-être avec cette ampleur, met le doigt sur ces raisons mystérieuses (conditions de fabrication des émissions, fiasco de la comptabilité analytique, absence de politique commerciale, etc.) qui expliquent parfois — sinon justifient — les grèves déclenchées par le personnel. Des raisons qui laissent sans doute le public indifférent, mais qui conditionnent la solution d'un conflit qui tend à devenir permanent.

Certes les exemples de gabegie ne sont pas absents du document, et les personnels de l'Office y ont souvent leur part de responsabilités. Mais, en fait, les anomalies les plus graves que le rapport met en relief incombent aux « directeurs » successifs, voire au gouvernement, dans la mesure où, tout le premier, il n'hésite pas à « profiter » de l'O.R.T.F. à peu de frais.

En quinze ans, huit directeurs généraux ou P.-D.G. se sont succédé à la tête de l'Office, chacun ou presque apportant sa petite réforme. Le statut de l'Office, voté en 1964, a dû être corrigé en 1972, pour finalement... n'être pas encore vraiment appliqué en 1974. La comptabilité analytique, qui devait faire toute la lumière sur la gestion de l'O.R.T.F., a été — comme l'indique le rapport de la commission de l'Assemblée — introduite dans des conditions telles que le résultat est médiocre, le prix coûteux et la perturbation créée dans l'administration irréversible.

Quel grand établissement public, employant dix-sept mille personnes, résisterait longtemps à une telle absence de politique cohérente, dans l'accomplissement d'une mission de service public sur la finalité de laquelle aucune doctrine sérieuse n'a jamais été vraiment arrêtée ?

CLAUDE DURIEUX.

(Lire la suite page 27, 1re col.)

Pour assurer la priorité aux transports en commun

M. Galley envisage de freiner les programmes autoroutiers dans les grandes agglomérations

Priorité aux transports en commun dans la région parisienne ; protection des riverains des autoroutes contre le bruit : telles sont les deux orientations définies par M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à l'occasion de l'inauguration d'une section de 10 kilomètres de l'autoroute B-3 entre l'antenne de Bagnolet et l'autoroute du Nord ce vendredi 21 juin.

Cette déclaration, intervenant après la prise de position du président de la République contre le projet de voie express rive gauche à Paris, paraît confirmer qu'un tournant a été pris dans la politique des transports dans les grandes villes.

Les aménagements routiers, qui vont être prochainement inaugurés dans la région parisienne, illustrent ce changement. A partir du 25 juin, un couloir sur la file de gauche de l'autoroute du Nord sera réservé aux autobus et aux taxis entre la porte de la Chapelle et l'aéroport du Bourget dans le sens Paris-banlieue. Grâce à cette disposition, le ministère estime que 60 % des usagers se rendront à l'aéroport Charles-de-Gaulle par les transports en commun.

On peut s'interroger sur le sort qui sera réservé à certains projets autoroutiers, les programmes déjà lancés sont cependant maintenus.

Dans la région parisienne, un tronçon d'autoroute de 3 kilomètres entre le boulevard périphérique et le tunnel de l'autoroute de Normandie, à Saint-Cloud, sera mis en service le 27 juin.

En province, une section des autoroutes alpines, longue de 15 kilomètres, sera ouverte le 25 juin entre Lyon et Chambéry. Sur l'autoroute « l'Aquitaine », la section Orléans-Tours (101 kilomètres) sera mise en service à la fin du mois de juillet. Le tronçon Aix-en-Provence-Brignoles (51 kilomètres) sera inauguré le lundi 24 juin. L'autoroute « la Provençale » (A-8) sera ainsi continuée d'Aix à Villeneuve-Loubet, près de Nice (167 kilomètres). Quatre jours plus tard sera mise en service la section de contournement de Vienne (7 kilomètres) sur l'Autoroute du Soleil (A-7). Il sera alors possible de circuler sans rencontrer de feux rouges de Dunkerque à la Côte d'Azur. Il faudra toutefois attendre 1978 pour que « la Provençale », dont 35 kilomètres restent à terminer, soit reliée au réseau autoroutier italien.

(Lire nos informations page 31.)

LE SECOND PILIER DU RÉGIME

Par MAURICE DUVERGER

Que le nouveau président de la République se préoccupe d'abord de la crise économique, qu'il s'efforce ensuite de rendre moins insupportable le sort des Français et des immigrés les plus défavorisés, rien de plus naturel, étant données l'urgence et la gravité de ces problèmes. Mais cela ne justifie pas qu'on jette dans une oubliette des questions moins directement ressenties par les citoyens mais non moins importantes au fond : celles qui concernent la libéralisation du système politique. Abaisser à dix-huit ans la majorité électorale, accroître les prérogatives du Conseil constitutionnel : voilà de bonnes choses, mais très insuffisantes pour rattraper le sous-développement de notre pays en matière de démocratie.

Ce sous-développement porte essentiellement sur les pouvoirs du Parlement. Comme nous, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République fédérale allemande, le Japon, le Canada, l'Australie, la Suède etc., sont des monarchies républicaines où le pouvoir gouvernemental est aux mains d'un homme, émanant en droit ou en fait du suffrage universel, qui assume la conduite de la politique nationale. Sauf en Italie, et dans quelques petits pays, la démocratie n'est plus ce régime d'assemblée, instable et impuissant, que l'Europe a connu entre les deux guerres. Mais partout un Parlement efficace et libre joue un rôle plus important qu'en France. Il ne renverse pas les gouvernements, mais il les contrôle minutieusement et il les force constamment à subir la critique de l'opposition, voire celle des députés de la majorité. Il constitue le second pilier du régime, en vérité et pas seulement en trompe-l'œil.

(Lire la suite page 10, 4e col.)

AU JOUR LE JOUR

PETITS COMMERCES

Les premières mesures sociales annoncées par le président de la République provoquent les habituelles réactions en pareil cas.

Pour le patronat, c'est trop ; pour les syndicats, ce n'est pas assez. C'est pourquoi on parle de bâton et de carotte. Mais les choses sont encore trop neuves et trop imprécises pour que l'on sache si le bâton fera mal, et si la carotte existe, et pour qui.

Le chef de l'Etat en est certainement conscient, lui qui retrouve dans sa majorité la réplique politique de la situation sociale. C'est ainsi que l'U.D.R., entre la chèvre et le chou, agite le bâton de la critique et soumet à condition la carotte de son soutien. Mais la carotte gaulliste tient sa valeur des élections de 1973 : elle ne fait plus partie des primeurs et le coup de bâton d'élections législatives anticipées pourrait bien faire baisser ses cours. Comme quoi le petit commerce vit dangereusement.

BERNARD CHAPUIS.

LA MONTÉE DE L'ISLAM EN AFRIQUE NOIRE

Devenir musulman, un moyen d'affirmer son indépendance

Abidjan. — Indéniable vitalité de l'islam noir. Est-ce parce que cette religion est la dernière-née — et de loin, l'hégire date de 622 ? Est-ce parce que son centre de gravité se trouve dans un tiers-monde à la démographie galopante ? Est-ce parce que l'Afrique entend manifester son indépendance culturelle à l'égard de l'Europe ? Est-ce parce que, faisant mal le départ entre le spirituel et le temporel, l'islam bénéficie des visées politiques des Arabes ? Toujours est-il que le nombre des Africains noirs musulmans a considérablement augmenté depuis trente ans.

De notre envoyé spécial HENRI FESQUET

Quelques coups de sonde, au Niger, en Haute-Volta, au Togo, au Dahomey et en Côte-d'Ivoire, donnés à la veille de la conférence islamique de Kuala-Lumpur, qui s'ouvre ce vendredi 21 juin et durera jusqu'au 25 (*le Monde* du 21 juin), permettent des constatations convergentes : les religions traditionnelles (animisme, fétichisme) perdent régulièrement du terrain ; sauf exception, le christianisme subit les contrecoups de la colonisation : il est assez fréquent que des baptisés noirs passent à l'islam, mais exclu que des musulmans se convertissent au christianisme.

Au Niger — comme au Mali, en Mauritanie, au Sénégal, au Nigéria — l'islam est maître. D'origine berbère ou éthiopienne, les Peuls, ethnie nomade d'éleveurs, en ont été, pour s'en tenir au XIXe siècle, les agents de pénétration. Les jeux sont faits : sur cinq millions d'habitants, 4 680 000 sont musulmans. Les quelque 240 000 animistes qui subsistent sont eux-mêmes plus ou moins islamisés. Quant aux chrétiens, dont la plupart ne sont pas d'origine nigérienne, ils ne sont qu'une vingtaine de mille.

Cette présence massive de l'Islam ne fait que s'accentuer. Dans telle agglomération au nord de Niamey, où les animistes dominaient naguère, ceux-ci n'hésitaient pas, en signe de réprobation, à brûler l'emplacement où un marabout était venu prier. Aujourd'hui des mosquées sont sorties de terre, témoignage d'une foi bien enracinée.

A Maradi, à 670 kilomètres à l'est de Niamey, une mosquée est en construction. A Tera, à l'ouest, une medersa (école coranique d'un degré supérieur) vient d'ouvrir ses portes et le nombre des marabouts a centuplé depuis cinquante ans. A Dogon-Doutchi, à 240 kilomètres, on ne comptait aucun musulman en 1946. Presque toute le monde adhère maintenant à l'islam et le chef du canton s'est converti.

Beaucoup de mosquées qui étaient hier de simples enclos de paille tressées sont aujourd'hui construites en dur. Rares sont les villages qui en sont démunis, démentant ainsi le préjugé selon lequel l'islam n'est qu'un phénomène urbain.

(Lire la suite page 13, 1re col.)

Un dialecticien de la tension

Jean Wahl est mort

Le philosophe et poète Jean Wahl est mort, le mercredi 19 juin, à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Jean Wahl a occupé dans la pensée française une place originale. On l'a parfois rangé dans les existentialistes. En réalité, il n'appartient à aucune école et déclarait lui-même ne pouvoir parler de l'existence qu'en montrant ce qu'elle n'est pas. C'était chez lui une méthode constante : pour rester fidèle à la réalité, pour progresser d'idée en idée, il n'est rien de tel que de choisir son antithèse. Wahl est un dialecticien de la tension et des antinomies, à la manière de Pascal, de Proudhon ou de Kierkegaard, non de la synthèse, comme Hegel ou Marx. A la fois poète, historien et philosophe, il a su unir la multiplicité des aspects de l'être.

Rompant délibérément avec la tradition idéaliste, il se tourna d'abord vers les philosophies pluralistes d'Angleterre et d'Amérique, *qui devaient le marquer profondément. Mais le privilège qu'il accorde à l'expérience ne saurait légitimer l'empirisme. Le retour* vers le concret, *où il étudie W. James, Whitehead et Gabriel Marcel, est un retour à une expérience qui doit ouvrir le chemin « vers l'objet, vers les autres sujets et un nous-mêmes plus passionnant ».*

JEAN LACROIX.

(Lire la suite page 26, 1re col.)

PROCHE-ORIENT

SELON LES PALESTINIENS

Le dernier raid israélien au Sud-Liban a fait de nombreuses victimes dans les camps de réfugiés

Le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères a déclaré, jeudi soir 20 juin, que les raids de l'aviation israélienne contre les bases de fedayin au Liban avaient pour objectif de frapper les organisations « qui ont pour but avoué et déclaré la destruction de l'Etat d'Israël ». Il a ajouté que ces raids visaient les quartiers généraux d'organisations palestiniennes « qui ont mis au point et commis le meurtre de civils israéliens innocents à Kyriath Chmoneh, Maalot et Chamir ».

A Washington, cependant, le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, a déclaré que les Etats-Unis regrettaient « profondément » les raids israéliens. M. Anderson a dénoncé « le cycle de violences » de part et d'autre de la frontière libanaise et a démenti que son pays ait donné « le feu vert » à Israël pour se livrer à des représailles contre les camps palestiniens installés au Liban. Le porte-parole du département d'Etat répondait aux affirmations du leader de la Saïka, M. Zouheir Mohsen, qui avait déclaré que le « champion du crime Nixon » avait donné aux Israéliens, lors de son passage à Jérusalem « le feu vert pour une campagne d'extermination des Palestiniens ».

A Beyrouth, le chef du gouvernement libanais, M. Solh, se proposait d'étudier ce vendredi avec les ambassadeurs des pays arabes l'éventualité d'une convocation du Conseil de sécurité.

De notre correspondant

Beyrouth. — Pour la troisième journée consécutive, l'aviation israélienne est intervenue, jeudi 20 juin, contre les camps de réfugiés palestiniens au sud du Liban. Quatre camps ont été bombardés par des Skyhawk et des Mirage frappés de l'Etoile de David. Bilan de l'opération, selon les Palestiniens : trente tués et cent vingt-deux blessés, pour la plupart des femmes et des enfants.

Le chef du gouvernement, M. Sohl, a reçu dans la soirée les ambassadeurs des pays membres permanents du Conseil de sécurité accrédités à Beyrouth, et des démarches ont été entreprises auprès des gouvernements arabes pour décider d'une politique commune qui engagerait solidairement les pays limitrophes de l'Etat hébreu.

Pour sa part M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., a adressé un message aux souverains et chefs d'Etat arabes, dans lequel il dénonce le *« complot impérialo-sioniste »* qui vise à liquider physiquement la résistance palestinienne *« avec la caution de M. Nixon »*. Allusion est faite au paragraphe du communiqué conjoint israélo-américain qui qualifie les fedayin de *« mercenaires »*. Le chef de la résistance palestinienne s'élève contre les *« actes de barbarie »* et fait appel à l'aide des pays arabes en leur rappelant que *« les camps de réfugiés soumis à un bombardement massif ne sont pourvus d'aucun moyen de défense pour se protéger contre ces tueries »*

La réaction israélienne paraît d'autant plus intolérable aux Libanais qu'elle intervient à un moment où, disent-ils, les Palestiniens s'efforcent d'enlever à l'Etat hébreu tout prétexte pour se retourner contre le Liban. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu, ces jours derniers, entre des responsables libanais et les chefs de l'O.L.P. Ceux-ci se sont engagés à s'abstenir de toute action susceptible de nuire au Liban ou aux populations des villages frontaliers. Selon les dirigeants de la guérilla, la résistance est déjà implantée en Israël et dans les territoires occupés, et elle n'hésitera pas à intensifier ses raids sans avoir besoin désormais de la protection ou de la couverture des pays arabes limitrophes.

Dans une déclaration à la presse, l'ancien président de la République libanaise, M. Charles Hélou, a affirmé jeudi : *« La principale défense militaire du Liban nous a toujours paru consister dans la mobilisation des autres fronts arabes et leur entrée en action dans les différents secteurs limitrophes d'Israël. Il nous semble déraisonnable d'avoir à subir tout seuls les agressions et les menaces de l'Etat hébreu, tandis que se prépare, nous dit-on, une conférence à Genève qui concerne le dégagement et prétend assurer la solution de justice pour les Palestiniens et tous les Arabes. Notre point de vue est que Genève devrait être immédiatement accessible à tous les Arabes impliqués dans le conflit, y compris les Libanais et les Palestiniens, ou n'être accessible à personne. La stratégie qui consiste à diviser pour dominer doit être rejetée par la vigilance et la solidarité interarabe. Par ailleurs, j'approuve entièrement l'initiative du gouvernement libanais de recourir au Conseil de sécurité. J'attends de ce recours, non point seulement la condamnation d'Israël, mais la mise au jour des intentions des puissances, grandes et petites, qui déclarent vouloir la paix au Proche-Orient. »*

EDOUARD SAAB.

La colère et l'impuissance

Saïda (A.P.). — Dans le camp d'Ein-Al-Hilloueh, situé à la périphérie de Saïda, à une quarantaine de kilomètres au sud de Beyrouth, des enfants en larmes regardent leurs parents fouiller avec désespoir les décombres à la recherche des disparus et de leurs biens.

Une centaine des habitations de ce camp le plus grand du Liban, ont été endommagées, et près de deux heures après la fin du raid israélien plusieurs étaient encore en flammes.

« Nous nous attendions à quelque chose, *déclare une mère de famille palestinienne d'une trentaine d'années,* mais pour l'amour de Dieu, que pouvons nous faire ? Nous n'avons ni abris, ni véritables moyens de défense. »

Elle raconte : « Peu avant midi, j'ai entendu les explosions. J'ai hurlé et couru vers la maison à la recherche de mes six enfants pour les conduire dans une tranchée. Mais il n'y avait pas de place pour nous. Alors nous sommes retournés en courant vers la maison, et avons essayé de nous abriter dans le coin d'une pièce. Des explosions faisaient déjà trembler tout le camp. Finalement, l'une des roquettes a touché notre maison, qui s'est effondrée dans une avalanche de poussière. Ce n'est que grâce à Dieu que nous avons survécu. »

Un forgeron fait le récit suivant : « Je me suis rué avec mes enfants vers une tranchée dans une cour derrière la maison. Mais deux de mes fils étaient avec les voisins. J'ai crié pour qu'ils viennent nous rejoindre. Ils ont été déchiquetés devant mes yeux. »

Lorsque les journalistes sont arrivés, après la fin des raids, la colère grondait dans la population. Des groupes de réfugiés qui avaient perdu leur foyer criaient : « A bas Nixon et Kissinger. Tous deux nous ont trahis. Ils veulent notre fin. »

Un autre groupe lançait : « Dites aux Israéliens que nous ne renoncerons jamais. Ils peuvent nous tuer, mais nous ne les laisserons jamais vivre en paix en Palestine. »

Une femme de trente-six ans, dont le fils est mort au cours du raid, hurlait : « Je souhaite qu'un flot d'acide brûle les pays arabes qui nous ont laissé tomber. Ils regardent maintenant de l'autre côté pendant que les Israéliens nous exterminent. »

Pour un étudiant de vingt-trois ans : « Dans ce camp nous avons été les témoins des méthodes hitlériennes utilisées par les Israéliens pour tuer des civils innocents. Mais nous n'abandonnerons jamais. Mon père et ma mère ont été tués lors d'un raid précédent. Je ne resterai pas en repos tant que je les aurai pas vengés. »

LA CONFÉRENCE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL CONDAMNE LA POLITIQUE ISRAÉLIENNE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS.

Genève *(Reuter)*. — Par 224 voix contre 0 et 122 abstentions, la conférence de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) a adopté, jeudi 20 juin, à Genève, une résolution dénonçant *« la violation continuelle par les autorités israéliennes des droits de l'homme et des travailleurs dans les territoires arabes occupés »*. Le texte condamne également la politique de *« discrimination raciale, de violation des libertés syndicales (...) et d'atteinte aux libertés fondamentales de l'homme »* menée par l'Etat hébreu à l'encontre des populations arabes.

Parmi les délégués qui se sont abstenus figurent ceux de la Communauté économique européenne, ainsi que ceux des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande. Les tentatives des délégués occidentaux pour édulcorer la formulation du texte se sont soldées par un échec.

La résolution, dont l'adoption a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements, demande au directeur général de l'O.I.T. et à son bureau de tout mettre en œuvre pour *« mettre fin immédiatement à ces violations et pratiques discriminatoires »*.

[La conférence internationale du travail réunit depuis le 14 juin deux délégués du gouvernement, un délégué des employeurs et un délégué des syndicats de 119 des 125 pays membres de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.).]

Egypte

LA FÊTE NATIONALE EST FIXÉE DÉSORMAIS AU 6 OCTOBRE

Le Caire (A.F.P.). — *La radio du Caire a annoncé, jeudi 20 juin, que le président Sadate avait donné des instructions pour que le 6 octobre, date du déclenchement de la guerre de 1973, soit désormais le jour de la fête nationale de l'Egypte, à la place du 23 juillet, qui ne sera plus que la fête de la « révolution égyptienne ».*

Les directives du président Sadate précisent que les ambassades égyptiennes à l'étranger célébreront les deux journées.



AFRIQUE

M. GISCARD D'ESTAING A REÇU LES PRÉSIDENTS DU CAMEROUN ET DE LA HAUTE-VOLTA

M. Giscard d'Estaing a offert jeudi 20 juin un déjeuner en l'honneur d'El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun. En quittant l'Elysée, ce dernier a déclaré que les nouveaux accords de coopération entre les deux pays seraient bientôt mis en application. D'autre part, interrogé sur la création d'un ministère de la coopération par M. Giscard d'Estaing, M. Ahidjo a déclaré que *« tout ce qui peut renforcer la coopération est une bonne chose pour l'Afrique »*.

Le président de la République française s'est également entretenu avec le général Lamizana, chef de l'Etat voltaïque. Interrogé sur la révision des accords de coopération franco-voltaïque, le général a affirmé : *« Il faut adapter les textes à la situation actuelle, qui a changé dans tous les domaines, politique, économique et social, aussi bien en Haute-Volta qu'en France. »*

Le chef de l'Etat voltaïque a également déclaré que la sécheresse sévissant dans le Sahel continuait à poser des problèmes à son pays et qu'il avait demandé la poursuite de l'aide de la France pour la réalisation d'un certain nombre de projets précis, tels que la construction de barrages, le forage de puits, le reboisement et la reconstitution du cheptel.

Rhodésie

LES NATIONALISTES AFRICAINS DÉCIDENT DE BOYCOTTER LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Le Congrès national africain (A.N.C.), parti politique regroupant la majorité des cinq millions et demi de Noirs rhodésiens, a fait savoir, jeudi 20 juin, qu'il ne présenterait pas de candidats aux élections que M. Ian Smith a décidées d'organiser au cours des six prochaines semaines *(le Monde* du 21 juin). L'initiative prise par le gouvernement de Salisbury pour mettre fin à l'impasse constitutionnelle qui persiste en Rhodésie depuis plus de huit ans a donc peu de chances de succès.

D'autre part, les leaders de l'A.N.C. ont annulé les entretiens prévus avec M. Ian Smith et rejeté sa proposition de réunir une « table ronde » entre Blancs et Noirs. L'A.N.C. a pris cette décision à la suite de l'arrestation, jeudi 20 juin, du Dr Edson Sitholé, secrétaire de presse de l'organisation. Le ministre de l'ordre public, M. Desmond Lardner-Burke, a expliqué jeudi, devant le Parlement, que M. Sitholé avait été arrêté parce qu'il avait enfreint les conditions fixées à sa mise en liberté provisoire.

M. Harold Wilson, premier ministre britannique, a déclaré jeudi, de son côté, que des élections législatives en Rhodésie n'auraient aucune signification aux yeux du Parlement britannique. — *(Reuter.)*

LES PROCÈS EN TUNISIE

Mandatée par l'Association internationale des juristes démocrates, par la Fédération internationale des droits de l'homme et par le Mouvement international des juristes catholiques Pax Romana, M[e] Christiane Bouchet, avocat à la cour de Paris, s'est rendue à Tunis du 30 mai au 3 juin pour une mission d'information sur la situation juridique et pénale des étudiants et universitaires détenus.

Les procès politiques se succèdent en Tunisie à un rythme accéléré (*le Monde* du 23 avril et des 2, 10 et 11 mai). Actuellement, d'après les informations recueillies, plus de deux cents personnes, dont quarante sont détenues, essentiellement des étudiants, des lycéens et des enseignants de toute la Tunisie, sont inculpées pour complot contre la sûreté de l'Etat, maintien d'association illégale, propagation de fausses nouvelles et insultes au chef de l'Etat, dans une seule et même affaire en cours d'instruction qui devrait être jugée par la Cour de sûreté de l'Etat dans les mois qui viennent...

Cet important dossier, qui présente au niveau actuel de la procédure une régularité apparente, a été constitué grâce à une opération policière préalable faite au mépris des droits les plus élémentaires de l'individu et de la défense.

M[e] Bouchet fait notamment état de tortures subies par une jeune femme.

D'autre part, le tribunal correctionnel de Tunis a condamné mercredi 19 juin un groupe de dix étudiants et enseignants tunisiens à des peines allant de un à deux ans de prison pour diffusion de tracts, diffamation des autorités et propagation de fausses nouvelles.

Le tribunal a, dans la même affaire, condamné un instituteur à six mois de prison avec sursis et a prononcé l'acquittement d'une institutrice.

Les inculpés appartenaient à un groupe d'obédience marxiste-léniniste dirigé par un professeur. Ils avaient été arrêtés, il y a quelques semaines, à Bizerte, alors qu'ils distribuaient des tracts.

ASIE

Pakistan

M. BHUTTO VA SE RENDRE AU BANGLADESH

Islamabad (A.F.P.). — Le premier ministre pakistanais, M. Ali Bhutto, se rendra pour la première fois en visite officielle au Bangladesh du 27 au 29 juin. M. Bhutto, annonce-t-on, sera accompagné « par une importante délégation comprenant des parlementaires, des hauts fonctionnaires et de nombreux journalistes ».

Sikkim

UNE NOUVELLE CONSTITUTION EST ADOPTÉE MALGRÉ L'OPPOSITION DU SOUVERAIN

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — Les changements constitutionnels qui ont eu lieu dans le petit Etat himalayen du Sikkim depuis un an ont été confirmés le jeudi 20 juin dans le tumulte. Une constitution a été votée par le Parlement, où le parti du congrès du Sikkim, favorable à l'Inde, détient la majorité absolue depuis la mi-avril. Cette loi fondamentale accorde plus de pouvoirs à l'Assemblée, au conseil des ministres, et laisse un rôle purement représentatif au souverain, le *chogyal*. La réalité du pouvoir exécutif revient à un fonctionnaire indien nommé par New-Delhi, et qui dirige l'administration de l'Etat.

La semaine dernière, à New-Delhi, le *chogyal* avait exprimé son désaccord sur plusieurs points de cette constitution rédigée par un expert indien (les élections avaient également été contrôlées par une personnalité indienne). Jeudi, il a refusé à la dernière minute de s'adresser à l'Assemblée de Gangtok. Celle-ci a également adopté une résolution appelant à une plus grande participation du Sikkim, qui est déjà un protectorat de l'Inde, aux institutions économiques et politiques indiennes.

CORRESPONDANCE

OU VA LE VIETNAM DU SUD ?

A la suite de la publication dans le Monde *des 8, 9 et 10 mai d'une série d'articles sur le Vietnam du Sud de notre envoyé spécial Patrice de Beer, nous avons reçu de M. Pham Ngoc Kha, premier secrétaire chargé de la presse et de l'information de l'ambassade de la République du Vietnam (Saigon), une lettre dont voici les principaux passages :*

Il est facile de dire par exemple : dans telle petite ville française, j'ai vu des bidonvilles, donc la France est un pays de misère ; est-ce vrai pour l'ensemble de ce pays ? Ainsi, vous citez d'emblée pour votre démonstration un petit village de la province de Quang-Ngai, c'est-à-dire dans une région septentrionale assez pauvre, et vous le donnez comme exemple pour le Vietnam du Sud !

Bien sûr, il y a l'inflation, la montée des prix (et celui de l'essence en particulier, comme si la crise du pétrole était due au gouvernement du président Nguyen Van Thieu !). Mais c'est un mal mondial. Il n'est que de voir les difficultés européennes actuelles pour le comprendre. Alors, si des pays fortement industrialisés et prospères en d'autres temps sont ainsi touchés, croyez-vous qu'un petit pays du tiers-monde à peine sorti de la guerre puisse échapper au sort commun... ?

De même, vous semblez reprocher au Vietnam du Sud l'aide étrangère qu'il reçoit. Bien sûr, le Vietnam du Sud a besoin de l'aide américaine, japonaise, ouest-allemande ou française. Comment croyez-vous que s'en tire le Vietnam du Nord ? Sans l'aide russe et chinoise, il se serait effondré depuis longtemps (...).

Quant à la corruption, c'est aussi un fléau mondial. Il y a des scandales qui éclatent dans tous les pays du monde, y compris les pays communistes. Il suffit de lire la *Pravda*, qui cite souvent des cas de corruption, ou d'écouter Le Duan dénoncer devant le parti Lao-Dong nord-vietnamien la corruption et le marché noir...

Enfin, vous parlez d'exaction et de répression policière. Croyez-vous sincèrement qu'un pays qui sort de la guerre, qui n'a d'ailleurs trouvé qu'une demi-paix, qui est en butte aux attaques des communistes, peut réaliser la démocratie parfaite à l'occidentale ? (...)

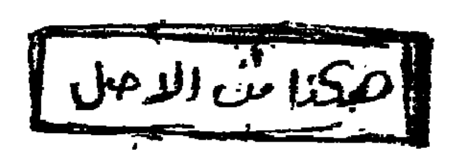
Oui, le Vietnam du Sud traverse un moment difficile de son histoire. Oui, le Vietnam du Sud se trouve dans une période de transition après le cessez-le-feu et le retrait des troupes américaines et avant d'avoir trouvé la stabilité, quand précisément le monde entier est plongé dans une crise économique et monétaire.

Les musées chinois sont-ils ouverts ou fermés ?

Aa la suite de la lettre de M. Philippe Sollers, publiée dans le Monde *du 21 juin, M. François Wahl, auteur de la série d'articles « la Chine sans utopie », nous écrit :*

Je n'ai aucune envie de faire semblant de polémiquer avec quelqu'un avec qui je suis d'accord sur à peu près tout. Pour préserver l'efficacité de ce qui a été écrit, je précise seulement : on peut voir en Chine quelques (de très rares) bribes du passé (les musées de Pékin, Nankin, Changhaï sont-ils fermés, oui ou non ?), on ne peut rien y entendre, les Chinois ne peuvent rien y entendre, dans un système d'arasement du symbolique où ces vestiges n'ont plus *aucun* sens, où toutes leurs coordonnées (même pour la préhistoire) sont forcloses. Ne reste qu'une vague fierté nationale à vide.

Quant au plaisir que les uns ou les autres peuvent trouver à lire ce où ils croiraient voir confirmation de leurs analyses venues d'un tout autre champ politique, il n'y a qu'une réponse : le succès de la révolution passe toujours par le travail de la vérité.



AMÉRIQUES

États-Unis

Le président Nixon s'est efforcé de rassurer les leaders du Congrès sur ses promesses en matière nucléaire au Proche-Orient

De notre correspondant

Washington. — Conscient des inquiétudes et du malaise du Congrès (1), le président Nixon a donné jeudi 20 juin aux leaders parlementaires les assurances les plus formelles. Aucun accord secret n'a été conclu au cours de son voyage au Proche-Orient et les garanties et sauvegardes les plus efficaces seront mises au point pour empêcher que l'Egypte et Israël ne détournent le « fuel » (combustible) nucléaire et les réacteurs nucléaires à des fins militaires.

En effet, l'explosion nucléaire en Inde, en illustrant les possibilites offertes aux bénéficiaires de l'aide nucléaire d'une grande puissance de la détourner de son objet, avait créé ici de sérieuses préoccupations. Aussi le porte-parole du département d'Etat a-t-il bien souligné jeudi que l'accord envisagé avec Le Caire dépend de la négociation d'un arrangement bilatéral comportant de très strictes mesures de sauvegarde. Tant que cet accord bilatéral n'aura pas été conclu et soumis au Congrès, il n'est pas question d'envoyer du fuel ou un réacteur à l'Egypte, a-t-il affirmé en substance. Ainsi, au système d'inspection internationale s'ajouteront des garanties bilatérales, notamment l'engagement par l'Egypte de faire « retraiter » (*reprocess*) le fuel aux Etats-Unis ou en Europe.

La négociation s'engagera dès ce vendredi avec une délégation de la commission égyptienne de l'énergie atomique, qui vient d'arriver dans la capitale. Le temps presse, car étant donnes les engagements antérieurs pris par la commission de l'énergie atomique américaine avec d'autres pays, les stocks de fuel nucléaire s'épuisent. Il est donc nécessaire qu'un accord soit signé avant le 30 juin pour que l'Egypte soit assurée de recevoir du fuel au début de la prochaine décennie. Les contrats envisagés concernent en effet des livraisons de fuel dans un délai de sept à huit ans. Compte tenu de cette limite de temps, les Israéliens ne tarderont pas à se rendre eux aussi à Washington, immédiatement après les Egyptiens.

La guerre du Watergate

L'analyse des résultats positifs de la tournée présidentielle au Proche-Orient et la préparation du voyage de M. Nixon à Bruxelles, puis à Moscou, ont évidemment éclipsé les problèmes intérieurs. Ainsi, la question de l'*impeachment* n'a pas été évoquée une seule fois au cours des heures d'entretien que le président a eues avec les leaders du Congrès. Mais la guérilla n'en continue pas moins de plus belle entre la Maison Blanche et les divers enquêteurs. Les porte-parole de M. Nixon ont renouvelé leurs attaques contre la commission judiciaire de la Chambre au sujet des « fuites » continuelles qui, selon eux, altèrent le cours normal et équitable de la procédure.

De son côté dans un document soumis à la Cour suprême au sujet du privilège de l'exécutif, le procureur spécial Jaworski souligne : « *Le privilège de l'exécutif ne saurait être invoqué par une partie à une entreprise illégale pour empêcher la production de preuves concernant cette conspiration...* » Jamais le procureur Jaworski n'avait été aussi vigoureux pour décrire la situation particulière du président Nixon, « *complice non accusé* » aux termes de la recommandation du Grand Jury. Le procureur Jaworski, répondant à l'avocat présidentiel, M. Sinclair, qui affirmait que le président ne pouvait être cité devant un tribunal ordinaire avant d'avoir été éventuellement condamné au terme de la procédure d'*impeachment*, écrit encore : « *Il est loin d'être certain qu'un président en exercice ne puisse faire l'objet d'inculpations* » M. Jaworski avait en fait dissuadé le Grand Jury d'inculper M. Nixon, sans préciser cependant si sa recommandation venait de la conviction qu'une inculpation outrepassait les pouvoirs du Grand Jury ou si, pour des raisons évidentes, il considérait qu'une inculpation déclencherait une inutile bataille juridique.

HENRI PIERRE.

(1) La commission mixte du congrès pour l'énergie atomique garde le dernier mot en matière de partage des ressources nucléaires américaines. Son président, M. Melvin Price (Illinois), a déclaré que l'examen des promesses faites par M. Nixon « *prendrait normalement plusieurs semaines* ».

Brésil

AMNESTY INTERNATIONAL DÉNONCE UNE NOUVELLE VAGUE DE RÉPRESSION

Londres (*A.F.P.*). — Le secrétaire général d'Amnesty International, M. Martin Ennals, dénonce, le vendredi 21 juin, dans un communiqué, « *une nouvelle vague de répression enregistrée au Brésil au cours des deux derniers mois* ». Les dernières arrestations en série, la « *disparition* » persistante d'opposants réels ou supposés au régime et la poursuite de pratiques brutales, de tortures, tout cela rend « *dérisoires* » les déclarations du gouvernement concernant un « *miracle économique* », ajoute M. Ennals.

Le secrétaire général d'Amnesty International cite parmi les « *informations préoccupantes* » reçues au cours des derniers mois par l'organisation, basée à Londres :

« *La découverte de six corps dans la région de Rio-de-Janeiro, apparemment victimes des « escadrons de la mort », soutenus par la police ; l'arrestation de nombreux étudiants et universitaires de Sao-Paulo, en avril, et de douzaines d'autres personnes dans les Etats de Paraïba, Alagoas et Ceara, dans le nord-est du pays.*

» *La requête, par les avocats de Rio, demandant au gouvernement de présenter au moins cinq personnes récemment arrêtées et depuis « disparues ». Parmi elles, l'ancien député et journaliste David Capistrano da Costa, ancien combattant de la guerre civile espagnole et des maquis français.*

» *Une requête de l'ordre brésilien des avocats demandant au gouvernement qu'une enquête soit menée sur la détention et la torture de leur collègue Wellington Rocha Cantal, qui a publiquement affirmé avoir été battu, soumis à des chocs électriques, et privé de nourriture et de boisson pendant cinq jours.*

» *L'arrestation à Sao-Paulo de Maria de Conceicao Saramento Coelho da Paz, cinquante-trois ans, mère de quatre enfants : la police cherche à obliger un de ses fils à se livrer.* »

● RONALD BIGGS, l'un des principaux responsables de l'attaque du train postal Glasgow-Londres en 1963, qui s'était réfugié au Brésil il y a trois ans, sera expulsé dans les prochains jours. La cour de Brasilia a, en effet, rejeté jeudi 20 juin l'appel qu'il avait présenté en mai après la décision d'expulsion prise contre lui par le ministre brésilien de la justice. — (*A.F.P.*)

Chili

LE GÉNÉRAL PINOCHET VA ÊTRE NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Santiago-du-Chili (*A.F.P.*). — Le général Augusto Pinochet, actuel président de la junte militaire chilienne, assumera prochainement la charge de président de la République, annonce-t-on officiellement, jeudi 20 juin, à Santiago-du-Chili.

Le secrétaire de presse de la junte de gouvernement, M. Federico Willoughby, a indiqué que cette décision avait été prise par les principaux dirigeants gouvernementaux afin de donner un statut juridique au régime chilien. Ainsi, le général Pinochet assumera le pouvoir exécutif avec le titre de chef de l'Etat chilien. Le porte-parole de la junte a également déclaré que le gouvernement publiera un décret-loi précisant notamment divers aspects juridiques relatifs aux vice-présidences.

Les observateurs estiment que le général d'aviation Gustavo Leigh Guzman, l'amiral José Toribio Merino et le général des carabiniers Cesar Mendoza, qui partagent actuellement le pouvoir avec le général Pinochet, seront nommés vice-présidents de la République. On ignore s'ils assumeront cette fonction simultanément ou à tour de rôle et pour des périodes définies à l'avance.

● *Au Chili et en Uruguay*, l'activité politique est interdite à tous les partis et les instances judiciaires voient leur marge d'action restreinte par l'introduction de la justice militaire, déclare le secrétaire général de la Commission internationale des juristes (CIJ), dans une étude publiée le jeudi 20 juin à Genève. Dans cette étude, basée sur les rapports des missions de la Commission, qui se sont rendues dans les deux pays en avril et mai dernier, le secrétaire général de la CIJ a souligné : « *Au nom de la lutte contre le communisme et le marxisme, les gouvernants militaires (au Chili et en Uruguay) cherchent à déraciner toute influence de la gauche, en particulier dans les sphères de la politique, de l'éducation et des syndicats.* » — (*A.F.P.*).

EUROPE

Union soviétique

AVANT LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

Les autorités arrêtent des activistes juifs par crainte de manifestations

La police soviétique a appréhendé, jeudi 20 juin, sept activistes juifs, probablement pour prévenir d'éventuelles manifestations pendant la visite du président Nixon, attendu le 27 juin à Moscou, apprend-on de source juive à Moscou. En effet, l'un des interpellés a été informé qu'il serait détenu durant quinze jours, c'est-à-dire jusqu'au lendemain du départ d'U.R.S.S. du chef de l'Etat américain. Des mesures analogues avaient été prises en 1972 pour le premier séjour du président Nixon.

En revanche, on apprenait à Washington dans les milieux proches du Congrès que M. Kissinger aurait déclaré, au début du mois de juin au sénateur Jackson, que l'U.R.S.S. était prête à garantir que quarante mille juifs seraient autorisés, chaque année, à émigrer. La promesse soviétique, dont s'est fait l'écho le secrétaire d'Etat, aurait été accompagnée de la reconnaissance que certaines mesures vexatoires visant les israélites n'étaient pas conformes à la loi soviétique. Le sénateur Jackson, qui s'oppose à l'octroi à l'U.R.S.S. de la clause de la nation la plus favorisée, ne semble pas satisfait par cette promesse, car, à son avis, il ne s'agit que d'une faible augmentation de l'émigration autorisée actuellement.

Enfin, la Bibliothèque juive contemporaine de Paris signale plusieurs cas douloureux. Par exemple, celui du sinologue Vitaly Roubine, chassé de son travail depuis sa demande d'émigration en 1972, et qui ne peut s'en procurer un autre, puisque l'Etat est l'unique employeur; en effet, il vient d'être accusé de « parasitisme » et sommé d'en trouver, dans les deux semaines, sous peine de passer en jugement. Aussi des sinologues français ont-ils envoyé un télégramme au président Podgorny pour demander que M. Roubine soit autorisé à émigrer.

De même, les autorités soviétiques s'en prennent aux savants qui, chassés de leurs postes depuis qu'ils ont demandé à émigrer, tentent d'organiser un séminaire scientifique international. Ainsi, le professeur Alexandre Voronel fut attaqué à deux reprises dans les rues de Moscou le 8 juin, conduit à un poste de police et inculpé de « propagande et diffusion de haine nationale et raciale », avant d'être relâché. Il risquerait trois ans de prison. Le physicien Mark Azbel est, lui, constamment suivi. Quatre autres savants, tous quadragénaires, MM. Ram, Rozenstein, Braïlowski et Mikoulinski, viennent d'être enrôlés dans l'armée.

Il y a aussi le cas de M. et Mme Koltounov, de Tchernovitz. Ce modeste employé a eu le tort de déposer, en février dernier, une demande d'émigration. Le 14 mars, il était arrêté, et, le 3 juin, condamné à cinq ans et demi d'internement pour avoir, affirmait l'accusation, donné des « pots-de-vin ».

Enfin, le 25 juin doit s'ouvrir à Novosibirsk le procès d'Anna et Youri Berkovski, respectivement philologue et spécialiste en radiotechnique, candidats malheureux à l'émigration et sans travail depuis 1972. Arrêtés le 12 avril, ils sont accusés respectivement de spéculation et de port d'arme illégal.

[Ces quelques exemples montrent qu'actuellement les autorités soviétiques tentent de condamner pour des délits de droit commun des personnes qui veulent quitter l'U.R.S.S.]

IMPORTANT ACCORD ENTRE L'UNION SOVIÉTIQUE ET UNE FIRME CHIMIQUE AMÉRICAINE

Le ministre soviétique du commerce extérieur a signé le jeudi 20 juin avec la société américaine Chemical Construction Corp. (CHEMICO), qui fait partie du groupe General Tire and Rubber Co, un contrat d'un montant de 200 millions de dollars. Il s'agit là de la plus importante transaction jamais conclue entre l'Union soviétique et une société privée américaine.

Chemical Construction Co va construire près du nouveau complexe industriel Togliatti, sur la Volga, quatre unités d'ammoniaque qui constitueront les premiers éléments d'une grande unité de production d'engrais qui sera réalisée dans les vingt années à venir.

A travers le monde

Birmanie

● DEUX MEDECINS SOVIETIQUES faits prisonniers en avril 1973 en Birmanie par les rebelles de l'Armée nationale shan (S.S.A.) ont été relâchés, annonce-t-on officiellement à Bangkok. M. Stanyslav Victor Ovich, dentiste, et M. Borrys Oragorjavich, chirurgien, travaillaient dans le cadre d'un programme soviétique d'aide médicale dans la ville de Tongyi, au nord-est de la Birmanie, où ils furent enlevés. — (*A.F.P.*)

Corée du Sud

● LA CROIX-ROUGE SUD-CORÉENNE a proposé à l'organisation similaire nord-coréenne, par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), une reprise de leurs négociations sur la réunion des familles divisées, négociations suspendues depuis juillet dernier. — (*Reuter.*)

Kenya

● SOIXANTE-SEPT PERSONNES ont trouvé la mort au cours de raids lancés dans le nord du Kenya par des bandits et voleurs de bétail éthiopiens, de janvier 1973 à avril 1974. Selon cette statistique, fournie jeudi soir au Parlement par M. Martin Shikuku, trente-sept Kenyans de la région de Marsabit et trente voleurs ont été tués. — (*Reuter.*)

Liechtenstein

● LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME de la principauté, M. Walter Hildebrand, a été assassiné le 20 juin en plein tribunal d'un coup de pistolet par un ressortissant suisse, Reinyold Glatt, mécontent du jugement rendu dans un procès civil. — (*A.F.P.*)

Nations unies

● LA DELEGATION SOVIETIQUE A L'ONU s'élève dans une lettre adressée au secrétaire général de l'Organisation contre un rapport d'experts des Nations unies qui présente, estime-t-elle, une image complètement déformée des activités soviétiques dans la région de l'océan Indien. Ce rapport, qui traite de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien, avait déjà fait l'objet d'« expresses réserves » de la part du gouvernement français (voir *le Monde* du 19 juin).

Autriche

L'élection présidentielle de dimanche s'annonce très serrée

Quelque cinq millions d'électeurs autrichiens doivent désigner, le dimanche 23 juin, le nouveau président de la République. Deux candidats sont en lice : M. Rudolf Kirchschlaeger, ministre des affaires étrangères, présenté par le parti socialiste (S.P.Oe.), et M. Aloïs Lugger, maire d'Innsbruck, qui défend les couleurs populistes.

Cette consultation anticipée est la conséquence de la mort au mois d'avril du président Franz Jonas. Le mandat de M. Jonas, qui avait été réélu en 1971 après avoir été porté pour la première fois à la présidence en 1965, devait s'achever en 1977. L'élection présidentielle est en Autriche toujours très disputée, mais elle s'annonce cette année particulièrement serrée. Le vote est obligatoire.

De notre envoyé spécial

Schwarzenau. — « *Notre sécurité repose sur trois piliers : une politique étrangère qui doit aider à faire comprendre aux autres Etats que notre République parlementaire et démocratique est nécessaire à la paix et à la coopération en Europe ; une politique de défense dont notre armée constitue la composante militaire ; enfin un « oui » clair des citoyens à cette République.* » La voix grave et bien posée, M. Rudolf Kirchschlaeger s'adresse à la foule massée sur la grand-place de cette bourgade de Basse-Autriche, située non loin de la frontière tchécoslovaque. Les quelques centaines de villageois rassemblés pour saluer le « Herr Bundesminister » écoutent avec attention cette dissertation sans paraître autrement troublés par l'averse qui s'abat soudain sur eux.

Ministre des affaires étrangères dans l'actuel gouvernement, M. Kirchschlaeger a choisi de faire campagne sur le thème de la sécurité et de la paix « *à l'intérieur et à l'extérieur* ». C'est un sujet qu'il connaît bien, il s'y sent à l'aise et tant pis si le thème est ardu. Ici, à quelques kilomètres d'une frontière « *où tout est mort* », on le comprend parfaitement. Il parle avec lenteur, les lèvres bougent à peine, le débit est un peu monotone, le ton didactique. Le discours se déroule avec sérénité, sans clins d'œil à la foule ni familiarités. Le public se concentre pour suivre l'exposé de ce cours d'instruction civique pour grands débutants. On n'applaudit pas M. Kirchschlaeger, on l'écoute.

Pour une fois la propagande électorale a raison : elle présente M. Kirchschlaeger comme un « *homme d'Etat* » et c'est en effet avec une grande hauteur de vue que s'exprime le candidat du parti socialiste à la présidence. Cela impose le respect, mais cela peut aussi le desservir, surtout face à un concurrent qui, lui, a tout misé sur la bonhomie. Aussi la pétulante dame député à la Diète de Basse-Autriche qui accompagne le ministre dans sa dernière tournée électorale insiste-t-elle sur les qualités humaines du candidat. « *Il ne suffit pas*, s'écrie-t-elle, *de faire risette à la télévision. Il ne suffit pas de dire qu'on sera un président humain. Le Doktor Rudolf Kirchschlaeger, lui,* — et les « r » vigoureux roulent à travers la petite place — *a montré pendant son enfance difficile et son activité de juge toute son humanité.* »

Les Autrichiens auraient difficilement pu imaginer deux candidats aussi dissemblables. Autant M. Kirchschlaeger est grand, sec, anguleux, d'allure ascétique, autant son adversaire populiste, M. Lugger, est rond, jovial et, semble-t-il, bon vivant. Le ministre s'ennuie dans les bains de foule, il s'empêtre dans les poignées de mains et ne sait comment se défaire des chasseurs d'autographes. Le maire d'Insbrück, au contraire, recherche le contact du public et possède à la perfection la technique qui consiste à toucher le maximum de mains dans le minimum de temps. « *C'est un Tyrolien, il a la technique du skieur* », disent de lui ses amis avec fierté.

Cette facilité de contact paraît avoir servi le candidat populiste. Inconnu de plus de la moitié des Autrichiens il y a quelques mois, il talonne aujourd'hui son concurrent, si l'on en croit certains sondages. M. Kirchschlaeger, il est vrai, a joué de malchance. Au beau milieu de la campagne, le camp adverse a révélé que le candidat des socialistes avait appartenu pendant deux ans après la guerre au parti populiste. La nouvelle a fait sensation, surtout dans les rangs du S.P.O.E. Non seulement M. Kirchschlaeger n'était pas un « rouge » — en effet, catholique, il n'est pas membre du parti socialiste — mais encore voilà qu'on apprenait qu'il s'était commis naguère avec les « noirs ». Quitter un parti ou en changer est en Autriche pratiquement inconcevable. Pour certains militants socialistes, la pilule a été dure à avaler. Presque plus dure que la révélation du passé beaucoup moins glorieux des deux candidats la guerre, rappelé par la même occasion : M. Lugger a été membre du *Heimatschutz*, organisation paramilitaire d'extrême-droite et M. Kirchslaeger a appartenu au front patriotique créé en 1934 par le chancelier Dollfuss.

Malgré ce choc, la discipline de vote devrait jouer presque à plein chez les électeurs socialistes. Par contre, les communistes, refusant de choisir entre « blanc bonnet et bonnet blanc », ont appelé à voter nul. Il en est de même des gauchistes, dont les caricatures parlent du candidat Aloïs Kirchlugger. Si elles sont peu nombreuses — environ cinquante à soixante mille, — ces voix pourraient faire cruellement défaut au candidat du parti socialiste au soir du scrutin. Pour M. Kirchschlaeger, la question reste, dans ces conditions, de savoir dans quelle proportion l'électorat du petit parti libéral, qui n'a pas donné de consigne de vote, lui accordera ses suffrages et si, d'autre part, son catholicisme progressiste lui permettra de mordre ici et là sur l'électorat populiste. En tout cas, l'issue de la consultation de dimanche s'annonce très serrée. Un dernier sondage publié jeudi par les populistes ne donnait pas plus de 1 % d'écart (soit environ cinquante mille voix) entre les deux candidats.

MANUEL LUCBERT.

Grande-Bretagne

Deux nouvelles défaites de M. Wilson aux Communes raniment les rumeurs d'élections prochaines

De notre correspondant

Londres. — Westminster vit depuis le jeudi 20 juin dans une fièvre électorale qui rappelle les plus beaux jours de janvier dernier, lorsque l'on attendait de M. Edward Heath, alors premier ministre, qu'il fixe la date des élections générales. Trois fois en l'espace de vingt-quatre heures, le gouvernement de M. Harold Wilson a été battu à la Chambre des communes, et l'on n'attend plus maintenant du premier ministre qu'il fixe une date pour une nouvelle consultation du pays.

Déjà mis en minorité mercredi par neuf voix sur un amendement à la loi de finances, le gouvernement a subi une double défaite, à l'issue d'un débat sur la suppression du tribunal des relations industrielles et sur les projets de nationalisations. Il n'a obtenu que 290 voix (contre 311 à l'opposition), d'abord sur un texte qu'il avait lui-même présenté, ensuite sur une motion des conservateurs. Tous les conservateurs et les libéraux ont voté contre le gouvernement avec les nationalistes écossais et les députés unionistes d'Irlande du Nord.

Outre ses échecs en séance, le gouvernement avait déjà subi quatre défaites en commission sur la loi de finances, et de nouvelles défaites sont à craindre la semaine prochaine. La « *drôle de guerre* » au Parlement est terminée. Comme l'a promis M. Heath, l'opposition, après trois mois de battement, s'est décidée à montrer les dents.

Dans de telles conditions, il est difficile pour M. Wilson de gouverner longtemps sans demander au pays de lui renouveler son mandat. Le problème est de savoir quand il convoquera les électeurs. Si certains observateurs n'excluent pas une consultation au mois de juillet, la plupart continuent à croire que le premier ministre attendra l'automne, sans doute le début du mois d'octobre, pour se présenter devant le pays.

Les sondages donnent actuellement une avance de plus de 8 % aux travaillistes, ce qui se traduirait à la Chambre des communes par une confortable majorité d'environ 80 sièges, mais M. Wilson connaît les inconvénients d'une consultation estivale : d'abord la période des vacances n'est sûrement pas la meilleure. Ensuite, l'opinion publique déjà convoquée aux urnes il y a un peu plus de cent jours, pardonnerait sans doute mal à M. Wilson de lui infliger de nouvelles élections. Enfin, le terrain des nationalisations n'est pas, et de loin, l'un des plus favorables sur lesquels le Labour pourrait livrer bataille.

(*Intérim.*)

EUROPE

LA SUISSE EN QUÊTE D'UN VINGT-TROISIÈME CANTON

II. — L'enjeu du 23 juin

Les citoyens de sept districts jurassiens du canton de Berne doivent dire par référendum, le dimanche 23 juin, s'ils veulent ou non constituer un nouveau canton suisse — le vingt-troisième. Dans un premier article (« le Monde » du 21 juin), Jean-Claude Buhrer a raconté le long combat des séparatistes. Depuis quelques années, les autorités de la Confédération se préoccupent de cette question. Suivant les recommandations d'une commission de bons offices, le gouvernement cantonal a mis au point une procédure d'autodétermination.

Delémont. — Pendant un quart de siècle, la question jurassienne a alimenté les passions. Partisans et adversaires de la séparation de la minorité francophone du canton de Berne se sont affrontés. Pourtant si les positions des deux camps demeurent irréductibles, la campagne qui s'achève n'aura pas été aussi vive que d'aucuns le craignaient. Compte tenu de la portée de l'enjeu, le débat a été particulièrement âpre, mais il se livre essentiellement sur le plan des idées. Il n'y a pour ainsi dire pas eu d'incidents. A la veille d'un choix lourd de conséquences, nombre de Jurassiens ont pris conscience de la menace d'éclatement que la procédure engagée par les autorités cantonales bernoises fait planer sur leur région.

Par JEAN-CLAUDE BUHRER

Le plébiscite du 23 juin constitue la première étape d'un mécanisme aussi ardu et complexe que la question jurassienne elle-même. Le processus a été engagé grâce à une révision de la Constitution cantonale bernoise adoptée le 1er mars 1970 et reconnaissant expressément le droit d'autodétermination à la minorité francophone. Dans une deuxième étape, les districts mis en minorité le 23 juin pourront, dans les six mois, soit demander à former un canton du Jura à territoire limité, soit rester dans le canton de Berne. Dans une troisième étape, à condition bien entendu que le canton du Jura à territoire limité soit créé, les communes limitrophes auraient deux mois pour décider de se joindre ou non au nouveau canton. Enfin un traitement particulier est réservé au district de langue allemande de Laufon. Si un nouveau canton francophone est créé, il pourra rester bernois ou demander son rattachement soit au canton de Bâle, soit à celui de Soleure.

Après le refus du Parlement bernois de doter le Jura d'un véritable statut d'autonomie et la désillusion qui s'ensuivit parmi les éléments modérés, le gouvernement cantonal se résigna à déclencher le processus d'autodétermination. Le Rassemblement jurassien avait d'abord vivement critiqué la procédure adoptée, dont il dénonçait le caractère « machiavélique ». S'ils n'avaient cessé de réclamer l'organisation d'un plébiscite, les autonomistes estimaient qu'il devait être réservé aux habitants de langue française et que les Jurassiens établis dans d'autres cantons devaient également être consultés. Or, le 23 juin, c'est l'ensemble de la population de sept districts jurassiens, y compris les citoyens de langue allemande, qui sera appelé à se prononcer. Aux yeux des séparatistes, cela pourrait fausser le résultat du scrutin.

Néanmoins, après de longues hésitations, le Rassemblement jurassien a accepté d'entrer dans le jeu et à décidé de faire campagne en faveur du « oui » tout en contestant les modalités d'application du référendum d'autodetermination. En même temps, les autonomistes ont déjà clairement fait savoir qu'en cas de majorité du « non », ils demanderaient immédiatement, comme le prévoient les nouvelles dispositions constitutionnelles, la création d'un canton du Jura à territoire limité aux seuls districts favorables à la séparation.

La prise du pouvoir à portée de la main

« La prise du pouvoir cantonal est désormais à portée de la main », déclare sans ambages, M. Roland Béguelin, animateur du mouvement séparatiste. « *Au début*, ajoute-t-il, *nous avions envisagé de saboter le plébiscite, de le rendre inopérant. Mais devant l'impatience des militants et les encouragements des autorités fédérales, nous avons saisi l'occasion qui nous est offerte de créer, coûte que coûte, un vingt-troisième canton suisse, même à territoire limité. Notre « oui » entraînera la constitution d'un nouveau canton comprenant au minimum les districts de Porrentruy, Delémont et de Franches-Montagnes, plus le territoire nord du district de Moutier, il aura une superficie supérieure à celle du canton de Neuchâtel et comptera près de 70 000 habitants.* »

« *Plus industrialisé que la moyenne fédérale, le nouveau canton sera parfaitement viable, comme en témoigne le projet de budget établi par un économiste du service des finances de Genève*, poursuit M. Béguelin. *Doté de ses propres institutions, le Jura sera mieux armé pour défendre ses intérêts, donc relancer son économie. Il est aussi dans l'intérêt des Jurassiens du sud de voter « oui », sinon ceux-ci ne représenteraient plus que 7 % de la population du canton de Berne, et seraient donc réduits à la portion congrue.* »

Le secrétaire général du Rassemblement jurassien est catégorique sur un point : « *Notre lutte*, affirme-t-il, *ne cessera que le jour où les six districts francophones seront regroupés dans un canton du Jura indépendant et souverain. Un canton du Jura à territoire limité entrerait immédiatement en conflit avec Berne pour revendiquer les territoires du sud. C'est pourquoi le seul moyen de préserver l'unité du Jura et de rétablir la paix intérieure est de voter oui le 23 juin.* »

Les positions des antiséparatistes sont tout aussi tranchées. Contrairement aux autonomistes ils estiment qu'il n'y a qu'un moyen d'éviter l'éclatement du Jura : maintenir le *statu quo*. Ils ont également annoncé qu'ils ne se donneraient pas pour battus si le oui l'emportait le 23 juin. Ils entreprendraient aussitôt les démarches nécessaires pour permettre aux districts qui le désirent de demeurer au sein du canton de Berne. « *Les habitants du Jura bernois*, observe M. Roland Staehl, l'un des chefs de file des adversaires de la séparation, *sont des hommes libres jouissant des mêmes droits que leurs concitoyens du reste du canton. Grâce aux révisions constitutionnelles, ils ont déjà obtenu un statut de minorité parfaitement valable. Nous rejetons toute politique fondée sur les concepts de l'ethnie. Nous disons non à ceux qui veulent tracer de nouvelles frontières au moment où l'on souhaite un rapprochement des peuples.* »

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

D'une superficie de 1 468 kilomètres carrés pour quelque cent quarante mille habitants — soit 15 % de la population du canton de Berne, l'ancien évêché de Bâle comprend cent quarante-cinq communes réparties dans sept districts, dont six de langue française (Courtelary, La Neuveville, Moutier, Delémont, Franches-Montagnes, Porrentruy) et un de langue allemande, Laufen.

Selon le dernier recensement, le Jura compte 58 % de catholiques (majoritaires dans les quatre districts du Nord) et 41 % de protestants (majoritaires dans les trois districts du Sud). 77 % de l'ensemble de la population sont francophones et 22 % se déclarent de langue allemande.

Par son étendue, le Jura viendrait au dixième rang des cantons suisses et au seizième rang par sa population. Grâce à l'horlogerie et à la métallurgie, il est un peu plus industrialisé que la moyenne des cantons suisses : 9 % de la population active travaillent dans l'agriculture, 66 % dans l'industrie et l'artisanat, enfin 25 % dans le commerce et les services.

Le Nord et le Sud

En fait, la campagne pour le scrutin du 23 juin a révélé la permanence d'indéniables divisions entre Jurassiens. Ces divergences sont à l'image d'un pays compartimenté, au relief accidenté traversée par des chaînes de montagne et des gorges étroites qui, aujourd'hui encore, rendent difficiles les communications entre les vallées. « *Le Jura est un toit dont un pan est suisse, l'autre français* », explique l'historien Victor Erard. Une barrière est perceptible entre le Nord catholique et le Sud protestant. Historiquement déjà les districts méridionaux ont entretenu des liens plus étroits avec Berne et l'émigration alémanique était plus forte. Les gens du Sud sont aussi d'apparence plus réservée que leurs compatriotes du Nord, qui ont tendance à regarder davantage vers la France.

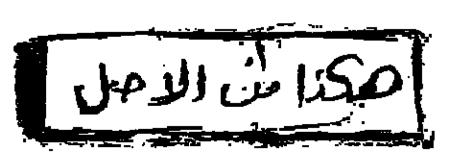
Ce clivage était déjà apparu lors du référendum de 1959. Il a été confirmé lors du renouvellement, le 5 mai dernier, du Parlement cantonal. Alors que les trois districts du Nord ont généralement élu des députés favorables a l'autonomie, ceux du Sud ont donné la préférence à des candidats antiséparatistes, ce qui laisse présager un résultat serré le 23 juin.

Pendant toute la campagne, les forces en présence ont mis l'accent sur la nécessité de sauvegarder l'unité du Jura. Mais tout porte à croire que l'on s'achemine vers un éclatement de la région francophone. Pris entre les deux camps, le Mouvement pour l'unité du Jura, qui a conseillé l'abstention ou le vote blanc, s'est retrouvé en porte à faux. D'ailleurs, au cours des dernières semaines, plusieurs personnalités de la troisième force se sont ralliées soit au oui soit plus rarement au non. Quant aux principaux partis politiques, ils marquent un certain embarras. Seuls les agrariens se sont ouvertement prononcés en faveur du non et les démocrates chrétiens ont fait campagne pour le oui. Mais radicaux et socialistes ont préféré laisser la liberté de vote à leurs sympathisants

Etant donnée la détermination des autonomistes, la création à plus ou moins brève échéance d'un vingt-troisème canton au sein de la Confédération paraît désormais inéluctable. Le principal enjeu du scrutin du 23 juin est donc de savoir quelle en sera l'étendue. L'un des points chauds de la bataille est la cité de Moutiers, située à cheval sur le nord et le sud du Jura, et que les deux camps se disputent ardemment.

Pour assurer la régularité du référendum du 23 juin les autorités fédérales ont nommé cinquante observateurs chargés de surveiller le déroulement normal du vote et le dépouillement du scrutin. C'est la première fois que le gouvernement helvétique collabore directement à une consultation pilote organisée par un canton.

FIN



EUROPE

Portugal

Tandis que les postiers mettent fin à leur grève

M. Alvaro Cunhal se prononce pour une véritable indépendance des territoires d'outre-mer

Lisbonne (A.F.P., A.P.). — Les employés et ouvriers des postes et télécommunications, qui étaient en grève générale depuis lundi, ont repris le travail, jeudi 20 juin, sans avoir obtenu satisfaction. Cette grève, qui touchait trente mille travailleurs, était considérée comme la plus grave que le Portugal ait connue depuis l'installation du nouveau régime. Son échec apparaît comme une victoire des partis de gauche, membres de la coalition gouvernementale et de l'intersyndicale portugaise, proche du parti communiste.

Un vaste plan d'intervention des forces armées dans les principaux bureaux de postes et télécommunications devait être mis à exécution jeudi matin en vue de rétablir l'activité des services, indiquent deux communiqués émanant l'un du chef d'état-major général des forces armées et l'autre du premier ministre. Le déclenchement de l'opération a été suspendu dès l'annonce de la fin de la grève, précisent ces communiqués.

Le communiqué du premier ministre ajoute que ce plan avait été préparé à la demande du gouvernement et dans une totale identité de vues avec les forces armées. Il précise que le gouvernement est prêt à mettre immédiatement en vigueur le nouveau barème de salaires proposé à la commission syndicale au cours de la dernière séance de négociations dès que celui-ci aura été accepté par les travailleurs des P.T.T. Ce nouveau barème implique une augmentation des charges salariales et sociales de l'ordre de 430 millions d'escudos (86 millions de francs). On rappelle que la proposition gouvernementale a été refusée par la commission syndicale, qui a retiré son cahier de revendications et décidé la fin de la grève en raison, disait-elle, de la détérioration du mouvement provoquée par « *les manœuvres de division du parti communiste et de ses alliés* ».

Dans une interview accordée aux agences de presse étrangères, M. Cunhal, secrétaire général du parti communiste portugais, a déclaré de son côté : « *Un danger fasciste subsiste au Portugal, mais la situation y est différente de celle qui existait au Chili avant la chute du régime Allende.* »

« Nous faisons confiance aux forces armées »

M. Alvaro Cunhal, qui est aussi ministre du gouvernement provisoire, a précisé que les forces armées portugaises, qui ont fait le 25 avril avec l'appui des masses populaires, ne peuvent être comparées à l'armée des généraux chiliens. Pourtant, selon M. Cunhal, « *la réaction au Portugal a su tirer les enseignements du coup d'Etat de Santiago. Elle peut,* dit-il, *utiliser le même processus de pressions économiques et se servir des revendications légitimes du peuple pour créer un climat d'insécurité et paralyser les branches essentielles de l'activité en vue de détruire l'ordre démocratique qui se bâtit au Portugal. Le fascisme,* a déclaré M Alvaro Cunhal, *a encore des positions dans l'appareil d'Etat et dans la société portugaise. Il y a aussi l'influence de grands groupes naguère protégés par le fascisme et qui détiennent encore le pouvoir économique à défaut du pouvoir politique. Nous sommes attentifs à ce danger et nous faisons confiance aux forces armées.* »

Interrogé sur les raisons de la participation du parti communiste au gouvernement provisoire, M. Alvaro Cunhal a déclaré que « *la coalition actuelle constitue une alliance de forces sociales et politiques très différentes mais qui ont deux objectifs essentiels communs : détruire la machine d'Etat fasciste pour construire un nouvel Etat démocratique et en finir avec la guerre coloniale* ».

A propos de l'activité des mouvements gauchistes, le secrétaire général du parti communiste portugais a déclaré que son réel danger était de faire le jeu de la réaction. « *Ce n'est pas un danger révolutionnaire et d'ailleurs nous aussi nous avons des objectifs ultérieurs qui dépassent bien le programme du mouvement des forces armées* », a-t-il déclaré.

En ce qui concerne le problème colonial, M. Alvaro Cunhal a souligné que le programme du mouvement des forces armées comporte deux points essentiels, à savoir : « *La reconnaissance du fait que la solution est politique et non pas militaire, et la volonté d'en finir vite avec la guerre.* » « *Il y a aussi,* a-t-il dit, *la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et c'est un progrès important.* » Cependant, estime le secrétaire général du parti communiste portugais, « *il y a des forces sociales et politiques qui envisagent d'une façon différente les moyens pratiques de parvenir à ce résultat. Autodétermination ou indépendance n'ont pas encore une signification identique pour toutes les forces participant au gouvernement* ». En ce qui concerne le parti communiste, M. Cunhal a rappelé sa position bien connue selon laquelle la solution repose sur la reconnaissance du droit des peuples de Guinée-Bissau, Angola et Mozambique à l'autodétermination et à l'indépendance, « *à une indépendance qui ne signifie pas la substitution de la domination coloniale par une autre forme de domination colonialiste ou néo-colonialiste* ».

LE P.A.I.G.C. MENACE DE REPRENDRE LA LUTTE ARMÉE « JUSQU'A LA LIBÉRATION TOTALE »

Dakar (*A.F.P.*). — Radio-Libertacao, station émettrice du P.A.I.G.C. (Parti pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et les îles du Cap-Vert), affirme, dans un commentaire en langue portugaise capté jeudi à Dakar, qu'un refus, de la part du Portugal d'accepter les principes énoncés par le P.A.I.G.C., ne pourrait conduire qu'à « *une réactivation de la lutte armée jusqu'à la libération totale* ».

Enonçant ces principes, la radio a, par ailleurs, donné lecture du texte complet du programme de ce mouvement qui, depuis sa remise à jour par le congrès du P.A.I.G.C. de juillet 1973, n'avait jamais été publié intégralement.

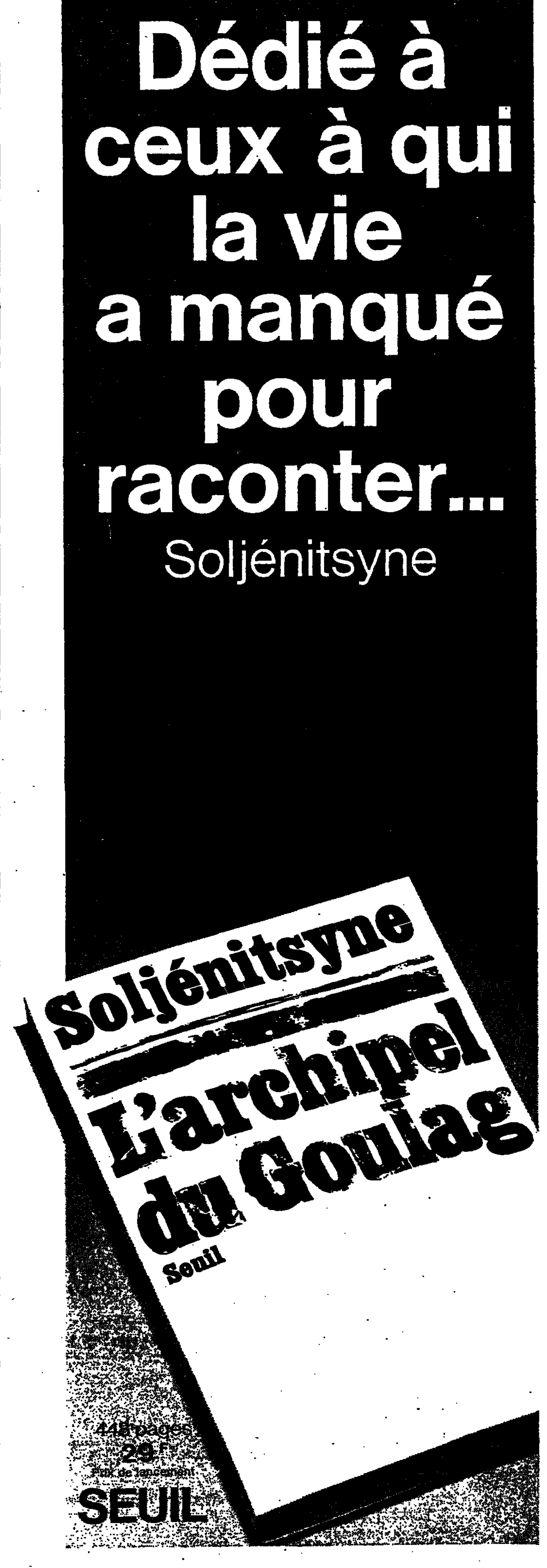
En ce qui concerne les relations entre la Guinée-Bissau et le Cap-Vert, qui furent l'un des points d'achoppement des négociations de Londres et d'Alger, le programme prévoit l'unité des deux pays dans l'indépendance, la forme restant à définir par les représentants des deux peuples.

A la Mutualité

MM. MARCHAIS ET VITORIANO CRITIQUENT L'ACTION DES GROUPES « GAUCHISTES »

M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, et José Vitoriano, membre de la commission exécutive du comité central du parti communiste portugais, ont dénoncé d'une même voix, le jeudi 20 juin, à la Mutualité, le risque que fait peser, d'après eux, l'action des groupes « *gauchistes* » sur l'expérience portugaise. Pour M. Marchais, ces « *pseudo-révolutionnaires veulent diviser le large rassemblement des forces populaires et de l'armée au Portugal. Alors qu'on ne les a guère vus à l'œuvre dans la lutte antifasciste, ils se livrent à une démagogie effrénée et s'efforcent de créer un climat d'insécurité. Naturellement, leurs homologues français leur emboîtent le pas. Ces bassesses déshonorent leurs auteurs* ».

M. José Vitoriano a, de son côté, vivement critiqué ces « *groupes d'aventuriers irresponsables qui se déclarent de gauche et font le jeu de la réaction* ». Il souligna la fragilité de l'équilibre politique portugais et mit en garde les travailleurs contre le risque de compromettre cet équilibre en désorganisant la vie économique.



EUROPE

Allemagne fédérale

Le Bundestag a ratifié le traité normalisant les relations avec la Tchécoslovaquie

De notre correspondant

Bonn. — *Le Bundestag a ratifié, le jeudi 20 juin, par 232 voix contre 190, le traité normalisant les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Ce texte, dont la mise au point avait été très longue et laborieuse, avait été signé le 11 décembre 1973 à Prague par le chancelier Brandt et M. Lubomir Strougal, président du conseil des ministres tchécoslovaque. Par ce traité, la R.F.A. et la Tchécoslovaquie déclarent* « comme nul l'accord de Munich du 29 septembre 1938, pour ce qui concerne leurs relations mutuelles », *s'engagent* « à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force » *et reconnaissent l'inviolabilité des frontières.*

Le débat au Bundestag, qui a duré deux jours, n'a apporté aucun élément nouveau. Le gouvernement fédéral et les partis de la coalition d'une part, l'opposition chrétienne-démocrate d'autre part, ont rappelé leurs positions traditionnelles sur l'Ostpolitik. Le chancelier Helmut Schmidt a déclaré que le traité de Prague méritait une large majorité, car il permet de faire sortir les Allemands et les Tchécoslovaques *« du cercle vicieux de l'injustice »*.

L'opposition des chrétiens démocrates

M. Schmidt n'a pas été entendu. A quelques exceptions près, les députés chrétiens-démocrates ont voté comme un seul homme contre la ratification. Leur argumentation n'a pas varié depuis les traités de Moscou ou de Varsovie. Ils se déclarent, au fond, d'accord avec le gouvernement fédéral sur le but général de sa politique, mais ils estiment ne pas pouvoir accepter la traduction diplomatique de celle-ci. Le porte-parole de l'opposition pour la politique à l'Est a regretté que le traité de Prague crée plus de problèmes qu'il n'en résout, les deux parties interprétant différemment la clause sur la « nullité » de l'accord de Munich. Le traité est déséquilibré, a-t-il déclaré en substance, parce que les revendications des Tchécoslovaques ont été satisfaites dans le texte du traité lui-même, alors que les demandes de la République fédérale sont seulement prises en considération dans d'obscurs documents annexes.

Cette argumentation n'a pas convaincu M. Herbert Wehner, président du groupe parlementaire social-démocrate. Il a accusé la C.D.U.-C.S.U. d'accorder, *« sous une forme déguisée, ses faveurs à une politique qui a été, est et pourrait être dirigée »* vers la destruction de l'Etat tchécoslovaque. Plus mesuré, M. Egon Bahr, architecte de la politique à l'Est, qui est redevenu simple député après la démission de M. Brandt, a déclaré que les traités avec l'Europe de l'Est avaient permis à la République fédérale d'avoir une influence et un poids supplémentaire dans le monde. Aucun Allemand, a dit M. Bahr, n'a perdu quoi que ce soit, *« si ce n'est des illusions »*.

La C.D.U.-C.S.U. a annoncé qu'elle se prononcerait contre la ratification du traité, dès ce vendredi au Bundesrat. Cependant, l'opposition du Bundesrat peut être levée grâce à la majorité absolue dont la coalition libérale-socialiste dispose au Bundestag.

DANIEL VERNET.

DIPLOMATIE

S'ADRESSANT AU CORPS DIPLOMATIQUE

« La politique extérieure de la France portera la marque du changement » déclare M. Giscard d'Estaing

Devant tout le corps diplomatique, réuni au palais de l'Elysée, le jeudi 20 juin dans l'après-midi, M. Valéry Giscard d'Estaing a défini les grandes lignes d'une politique extérieure qui, a-t-il dit, portera la marque du changement que la France entend imaginer, choisir et conduire. Dans ce premier discours de politique internationale qu'il prononce depuis son accession à l'Elysée, le chef de l'Etat a précisé les trois points sur lesquels ce changement dictera l'action extérieure de la France :

1) *« Ce changement veut dire, en premier lieu, qu'après bien des drames de l'histoire, la France s'est réconciliée avec elle-même et qu'elle veut désormais consacrer ses forces, son imagination et son talent à forger son avenir. Elle le fera en restant elle-même, c'est-à-dire libre de ses engagements et maîtresse de ses décisions... »*

2) *« Il signifie ensuite que la France mettra son dynamisme au service de la coopération internationale la plus étendue et la plus concrète. A la grande tâche de l'union de l'Europe, dans laquelle elle est engagée aux côtés de ses partenaires de la Communauté, elle apportera sa détermination. Aux efforts heureusement entrepris pour promouvoir la détente et la profonde compréhension entre tous les peuples de notre continent quelles que soient leurs préférences d'organisation économique ou sociale, elle donnera son soutien actif. »*

» Face au défi que représente pour l'humanité la situation des pays en développement, devant le drame de la misère et de la faim que connaissent certains d'entre eux, dont beaucoup lui sont particulièrement chers, elle s'emploiera à susciter l'élan d'une efficace solidarité et y contribuera largement pour sa part... »

3) *« Ce changement signifie enfin que la France, confirmant et accentuant sa mission libérale, fera tout ce qui dépend d'elle pour contribuer à l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales fondées sur le respect et l'estime mutuels, sur un esprit de compréhension et de liberté, et pour que tombent partout dans le monde, sous la pression des peuples, les bastilles de la contrainte et de l'intolérance. Elle espère aussi introduire dans les rapports entre les Etats plus de simplicité, plus de confiance et, oserai-je le dire, plus d'optimisme »...*

En jaquette

C'est en jaquette et en pantalon rayé que M. Giscard d'Estaing, entouré du premier ministre, M. Chirac, du ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, du ministre de la coopération, M. Abelin, et du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Destremau, a reçu ses hôtes. En revanche, dans la cour, les diplomates n'ont pas trouvé le tapis rouge habituel ni les gardes à cheval casqués ; ils ont été accueillis par des marches militaires jouées par la musique de la garde républicaine.

● *Le Conseil supérieur des Français à l'étranger* tiendra sa vingt-huitième session du 25 au 29 juin 1974 à Paris. La séance d'ouverture, qui aura lieu le 25 juin, sera présidée par M. Bernard Destremau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

● *Une Association des peuples de France et du tiers-monde* a été créée à Paris. Son siège est au 94 bd de Courcelles. L'Association a publié un manifeste et désigné, en qualité de conseiller culturel et diplomatique, le prince Mozaffar Firouz, ancien ambassadeur d'Iran en U.R.S.S., et auteur du livre : *L'Iran face à l'imposture de l'histoire.*

LA DÉCLARATION ATLANTIQUE

« La liberté de décision de la France est intégralement préservée »

affirme M. Sauvagnargues

« Je suis pleinement satisfait de la réunion (de l'OTAN) d'Ottawa, tant pour ce qui concerne l'avenir de l'alliance que pour ce qui concerne les positions françaises que j'avais décrites avant mon départ, qui ont été intégralement maintenues, et sur lesquelles nous avons obtenu plein succès », a déclaré M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, le jeudi 20 juin au micro de France-Inter. *« Il fallait, comme je l'ai dit avant mon départ, préserver la liberté de décision non seulement de la France, mais de ses partenaires européens. C'est ce qui a été intégralement fait (...) »*, a ajouté le ministre.

Parlant de ses entretiens avec M. Kissinger, M. Sauvagnargues a dit : *« Je ne voudrais absolument pas présenter cette affaire en termes de match entre moi-même et M. Kissinger. (...) Je dois souligner qu'il n'y a pas victoire parce que des deux côtés un esprit raisonnable a prévalu et que le secrétaire d'Etat américain (...) s'est montré animé d'un esprit coopératif qui me laisse bien augurer de la suite. Maintenant que cette équivoque — dont, il faut bien le dire, les Américains étaient à l'origine responsables parce que ce sont eux qui ont soulevé cette affaire, — cette hypothèque est maintenant levée sur nos relations, je crois qu'on peut avoir un espoir raisonnable que tout cela va évoluer dans des conditions acceptables. »*

« Le texte (de la déclaration atlantique) *est bon*, a conclu M. Sauvagnargues *(...). Pour ses passages les plus intéressants, il est dû à mon prédécesseur, M. Jobert, et M. Kissinger a tenu lui aussi à le rappeler. Mon rôle à moi a été de mettre la machine sur les rails. Je n'ai pas fait beaucoup plus, mais je crois qu'il n'est quand même pas tout à fait inutile de rappeler que c'est une querelle qui durait déjà depuis d'assez longs mois et qui est maintenant terminée. »*

SIR JOHN PEEL SERAIT CANDIDAT AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.E.O.

La vingtième assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, qui s'était ouverte le mardi 18 juin, a clos ses travaux jeudi en fin de matinée après avoir adopté deux rapports :

— celui de M. Jung (C.D.P. belge) sur « la sécurité en Méditerranée » par 28 voix contre 9. le document constate que *« la défense européenne ne peut avoir une autre base que l'OTAN »*. Il demande à la France de reprendre dans le cadre de l'OTAN son *« ancienne responsabilité de commandement en Méditerranée occidentale »*.

— celui de M. Leynen (démocrate chrétien belge) sur les obstacle à l'union politique de l'Europe par 46 voix contre 1. Ce rapport déplore *« l'absence d'une harmonisation des points de vue européens dans le domaine de la sécurité »*. Il réclame *« la création, dans le cadre de l'Union européenne, d'un centre de décisions politiques en matière de politique étrangère »*.

A ce propos, on commente avec intérêt, dans les couloirs de l'U.E.O., la décision prêtée à Sir John Peel, président sortant de l'Assemblée, de poser sa candidature au poste de secrétaire général de l'U.E.O., qui sera vacant le 1er octobre prochain. Cette candidature répondrait aux vœux émis par l'Assemblée que le prochain secrétaire général soit désormais « une personnalité politique ».

Mercredi, l'Assemblée de l'U.E.O. a mis en échec une nouvelle offensive britannique pour institutionnaliser les consultations de l'Europe avec les Etats-Unis.

LE MOUVEMENT POUR L'INDÉPENDANCE DE L'EUROPE : un document vide de contenu.

De son côté, le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, qui groupe essentiellement des gaullistes, et que préside M. Gorse (U.D.R.), ancien ministre, estime dans un communiqué que *« la déclaration atlantique adoptée à Ottawa est un document vide de contenu réel »*. *« Aucune perspective, disposition ou contrainte nouvelle n'y apparaît*, poursuit le M.I.E. *Cette déclaration ne traduit en rien le projet de nouvelle charte atlantique proposée en mai 1973 par M. Kissinger, qui suggérait une communauté économique et politique intégrée sous tutelle américaine. Dès lors, rien ne s'opposait à l'accepter. Mais l'on pourrait aussi poser la question inverse : pourquoi l'avoir signée ? »*

La conférence de Caracas sur le droit de la mer

(Suite de la première page.)

Quelques heures avant l'ouverture de la séance inaugurale, M. John Stevenson, chef de la délégation américaine, a annoncé, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis sont disposés à négocier un traité en sept points. Le premier établit la limite des eaux territoriales à 12 milles marins (contre 3 milles actuellement). Aux conférences précédentes, en 1958 et 1960, Washington s'était opposé à cette mesure, qui a pour effet d'étendre le droit de navigation et de survol notamment. Aujourd'hui, la limite de 3 milles, qui correspondait à la distance parcourue par un boulet de canon, est anachronique. De nombreux Etats ont étendu unilatéralement la limite, dans certains cas, jusqu'à 200 milles, ce qui fait l'objet de nombreuses contestations.

Libre passage dans les détroits

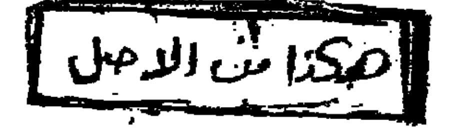
Les six autres points de la proposition américaine sont : libre passage dans les détroits internationaux, sans discrimination d'aucune sorte; extension de la juridiction des Etats riverains sur les ressources biologiques et non biologiques situées au-delà des eaux territoriales ; édiction de mesures pour la protection des océans et des côtes contre la pollution ; pour l'exploitation des fonds marins à grande profondeur, mise au point de règlements internationaux destinés à protéger cet *« héritage commun de l'humanité »* ; protection des intérêts de toutes les nations dans l'acquisition et la diffusion des connaissances scientifiques océanographiques ; établissement d'un système d'arbitrage susceptible de *« remplacer une fois pour toutes le droit du plus fort par le droit et la justice »*.

M. Stevenson a précisé que les Etats-Unis n'envisageaient pas d'étendre unilatéralement la limite de leurs eaux territoriales à douze milles. Le programme américain ne présente pas de garantie que les pays en voie de développement possédant des ressources minérales seront protégés contre la concurrence des pays qui disposent d'une technologie hautement développée et exploitant les fonds marins.

En inaugurant la conférence, M. Carlos Andres Perez, chef de l'Etat vénézuélien, a vivement critiqué les organisations internationales qui sont, à ses yeux, l'*« instrument des grandes puissances »*. Il s'est prononcé en faveur d'une *« éthique des ressources maritimes, qui oppose les valeurs de l'équité et de la justice aux simples considérations matérielles »* sur lesquelles se fonde la politique des Grands.

M. Kurt Waldheim a déclaré ensuite que l'essentiel était d'éviter que ne se reproduise l'expérience négative des conférences de 1958 et 1960. Il souhaite que la conférence puisse établir une *« nouvelle convention capable de régler les problèmes sans en créer de nouveaux »*. Le danger, à ses yeux, est de remplacer *« les vieilles querelles sur terre par de nouvelles querelles sur mer »*. Or, l'enjeu est considérable, car *« on s'est aperçu que les ressources marines sont immenses »*. Il a souligné la nécessité de trouver les moyens d'adapter la future convention aux nouvelles données qui ne manqueront pas d'apparaître dans l'avenir, de telle sorte que cette convention ne tombe pas en désuétude peu de temps après avoir été adoptée.

Enfin, M. Shirley Amerasinghe, chef de la délégation de Sri-Lanka (Ceylan) et président de la conférence, affichant un certain scepticisme après l'exhortation du secrétaire général des Nations unies, a déclaré que, si la conférence ne parvenait pas à mettre au point une convention — crainte exprimée par la majorité des participants, — il serait bon qu'elle en pose au moins les fondements. Une nouvelle conférence pourrait d'ailleurs se tenir à Vienne l'an prochain.



En Auvergne — M. Giscard d'Estaing célébrera dimanche le 30e anniversaire des combats du mont Mouchet

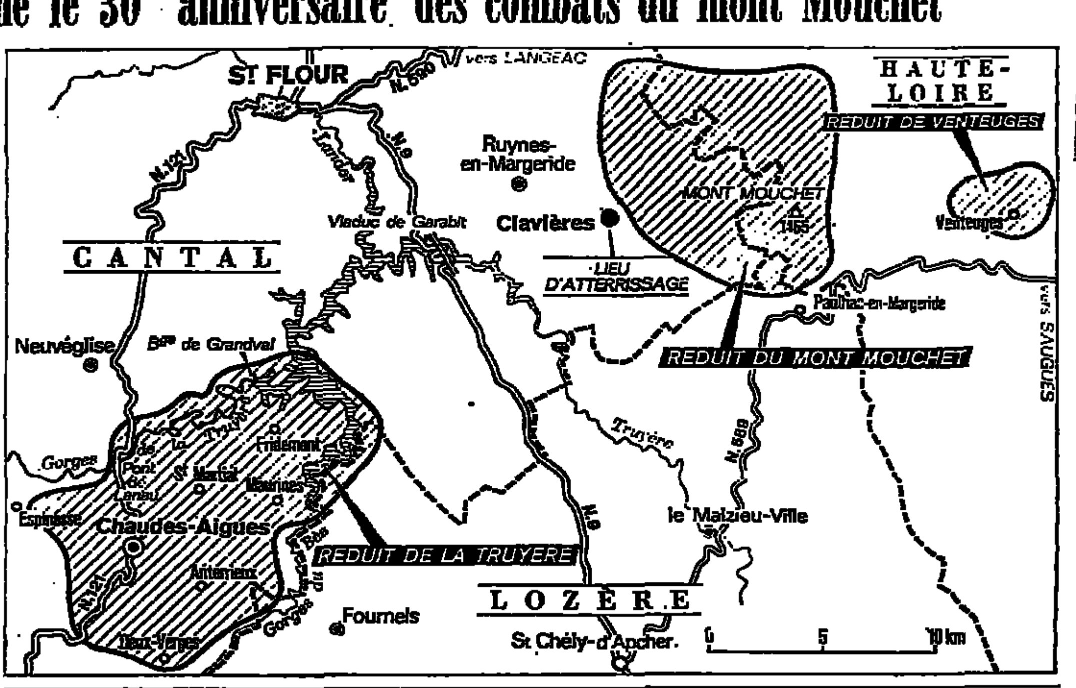
M. Valéry Giscard d'Estaing participera dimanche 23 juin, à Auvers (Haute-Loire), à la cérémonie commémorative des combats du mont Mouchet qui opposèrent, il y a trente ans, maquisards et occupants. Le président de la République arrivera à 11 h. 30 à Clavières (Cantal), à 2 kilomètres d'Auvers, et déposera une gerbe au monument du mont Mouchet.

Le président de la République prononcera ensuite une allocution et visitera le musée consacré à la Résistance.

« Il s'est passé ici un épisode trop méconnu, mais très héroïque, de la Résistance française », déclarait le général de Gaulle le 5 juin 1959, lors de sa visite au mont Mouchet.

En effet, fin mai 1944, à quelques jours du débarquement allié, les chefs des maquis d'Auvergne s'apprêtent à accueillir une force aéroportée qui agirait de l'intérieur avec les forces débarquées. L'opération n'aura pas lieu, mais l'installation des maquisards se fait au mont Mouchet, sur un plateau boisé à plus de 1 400 mètres d'altitude, *« abri idéal »*, notent les historiens (Gilles Lévy et Francis Cordet dans *A nous, Auvergne !* Presses de la Cité, Paris, 1974), *« pour le regroupement, l'instruction et l'organisation d'unités prêtes à agir avec les éléments aéroportés »*. Deux autres « réduits » sont mis en état de défense : les réduits de la Truyère et de Venteuges. La montée au maquis amène près de six mille hommes dans ces trois zones.

Alerté par l'ampleur de la mobilisation et par la qualité de l'organisation, l'état-major de la Wehrmacht décide d'anéantir le maquis. Une première attaque, dans la nuit du 1er au 2 juin, est stoppée par les maquisards. Après plusieurs jours d'escarmouches et d'accrochages, une seconde offensive, le 10 juin, est accompagnée de massacres dans les villages voisins, notamment à Ruynes-en-Margeride et à Clavières. Dans la soirée, l'ennemi se replie en direction de Saint-Flour. La troisième attaque, le 11 juin, sera la bonne : après de violents combats autour de Clavières, les Allemands atteignent le mont Mouchet ; les maquisards gagnent le réduit de la Truyère. Les pertes sont de cent soixante morts et de quatre-vingts blessés du côté français, de deux cents morts et de cent blessés du côté allemand. La Truyère sera à son tour évacuée, après la rude bataille de Chaudes-Aigues, les 20 et 21 juin. Les opérations ont coûté la vie à plusieurs centaines de maquisards. Elles ont entraîné surtout de sévères représailles contre la population civile. L'idée de concentrer les résistants dans des réduits sera désormais abandonnée. « *Bref*, concluent Gilles Lévy et Francis Cordet, *au lendemain des combats du mont Mouchet et de Chaudes-Aigues, il apparait nécessaire de tirer les leçons de ce qu'on peut considérer comme une erreur tactique et d'orienter les maquisards vers des actions de guérilla tenant compte du rapport réel des forces en présence.* »



Le Sénat adopte le projet de loi sur la répression des infractions commises par les transporteurs routiers

Les sénateurs ont adopté, le 20 juin, avant l'Assemblée nationale, le projet de loi tendant à permettre un contrôle plus efficace de la réglementation appliquée aux transports routiers : composition des équipages, durée maximale du temps de conduite, repos journalier et hebdomadaire, etc.

Aux officiers de police judiciaire et aux inspecteurs du travail, quatre catégories nouvelles de personnels sont ajoutées et auront compétence pour ce contrôle. Il s'agit :

- Des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture ;
- Des fonctionnaires ou agents ayant qualité pour constater les infractions à la législation sociale dans les établissements contrôlés par le ministère de l'industrie ;
- Des inspecteurs des transports et contrôleurs des transports routiers ;
- Des agents en douane.

Un « titre » spécial concerne le transport des matières dangereuses ou explosives. Les pénalités encourues par les infractions de ce type sont sensiblement aggravées.

« Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 3 000 à 30 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui aura :

» 1) Transporté ou fait transporter par chemin de fer, par route ou par voie de navigation intérieure des matières dangereuses, dont le transport n'est pas autorisé.

» 2) Transporté ou fait transporter par chemin de fer, par route ou par voie de navigation intérieure des matières dangereuses sans satisfaire aux prescriptions de sécurité concernant l'obligation d'étiquetage, les limitations de poids et l'interdiction d'emballage ou de chargement en commun, spécifiques à ces matières.

» 3) Utilisé ou mis en circulation par chemin de fer, par route ou par voie de navigation intérieure des matériels aménagés pour le transport des matières dangereuses et n'ayant pas satisfait aux visites et épreuves auxquelles ces matériels sont soumis.

» 4) Fait circuler ou laissé stationner des matériels transportant des matières dangereuses sur une voie ou un ouvrage dont l'utilisation est interdite en permanence aux transports de ces matières. »

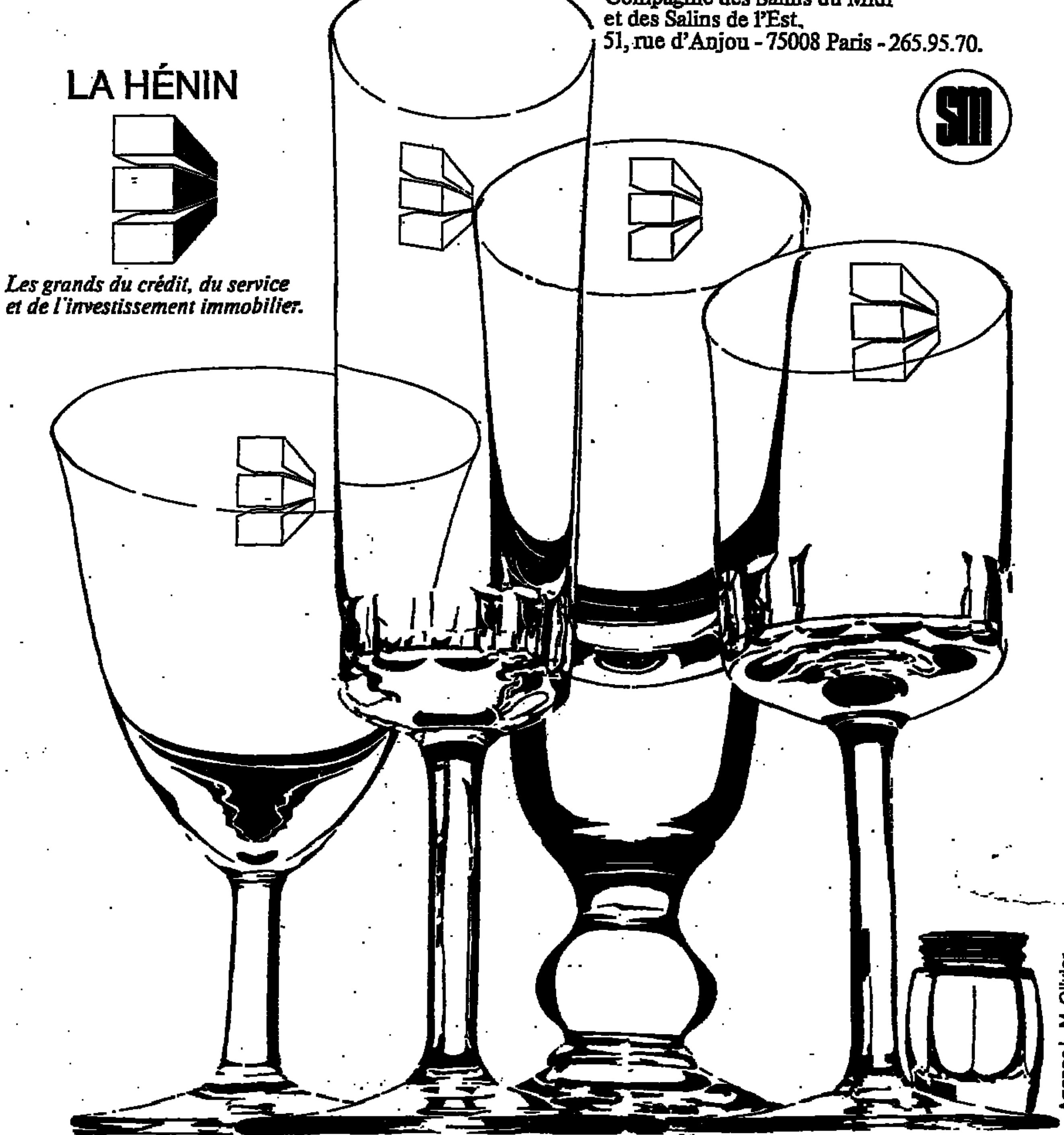
Ces dispositions sont celles adoptées par le Sénat après le vote d'amendements proposés d'un commun accord par le rapporteur, M. CHAUTY (non-inscrit), et par le secrétaire d'État aux transports, M. CAVAILLE.

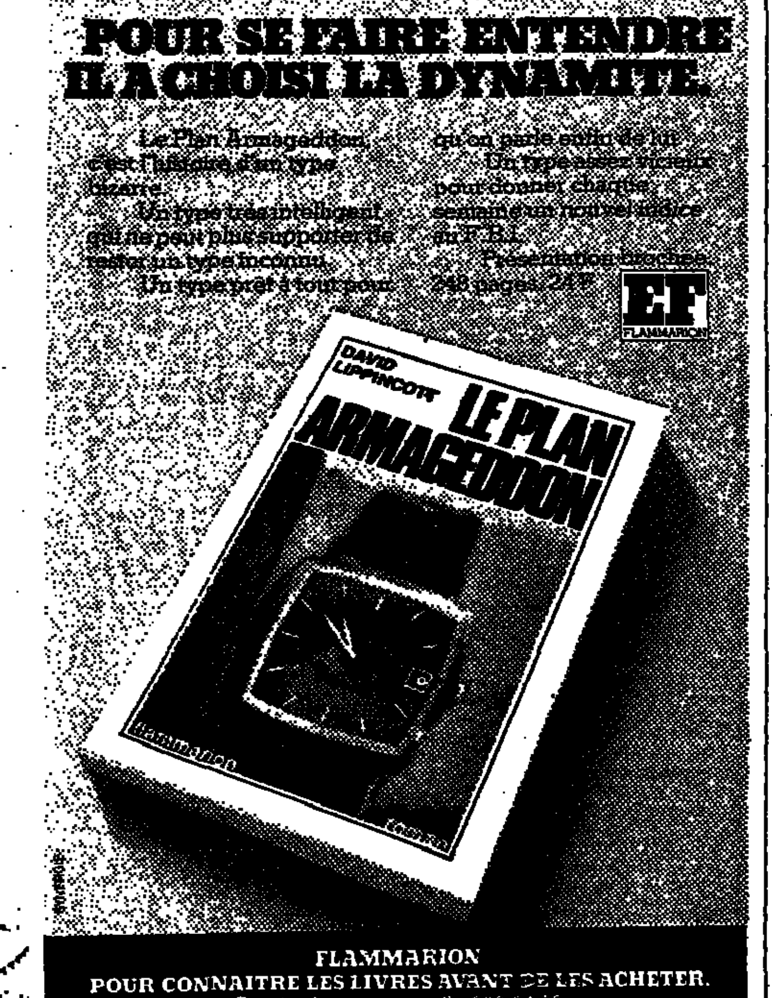
Les sénateurs ont ensuite accueilli le premier président de la Cour des comptes, qui a « déposé », sur le bureau de leur assemblée, son rapport annuel sur l'utilisation des fonds publics. M. EDOUARD BONNEFOUS (gauche dém.), président de la commission des finances, approuvé par M. Alain Poher, a exprimé le vœu que la collaboration entre sa commission et la Cour des comptes puisse s'exercer d'une manière plus poussée au moment de l'examen du budget.

Au début de la séance, le Sénat avait approuvé la convention générale de la Sécurité sociale conclue avec le gouvernement nigérien.

Le rapporteur, M. LOUIS MARTIN (non-inscrit), avait exprimé l'émotion de la commission des affaires étrangères à l'annonce du coup d'Etat qui a conduit au remplacement de M. Diori Hamani par le lieutenant-colonel Kountché.

Les sénateurs ont aussi approuvé une convention franco-espagnole d'abornement de leur frontière commune. — A. G.





POLITIQUE

LA LOI D'AMNISTIE ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Lecanuet : tracer la frontière entre le supportable et l'odieux

Les députés ont examiné et adopté, jeudi 20 juin, en première lecture, le projet de loi portant amnistie, projet que nous avons notamment présenté dans « le Monde » daté 9-10 juin.

Rapporteur de la commission des lois, M. GERBET (rép. ind., Eure-et-Loir) rappelle que ce texte d'amnistie est le sixième depuis la Libération et note que le texte comprend trois innovations « *particulièrement importantes* » : « *La grande indulgence et la plus grande compréhension envers les jeunes (...) ; l'extrême libéralisme envers les commerçants, artisans et membres des professions libérales concernant le non-règlement de certaines cotisations sociales (...) ; le grand et légitime effort, enfin, vers la réconciliation nationale par l'effacement définitif et généreux des conséquences des événements douloureux d'Algérie.* »

M. LECANUET, ministre de la justice, après avoir remarqué que « *la crainte et la punition ne sont pas les seules voies de la justice* » et précisé que le président de la République et le gouvernement souhaitaient qu'« *un nouveau départ s'accompagne d'un certain détachement et donc d'un certain « oubli du passé »*, souligne : « *Cependant cet oubli ne saurait être systématique et général. Nous nous proposons de le graduer et de le diversifier (...).* »

Le garde des sceaux détaille ensuite le contenu du projet de loi. A propos des infractions qui, selon lui, traduisent « *les réactions de certaines catégories de citoyens à des mutations économiques, sociales ou culturelles auxquelles ils étaient mal préparés* », il déclare : « *Il s'agit là d'infractions à l'égard desquelles l'amnistie sera porteuse d'un effet d'apaisement social qui nous parait particulièrement souhaitable.* »

« *Dans le domaine des mœurs,* dit-il aussi, *le devoir du législateur est de tenir compte d'une évolution des consciences et des comportements qui est une donnée de fait irrécusable quel que soit le jugement moral que l'on puisse porter à cet égard.* »

LE GARDE DES SCEAUX : la réconciliation définitive de tous les Français

Le ministre de la justice évoque aussi l'amnistie concernant les événements d'Algérie. Il remarque à ce sujet que les deux dernières lois d'amnistie votées en 1966 et en 1968 restaient dans les « *limites habituelles* » du droit d'amnistie. Ainsi les conséquences civiles et professionnelles des infractions amnistiées n'étaient pas effacées, ce qui n'est pas le cas dans le texte en discussion.

« *Par ces mesures de caractère tout à fait exceptionnel*, souligne M. Lecanuet, *le gouvernement entend sceller la réconciliation définitive de tous les Français. Les événements d'Algérie étaient en effet, eux aussi, exceptionnels, et ils ont déchiré la conscience d'un grand nombre de nos concitoyens. Beaucoup ont pensé de bonne foi défendre la cause de l'unité nationale en se livrant à des actes parfois très graves. Mais on ne peut faire abstraction des mobiles souvent nobles et désintéressés qui les animèrent.* »

Après avoir présenté les propositions du gouvernement à ce sujet, le ministre répète : « *L'ensemble de ces mesures témoigne de la volonté du président de la République et du gouvernement de faire tout ce qui est possible pour effacer les ultimes séquelles du drame algérien dans un souci d'unité de réconciliation nationale.* »

Dans la discussion générale, M. DE BENOUVILLE (app. U.D.R., Paris) déclare qu'il n'est pas entièrement satisfait par les dispositions concernant les infractions commises à l'occasion des événements d'Algérie. Il souhaite ainsi que les effets de l'amnistie soient étendus à toutes les sanctions qui ont été prises, comme les révocations prononcées sans qu'il y ait eu intervention des tribunaux, et réclame la reconstitution de carrière.

M. DONNEZ (réf., Nord) estime qu'un des principaux soucis des parlementaires doit être de protéger contre les récidives ceux qui ont été, une première fois, victimes des agissements d'individus que l'on se proposerait d'amnistier.

Après M. CRESSARD (U.D.R., Ille-et-Vilaine), qui présente l'historique de l'amnistie et déclare notamment à propos des événements d'Algérie : « *Nous pouvons oublier volontairement ceux qui ont désobéi et entraîné d'autres hommes dans la révolte contre la patrie* », M. BAUDOUIN (rép. ind., Manche) se félicite que l'amnistie concerne des événements liés à des revendications politiques, sociales ou universitaires. Il souhaite que soit admise la possibilité d'une reconstitution de carrière pour ceux qui seront amnistiés des infractions commises durant les événements d'Algérie.

M. GUERMEUR (U.D.R., Finistère) approuve l'amnistie concernant les événements d'Algérie (« *Il faut tourner la page, étant entendu*, dit-il, *que l'oubli de tous ne doit pas être considéré comme la revanche de quelques-uns.* ») et celle relative aux commerçants et artisans qui ont refusé de régler leurs cotisations maladie et retraite. Il souhaite que des instructions soient données aux caisses pour qu'elles leur accordent le droit d'acquitter leurs cotisations en retard par paiements échelonnés. M. VILLA (P.C., Paris) estime que « *l'amnistie des individus n'empêche pas que demeurent les causes profondes de la délinquance* ». Il approuve les mesures concernant les objecteurs de conscience, les femmes poursuivies pour s'être fait avorter et les commerçants et artisans. Il proteste, par contre, contre « *le rétablissement de l'intégralité de leurs droits pour ceux qui, durant la guerre d'Algérie, ont porté les armes contre la France et parfois participé avec l'O.A.S. à des actes de terrorisme et à des assassinats* ». Le député réclame enfin l'amnistie pour les fonctionnaires qui, étant en service dans les territoires d'outre-mer, ont été révoqués pour avoir refusé une mutation en métropole et pour les travailleurs immigrés victimes de sanctions administratives.

M. ZUCCARELLI (rad. de gauche, Corse) souhaite une modification de la loi instituant le vote par correspondance ou par procuration dont l'application « *prête trop souvent à des tentations dangereuses* ». M. SOUSTELLE (non-insc., Rhône) appelle à la « *clémence* » et déclare : « *Comment admettre que, douze ans après, le drame algérien laisse encore des traces, des amertumes ? (...) Il nous appartient d'effacer définitivement les discriminations dont souffrent encore ceux qui, à tort ou à raison, ont voulu défendre une certaine conception de la France et de son prolongement africain.* » Le député réclame notamment la reconstitution de carrière.

M. KRIEG (U.D.R., Paris) estime qu'« *en ce qui concerne les événements d'Algérie ou d'Indochine, le moment est vraiment venu de ne rien laisser subsister du tout* » mais s'inquiète de « *toute une série d'amnisties catégorielles* ». Il regrette aussi que « *l'amnistie puisse influencer profondément la conduite d'un certain nombre de nos concitoyens ou même parfois — ce qui est plus grave encore — la façon de rendre la justice* ». Enfin, M. COMMENAY (U. C., Landes) se félicite de ce projet « *dont le vote est la manifestation traditionnelle et indispensable des exigences de l'unité nationale* ». En ce qui concerne les événements d'Algérie, il souhaite que le gouvernement « *consente à aller plus loin pour que cette fois tout soit véritablement et définitivement terminé* ». Il réclame enfin l'amélioration du système pénitentiaire.

Dans sa réponse, M. LECANUET déclare, notamment, à propos de la reconstitution de carrière demandée par plusieurs parlementaires : « *Sur ce point, comme sur tous les autres, décidé à me plier aux contraintes de la solidarité ministérielle, je ne puis de mon propre chef aller au-delà des dispositions du projet gouvernemental, d'autant que si nous le faisions nous risquerions de susciter l'inquiétude au sein d'un certain nombre de corps de fonctionnaires et peut-être même de militaires. Toutefois, sans me retrancher derrière la solidarité gouvernementale, je souhaiterais appeler votre réflexion sur le danger qu'il y aurait à exiger la reconstitution de carrière à l'occasion d'un projet d'amnistie (...). Si généreuse soit votre volonté de clémence et d'oubli, si présentes soient à notre esprit les raisons politiques, la raison d'Etat que vous avez invoquée, si grande soit ma compréhension personnelle pour la noblesse des inspirations qui ont conduit certains fonctionnaires ou officiers à commettre des actes par ailleurs répréhensibles, pouvons-nous considérer qu'en prononçant des sanctions dans ces cas-là l'Etat a commis une faute à réparer ? C'est en toute objectivité que l'homme qui vous parle — il se trouvait dans l'opposition à l'époque que vous évoquez — vous invite à vous souvenir de ce qu'était alors la responsabilité de l'Etat.* »

Les contrôleurs aériens amnistiés

Au cours des la discussion des articles, les députés, en adoptant des amendements, décident notamment :

— De supprimer la notion de caractère collectif en ce qui concerne l'amnistie des délits commis à l'occasion de conflits relatifs à des problèmes agricoles, ruraux, artisanaux et commerciaux ;

— D'amnistier les infractions de toute sorte (et non plus seulement les délits) commis « *en relation* » (et non plus seulement « *à l'occasion* » d'élections (amendement de M. LAURIOL (U.D.R., Yvelines) ;

— De supprimer, contrairement au souhait de M. Lecanuet, l'amnistie des délits d'outrages aux bonnes mœurs, commis notamment par la voie de la presse et du livre (amendement de M. GERBET) ;

— D'amnistier les citoyens français ayant une double nationalité, condamnés ou poursuivis pour insoumission, désertion ou refus d'obéissance, qui ont effectivement accompli un service militaire dans le pays de leur autre nationalité (amendement de M. Gerbet) ;

— D'amnistier, en dépit de l'avis du garde des sceaux, les faits ayant motivé les sanctions prises à l'encontre des officiers, contrôleurs et des personnels de la navigation aérienne à l'occasion des conflits survenus au cours de 1972 et 1973 ;

— De refuser d'admnistier ceux qui ont incité à la désertion (amendement de M. Gerbet) ; les délits prévus par la législation assurant la protection des monuments historiques et des sites (amendement de M. MESMIN, réf., Paris) ; l'abandon de famille et l'abandon de foyer (amendement de M. DONNEZ) ; les infractions à la législation sur la pollution (amendement de M. LAGORCE, (P.S., Gironde) ; les personnes ayant conduit un véhicule en état d'ivresse et responsables d'un accident de la circulation ayant entraîné la mort (amendement de M. Donnez).

— Que le non-règlement des cotisations d'assurance - maladie et maternité, et de cotisations d'assurance - vieillesse, ne fait obstacle ni à l'ouverture du droit aux prestations d'assurance-maladie et maternité à partir du 1er janvier 1974, ni à l'attribution d'assurance-vieillesse correspondant aux cotisations versées (amendement du gouvernement);

— De supprimer l'amnistie pour les condamnations avec application du sursis et avec mise à l'épreuve lorsque la durée d'emprisonnement est inférieure ou égale à trois mois ;

— Que l'amnistie n'implique pas le droit à réintégration dans un établissement universitaire ou scolaire auquel appartenait le bénéficiaire de l'amnistie, « *à moins que la poursuite de ses études ne l'exige* » (amendements de Mme CONSTANS, P.C., Haute-Vienne, et de M. Lagorce)

En revanche, les députés refusent d'amnistier les jeunes gens, poursuivis ou condamnés, qui n'ont pas demandé à bénéficier du statut d'objecteur de conscience faute d'en avoir connaissance : les mesures administratives d'expulsion, d'assignation à résidence et d'interdiction de séjour ayant frappé les étrangers (M. Lecanuet précise toutefois que « *le gouvernement n'exclut pas la possibilité de réviser la réglementation relative aux expulsions* ») ; les suspensions de trois mois de permis de conduire.

L'Assemblée nationale rejette également un amendement qui tend à refuser l'amnistie aux policiers et aux militaires qui ont commis des brutalités à l'égard de tiers ou de jeunes recrues du contingent et aux fonctionnaires qui ont pratiqué des écoutes téléphoniques. Elle repousse aussi une proposition précisant que l'amnistie pour les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie n'entraîne pas la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur et d'autres décorations.

Enfin, deux amendements, émanant l'un de M. Soustelle souhaitant que « *les officiers généraux soient réintégrés dans la deuxième section de réserve* », l'autre de M. DE BENOUVILLE laissant au président de la République la possibilité de procéder à des reconstitutions de carrière, ne sont pas adoptés.

Au cours de la discussion, de nombreux députés ont protesté contre les décisions de la commission des finances, qui, invoquant l'article 40 de la Constitution, a déclaré à plusieurs reprises irrecevables leurs amendements, ceux-ci ayant, selon la commission, pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique. Les parlementaires regrettant la sévérité de la commission, M. ICART, président de la commission des finances, a précisé qu'il continuerait d'appliquer « *avec rigueur* » l'article 40.

L'ensemble du projet amendé a finalement été adopté à l'unanimité. — M. S.

Les députés et les rapports des commissions spéciales

A l'unanimité, l'Assemblée nationale a décidé, jeudi 20 juin, de rendre publics les rapports établis par la commission de contrôle de la gestion du téléphone et par celle de la gestion financière de l'O. R. T. F.

M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine) a protesté contre le fait qu'un journal ait publié des extraits du rapport sur le téléphone alors que l'Assemblée ne s'était pas encore prononcée. M. CORREZE (U.D.R., Loir-et-Cher), rapporteur de la commission de contrôle, a souhaité que le bureau de l'Assemblée prenne des décisions pour éviter le renouvellement de telles « fuites ». M. GAU (P.S., Isère) a, lui aussi, protesté contre la divulgation du rapport dans la presse.

En ce qui concerne l'O. R. T. F., M. CHINAUD (rép. ind.), rapporteur de la commission spéciale, a expliqué que le rapport devait être publié « non seulement pour que l'Assemblée soit informée, mais par égard pour le public, qui s'interroge souvent à bon droit sur le sort de la télévision et dans l'intérêt de l'Office lui-même ».

Après cette intervention, M. FANTON (U. D. R., Paris) devait demander si la présidence de l'Assemblée comptait déposer les plaintes nécessaires pour obtenir que les auteurs de la divulgation des rapports soient retrouvés et condamnés.

Au cours de la même séance, les députés ont refusé de constituer une commission spéciale pour l'examen du projet de loi instituant une taxe locale d'urbanisation, M. FOYER (U. D. R., Maine-et-Loire), président de la commission des lois, ayant souligné que cette commission avait quasiment terminé l'examen du texte. M. BOULLOCHE (P. S., Doubs) a, en revanche, estimé que le projet relevait de la compétence de quatre des six commissions permanentes de l'Assemblée, ce qui nécessitait la constitution d'une commission spéciale. Quant à la demande d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi instituant la taxe professionnelle, elle a aussi été repoussée.

Enfin, M. DÉSIRÉ ARNAUD, premier président de la Cour des comptes, a déposé sur le bureau de l'Assemblée le rapport de la Cour des comptes pour l'année judiciaire 1973-1974. Après que M. ICART, président de la commission des finances, se fut félicité du dépôt de ce texte, « pièce maîtresse de notre dispositif de contrôle des finances publiques », M. LA COMBE (U. D. R., Maine-et-Loire) a regretté que le rapport ne soit pas davantage diffusé dans l'opinion publique.

POLITIQUE

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Mitterrand propose un impôt sur les banques et la création d'une entreprise publique de la machine-outil

M. François Mitterrand avait laissé à l'un des jeunes membres du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Cot, le soin de répliquer à la déclaration de politique générale de M. Chirac. Il a attendu de connaître les grandes mesures économiques et sociales de la nouvelle équipe pour répondre à M. Giscard d'Estaing, qui était venu personnellement les présenter à la télévision. Le premier secrétaire du P.S. en a profité, jeudi 20 juin, au cours d'une conférence de presse, pour critiquer la conception de l'information qui existe à l'O.R.T.F., dans les stations périphériques et dans une large fraction de la presse écrite.

En se limitant à un dialogue avec le président de la République, le député de la Nièvre entend conserver son rôle de porte-parole de toute l'opposition. Pour autant, il n'est pas question qu'il abandonne ses responsabilités au P.S. Ce point a été clairement précisé de même que M. Mitterrand a démenti les rumeurs selon lesquelles les assises nationales du socialisme pourraient amorcer un processus de succession au sein du P.S. en faisant de M. Rocard l'éventuel dauphin du député de la Nièvre.

L'essentiel des propos de l'ancien candidat à la présidence de la République a toutefois été consacré à une réfutation des positions de la nouvelle équipe au pouvoir aussi bien sur le plan diplomatique que sur le plan économique et social. Le bref hommage rendu, au passage, à M. Michel Jobert, a fait apparaître plus clairement encore le parallélisme qui existe surtout dans le domaine de la politique étrangère entre les analyses du premier secrétaire et les critiques que « la Nation » distille presque quotidiennement à l'encontre du chef de l'Etat et du gouvernement.

Toutefois, M. François Mitterrand ne s'en est pas tenu à cette simple critique et il a cherché à actualiser les propositions qu'il avait avancées durant la campagne pour l'élection présidentielle. Le député de la Nièvre préconise notamment la création d'un impôt exceptionnel sur les profits des banques et celle d'une entreprise publique de la machine-outil. Il estime, en effet, que la structure industrielle de la France n'est pas satisfaisante et que ce n'est que par un effort dans ce domaine que le pays peut espérer redresser sa balance commerciale, grâce aux exportations. — T. P.

M. François Mitterrand commence par rappeler les progrès de son parti qui doit atteindre le seuil des 150 000 adhérents à la fin de l'année et qui s'est fixé comme objectif de représenter 25 % de l'électorat. « *Pour ce qui me concerne*, précise-t-il, *je suis premier secrétaire du parti socialiste jusqu'au prochain congrès ordinaire. Je continuerai d'assumer le rôle qui m'a été confié et j'ai l'intention, sauf accident imprévisible, de poursuivre la tâche engagée au lendemain du congrès d'Epinay pour contribuer au progrès du socialisme et à la victoire de la gauche. Le congrès ordinaire de 1975 ne sera donc pas un terme mais une étape.* »

En ce qui concerne l'évolution de la politique française, M. Mitterrand tire de la campagne électorale la leçon que le problème des grands moyens d'information se pose désormais de manière aiguë. Il constate que l'O.R.T.F. est un instrument trop dépendant du gouvernement et que les postes périphériques sont dominés par la même politique et les mêmes intérêts. Il souligne que la presse écrite, notamment populaire, illustrée, connaît un processus analogue. « *L'ensemble des médias*, explique-t-il, *joue contre le candidat des masses populaires.* » En réponse à des questions, M. Mitterrand a encore accentué ses critiques en parlant du « *syndicat des marchands de soupe* » qui est maître de l'information et en invitant le président de la République à débarrasser le pays des « *opérations de bourrage de crâne* ». Le premier secrétaire du P.S. évoque même au passabe le rôle de M. Denis Baudouin, président-directeur général de la Sofirad et délégué général à l'information, qui est à ses yeux « *un homme politique chargé de transformer l'information en propagande* ». Enfin M. Mitterrand se prononce pour un maintien du monopole de l'O.R.T.F.

A propos du nouveau style instauré par M. Giscard d'Estaing, le député de la Nièvre note qu'« *il tombe sous le sens que le président de la République doit se défaire autant que possible des survivances désuètes de l'époque Louis-Philippe, période durant laquelle on entendait derrière l'habit bourgeois préserver les sacrements des monarchies absolues* ». « *Je ne suis pas sûr*, poursuit-il, *que la simplicité des gestes recouvre une conception différente. M. Giscard d'Estaing parle bien, mais il parle beaucoup. A quelque niveau que se situe le pouvoir exécutif, il doit préserver le droit de l'opposition, en particulier dans le domaine de l'information. On ne peut pas dire que le régime de M. Giscard d'Estaing soit autant qu'il le faudrait démocratique tant qu'il traitera l'information comme un monopole de fait, une chasse gardée. Treize millions de Français sont réduits au silence depuis le 20 mai.* »

Le premier secrétaire du P.S. aborde ensuite les questions de politique étrangère. Il souligne le retour en force des Etats-Unis et la reprise en main politique qui en résulte. Après avoir constaté que la stratégie monétaire et économique adoptée en 1971 par M. Nixon a conduit au dérèglement du système monétaire international, M. Mitterrand interroge : « *Quelle est la position de la France ? Je ne la connais pas. Elle est fluctuante depuis la conférence de Nairobi.* » L'ancien candidat à la présidence de la République rappelle alors les propositions qu'il avait avancées durant sa campagne (retour du franc dans le « serpent » communautaire, notamment). Il réclame une volonté politique, qu'il déclare ne pas apercevoir, et déplore la montée des protectionnismes, « *frères des nationalismes* ». En conclusion sur ce point, M. Mitterrand regrette que le gouvernement français fasse preuve de « *plus en plus de docilité à l'égard du pays dominant* ».

● *M. François Mitterrand* assistera le 30 juin, à Londres, à la conférence des leaders de l'Internationale socialiste. Du 2 au 5 juillet, le premier secrétaire du P.S. se rendra au Portugal, où il doit rencontrer les responsables politiques. Enfin, le député de la Nièvre a prévu de se rendre à Cuba en octobre.

Une erreur d'analyse

Le premier secrétaire du P.S. analyse alors le plan économique de lutte contre l'inflation, qu'il juge « pointilliste ». En outre, il estime que ce plan est fondé sur une erreur d'analyse. « *Si on retient, comme paraît le faire le président de la République, l'hypothèse selon laquelle l'inflation vient de la demande,* explique-t-il, *il fallait d'abord songer à protéger l'épargne. Or les mesures prises dans ce domaine sont dérisoires. Si l'inflation dépend des coûts, il faut une politique des prix. Il n'y en a pas.* »

Si l'origine de l'inflation se trouve, comme le croit M. Mitterrand, dans les structures économiques et les inégalités sociales, le député de la Nièvre s'étonne de ne voir aucune réforme d'importance engagée dans ces deux directions. « *Qu'est-ce qu'un plan social, si les mesures sont dévorées en moins d'un an par la hausse du coût de la vie ?* », note le député de la Nièvre, avant de souligner les diverses causes de la perte de pouvoir d'achat que subissent les revenus fixes : l'épargne, la consommation, le ralentissement des augmentations de salaires, la Bourse, l'augmentation des charges locatives et de l'essence, les menaces sur l'emploi, la charge des impôts directs et indirects. « *L'inflation augmente les impôts en les doublant* », souligne, par exemple, M. Mitterrand.

Il reprend là encore les propositions de sa campagne électorale (indexation de l'épargne, emprunt de 10 milliards, baisse de la T.V.A. sur les produits de première nécessité, blocage temporaire des prix — non agricoles — à la production...), mais les actualise. En ce qui concerne l'emprunt, il pense qu'une partie devrait en être gelée et que la politique énergétique a besoin d'être précisée. Il propose en outre :

— La création d'un impôt exceptionnel sur les profits des banques ;

— La création immédiate d'une entreprise publique de la machine-outil.

Le plan de M. Giscard d'Estaing a été construit, selon M. Mitterrand, à l'imitation des plans intermédiaires allemands, mais sans que les structures industrielles françaises correspondent à celles de l'Allemagne fédérale. Le député de la Nièvre ajoute :

« *Le conseil des ministres est riche pour remuer des idées vagues. Dans ce domaine, le gouvernement est imbattable. Le verbe n'a rien perdu avec le changement de gouvernants.* »

Quant aux mesures sociales, M. Mitterrand constate que l'essentiel est renvoyé à des projets à long terme.

Dans ses réponses aux questions, M. Mitterrand reproche notamment au premier ministre de n'avoir pas pris ses responsabilités en acceptant le plan économique et social qui lui a été proposé. Interrogé sur MM. Michel Rocard et Michel Jobert, le premier secrétaire du P.S. a estimé que la force de caractère et l'intelligence des deux hommes pouvaient contribuer à modifier le paysage politique français. En ce qui concerne l'ancien secrétaire national du P.S.U., M. Mitterrand explique qu'il se réjouirait de le voir dans la même formation que lui, mais que cela dépend surtout de M. Rocard. Le premier secrétaire du P.S. précise, en outre, que le problème ne se pose pas en terme de « *substitution* ». En ce qui concerne l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Mitterrand souligne qu'il s'agit d'un « *des derniers esprits intransigeants en politique étrangère* ».

VILLENEUVE-SUR-LOT : M. CAYREL SUCCÈDE A M. RAPHAËL-LEYGUES

Le conseil municipal de Villeneuve-sur-Lot a élu à l'unanimité M. Jean-Claude Cayrel (P.S.) comme maire. Il a ensuite désigné trois adjoints : MM. Descayrac (P.S.), Bordage (P.C.) et Pasquet (centre gauche). M. Cayrel, dont la liste a été élue en totalité le 16 juin, succède à M. Raphaël-Leygues, ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire, ancien député U.D.R. (*le Monde* du 18 juin).

● *M. Michel Jobert*, ancien ministre des affaires étrangères, participe, vendredi 21 et samedi 22 juin, aux travaux du groupe des démocrates européens de progrès du Parlement européen, qui se réunit à Porticcio, sur le golfe d'Ajaccio, sous la présidence de M. Yvon Bourges, ancien ministre, député U.D.R. d'Ile-et-Vilaine. L'ancien premier ministre de la République d'Irlande, M. Lynch, sera également présent. Un parlementaire américain, M. Donald Reagle, membre de la Chambre des représentants, assistera à la partie des travaux portant sur les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis. M. Jobert se rendra, dimanche 23 juin, à Verdun.

● *L'amicale parlementaire Présence et Action du gaullisme* s'est réunie jeudi 20 juin à l'Assemblée nationale, pour la première fois depuis l'élection présidentielle, sous la présidence de M. René Lacombe, député U.D.R. du Maine-et-Loire, et en présence de M. Pierre Messmer.

Dans un communiqué, M. Lacombe indique que « *chacun a pu s'exprimer avec franchise et parfois avec une certaine brutalité sur les événements politiques qui ont suivi la mort du président Pompidou* ». « *Ensuite, se tournant vers l'avenir, les trente-cinq membres présents ont décidé de concentrer leurs efforts pour rester unis, quelles que soient les nuances politiques auxquelles ils appartiennent, et de faire abstraction de leur intérêt personnel, ou de leur carrière, pour ne considérer que l'intérêt national.* »

DÉÇUS PAR LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Les réformateurs alsaciens organisent une Journée régionale

Les réformateurs des départements alsaciens vont manifester une nouvelle fois la mauvaise humeur que leur inspire la composition du gouvernement. On se souvient que l'annonce du maintien de M. André Bord à un poste de secrétaire d'Etat — alors que l'on avait parlé de M. Pierre Schiélé, sénateur, Centre démocrate, pour faire partie de l'équipe ministérielle — avait provoqué le mécontentement des centristes de cette région et en particulier de la fédération du Bas-Rhin du Centre démocrate qu'anime M. Jean-Marie Caro, député. *Démocratie moderne*, organe du Centre démocrate, avait repris à son compte ces protestations (*le Monde* du 14 et du 18 juin).

Samedi 22 juin, les responsables régionaux du parti de M. Jean Lecanuet s'abstiendront de participer au conseil politique du Centre démocrate, qui se réunit à Paris, pour présider une Journée régionale centre-réformateur qu'ils organisent à Colmar.

Les parlementaires alsaciens à l'origine de cette initiative sont, outre M. Caro, MM. Adrien Zeller (Bas-Rhin), Justin Hausherr (Haut-Rhin) et Emile Muller (Haut-Rhin), députés ; Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler (Bas-Rhin), Marcel Nuninger, Pierre Schiélé, Charles Zwickert (Haut-Rhin), sénateurs. Dans la déclaration rendue publique à la veille de la journée régionale, ils rappellent que l'Alsace a « *massivement demandé le changement en faisant confiance à M. Giscard d'Estaing* », et soulignent que la représentation alsacienne dans le nouveau gouvernement est « *pour l'instant* » une « *déception* ». « *Le passé n'a-t-il pas été préféré au changement ?* », demandent-ils avant d'affirmer que l'un de leurs « *objectifs prioritaires* » est de « *mettre un terme aux faiblesses de fonctionnement du conseil régional* » (dont le président est M. André Bord) ; un autre de ces objectifs étant « *d'enrichir la pensée et le comportement des partis politiques nationaux par l'apport d'une volonté de progrès plongeant ses racines dans la personnalité régionale* ».

POLITIQUE

Le second pilier du régime

(Suite de la première page.)

En France, l'Assemblée nationale est devenue depuis quinze ans une chambre d'enregistrement où la voix des opposants est submergée par celle des partisans du gouvernement qui obéissent à l'Elysée au doigt et à l'œil. On est tombé d'un excès dans l'autre. Aucun Parlement d'Occident n'est réduit à un tel abaissement. Avant que M. Giscard d'Estaing ne soit devenu président de la République, son parti était conscient de ce défaut capital de notre système et promettait d'y porter remède. Dans leur programme doctrinal présenté en 1966, les républicains indépendants disaient leur volonté de donner à la fonction parlementaire « *le contenu maximum qui soit compatible avec l'autorité de l'exécutif* ». Leur chef a tenu des propos analogues pendant la campagne électorale. Il rejoignait ainsi le vœu d'une grande majorité des Français, tel que l'ont révélé tous les sondages d'opinion dans les dernières années. Rien n'autorise à penser que M. Giscard d'Estaing ait changé d'intention.

.•.

Les premiers contacts avec le Parlement manifestent une volonté de dialogue plus forte qu'auparavant, comme le montre le nouveau style des questions d'actualité qui rapproche heureusement de la pratique anglaise. Mais cette première hirondelle ne fait pas le printemps, d'autant que seul le libéralisme du président de l'Assemblée nationale l'empêchera de disparaître dans le ciel tant que l'opposition n'aura pas la maîtrise d'une partie de l'ordre du jour, dans ce domaine comme dans les autres. Pour donner aux députés français le même rôle dans l'Etat qu'à leurs homologues des autres démocraties d'Occident, il faudrait nécessairement établir des garanties institutionnelles sérieuses, c'est-à-dire susceptibles de résister au bon plaisir du prince et de ses courtisans. Dans cette perspective, les gestes actuels de libéralisme sont ambigus. Annoncent-ils des réformes futures qui nécessitent naturellement un délai de réflexion et de préparation, ou sont-ils destinés au contraire à rendre moins sensible le besoin de telles réformes, c'est-à-dire à empêcher qu'on ne les fasse.

La question ne comporte pas de réponse claire en l'état actuel des choses, d'autant que cette réponse ne dépend pas seulement du président de la République, mais des députés. L'écrasement de l'Assemblée nationale par les prédécesseurs du chef de l'Etat tenait en effet à deux éléments distincts : la faiblesse des droits reconnus à l'opposition d'une part, la docilité de la majorité aux ukases de l'Elysée d'autre part. Le premier seul relève des réformes institutionnelles dont on vient de parler, complétées par l'établissement de nouvelles habitudes. Le second ne dépend absolument pas des textes, mais du rapport de forces qui s'établit entre les partis majoritaires, le gouvernement et l'Elysée.

Le Parlement n'a pas seulement pour fonction de permettre à l'opposition de s'exprimer et de contrôler le gouvernement, mais aussi d'empêcher que la majorité ne soit un bloc rigide, monolithique, obéissant « perinde ac cadaver » en toutes circonstances. Certes, en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne, au Japon, en Suède, etc., il existe une forte discipline de la majorité, sauf dans les cas très rares où les frontières de celle-ci restent indécises. Cette discipline assure la stabilité et l'efficacité du gouvernement. Mais elle ne concerne en général que les votes de confiance et elle s'accompagne presque toujours d'une discussion interne plus ou moins vive qui tend vers des compromis plutôt que vers des décisions imposées d'en haut, unilatéralement. A cet égard, le style de l'U.D.R. ressemblait plus à celui d'une armée que d'un parti démocratique.

Les nouveaux rapports de forces entre l'Elysée et les partis de la majorité permettent-ils une évolution dans ce domaine ? Les avis sont partagés. L'U.D.R. n'a plus de leader qui puisse obtenir une obéissance inconditionnelle. Elle ne tient pas le nouveau président de la République pour son chef. Elle ne nourrit pas en général pour lui ni pour le premier ministre des sentiments de sympathie et de révérence. D'un autre côté, les députés U.D.R. savent qu'aucune autre majorité n'existe à l'Assemblée nationale, que l'actuelle est moins mauvaise pour eux que la dissolution et qu'il faut donc s'en accommoder. Cela les pousse naturellement à adopter une attitude analogue à celle des républicains indépendants en 1967-1968, au temps du « oui, mais... ». Comme ces derniers, ils pourraient développer une fronde dans les commissions et dans les débats, qui donnerait à l'activité parlementaire une impulsion nouvelle. Ils commencent à le faire déjà.

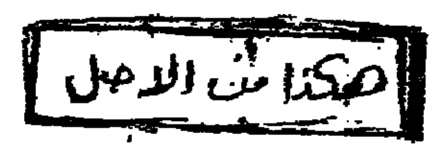
Certains pensent qu'ils ne pourront pas aller très loin dans cette voie parce que la menace de dissolution et le souci de leur avenir les ramèneront vite à plus d'obéissance. Beaucoup ne reviendraient pas au Parlement après des élections si les amis du président soutenaient un candidat contre eux. Le ralliement ne serait-il pas plus payant ? Après tout, un grand nombre d'élus U.D.R. sont des conservateurs sinon des réactionnaires. Même en politique extérieure, ils n'ont accepté les aspects progressistes du gaullisme que contraints et forcés, parce que cette soumission conditionnait leur élection et leur carrière. S'il leur donnait des garanties analogues, ils seraient aussi fidèles au nouveau roi qu'au fondateur de la dynastie, plus même, parce qu'ils auraient moins de déchirement à l'être.

Mais M. Giscard d'Estaing souhaite sans doute promouvoir des hommes nouveaux, et il a beaucoup de partisans à récompenser. Pour la masse des députés U.D.R., la voie du ralliement restera probablement fermée. Celle de la résistance l'est-elle aussi ? Moins qu'on ne le croit, probablement. La menace de dissolution ne sera-t-elle pas bientôt un sabre en carton, si elle ne l'est déjà ? On ne peut guère dissoudre l'Assemblée nationale quand on a réuni seulement 50,8 % des suffrages exprimés. D'autant que les sacrifices imposés par la lutte contre l'inflation vont provoquer pas mal de déceptions chez les électeurs de M. Giscard d'Estaing. Si l'U.D.R. trouve un stratège capable de la conduire, elle pourrait ainsi peser lourdement sur le gouvernement, ce qui ferait évoluer dans un sens plus parlementaire notre régime semi-présidentiel et le rendrait plus conforme au schéma dessiné par la Constitution. On peut penser que là réside pour les gaullistes une chance d'échapper à l'effondrement.

.•.

Un autre facteur essentiel pèsera sur l'évolution des rapports entre la majorité parlementaire et l'Elysée : la réussite du nouveau président dans ses efforts pour regrouper ses partisans et la nature de ce regroupement. Le type de liens qui unit actuellement M. Giscard d'Estaing à ses amis républicains indépendants ressemble à ceux qui constituaient les partis de droite sous la Troisième et la Quatrième République : groupes parlementaires unissant des clientèles autour de personnalités, sans militants dans le pays ni structures solides. Cela correspond aux petites entreprises familiales de l'archéo-capitalisme. La plupart des nations industrielles connaissent aujourd'hui, même à droite et au centre, des organisations politiques plus en harmonie avec les organisations économiques nouvelles : parti conservateur britannique, C.D.U.-C.S.U. allemande et même démocratie-chrétienne italienne. Si le nouveau président de la République ne dispose pas d'un tel moyen d'action collective, son pouvoir restera personnel, c'est-à-dire moins assuré, et la majorité disposera d'une relative indépendance au Parlement. Cela ne serait pas plus démocratique cependant, malgré l'apparence, parce que la participation constante à la vie politique des citoyens les plus actifs, qui constituent les militants des partis modernes, est devenue un des éléments d'une démocratie vivante.

MAURICE DUVERGER.



JUSTICE

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE PARIS

Drame de la jalousie ou roman d'espionnage ?

« Les personnages et les faits qui vont vous être présentés sont rigoureusement authentiques... » Cet avertissement pouvait être utile au public avant le procès qui vient de s'ouvrir mercredi 19 juin devant la cour d'assises de Paris. Mauvais roman d'espionnage aux héros minables, histoire de fou ? Les deux, sans aucun doute. On apprécierait l'humour noir du récit s'il ne débouchait subitement sur une réalité imprévue : le 28 octobre 1969, rue Sainte-Opportune à Paris, M. Alain Etienne, trente-quatre ans, a été grièvement blessé, à son domicile, de trois balles de revolver tirées par des inconnus. La victime était totalement étrangère à la fiction dans laquelle vivaient les principaux acteurs du roman. Elle aurait pu en mourir, sans connaître l'histoire.

Ancien membre de l'O.A.S. devenu militant du Service d'action civique (SAC), Jean-Philippe Graziani, dit de Saint-Rémy, vingt-six ans, fait partie en 1969 d'un groupe clandestin de lutte antirévolutionnaire et anticommuniste (ARAC). Il vient d'entrer en contact à Versailles avec Georges de Kobor, dit le « colonel », cinquante-deux ans ancien membre influent de l'O.A.S., officier déchu, qui enquête secrètement lui aussi sur les activités des gauchistes.

Graziani possède des renseignements sur M. Alain Etienne, agent de l'O.R.T.F., un dangereux maoïste qui détient un important dépôt d'armes et de nombreux documents particulièrement intéressants. Le « colonel » est d'accord pour monter une opération contre lui. Graziani, dans ce but, décide de séduire une amie de M. Etienne, Mlle Geneviève Letemplier. Au cours d'une brève liaison, il obtient d'ultimes renseignements sur les activités de l'adversaire. L'ARAC donne le feu vert. On peut passer à l'action.

M. Gilles Magrez, vingt et un ans, un ami sûr rencontré chez « le colonel », est chargé de recruter deux hommes de main : MM. Lionel Lebec et Marc-Antoine Agati. La mission consiste à « neutraliser » M. Etienne pour fouiller son appartement et s'emparer des documents qu'il y cache. Le « colonel » devra ensuite procéder à l'interrogatoire afin de découvrir le dépôt d'armes.

Mais, dès le début, une « bavure » fait échouer l'intervention. Alors que M. Etienne est ligoté et bâillonné, M. Magrez, par mégarde ou par maladresse, semble-t-il, appuie sur la détente de son revolver. Bien que touché à la jambe, M. Etienne se jette sur son agresseur. Trois autres coups de feu claquent. Le commando prend la fuite. Tous ses membres devaient être arrêtés au cours des mois suivants.

Il ressort de l'enquête que M. Alain Etienne n'a jamais milité dans quelque mouvement politique que ce soit. Le dépôt d'armes et les documents secrets n'existent pas, le mystérieux groupe ARAC non plus. Jean-Philippe Graziani n'avait rien d'une « barbouze ». En 1969, il venait de sortir de prison, condamné à quatre reprises pour vols et escroqueries. Après une brève liaison avec Mlle Letemplier, il n'a sans doute pas admis que celle-ci, inquiète de son comportement exalté, l'ait quitté pour revenir chez M. Etienne, avec lequel elle n'avait en fait pas vraiment rompu.

L'agression du 28 octobre 1969 n'était vraisemblablement qu'une vengeance et le complot n'a été imaginé *a posteriori* que pour la justifier. Jean-Philippe Graziani est, selon son propre père, un mythomane. Sa rencontre avec Georges de Kobor, affabulateur distingué, ne fera qu'accréditer ses fantasmes pour lui-même et ses complices. « Le colonel » était tout désigné pour jouer ce rôle de catalyseur de la crédulité et de l'imagination débridée. Réfugié hongrois, blessé en combattant sur le front russe, aux côtés de la Wermacht, blessé de nouveau en Indochine, Georges de Kobor a été condamné en 1963 à dix ans de détention criminelle par la Cour de sûreté de l'Etat pour espionnage au profit des services secrets polonais. Cet espion d'occasion, sans envergure, est devenu un indicateur de la police.

En 1969, il se fait passer pour un ancien officier, ancien élève de Polytechnique, condamné pour ses hautes fonctions dans l'O.A.S. Cela suffit à Graziani. Ce passé « prestigieux » suffira également à abuser Gilles Magrez, l'auteur des coups de feu ; ce maladroit irresponsable sera subjugué par les théories anti-communistes du « colonel » et la détermination militante de Graziani. Marc Agati et Lionel Lebec, eux, n'ont rien compris, si ce n'est qu'ils recevraient 5 000 francs pour leur mission.

L'avocat général, M. Perre Callaud, a requis, le 20 juin, huit ans de réclusion criminelle contre Jean-Philippe Graziani, sept ans contre Gilles Margrez, cinq ans d'emprisonnement contre Georges de Kobor, et cinq ans, dont quatre avec sursis, contre Marc Agati et Lionel Lebec .

« *Pendant toute l'instruction, on a essayé d'étouffer le caractère politique de cette affaire,* déclare Grazani à l'audience *Je m'attends à une condamnation sévère car je ne suis ni gauchiste ni pro-arabe.* » Il refuse de répondre aux questions — ironiques — de la cour sur ses activités clandestines. Ce procès n'est qu'un nouveau chapitre de son roman intérieur.

FRANCIS CORNU.

La condamnation du « Parisien libéré » pour diffamation envers le docteur Guilmet

M. Émilien Amaury fait appel

Après la publication, dans le Monde *du 19 juin, d'un article faisant état de la condamnation du directeur du* Parisien libéré *pour diffamation envers le professeur Guilmet, le directeur de ce quotidien, M. Emilien Amaury, nous a adressé la lettre suivante :*

Le Parisien libéré du 1er octobre ne « *laisse* » pas « *entendre* » que le docteur Guilmet « *recherchait la publicité dans la presse à l'occasion des greffes du cœur* ». Il ne « *prétendait* » pas qu'« *il avait été blâmé à ce sujet par le conseil de l'ordre des médecins* », comme vous croyez devoir le porter à la connaissance de vos lecteurs dans vos dernières éditions datées de ce jour. « *Il se contente de reproduire, entre guillemets, le communiqué du conseil de l'Ordre déclarant notamment : « Certaines » interventions chirurgicales ont » donné lieu à des manifestations » publicitaires intempestives et » réitérées dans la presse écrite, » parlée et télévisée. Le bureau du » conseil national de l'ordre tient » à faire connaître sa réprobation » d'une telle pratique. Celle-ci... » met en vedette leur auteur dans » des conditions d'autant plus » regrettables qu'il n'hésite pas à » formuler contre les collègues de » sa discipline des critiques gratuites, ainsi que des accusations » tendancieuses contre les grandes » administrations hospitalières qui, » pourtant, ne cessent d'accroître » leurs efforts.* »

Il se contente de reproduire la déclaration de M. Michel Poniatowski, alors ministre de la santé, qui s'indignait du bruit ayant accompagné l'opération de la petite Céline, le 9 août : « La maladie et » la lutte d'une enfant de treize » ans, disait le ministre, auraient » dû s'accompagner de silence et » de pudeur. Une salle d'opération » n'est pas une salle de théâtre. »

Le Parisien libéré n'a fait que reproduire ces informations, *que vous avez vous-mêmes reproduites.* Il l'a fait le plus objectivement du monde, dans l'intérêt de ses lecteurs. Son titre de « Une » ne fait nullement état d'un « blâme » que le conseil aurait infligé au docteur Guilmet. Il le déclare, au sens le plus courant du mot, blâmé par ses pairs, ce qui est le cas, sans allusion aucune à une sanction disciplinaire qui n'a pas été prise. Je vous renvoie aux dictionnaires les plus consultés : *Littré*, *Larousse*, etc. L'article publié était signé du nom d'un journaliste estimé de tout le corps médical pour l'« *objectivité, la prudence et l'impartialité* » dont il a toujours fait preuve, pour reprendre les attendus du jugement. Tous ses confrères peuvent en témoigner. Il s'agit de Charles Dauzats.

Je fais, bien entendu, appel de ce jugement. Je vous serais reconnaissant d'en informer vos lecteurs, comme vous les avez informés le 19 juin.

[« Le Monde » n'est évidemment pas l'auteur du jugement rendu après un article dont M. Emilien Amaury, directeur de publication, se contente de rappeler le contenu qui, précisément, a motivé sa condamnation.]

● *Accident mortel aux verreries Boussois.* — Un manutentionnaire âgé de trente et un ans, M. Alain Lhermite, remplissait un wagon le 20 juin après-midi aux verreries Boussois, à Aniche (Nord), lorsque la charge d'un élévateur se décrocha. L'ouvrier broyé par une pile de verre, a été tué sur le coup.

La demande de restitution de tableaux saisis

UNE MISE AU POINT DE M. WILDENSTEIN

Après la publication, dans *le Monde* du 20 juin, d'un article consacré à la demande de restitution de tableaux saisis, par M. Daniel Wildenstein, celui-ci nous a adressé la mise au point suivante :

« *C'est la société américaine Wildenstein Incorporated qui a engagé l'instance en restitution de tableaux lui appartenant et non acquis par l'un de ses clients: je ne suis pas le président de ladite société.*

— Il s'agit effectivement d'œuvres de Renoir, d'Utrillo et de Théodore Rousseau, qui n'a rien à voir avec le Douanier Rousseau, malgré la pointe d'humour que cela pouvait apporter à cette affaire et à laquelle votre rédacteur n'a pu résister.

— Il n'est pas question d'exportation frauduleuse, Wildenstein Incorporated a acquis tous les tableaux d'une manière régulière avec autorisation de la Banque de France ainsi que cela a été indiqué à l'audience par le commissaire du gouvernement. »

Peines d'emprisonnement pour les trafiquants de cartes de travail dans les Yvelines

La treizième chambre correctionnelle de Paris présidée par M. Paul Gaillardot a statué jeudi 20 juin sur le trafic de cartes de travail attribuées dans les Yvelines en 1970 et 1971 grâce à de faux certificats de logeurs et d'employeurs à des ouvriers marocains qui versèrent chacun une somme de 2 000 à 4 000 F. L'affaire fit quelque bruit lorsque le 6 mars 1970 des maoïstes vinrent saccager à la mairie de Meulan les locaux de l'Agence nationale de l'emploi dont le chef, M. Marcel Boreau, fut malmené.

L'enquête, discrète à ses débuts, permit bientôt de découvrir que si M. Boreau et son supérieur, le chef de centre de la direction départementale de la main-d'œuvre à Versailles, M. Jean-Paul Sansonetti, facilitaient, sans doute sans esprit de lucre, des attributions irrégulières de cartes de travail, quelqu'un d'autre s'enrichissait.

C'était l'ancien chef du poste de police de Vernouillet, en retraite, M. Marcel Dupont. Autre maillon de la chaîne, M. El Hassan Moutaouki, propriétaire d'un hôtel de Triel-sur-Seine, semblait avoir également profité, bien qu'il s'en soit toujours défendu, des fonds versés par les travailleurs immigrés.

L'un des employeurs complaisants, M. Lahcene Tir, avait, d'autre part, poussé l'audace jusqu'à établir des certificats d'emploi dans son entreprise... qui avait cessé d'exister en 1967.

Réfugié en Espagne, à Alicante, où il venait d'acquérir une villa, M. Dupont n'a pas été extradé. Son état de santé le rendrait intransportable. Il a donc été condamné par défaut à deux ans d'emprisonnement et 3 000 F d'amende, M. Tir, également en fuite, a été condamné par défaut à un an d'emprisonnement et 2 500 F d'amende.

Ont en outre été condamnés : MM. Moutaouki, à deux ans d'emprisonnement dont un avec sursis et 3 500 F d'amende ; Sansonetti, à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 F d'amende ; les autres prévenus, à des peines d'amende.

Le meurtre de Brigitte Dewèvre

Me PIERRE LEROY : j'attends depuis deux ans et demi que justice me soit rendue.

Me Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois, s'est rendu mercredi 19 juin en compagnie de Me Lefort du barreau de Lille au cabinet de M. Camille Cochet, doyen des juges d'instruction de Paris : celui-ci lui a donné connaissance de la procédure en cours concernant l'information ouverte sur sa plainte en diffamation contre les responsables d'un article publié le 8 octobre 1972 par le magazine belge « Choc-Hebdo ».

Me Leroy a pu lire ainsi les déclarations faites par les auteurs de l'article, MM. Théo Knol et Jean-Pierre Van Den Berghe, et par M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune, qui a contesté leur avoir accordé une interview.

Questionné sur des déclarations faites le 17 juin par le jeune Jean-Pierre à M. Sablayrolles, le magistrat parisien chargé d'instruire l'affaire du meurtre de Mlle Brigitte Dewèvre, Me Leroy répondit qu'il en ignorait la teneur et il ajouta :

« Peu importe. Ce que je veux c'est obtenir un non-lieu le plus vite possible. J'attends depuis deux ans et demi que justice me soit rendue. On semble l'oublier. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi un non-lieu partiel ne peut pas être signé en faveur de ma femme et de moi-même. Il faudra bien que je sois dédommagé un jour du tort considérable qui m'a été causé. »

EDUCATION

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE

Le triomphe de l'école « libératrice »

Depuis la publication des ouvrages des sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (« les Héritiers », « la Reproduction »...), il existe une thèse qui tend à s'imposer de plus en plus selon laquelle l'école, loin de contribuer à la démocratisation de la société, ne fait, en réalité, que servir à la « reproduction » des classes sociales dominantes. Cette théorie contredit l'idée longtemps admise, notamment parmi les instituteurs, que l'école est « libératrice » et donne aux fils du peuple les armes qui leur permettront de s'arracher — et d'arracher leur classe — à leur condition d'exploités. M. René Haby, ministre de l'éducation, ne croit pas à la théorie de la reproduction. Il a pour cela une excellante raison : lui qui est issu du milieu ouvrier et qui a commencé comme petit instituteur de campagne, est devenu à cinquante-six ans ministre de l'éducation.

Mais, comme s'il avait voulu donner de la justesse de ses vues une démonstration supplémentaire, il vient de nommer aux directions de son ministère des hommes qui, pour la plupart, ont la même histoire que lui. MM. Jean Deygout (directeur des écoles), Henri Le Gallo (directeur des collèges) et Gilbert Marc (directeur de la formation continue) sont tous trois fils d'ouvriers (le premier appartenant même au prolétariat du prolétariat puisque son père était ouvrier agricole et sa mère enfant de l'Assistance publique). Comme M. Haby, M. Deygout et M. Le Gallo (directeur des collèges) ont eu la carrière scolaire des enfants des pauvres : l'école de village, le cours complémentaire, puis l'école normale d'instituteurs, avant d'atteindre, à la force du poignet, la consécration de l'agrégation, que les enfants des beaux quartiers atteignent par la voie royale des lycées des « khagnes » et de l'école normale supérieure.

Si le quatrième directeur, M. Jean-René Saurel a une histoire familiale et scolaire un peu différente, ce n'est qu'à une génération près : petit-fils d'instituteur, ce scientifique, né dans la banlieue (à Aubervilliers), est le fils d'une directrice d'école maternelle et d'un père ingénieur des Arts et Métiers qui, parti de rien, monta de toutes pièces une entreprise de matériel électromagnétique.

Cette promotion de fils du peuple dans une administration où les responsabilités se partagent traditionnellement entre les normaliens de la rue d'Ulm ou les « enarques » mérite d'être notée. En particulier, parce qu'elle ne peut pas ne pas orienter dans une voie nouvelle le politique du ministère. L'intitulé même des nouvelles directions (directions « *des écoles* », « *des collèges* », *des lycées* ») a un parfum « Jules-Ferry et IIIe République » si on le compare aux appellations pompeuses qu'elles avaient prises dans un passé récent, lorsque les « managers » modernistes de l'éducation nationale distinguaient des « directions déléguées aux objectifs » et des « directions de moyens »... Organisation, d'ailleurs, dont l'inefficacité a été la mesure de l'ambition...

La revanche des maîtres d'école

Certains ont pu voir dans ce retour aux directions par niveau, qui était en vigueur avant 1962, une régression vers un système qui coupe l'éducation en tranches séparées. Mais comme l'a fait remarquer justement M. Haby, la situation a sensiblement évolué depuis lors. Les anciennes directions par ordre d'enseignement recouvraient en fait la distinction, en filières étanches, d'enseignements qui se côtoyaient sans se rencontrer.

Les choses sont maintenant différentes : tous les élèves suivent la même carrière dans l'enseignement élémentaire et le premier cycle, et l'enseignement technique se rapproche peu à peu de l'enseignement général. Le fait de confier chaque niveau d'enseignement à un directeur ayant en charge à la fois la définition pédagogique des enseignements, leur mise en œuvre et la totalité des moyens en équipement et en personnel devrait donner plus d'efficacité et de nerf à l'administration.

Mais l'apparition aux postes de commande de cette génération d'hommes issus du rang — d'autant plus importante que M. Haby a annoncé son intention de gouverner davantage avec les directeurs et moins avec le cabinet que son prédécesseur — risque aussi de changer profondément le style et la philosophie de l'administration centrale. Ayant fait leur carrière eux-mêmes, et souvent, contre un milieu universitaire qui les rejetait, ils seront des interlocuteurs exigeants et méfiants à l'égard des universités. Les propos de M. Haby concernant la formation des maîtres et la recherche pédagogique laissent déjà transparaître cet état d'esprit : pour lui, les maîtres ont besoin de solutions concrètes, directement utilisables dans leurs classes, et non de spéculations « fumeuses ». La coupure entre un ministère de l'éducation et un secrétariat d'Etat aux universités, et la composition de la nouvelle équipe ministérielle risquent fort d'avoir la signification d'une revanche des « maîtres d'écoles » contre les prétentions des universitaires.

Cette évolution n'est pas malsaine en soi : notre enseignement n'a eu que trop tendance, jusqu'à présent, à être entièrement conçu en fonction du « sommet » — les universités et les grandes écoles — qui imposait ses exigences à l'ensemble de l'édifice. Les tendances bien connues à l'encyclopédisme et au perfectionnisme, qui contribuaient à refouler tous ceux qui n'avaient pas les moyens ni les aspirations de viser aussi haut, viennent de là. Que des hommes issus de la base puissent faire valoir bien haut leur point de vue est extrêmement positif.

Il ne faudrait pas toutefois que cela revienne à engager l'enseignement primaire et secondaire dans un pragmatisme étroit qui n'est plus de mise. Surtout au moment où les universités prennent peu à peu conscience de leurs responsabilités nouvelles. Le débat sur la formation des maîtres, qui devra commencer au plus vite, sera à ce sujet révélateur : ce n'est pas en enfermant les futurs maîtres dans un système de recettes, même mieux élaborées qu'avant, qu'on les aidera à résoudre les problèmes qui se posent à eux dans leur métier. Plus que jamais l'école a besoin de l'Université pour que cette dernière lui donne les outils de réflexion critique nécessaires pour affronter des situations entièrement nouvelles. A condition que les universités cessent de se faire simplement plaisir à elles-mêmes, et qu'elles acceptent de se mettre au service des maîtres d'écoles.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

AU-DELA DE LA SIMPLE GESTION

Le nouveau secrétaire d'État aux universités veut « animer le changement »

M. Jean-Pierre Soisson, à qui vient d'être confié le nouveau secrétariat d'Etat autonome aux universités, n'a pas perdu de temps depuis sa nomination au gouvernement. Quelques jours après son entrée en fonctions, il a tracé les grandes lignes de sa politique universitaire, au cours d'une conférence de presse réunie le 20 juin.

Depuis de nombreux mois, le précédent ministère concentrait toutes ses énergies sur le projet de réforme de l'enseignement secondaire préparé par M. Joseph Fontanet et donnait l'impression de négliger quelque peu l'enseignement supérieur. L'arrivée d'un jeune « politique », — M. Soisson, député de l'Yonne, maire d'Auxerre et vice-président de la fédération des républicains indépendants, — devrait donner une impulsion nouvelle. Le nouveau secrétaire d'Etat n'a pas l'intention, en effet de « gérer les universités mais d'animer le changement *». Il estime, au contraire, que l'Université «* ne saurait rester à l'écart du monde extérieur *», et il souhaite «* réconcilier les Français avec leur Université *».*

Commentant la création du secrétariat d'Etat, décidée « à l'initiative *» du président de la République, M. Soisson a indiqué qu'elle était le «* prolongement logique de l'autonomie reconnue aux universités par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur *». Il a annoncé son désir de rendre plus simple et plus efficace le dialogue avec les interlocuteurs de l'administration : les conseils consultatifs, les organisations syndicales et surtout les responsables des établissements, qui devraient être les véritables promoteurs des transformations qu'il souhaite. Ira-t-on plus loin dans l'autonomie, jusqu'à la concurrence dont les républicains indépendants, et notamment M. Olivier Giscard d'Estaing, frère du président de la République, se sont faits depuis plusieurs années les champions ?*

M. Soisson s'est montré prudent sur ce point, affirmant vouloir mesurer « les conséquences et les retombées de la concurrence *» avant de prendre une position tranchée.*

Il a, en revanche, indiqué avec netteté que ses efforts porteraient en priorité sur les transformations qualitatives de l'enseignement universitaire, pour adapter les contenus des formations et améliorer les méthodes pédagogiques. Ainsi sera-t-il demandé aux universités de mettre en œuvre une politique d'innovation qui sera encouragée par des moyens financiers. La priorité sera donnée, à court terme, à la réforme du second cycle universitaire, venant compléter les mesures prises pour les premier (DEUG) et troisième cycles.

● Trois directions

M. Soisson a confirmé que son secrétariat d'Etat comprendrait trois directions :

— *Une direction des enseignements de la recherche et des personnels*, qui comprendra tous les services concernés par la vie des établissements d'enseignement supérieur (enseignement recherche, personnel, fonctionnement administratif et financier). Ainsi « *le chef d'établissement trouvera en face de lui des interlocuteurs dont il peut avoir besoin pour mener à bien son action* ».

— *Une direction des affaires générales et financières* qui n'aura aucune tâche de gestion, mais sera chargée de la planification de la carte universitaire, du budget et des équipements.

— *La direction des bibliothèques et de la lecture publique.*

● Encourager l'innovation

Le secrétariat d'Etat élaborera un programme général d'action établi « *en collaboration avec les organes consultatifs et en harmonie avec les perspectives du plan* ». Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur définiront à partir de ce programme des « *projets pluri-annuels* » pour l'enseignement et la recherche. Le nouveau secrétaire d'Etat a l'intention, d'autre part, de réviser les critères d'attribution des crédits, pour « *encourager financièrement les initiatives tendant notamment à la mise en place de formations nouvelles* ».

● Clarifier la situation des enseignants

M. Soisson a annoncé son intention d'étudier avec les organes consultatifs et les instances syndicales, le problème épineux des statuts et des carrières des enseignants, pour lesquels il a noté « *l'existence de plus de quarante types différents de situations* ». Il voudrait faire « *un effort de clarification* » permettant « *l'étude du déblocage des carrières* ».

En outre, les nouvelles responsabilités des enseignants, notamment en matière de gestion, pourraient être prises en compte dans les carrières universitaires.

● Aider les étudiants les plus défavorisés

Estimant qu'il faut aujourd'hui « *donner à l'étudiant les moyens d'assumer sa situation d'adulte* », le secrétaire d'Etat souhaite que soit entreprise « *une réflexion nouvelle sur les conditions de vie de l'étudiant* », qui conduise à une « *substitution progressive de l'aide directe à l'aide indirecte* ». Les étudiants les plus défavorisés pourraient ainsi bénéficier d'une aide financière accrue. Un « *bureau des affaires sociales et de la vie de l'étudiant* » va être créé et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) sera réformé.

● Participer à la vie régionale

Les universités seront appelées à jouer un rôle plus important dans le développement régional en liaison avec les organismes représentatifs des régions. M. Soisson a déclaré qu'il attachait beaucoup d'importance à la réalisation d'une carte universitaire « *cohérente* » pour « *éviter tout à la fois la concentration excessive et les déserts* ». Le critère économique serait, à cet égard, dominant, plusieurs régions pouvant se grouper pour favoriser le développement d'établissements capables d'acquérir un potentiel d'enseignement et de recherche « *de niveau international* ».

● Adapter la formation

La tâche la plus urgente du secrétariat d'Etat est la réforme du second cycle universitaire qui entrerait en application, selon les cas, aux rentrées de 1975 et de 1976. Cette réforme devra s'accompagner d'une amélioration des méthodes et du contenu de l'enseignement. Ainsi, les techniques nouvelles d'enseignement — notamment audiovisuelles — seront encouragées financièrement.

D'autre part, un effort accru sera accompli pour diversifier le système de formation, créer de nouvelles filières, afin de permettre une meilleure adaptation à l'emploi et faciliter l'insertion des étudiants dans la vie active. Des expériences d'enseignement en alternance avec des activités professionnelles seront aussi lancées.

YVES AGNÈS.

● *Le professeur Rokkan* étant retenu à Bergen par une raison de force majeure, la journée d'études que l'Association française de science politique devait tenir sous sa direction le samedi 22 juin 1974, est annulée.

● *Valréas (Vaucluse) sera « ville morte »* le jeudi 27 juin de 8 heures à 12 heures, a annoncé, le jeudi 20 juin, le comité de défense du lycée de Valréas (voir *le Monde* du 18 juin). Usines, bureaux et magasins seront fermés, et les valréasiens seront invités à descendre dans la rue.

SOCIÉTÉ

AU COLLOQUE DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES A BERLIN

Les ambiguïtés du féminisme

Sur l'initiative du Conseil œcuménique des Eglises, *cent cinquante femmes de quarante-huit* pays participent à Berlin, jusqu'à la fin de la semaine, à un colloque sur « Le sexisme dans le monde contemporain ». Cette réunion prépare l'assemblée générale du C.O.E., qui aura lieu à Djakarta en 1975 sur le thème : « Christ libère et unit ».

Les débats sur le « sexisme » — entendu comme la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les sociétés — ont montré que certaines formes de féminisme restent étrangères à bien des femmes du tiers-monde.

De notre envoyé spécial

Berlin. — « *Cette réunion m'aura au moins permis de relativiser mon féminisme.* » Ce propos un peu désabusé d'une femme occidentale résume l'état d'esprit des plus lucides parmi les Occidentales venues participer au colloque de Berlin. Pour certaines, le choc, en effet, aura été rude. Vos préoccupations, leur ont dit des femmes du tiers-monde, sont des privilèges de riches, un luxe qui n'est pas à notre portée. Un signe parmi d'autres de la décadence de vos sociétés opulentes.

La beauté du cadre où eut lieu la réunion — une maison de repos située dans la plus lointaine banlieue sylvestre de Berlin, loin du bruit... et des hommes — n'a pas suffi à apaiser l'irréductible division entre celles qui mettent l'accent sur la libération des femmes et les autres. Ces dernières, sans nier la réalité de la discrimination dont sont partout victimes les femmes, jugent qu'il y a aujourd'hui encore des oppressions plus graves, des victimes plus maltraitées, des urgences plus nettes : sous-développement, misère, néo-colonialisme.

« *Je suis une femme extrêmement heureuse* », affirma, en toute simplicité, une représentante de la Guyane, qui précisa aussitôt : « *Mais j'ai souffert de la discrimination raciale. Dans notre pays, les femmes luttent pour la survie, pour obtenir le simple nécessaire dans la vie.* » Une autre, professeur de théologie en Argentine, estima qu'il fallait surtout « *lutter pour la libération de toute la race humaine* », tandis qu'une Vietnamienne demandait quel sens pouvait avoir le mot « *féminisme* » dans un pays comme le sien. Dans les petits groupes de discussion on ne s'embarrassa pas pour dire leur fait aux Européennes. « *Il y a ici des femmes*, entendit-on, *qui devraient bien se souvenir qu'elles participent à l'oppression du tiers-monde.* » On est toujours l'oppresseur de quelqu'un, et les femmes qui songent que leur libération est prioritaire furent rappelées à l'ordre des solidarités qui transcendent la lutte des sexes. On leur rappela qu'il y a des degrés dans l'urgence et une hiérarchie dans les oppressions.

« *Vous êtes contre les hommes, et vous voulez seulement remplacer une domination par une autre* », entendit-on aussi. Pourquoi, en effet, avoir interdit aux hommes de participer à la réunion ? Fallait-il inverser le sexisme au point d'empêcher des journalistes hommes d'assister à certaines discussions ? C'est en vain, semble-t-il, qu'on affirma aux représentantes du tiers-monde qu'il ne s'agissait pas de mener une guerre des sexes. En vain qu'une théologienne américaine, Nelle Morton, expliqua qu'il fallait lutter contre un système — le patriarcat et sa forme contemporaine insidieuse, le sexisme — et non contre des individus. Le patriarcat a « *polarisé les êtres humains par genres et a doté chaque genre de rôles et de propriétés déterminées, de sorte que ni l'un ni l'autre n'ont pu expérimenter l'humanité complète* ». Ainsi, la division des genres — qualités féminines - qualités masculines — enferme-t-elle aussi bien les hommes que les femmes. La libération les concerne tous.

Atténuer la division des rôles — résultat de la culture et non de la nature, — c'est libérer chacune et chacun des « *stéréotypes sexuels* », ainsi que l'explique une psychanalyste allemande, Mme Hartlich : « *La femme va certainement devenir un peu plus masculine, et l'homme un peu plus féminin. Ils peuvent tous deux intégrer à leur personnalité des traits du sexe opposé, sans être obligés pour autant de renier leurs traits propres ou de les forcer. Aucun des deux sexes n'aura à craindre de se dissoudre dans un type d'être hybride et unifié.* »

Une telle perspective, qui se situe au-delà des considérations économiques ou politiques, ne fut pas plus appréciée par les femmes africaines, asiatiques ou sud-américaines, qui l'estimèrent marquée par une culture qui ne devrait plus prétendre à l'universalité.

Ce ne fut pas la seule ambiguïté de la réunion de Berlin. Ardentes à dénoncer verbalement l'impérialisme masculin qui brime l'expression des femmes, les organisatrices — fortement influencées par une délégation américaine d'une trentaine de personnes — le furent moins à inventer un style d'échanges favorisant la liberté. On eut parfois le sentiment d'assister à une caricature de réunion internationale d'hommes : *courtoisie* lourde, solennité, rigidité, bureaucratie, directivité, protocole. Faut-il que les modèles masculins soient puissants ! Certaines Américaines adoptèrent même une attitude quasi parternaliste à l'égard des autres délégations : « *Et maintenant nous allons entendre le point de vue de l'Asie, je pense qu'il est bon qu'il s'exprime. Je lui demanderai toutefois d'être brève, car il est déjà fort tard.* »

Faut-il que des réunions de femmes ressemblent à des congrès de diplomates pour avoir l'air sérieuses ? Là se situe un autre paradoxe des féministes occidentales. Les femmes, souvent d'âge très mûr, qui se sont réunies à Berlin ne sont pas des « pétroleuses » ni de simples ménagères. A mi-chemin entre la suffragette de jadis et la militante du M.L.F., elles ont parfaitement réussi dans la société qu'elles dénoncent. Elles l'ont fait en utilisant des armes d'hommes : diplômes, réussite sociale, exercice des responsabilités politiques, sociales ou d'Eglise. Oserait-on dire que beaucoup sont plus efficaces, plus intelligentes que bien des hommes, en un mot : plus fortes ?

L'inconfort des avant-gardes

Elles connaissent pourtant l'inconfort des avant-gardes : il faut avoir franchi les barrières pour en apprécier — et en dénoncer — la hauteur, il faut avoir réussi à se libérer un peu de l'oppression pour en connaître le poids. « *Nous avons*, dira Me Gisèle Halimi, invitée par le congrès, *le pouvoir du savoir. Cela nous donne l'obligation de le mettre au service de celles qui n'ont pas eu la chance de s'en tirer. C'est de nous qu'elles doivent apprendre des thèmes de lutte et des schémas de libération.* » Langage propre à séduire les femmes occidentales mais qui n'a pas convaincu les autres.

Le témoignage très nuancé d'une femme pasteur de la République démocratique allemande représentera une position moyenne. Pour elle, la libération de la femme passe par trois étapes : prise de conscience de l'oppression ; création des conditions légales, sociales et politiques de l'égalité des sexes ; changement des mentalités. Elle estime que, dans son pays, il reste à entreprendre la dernière étape. Alors qu'en R.D.A. l'immense majorité des femmes travaillent à l'extérieur de la maison, une enquête récente a montré qu'elles effectuent encore 78 % des tâches ménagères. La division des rôles s'installe plus durablement dans l'inconscient que dans les lois.

« *Le chemin*, a-t-elle conclu, *sera long. L'homme et la femme devront le parcourir ensemble. Pour le moment, l'homme ne voit que la perte qui en résulte pour lui-même. Il nous faut réussir à présenter l'égalité de fait comme un enrichissement pour l'homme aussi bien que pour la femme.* »

BRUNO FRAPPAT.

La montée de l'islam en Afrique noire

(Suite de la première page.)

A Niamey même, dans l'aire du Musée national dont les pelouses surplombent le Niger, les employés se contentaient voici dix ans d'un seul lieu de culte : un cercle de pierres posées sur le sol ; il leur en faut, en 1974, trois ou quatre. Le nombre de ceux qui observent le jeûne du ramadan a quadruplé. En ville, le Mouloud, fête de la naissance du prophète, est célébré ostensiblement à la grande joie des enfants, qui font éclater des pétards et tournoyer des gerbes de feux d'artifice.

L'indépendance a donné un coup de fouet à l'islam. Les autorités civiles encouragent les cérémonies religieuses et y assistent. Etre musulman constitue un moyen privilégié d'affirmer l'« authenticité » africaine. C'est aussi — ce qui explique maintes conversions — une condition pour trouver du travail et un logement. Les commerçants musulmans acceptent rarement d'employer un Nigérien « qui ne prie pas ».

500.000 mètres carrés de tapis

A tous ces facteurs s'ajoute la propagande tapageuse des pays arabes donateurs. Lorsque le colonel Kadhafi s'est rendu cette année à Niamey, il a été reçu triomphalement. Les journaux ont fait grand cas de l'assistance libyenne : 500 000 mètres carrés de tapis pour les mosquées ; 22 500 000 dinars en 1974 à l'intention des boursiers des écoles professionnelles (contre 5 millions en 1971) ; 275 millions pour l'Institut islamique ; des milliers d'ouvrages ; 93 millions pour la construction ou l'aménagement des mosquées ; 1 500 000 pour les émissions religieuses à la radio ; 20 billets d'avion pour le pèlerinage à La Mecque, etc.

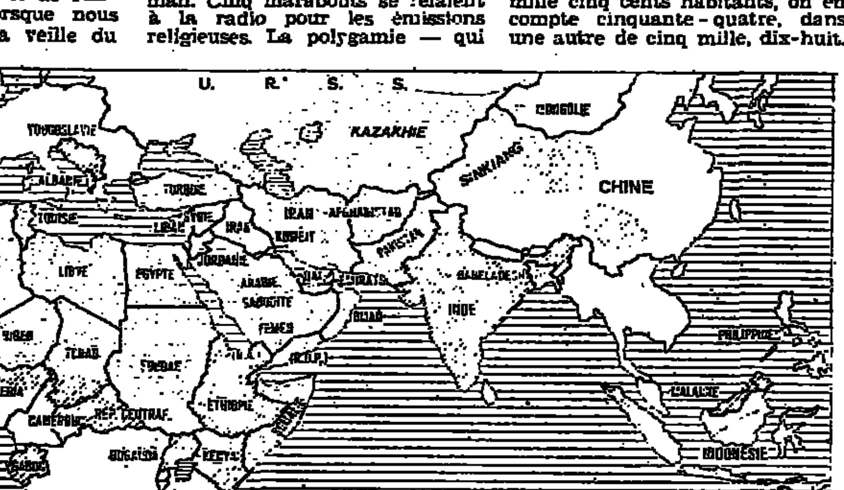
Cette générosité ne laisse personne insensible. Mais si certains Nigériens s'en félicitent sans restriction, surtout dans les milieux officiels, beaucoup sont réservés ou agacés. Ils n'ignorent pas le caractère intéressé de cette assistance et supportent mal qu'on utilise la religion à des fins politiques. Ils en souffrent comme d'une humiliation et comme d'une perversion de l'idéologie religieuse.

« *Quantitativement certes, l'islam est en progrès,* nous a déclaré un notable musulman. *Mais qualitativement, dans les cœurs, j'en doute.* » « *Les pays arabes,* a-t-il ajouté, *veulent nous assimiler.* »

Universalisme

Les jeunes, et particulièrement les étudiants, se détachent de la religion ou au minimum de la pratique. Ils ne sont pas dupes de la sincérité de certaines conversions. Un musulman s'occupant d'alphabétisation avance même qu'il y a une régression de la foi et de la connaissance de l'islam. La fréquentation accrue des mosquées, dit-il, ne s'est pas traduite par un meilleur comportement moral.

La tolérance est une note de l'islam noir. M. Boubou Ama — il était encore président de l'Assemblée nationale lorsque nous l'avons interrogé à la veille du coup d'Etat nigérien — fait remarquer le caractère « *récapitulatif* » de l'islam qui honore Jésus et Marie, alors que le catholicisme est, selon lui, « *la religion des envahisseurs et des esclavagistes* ». Faisant ressortir le caractère universaliste de l'islam, notre interlocuteur rejette l'expression « islam noir ». « *L'islam*, nous dit-il, *n'est ni arabe ni noir. Il est* l'islam tout court et n'obéit pas *aux nationalismes des peuples qui l'adoptent.* » Mais il regrette la dispersion de l'action islamique. « *L'islam manque cruellement d'une direction spirituelle commune.* » On pourrait ajouter qu'au moins en Afrique noire il souffre d'un manque de penseurs et de théologiens.



La disproportion des forces chrétiennes et musulmanes au Niger est telle que les rapports interreligieux ne sont pas détériorés par la concurrence. Il en va différemment en Haute-Volta, pays limitrophes, où le catholicisme est solidement implanté. Un habitant sur trois seulement est musulman à Ouagadougou. La proportion est de 50 à 60 %. Les chrétiens sont 44 %, les animistes 4 % (contre 10 % en 1961). Il suffit de se promener dans les rues pour constater les progrès de l'islam : les mosquées de quartier, en forme de pain de sucre, ont poussé par dizaines. La mosquée principale a été agrandie ; deux nouvelles medersas sont en construction.

Le président de la communauté musulmane — un ancien chrétien — insiste sur le changement de climat depuis l'indépendance. Finies les vexations des colons qui interdisaient à leur personnel d'interrompre leur travail pour faire leur prière. Fini le temps où l'on « enlevait » des enfants pour les baptiser ! Aujourd'hui l'islam a pignon sur rue. Le président de la République a fait en 1973, pour la première fois, son pèlerinage à La Mecque et affiche depuis son prénom musulman. Cinq marabouts se relaient à la radio pour les émissions religieuses. La polygamie — qui est seulement tolérée par l'islam — est en recul. A l'abri de son palais, l'empereur des Mossi est musulman depuis deux générations.

La vigueur de l'islam en Haute-Volta, la création dès 1958 d'une union culturelle et, en 1972, d'un comité pour la jeunesse et d'un bulletin, ne doivent pas faire oublier les difficultés. Les intéressés eux-mêmes ne les cachent pas. Ils réclament que l'on débarrasse l'islam de l'ignorance, des influences et des pratiques étrangères aux préceptes du Coran, de la mendicité chronique des enfants des écoles coraniques, des faux marabouts, « *charlatans, exploiteurs qui s'imposent par la peur* ».

O'est au nord du Togo que nous avons entendu les plaintes les plus sévères contre les marabouts. Un chef de circonscription prétend que ces hommes, que l'on va consulter pour la réussite d'un examen, pour la guérison d'un malade — homme ou animal — ou pour améliorer ses affaires..., pratiquent l'envoûtement. A l'en croire, ils droguent leurs clients et les tiennent ainsi à leur merci. « *La plupart des crimes crapuleux accomplis depuis deux ans dans la région*, affirme-t-il, *sont le fait des marabouts, véritables escrocs et détourneurs de fonds.* » Une pratique courante — celle-là inoffensive — consiste à faire boire l'eau ayant servi à effacer les versets du Coran écrits à la craie sur un tableau noir. Les marabouts — honnêtes ou non — foisonnent. Il y en a dans chaque village. Dans telle ville de treize mille cinq cents habitants, on en compte cinquante-quatre, dans une autre de cinq mille, dix-huit.

Une Union musulmane du Togo vient d'être créée, qui, comme en Haute-Volta, engage la lutte contre les marabouts dévoyés, ainsi que contre les « confréries » peu orthodoxes.

Les pèlerinages à La Mecque (le colonel Kadhafi en a offert douze au Togo en 1974) sont de plus en plus fréquents (cent soixante-dix en 1973 contre cent trente en 1971). Ils confèrent un énorme prestige à ceux qui y sont allés. Les méchantes langues remarquent que c'est également un moyen de faire fortune.

Lié au commerce

Depuis 1924, la population du Togo a presque triplé, tandis que le nombre des musulmans sextuplait. Plus d'un Togolais sur dix appartient à l'islam. La plus forte concentation se trouve au centre, dans la région Kotocoli. Le haoussa est la langue véhiculaire de l'islam, parlé par une ethnie de marchands ambulants qui achètent et revendent des pagnes, des tissus et des produits de l'artisanat. Il se confirme ainsi une fois de plus que le sort de l'islam noir est lié à celui du commerce. Sokodé est considérée comme la capitale historique de l'islam, car c'est dans cette ville qu'a été édifiée la première mosquée en 1820. En 1971 a été inaugurée la mosquée d'Hassaoum (à 60 kilomètres à l'ouest de Lomé), construction élégante aux couleurs claires. En plusieurs endroits, les vieilles bâtisses de terre battue ont été remplacées par des édifices en pierre. De nouvelles écoles coraniques ont été créées, dotées de professeurs arabes. Une centaine d'étudiants togolais travaillent dans les grandes universités d'Afrique du Nord.

Imprégnation progressive

Tolérants, les musulmans ne s'en font pas moins une très haute idée de leur religion et se montrent volontiers méprisants, sinon pour les chrétiens, dont ils reconnaissent les qualités, du moins pour les animistes, qui leur semblent attachés à des coutumes d'un autre âge. « *Les païens sont du bois pour chauffer l'enfer* », confiait un musulman à l'évêque de Natitingou (Dahomey), qui ne partage nullement ce point de vue. Dans ce diocèse de 400 000 habitants, les musulmans (60 000) sont fort nombreux par rapport aux chrétiens (12 000), mais pèsent peu devant les animistes : 330 000. Ici encore l'islamisation s'est faite à partir du Nord, dans le sillage des commerçants : mais elle atteint aussi les paysans du Sud. A l'Est, on note une lente avancée des musulmans, mais les ethnies de la montagne se révèlent imperméables. C'est dans la plaine que s'effritent les coutumes païennes. Depuis une dizaine d'années, les petits villages se sont dotés de mosquées. Une école coranique est née à Djougou. L'islam semble définitivement installé. Les missions chrétiennes, faisant la part du feu, ne font aucune évangélisation dans ces régions musulmanes. Il leur arrive même de faire machine arrière ; ainsi ce village animiste du nord-est du Dahomey, où une église était déjà en construction et qui depuis trois ans est passé presque entièrement à l'islam.

Qu'en est-il de la Côte-d'Ivoire, largement ouverte sur l'océan et dont la somptueuse capitale de 800 000 habitants retient encore, malgré son climat, 40 000 Blancs? Le christianisme y conserve un certain prestige. Le président de la République n'est-il pas catholique ? Cinquante pour cent des jeunes appelés au service militaire se disent chrétiens, ce qui est manifestement faux, mais socialement bien considéré. A l'université d'Abidjan, les étudiants — ils sont quelque cinq mille Noirs — détestent, sans le dire, les Arabes et sont atteints d'un apolitisme foncier. Leur sympathie va à Israël, mais Boumediène les impressionne. Les élèves musulmans sont discrets. Ils ne se réunissent pas entre eux, ne prient pas en public, mais pratiquent néanmoins. Le cordon ombilical avec leur village natal n'est pas coupé. Ils s'y rendent régulièrement, quitte à se laisser dépouiller d'une grande partie de leur bourse d'études par une innombrable famile.

Huit cent mille des deux millions de musulmans que compte la Côte-d'Ivoire sont des étrangers, surtout des Maliens et des Guinéens. La population totale dépasse cinq millions. Cinq cent mille seulement sont chrétiens. Où basculera la grande masse des animistes ? Le nord-ouest du pays est entièrement islamisé depuis une cinquantaine d'années. Bouaké est musulman à 70 % ; Gagnoa également, qui fut jadis un foyer d'anticolonialisme ainsi qu'Anyama, à 30 kilomètres de la capitale. On note aussi des conversions au nord de la forêt et dans l'est. On remarquera d'autre part que le commerce du kola est entièrement entre les mains des musulmans.

Mais le phénomène d'islamisation est moins le fait du prosélytisme que de l'imprégnation progressive. Les missionnaires sont rares. Les conversions ne se font pas ordinairement parmi les intellectuels et les étudiants. L'effort des communautés musulmanes pour assurer l'instruction religieuse des jeunes est très partiellement réussi. On n'a pas d'autre part, l'impression que la religion musulmane joue un rôle important dans le développement de l'Afrique et dans son expansion politique. L'Islam s'est laissé distancer par les idéologies socialistes, qui ont eu plus d'influence sur les dirigeants que leur culture religieuse. A cet égard, le christianisme paraît un peu moins handicapé.

On reproche parfois à l'islam noir d'être une religion de seconde zone, sous prétexte qu'il s'est laissé influencer par les coutumes locales. Ce n'est pas faux ; mais s'il compose avec l'animisme et ne repousse pas un certain syncrétisme, l'islam noir acquiert de ce fait une efficacité qu'on ne saurait négliger. De nombreux Noirs voient en lui « *une sorte d'animisme supérieur et épuré, une réponse à ses recherches et à ses tâtonnements* ». (1).

La réussite de l'islam en Afrique noire est due à sa plasticité. Il représente une étape de la conscience religieuse ; son évolution dépendra des transformations de la vie sociale des Africains.

HENRI FESQUET.

(1) PRO MUNDI VITA nº 28, 6, rue de la Limite, Bruxelles 3.

Deux archevêques noirs répondent au colonel Kadhafi

Au cours de la conférence panafricaine de la jeunesse, qui s'est tenue à Benghazi (Libye), le colonel Kadhafi avait dénoncé, le 23 mars dernier « *la mentalité du pape et des prêtres qui veulent exercer leur domination sur l'homme africain* », et déploré que le christianisme « *ait été utilisé en Afrique noire pour obtenir l'anéantissement de l'homme africain* » (*le Monde* du 26 mars).

Deux archevêques noirs, à notre connaissance, ont relevé ces propos, le cardinal Paul Zoungrana, d'Ouagadougou, et Mgr Bernard Yago, d'Abidjan. Le premier, en quelques lignes d'une étonnante virulence, le second dans un exposé qui frappe, au contraire, par sa sérénité.

C'est dans sa cathédrale, le jour de Pâques, que le cardinal s'est ainsi exprimé : « *Quelqu'un qui se dit grand initiateur en beaucoup de choses se serait hasardé à vouloir engager les Africains à se défaire du christianisme, du pape et des prêtres : or, « Dieu seul est grand, mes frères ! » Il est permis à un chef d'Etat, si riche et si prétentieux soit-il, d'être ignorant, mais pas malhonnête. Nous, chrétiens, nous n'avons point démérité de la culture en Afrique, loin de là.* »

Mgr Yago estime démodé toute « guerre sainte » et veut écarter l'hypothèse que le projet d'un émetteur de radio africain, « la Voix de l'islam », veuille « attaquer la foi chrétienne ». Il rappelle qu'au onzième siècle les Almoravides détruisaient l'empire animiste du Ghana, et qu'au dix-neuvième siècle la conquête égyptienne du Soudan méridional a décimé les populations ; il évoque la traite des esclaves africains par les musulmans (80 000 par an au dix-neuvième siècle).

« *Dans certains territoires, comme en Côte d'Ivoire,* ajoute Mgr Yago, *la diffusion de l'islam a bénéficié de la colonisation. Nous devons tous, musulmans et chrétiens, nous montrer modestes devant l'histoire et chercher aujourd'hui avec passion les chemins de l'entente et de l'amour fraternel. Croyons-nous, oui ou non, au dieu unique, père de tous, juge et justificateur des hommes ? Si oui, une nouvelle guerre de religion entre musulmans et chrétiens serait dramatique, parce qu'elle aboutirait à notre anéantissement mutuel.*

» *Enfin, qu'on ne s'y trompe pas : il arrive que des apôtres de « l'authenticité africaine » rejettent aussi bien l'islam que le christianisme, comme des religions étrangères qui ont corrompu leur culture traditionnelle. Utiliser l'argument d'authenticité pour compromettre le christianisme, ne profiterait pas à l'islam, mais fournirait, au contraire, des armes contre lui.* »







RELIGION

Le « procès » Hans Kung

DEUX SYNODES RÉUNIS EN SUISSE DEMANDENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION POUR LES THÉOLOGIENS

L' « affaire Küng » rebondit. Selon des informations en provenance de Suisse, le « cessez-le-feu » tacite entre le théologien Hans Tübingen (République fédérale d'Allemagne) et la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi (*le Monde* du 15 octobre 1973) aurait pris fin. Le docteur Küng est en litige avec les autorités romaines, on le sait, pour ses prises de position jugées trop avancées sur plusieurs questions doctrinales, et notamment celle de l'infaillibilité pontificale, qu'il a traitée longuement dans son livre : *Infaillible ? Une interpellation*, publié en 1971.

Deux synodes diocésains, qui ont lieu actuellement en Suisse, se sont inquiétés de la reprise des hostilités par Rome. A Coire, dans le canton des Grisons, cent délégués synodaux ont signé une pétition, qu'ils ont remise à leurs évêques, pour demander que la liberté de recherche des théologiens soit respectée et que ne se reproduise jamais le « cas Pfürtner » (1).

Le synode de Bâle, réuni en session extraordinaire les 15 et 16 juin, a voté une motion sur ce nouveau raidissement de Rome. « *Un tel procès*, lit-on dans la motion, *détruit la crédibilité de l'autorité de l'Eglise et entrave l'effort pastoral et le travail œcuménique commun.* »

Le *Tages Anzeiger*, journal zurichois annonce que Hans Kung aurait été invité une nouvelle fois à venir à Rome pour se défendre.

(1) Le Père Pfürtner, dominicain et professeur à l'université de Fribourg, avait dû cesser son enseignement sur la morale de la sexualité à la demande du Vatican, et il abandonna la prêtrise et l'ordre dominicain en avril dernier (*le Monde* du 5 avril 1974). Dans un article paru dans la revue jésuite *Choisir*, à Genève, le Père Ludwig Kaufmann critique le procédé utilisé par la Congrégation pour la doctrine de la foi dans cette affaire : « *Le procès romain était secret. Il l'est resté non seulement pour le public mais également pour les évêques suisses. La conférence épiscopale a été ignorée d'une façon telle par l'instance romaine qu'on ne peut pas ne pas voir là une flagrante contradiction avec l'appel solennel (...) de Paul VI, lorsqu'il annonça la réforme de la Curie, exigeant par-là une collaboration fraternelle avec les évêques.* »

SCIENCES

Framatome, Westinghouse et le C.E.A. étudieront la sûreté des réacteurs à eau pressurisée

Le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), la société Framatome et la société Westinghouse ont conclu un accord pour des études en commun sur la sûreté des réacteurs à eau pressurisée. Une installation d'essai sera construite à Cadarache (Bouches-du-Rhône) pour environ 20 millions de francs, dont la moitié à la charge du C.E.A. Framatome est la société du groupe Creusot-Loire qui construit en France, sous licence Westinghouse, les réacteurs à eau légère sous pression.

Westinghouse a fourni la licence des réacteurs à eau pressurisée à Framatome, qui les réalise pour Electricité de France. Des études de sécurité ont été déjà faites aux Etats-Unis sur ce type de réacteur. Mais le C.E.A. et Framatome veulent étudier, de manière plus approfondie, ce qui risque de se passer en cas de rupture *ou de fuite dans le système de* refroidissement du cœur du réacteur. L'accident de refroidissement, les spécialistes le redoutent, car, alors, la chaleur produite dans le réacteur est mal évacuée ou même cesse de l'être (*le Monde* du 11 juin).

Dans un réacteur à eau pressurisées, le refroidissement est assuré par l'eau sous pression. En cas de fuite ou de rupture, la pression baisse ou disparaît, et il se forme de la vapeur qui se mélange à l'eau. Cet ensemble eau-vapeur se propage dans le circuit de refroidissement et peut atteindre les pompes chargées de faire circuler l'eau. Le C.E.A. et l'industrie se proposent d'étudier ce qui se passe lorsqu'un mélange anormal d'eau et de vapeur atteint les pompes. Pour cela, une installation expérimentale dénommée Eva sera réalisée à Cadarache entre juillet et septembre 1975. On se servira de la vapeur qui sort du réacteur prototype des sous-marins nucléaires français, le PAT (prototype à terre), pour envoyer de la vapeur dans une boucle de refroidissement où circulera de l'eau *sous pression, grâce à une pompe* fournie par Westinghouse. Les essais continueront pendant six à douze mois. — D. V.

DÉFENSE

De préférence à des offres britanniques et suédoises

LE DANEMARK ACHÈTE DES CHARS OUEST-ALLEMANDS

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le ministère danois de la défense a décidé, après de longues hésitations, de *commander à la firme ouest-allemande* Krauss-Maffei, de Munich, cent vingt chars de combat Léopard, d'une valeur de 445 millions de francs environ, pour renouveler son parc de blindés, constitué essentiellement de chars britanniques. Les premières livraisons auront lieu au début de 1976. La firme Krauss-Maffei a promis, en échange, d'acheter, à titre de compensation, des produits industriels danois, notamment des moteurs Diesel.

C'est le désir de répondre au plan de standardisation de l'OTAN sur le flanc nord de l'Europe qui l'a emporté au Danemark sur toutes les autres considérations. Le char britannique Chieftain, plus lourd, avait été écarté à la fois pour des raisons techniques et économiques, de même qu'avaient été rejetées des propositions suédoises en faveur d'un char sans tourelle SAMX-30 français ne paraît, à aucun moment, avoir intéressé les dirigeants de Copenhague, à qui il avait été présenté. — C. O.

● *M. Alain Veniat, vingt-huit ans, poursuivi pour désertion*, incarcéré à la prison de Fresnes le 15 mai, puis transporté dans les hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et Beghin, a été mis en liberté après un mois de grève de la faim. Son procès devant le tribunal permanent des forces armées de Paris avait été renvoyé le 7 juin (*le Monde* du 9-10 juin). Selon le parquet militaire, son état ne lui permettait pas de *comparaître*. Très *affaibli*, M. Alain Veniat a été transporté à l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-sur-Seine.

● *Des secours exceptionnels d'urgence* seront attribués aux familles de militaires du contingent, décédés au cours du service national. Le service social des armées a été autorisé par le ministre de la défense à verser, dans les trois jours suivant le décès, 2 500 F pour les familles des appelés célibataires et 5 000 F pour les *épouses des appelés mariés. Cette* mesure sera appliquée rétroactivement aux familles des militaires appelés, décédés depuis le début de l'année 1974.

AÉRONAUTIQUE

En raison de certaines difficultés

LA SNIAS OBTIENT UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE DE DEUX MOIS POUR PRÉSENTER SON BILAN FINANCIER

En raison de difficultés, qui tiennent essentiellement à la nécessité d'une réorganisation interne, la direction de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) a obtenu de ses autorités de tutelle et de ses instances supérieures, comme le conseil de surveillance, un délai supplémentaire de deux mois pour présenter son bilan financier de 1973 devant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le tribunal de commerce a, du reste, approuvé le report à septembre de la date limite de l'assemblée générale des actionnaires — qui avait eu lieu l'an dernier un 28 juin — et le report de la présentation officielle des comptes.

Une telle procédure n'est pas exceptionnelle, mais elle n'est pas non plus fréquente. En fait, il s'avère que les activités de la Société nationale, en raison notamment de la mévente de ses avions civils, ont stagné en 1973, puisque le chiffre d'affaires (hors taxes) — de l'ordre de 4 255 millions de francs y compris les investissements publics — est à peine supérieur de 6 % sur l'exercice de 1972. Le déficit paraît d'ores et déjà important.

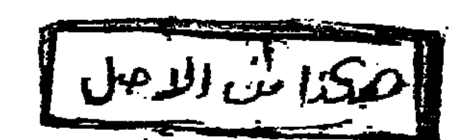
Le report de l'assemblée générale des actionnaires s'explique aussi par la difficulté pour la SNIAS d'établir ses comptes de l'an dernier, selon de nouvelles conventions comptables qui viennent d'être arrêtées en accord avec le ministère des finances et de l'économie.

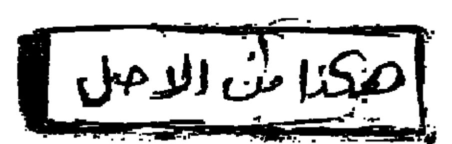
MÉDECINE

● *La centième implantation d'un stimulateur cardiaque à énergie isotopique* sur un garçon de quinze ans et demi, à l'hôpital Broussais à Paris, a été célébrée mercredi 19 juin dans le service du professeur Dubost (chirurgie cardio-vasculaire), en présence du professeur Paul Laurens, inventeur de cette technique. Plus de huit cents appareils fonctionnant grâce au plutonium 238 ont été implantés, de par le monde, depuis la mise en place du premier stimulateur de ce genre, le 27 avril 1970, à l'hôpital Broussais. Cet appareil, dont la durée de vie peut atteindre dix ans, contre deux à trois ans pour les stimulateurs à piles chimiques, a vu cependant sa diffusion limitée en France, notamment en raison de son coût élevé.

● *Des élèves sages-femmes se sont mises en grève*, notamment à Rennes, depuis le 13 juin (trente-trois élèves sur quarante-quatre) et à Limoges, depuis le 17 juin (onze élèves sur une vingtaine). Les grévistes, qui ne suivent plus les cours et qui n'assurent ni leurs stages ni leurs gardes, dénoncent en particulier leurs mauvaises conditions de formation pratique en raison de la carence de personnel hospitalier pour les seconder.

● *L'école d'infirmières de Dijon et son internat* ont été fermés, jeudi 20 juin, aux élèves grévistes sur ordre de la direction générale du centre hospitalier régional de cette ville. La décision a été prise sans consultation de la directrice de l'école. Environ cent cinquante élèves sur les deux cents inscrites dans cette école ont cessé, depuis le mardi 18 juin, de suivre les cours et de faire leurs stages.





Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

Les premières intentions du secrétaire d'Etat

LA CARTE DE LA SIMPLICITÉ

POUR peu que l'on y soit élu républicain indépendant, la région Rhône-Alpes serait-elle le terrain privilégié des secrétaires d'Etat au tourisme ? C'est un hasard, mais c'est un fait — et M. Giscard d'Estaing l'a relevé lui-même avec amusement — M. Gérard Ducray, élu républicain indépendant du Rhône, occupe aujourd'hui ce poste gouvernemental après M. Marcel Anthonioz, élu républicain indépendant de l'Ain et M. Aimé Paquet, ancien élu républicain indépendant de l'Isère. Voilà du moins dans le changement une certaine forme de continuité.

« Heureux et fier », mais aussi intimidé — *« cela fait tout de même quelque chose de pénétrer à Matignon à trente-deux ans »*, — M. Ducray n'avait peut-être pas une vocation particulière pour les fonctions dont il a aujourd'hui la charge. Avocat au barreau de Villefranche-sur-Saône, élu député en 1968 — le plus jeune de la législature, — réélu en 1973, encore benjamin dans l'équipe ministérielle où il vient d'entrer, ce petit homme vif, dont les traits un peu rudes ne parviennent pas encore à effacer les fraîcheurs de l'adolescence, se retrouve à la barre du tourisme. Pourquoi pas ?

Fromage et vin

Dès le 16 juin, c'est à Villefranche-sur-Saône, bien sûr, qu'il est venu inaugurer ses nouvelles fonctions et présider à l'ouverture d'un parc de loisirs. Ce fut l'occasion d'un discours-programme dans lequel il a esquissé les trois axes de sa politique : l'économique, le social et le technique.

Sa région, on pourrait dire son fief, le Beaujolais, est devenu en vingt ans un lieu de tourisme. Chaque année, ce sont maintenant plus de deux millions de personnes qui passent dans ses coteaux en parcourant les différents circuits, de caveau en caveau, de Clochemerle à Chiroubles, de Beaujeu à Fleurie, découvrant au passage le cloître de Salles ou visitant le musée Claude-Bernard, à Saint-Julien. Le nouveau secrétaire d'Etat a vécu son développement peu ordinaire dans lequel, il est vrai, la viticulture jouait le rôle moteur.

« Moi-même, dit-il, *j'ai accueilli des foules de gens. »*

Sans que le Beaujolais puisse être tenu pour un microcosme, M. Ducray y trouve déjà matière à réflexion.

« Ce tourisme, dit-il, *doit être développé. Ce n'est qu'un tourisme de passage. Faute d'équipements hôteliers, les visiteurs ne peuvent encore passer une nuit en Beaujolais proprement dit. Ce n'est qu'à Villefranche que l'on trouve des hôtels capables de recevoir les passagers de tout un autocar. Déjà, ici, il y a donc beaucoup à faire. »*

Dans son esprit, c'est d'abord de la création d'auberges rurales qu'il devrait s'agir, *« quelque chose de simple : fromage et vin »*. Pourquoi pas aussi un plan d'eau sans ambition excessive, pêche et canotage ? Pourquoi pas aussi, dans un avenir plus lointain, les congrès ne se réuniraient-ils pas dans le vignoble, pour peu qu'on puisse y trouver les locaux de nature à les héberger ?

« A l'automne de 1972, j'avais déjà constitué un groupe de travail sur ces questions de tourisme local. J'avais pu constater qu'il y avait beaucoup d'initiatives individuelles. Ce qui manque, c'est une coordination, une organisation rationnelle. Elle s'est faite au niveau des viticulteurs sur le plan professionnel qui est le leur. Il reste à insérer tout cela dans un ensemble cohérent. »

Du Beaujolais chéri, la vue s'étend sur les Dombes, sur les Alpes à l'est, sur les monts du Lyonnais et le massif du Pilat au sud-ouest, et finalement pourquoi pas, sur la France tout entière ?

« Les vacances c'est quoi ? Une halte dans les soucis quotidiens. Eh bien, dit M. Ducray, *cette possibilité de halte il faut qu'elle ne soit pas donnée seulement une fois par an On peut très bien trouver à vingt kilomètres de chez soi des conditions de vie très agréables pour une fin de semaine. L'ennui c'est que notre pays est déséquilibré. Il dispose de régions suréquipées en regard d'autres qui ne le sont pas du tout. »*

C'est à cela qu'il entend remédier. *« A l'heure actuelle,* rappelle-t-il, *près de la moitié des Français ne peuvent pas partir en vacances, et cela essentiellement pour des raisons financières. On ne peut pas l'admettre Il faut penser en priorité aux familles nombreuses qui, hors du camping, ne peuvent songer à aller s'installer pour un mois à l'hôtel. Il y a aussi les malades, les personnes âgées. Ce n'est pas seulement une affaire d'investissements. »*

Les Pyrénées en priorité

Ainsi, comme M. Jarrot, au ministère de la qualité de la vie, auquel est rattaché maintenant le secrétariat au tourisme, M. Ducray se prépare, lui aussi, à *« vendre la France au Français »*.

En vrac, il jette quelques projets. *« Pour les vacances de neige, je pense qu'il y a maintenant à développer en priorité les Pyrénées, qui peuvent offrir aux Français, mais aussi aux Espagnols qui en sont proches, beaucoup de possibilités. »*

« J'ai des idées », confie le nouveau secrétaire d'Etat, beaucoup de malice dans l'œil. Il n'entend pas pour autant les révéler encore. Pour l'heure, il s'informe.

Des idées, mais aussi une ambition qui est sa conclusion *« Ce qui compte, c'est de laisser son empreinte une fois qu'on a quitté le poste. »* Ce n'est évidemment pas le plus facile.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.



Un bilan de santé des plages françaises

CHAQUE été la France est à la plage. Les communes qui ourlent notre littoral ne sont guère qu'un millier et elles n'abritent — heureux mortels — que cinq millions de Français. Mais, à la belle saison, l'afflux des baigneurs multiplie ce chiffre par trois. Du coup, la propreté des rivages ne peut plus être laissée au bon vouloir des édiles du bord de mer. Elle devient une affaire nationale. Surtout quand on sait les dangers qui menacent ces plages. Des milliers de tonnes de détritus vont y être abandonnées par les vacanciers, d'autres milliers de tonnes amendées par la mer. Il faut savoir encore que 70 % de ceux qui résident sur la côte en été déversent directement leurs eaux sales dans la mer, sans aucun traitement.

Selon les calculs du groupe interministériel chargé des problèmes de pollution marine, cela représente chaque jour près de 800 tonnes de matière sèche auxquelles s'ajoutent 1 500 tonnes de polluants industriels.

Pour que nos rivages soient tout de même fréquentables, tout le monde va s'y mettre... même les industriels. Saint-Gobain, Pechiney, Solvay, B.S.N. et quelques autres sociétés de moindre calibre ont fondé l'association Progrès et environnement. Celle-ci, depuis quatre ans, parraine chaque été l'opération « vacances propres ». On fournit aux municipalités des sacs en plastique et leurs supports, à charge pour elles de les disposer sur les plages et d'assurer le ramassage. Des drapeaux signalent les « poubelles » à ceux qu'embarrassent leurs restes de pique-nique. L'an dernier, 34 000 tonnes de détritus ont été ainsi collectées.

Cette année, cent dix villes du littoral (soit 400 kilomètres de plage) vont participer à l'opération. Tout le monde apparemment y trouve son compte, même les industriels du plastique, qui vont vendre aux communes plus de deux cent cinquante mille sacs.

Ruban bleu

Celles-ci, en maints endroits, sont obligées de faire nettoyer les grèves plusieurs fois en cours de saison. Le flot apporte deux fois par jour son lot de bouteilles en plastique et de boulettes de mazout. Cette guirlande est devenue si gênante que lorsque la municipalité est négligeante ce sont les estivants eux-mêmes qui ratissent... en maugréant. Le temps n'est pas loin où les stations de bord de mer devront garantir à leurs clients une plage nette.

Une douzaine d'entre elles brandissent bien haut le ruban bleu que leur a attribué M. Michel Poniatowski, alors qu'il était ministre de la santé. Cela signifie que dans l'eau de leur baignade on n'a identifié qu'un minimum de colibacilles fécaux. Ces bactéries, inoffensives par elles-mêmes, sont de bons indicateurs de pollution. Ruban bleu égale donc en principe salubrité maximum.

Le ministre de la santé a, en effet, entrepris depuis trois ans une enquête sur la pollution bactérienne des plages et son incidence éventuelle sur l'état de santé des vacanciers. Trois fois par semaine des prélèvements d'eau et de sable sont effectués en quatre-vingt-dix points choisis dans des stations balnéaires classées. A noter que celles-ci sont, par principe, équipées de stations d'épuration. Dans les échantillons, les laboratoires travaillant pour le ministère recherchent les bactéries indicatrices de pollution, et, parfois, la présence d'autres polluants comme la lignine rejetée par les papeteries, les hydrocarbures ou les pesticides. On mesure aussi levures, champignons et bactéries se trouvant dans le sable.

En même temps, les médecins des communes concernées ont reçu un questionnaire écrit concernant l'état sanitaire de la population. En y répondant, ils participent en somme à une enquête épidémiologique sur les maladies des vacances. Ce travail durera encore deux étés. C'est seulement lorsque toutes les données en auront été collationnées, à l'automne 1975, qu'on pourra en tirer des conclusions. Mais, au fait, qu'entend-on par eau de mer « polluée » ? A partir de combien de germes par litre doit-on la considérer comme dangereuse pour la baignade ? Force est de constater qu'il n'existait chez nous aucune norme de pollution bactériologique des eaux marines.

Dès leur première campagne d'analyses, en 1972, les fonctionnaires de la santé essayèrent tout de même d'établir une sorte de classement des plages. Ils se référèrent aux chiffres proposés à l'Organisation mondiale de la santé par un bactériologiste danois, le professeur Bonde.

Surprise et embarras : 13 % de nos baignades, recelant de dix mille à vingt mille colibacilles fécaux par litre d'eau, devaient être classées comme « suspectes » ; 20 %, contenant plus de vingt mille germes par litre, tombaient dans la catégorie « inutilisables ».

Selon les normes internationales, le tiers de nos plages étaient donc polluées. On interrogea nos voisins européens et l'on s'aperçut avec soulagement que les « normes » du professeur Bonde étaient à la fois contestables et contestées. En fait, personne ne sait très précisément à partir de combien de germes une baignade doit être interdite. Les scientifiques ne sont même pas d'accord sur la capacité d'auto-épuration de l'eau de mer.

Des flacons et un Zodiac

Au surplus, les premières constatations de l'enquête menée en France sont déroutantes. D'abord il n'y a pas de rapport entre les débris flottant sur l'eau et sa qualité bactériologique. Une baie limpide peut être infestée de streptocoques fécaux. Le nombre des germes n'est pas non plus en rapport avec la fréquentation de la plage. On n'en trouve pas davantage en août qu'en janvier. Une plage ruban bleu en été peut être bactériologiquement très sale en hiver. On ne sait pourquoi. Et puis les résultats des analyses sont fort inconstants. Il y a des germes ici et pas plus loin, il y en a à midi et beaucoup moins une heure après. Enfin, il ne semble exister aucun parallélisme entre l'état bactériologique d'une baignade et la santé des baigneurs qui la fréquente. Bref, on est dans le brouillard le plus épais. La mer, cette inconnue !

Dans ces conditions, on comprend que le ministère de la santé aurait souhaité mener son travail scientifique avec le maximum de discrétion. Mais des fuites révélèrent au public, l'été dernier, le caractère « douteux » de 33 % de nos plages. On répondit en prodiguant les apaisements. Aucune de nos plages n'était inutilisable, elles étaient d'ailleurs surveillées et en cas de pollution, on irait jusqu'à les interdire. Puis, pour faire bonne mesure, le ministre attribua quelques rubans bleus aux plus « propres », mais se garda bien de citer le moindre chiffre.

Restent les vrais problèmes : les plages « surveillées » couvrent moins de 10 % du littoral et elles comptent à coup sûr parmi les moins suspectes. Mais les autres ?

MARC-AMBROISE RENDU.

(Lire la suite page 16.)

La chasse aux pollueurs est ouverte

OPERATION choc sur les rivages français durant cet été. Elle va se dérouler sur trois fronts simultanément. D'abord sur les plages, ensuite auprès des estivants, en-

Pour le rivage, six départements-pilotes ont été choisis : Pas-de-Calais, Vendée, Charente-Maritime, Hérault, Var, Alpes-Maritimes. Le ministère de l'environnement veut y éliminer les points noirs : supprimer les décharges sauvages, nettoyer le sable, installer des WC, déplacer les parkings trop proches de l'eau. Les communes décidées à participer à ce grand nettoyage toucheront des subventions.

Simultanément, dans les six départements-pilotes, deux cent mille plaquettes sur la propreté du littoral accompagnées de questionnaires vont être distribuées. C'est une sorte de référendum sur l'agrément de nos rivages dont on connaîtra les résultats à l'automne.

Enfin la guerre sur mer. Dans le Finistère et au large de Marseille, des « centres régionaux d'opération de sécurité et de sauvegarde » (les CROSS) mettent cet été leurs radars, leurs bateaux et leurs avions au service de l'antipollution.

Il s'agit de repérer les tankers abusifs et si possible de les punir. Des avions patrouillent nuit et jour. Un dispositif secret leur permet même par nuit d'encre de détecter une coulée de pétrole sortant d'un navire. Alerte : une vedette fonce sur les lieux, identifie le bateau et prend dans l'eau des échantillons de mazout. En laboratoire, on est capable aujourd'hui de reconnaître une qualité de brut et de déterminer sa provenance. Photos, échantillons, analyses, procès-verbal, tout le dossier est transmis immédiatement aux tribunaux s'il s'agit d'un bateau français. Le capitaine risque jusqu'à 100 000 francs d'amende et jusqu'à deux ans de prison. S'il s'agit d'un navire étranger, le dossier sera transmis en urgence aux affaires étrangères. Là s'arrêtent nos capacités d'intervention. Le reste dépend de chaque gouvernement et de sa sévérité à l'égard de ses propres armateurs.

A SUIVRE...

Les voyages en bobines

LE VIII[e] Festival international du film de tourisme Tarbes-Pyrénées, qui s'est déroulé du 5 au 14 juin, se dénommera, dès l'an prochain, Festival international du film de l'information touristique.

Les entretiens de Tarbes, laboratoire d'idées doublant les projections du Festival, ont souligné le vaste marché ouvert au film de tourisme. L'ambition du Festival est désormais de voir affluer vers lui tous ceux qui sont concernés par ce marché, et tous les distributeurs potentiels.

Offices de tourisme et producteurs privés sont autorisés à y présenter des films hors compétition. Films qui pourraient, selon les suggestions faites par les représentants du Centre national du cinéma et de l'association Art et essais, MM. Léglise et Lescure, être retenus pour des circuits parallèles de maisons de la culture et de maisons de jeunesse pour soutenir des expositions.

Déjà amorcée, la réalisation d'un fichier du film de tourisme se poursuivra, de concert avec le rassemblement de documentations sur tous les utilisateurs éventuels. Les animateurs du Festival de Tarbes, auquel ont participé cette année soixante pays, vont jusqu'à prévoir la mise en place d'une vidéothèque qui viserait à être un instrument de travail, de documentation et de recherche.

Lors de la séance de clôture, M. Roland Dordhain, président du jury, a souligné que la nette tendance nouvelle des films présentés avait été *« le souci d'aller avant tout à la découverte des hommes, au travers des charmes particuliers à chaque pays »*.

M. Viaud, directeur national de la Cinémathèque française, a découvert *« la variété et la richesse des rencontres de ce Festival »* et, mettant en relief l'effort d'adaptation intervenant indiscutablement dans la conception du film de tourisme, a salué *« la voie nouvelle qui s'est dégagée au pied des Pyrénées.* — G. D.

LE PALMARES DU FESTIVAL :

Pyrène d'or, attribuée à *En France*, film réalisé et produit par « Création 9 information », présenté par le Commissariat général au tourisme français.

Pyrène d'argent, attribuée à *Maramures, pays en bois*, film réalisé par Mihalbucur, produit par la cinématographie d'Etat « Bucuresti » et présenté par le ministère du tourisme roumain « Publiturism ».

Pyrène de bronze, attribuée à *Temples de l'éternité*, film réalisé par J. Ployhar et présenté par le Comité gouvernemental du tourisme tchécoslovaque.

Prix Albert-Lamorisse, trophée « Crin Blanc », offert par le Comité du Festival, attribué à *Bighorn*, film de Bill Brind, Office national du film du Canada.

LE CLASSEMENT DU PUBLIC :

Premier prix : l'Allemagne (Office national du tourisme de l'Allemagne de l'Ouest).

Deuxième prix : En France (Commissariat général au tourisme).

Troisième prix : Impressions d'automne (Cinémathèque canadienne) ; *l'Australie, un grand pays, un grand accueil* (Office du tourisme autrichien) ; *En ski* (Office du tourisme norvégien) ; *Temple de l'éternité* (Comité du tourisme tchèque) ; *la Musique au cœur de l'Europe* (Tchécoslovaquie).

tourisme



Y a-t-il encore

COTE D'AZUR : chers émissaires

« LES plages de la Côte d'Azur ne présentent pas de risques sanitaires » : le diagnostic émane du docteur Maurice Aubert, directeur du Centre d'études et de recherches de biologie et d'océanographie médicale (CERBOM) de Nice. Sauf accident inopiné, et réserve faite pour quelques points noirs très localisés et surveillés, le spectre de la pollution ne hantera pas cet été les rivages azuréens. La thérapeutique des grands émissaires de rejet en mer des eaux usées des communes littorales s'est incontestablement révélé efficace.

La création, en 1972, d'un service original, la cellule d'intervention contre la pollution dans les Alpes-Maritimes (CIPALM) a également permis à la Côte d'Azur, malgré ses sujétions démographiques, de conserver les plages accueillantes. Hydrocarbures, micro-déchets transportés par le courant ligure, eaux sales des violents orages locaux, prolifération d'algues parasites dans les zones cloisonnées : les problèmes de pollution ne sont pourtant pas absents.

Avec une moyenne de 70 F par habitant et par an au cours des six dernières années — subventions comprises, — la ville de Cannes détient probablement le ruban bleu des dépenses d'assainissement consenties par les communes littorales. C'est elle aussi qui possède depuis l'été dernier l'émissaire en mer le plus long (1 200 mètres) et le plus profond (il repose par 85 mètres de fond) des côtes françaises. L'effort d'investissement est cependant général dans ce domaine sur la Côte d'Azur. La ville de Nice a consacré, pour sa part, 35 millions de francs en cinq ans pour améliorer ses équipements : construction d'une station de prétraitement, pose d'un émissaire en mer de cinq cents mètres de long, à quatre-vingt-deux mètres de profondeur, doublement en cours du collecteur général. Au total, six émissaires importants ont déjà été raccordés aux collecteurs des agglomérations urbaines ; trois autres et quatre stations d'épuration sont en cours d'étude ou de réalisation dans le département des Alpes-Maritimes.

Les grands émissaires implantés à partir des calculs du CERBOM, et de façon telle que l'action autoépuratrice de la mer joue avant que les eaux polluées ne soient ramenées vers les zones littorales, ont fait leur preuve dans le domaine de la salubrité des plages. *« Nous avons pu constater,* indique le docteur Aubert, *que les eaux des plages de Nice, après le rejet effectif des effluents domestiques de l'agglomération en un point éloigné du rivage, présentent un taux de bactérie inférieur à celui admis pour les piscines. »*

La Côte d'Azur une piscine ? Certainement pas. Le littoral est fragile, constamment agressé et en permanence durant l'été à surveiller de près, comme s'y emploie la CIPALM : surveillance terrestre à l'aide d'une camionnette - laboratoire et d'une embarcation, par des prélèvements d'eau tous les quinze jours en cent quarante-cinq points différents (les résultats des analyses étant transmis dans les dix jours aux communes intéressées) ; surveillance aérienne avec un biplace qui survole chaque jour la bande côtière et dont l'observateur à bord signale les traces de pollution (déchets ou hydrocarbures).

Rattachée au service départemental des Ponts et chaussées maritime, la cellule que dirige un fougueux polytechnicien, M. Claude Pradon, a ainsi effectué l'an dernier mille deux cents prélèvements en mer, soixante-dix-huit missions de surveillance aérienne représentant 18 000 kilomètres de vol, et établi plus de mille fiches d'état de propreté des plages ou des conditions météorologiques. Elle fera encore mieux cette année, puisque deux brigades au lieu d'une vont opérer. Une dizaine de « points noirs » (plus de mille germes bactériens pour cent millilitres d'eau de mer), correspondant à des vallons non assainis et à quelques égouts dépourvus d'émissaire, restent à supprimer. *« Ils le seront un à un d'ici deux ans »,* promet M. Pradon. Aucun de ces petits foyers de pollution très localisés et contrôlés ne constituerait toutefois un danger pour la santé des baigneurs.

La CIPALM a également lancé, en liaison avec les municipalités et les responsables des ports de plaisance, un « service de nettoiement » des plages et des plans d'eau portuaires, assuré par de furieux bateaux avaleurs de déchets et briseurs d'eau, les « pélicans »... Les trois engins utilisé cette saison (1) seront dotés d'un nouveau dispositif de récupération des hydrocarbures, permettant de recueillir, dans les conditions optimales, 17 mètres cubes de polluant liquide à l'heure. Les plages de la côte sont en effet, elles aussi, à la merci d'une nappe de mazout traîtresse lâchée par un lointain pétrolier.

Cette nappe sera peut-être transportée sur des dizaines de milles par le redoutable courant ligure qui part de Naples, épouse les côtes jusqu'à Toulon et forme une boucle en tournant au nord de la Corse ou de la Sardaigne, abandonnant ici ou là le cageot d'un marchand de primeurs de Livourne, l'emballage d'un charcutier de Vintimille ou l'anonyme bouteille de plastique (heureusement, la brise de terre entraîne au large chaque nuit les déchets de surface).

Deux autres formes de pollution spécifique préoccupent les responsables : la polution rémanente due aux eaux d'orages, très sales, charriées par les vallons et petits fleuves côtiers, la pollution organique secondaire résultant d'un phénomène d'eutrophisation (les restructurations irrationnelles du rivage ont perturbé les courants marins, d'où une surcharge organique des eaux et une efflorescence massive de micro-algues, qui aboutit à la saturation biologique du milieu). La première est sans solution, sinon celle consistant à hisser le drapeau de détresse pour le temps nécessaire à la dilution des eaux pluviales. La seconde, *a priori* inoffensive pour l'homme, peut être corrigée par des brèches pratiquées dans les ouvrages, digues, enceintes portuaires ou autres.

Restent enfin à résoudre les problèmes posés par la fréquentation elle-même des touristes, ambivalente s'il en est. Etudes et rapports le disent crûment : en chaque baigneur et plus encore en chaque plaisancier « à moteur » sommeille un pollueur qu'il convient sans cesse de rappeler à ses devoirs civiques. La CIPALM va reprendre et amplifier cet été la campagne de sensibilisation du public qu'elle avait déjà entreprise l'an dernier. La diffusion de huit mille affiches diverses et de trente mille auto-collants (contre deux mille et dix mille en 1973) est notamment prévue ainsi qu'une journée antipollution en juillet.

On envisage également de généraliser la distribution de sacs en plastique dans les ports à l'usage des plaisanciers (un arrêté du préfet des Alpes-Maritimes a rendu obligatoire la disposition d'une poubelle à bord de chaque bateau). *« L'objectif consiste non seulement à amener le public à plus de respect de l'environnement,* précise M. Pradon, *mais aussi à l'associer à notre action en l'incitant à signaler toute anomalie à « S.O.S. pollutions accidentelles. »* Quant à l'entretien des plages, il fait partie des servitudes que l'on fignole : pulvérisation d'antiseptiques parfumés au citron, à la lavande ou à l'œillet à Nice, arrosage à grande eau chaque nuit à Cannes, où quarante à cinquante employés municipaux passent leur temps, en saison, à « toiletter » huit kilomètres de littoral.

Bien que la superficie des plages (600 000 mètres carrés) ait augmenté par divers aménagements de 40 % depuis 1965, le baigneur ne sera pourtant pas mieux loti : 2 mètres carrés de sable en moyenne pour chacun ! Mais sur la côte, l'été, il faut croire que le paradis, c'est les autres...

GUY PORTE.

1) Il s'est créé trois syndicats intercommunaux ad hoc, chacun disposant d'un bateau nettoyeur (la ville de Nice se sert en propre d'un catamaran muni d'un filet, la balayeuse des mers). La location d'un pélican pour la campagne estivale revient à environ 150 000 francs, mais l'effet psychologique est pour le moins assuré...

Un bilan de santé

(Suite de la page 15.)

Faute de se donner des normes de pollution bactérienne même provisoires, on ne voit pas au nom de quoi les pouvoirs publics pourraient y limiter ou y interdire les baignades. La salubrité des plages ? Un mot dont on se demande finalement s'il a un sens.

Et pourtant on ne cesse d'en parler, et pas qu'au ministère de la santé. Ainsi le ministère de l'équipement met-il en place dans vingt-quatre départements côtiers des « cellules d'intervention contre la pollution marine ». Dotés d'un véhicule, d'un canot zodiac et de flacons de prélèvement, quelques hommes sont chargés de dresser l'inventaire de tous les déversements : égouts, ruisseaux, tuyaux plus ou moins clandestins, rejets des navires, etc.

Du mazout pour les anges

Pour accomplir cette besogne de détective de la pollution, eux aussi opèrent des prélèvements. Et, bien sûr, chaque fois qu'ils le peuvent, ils obligent le pollueur à se mettre en règle. L'été dernier, les équipes des Alpes-Maritimes ont fait condamner un yachtman qui avait vidangé ses cuves à mazout dans la baie des Anges.

En cas de mini-marée noire, les « cellules » intervenant avec *leurs filets et leurs* produits anti-hydrocarbures prêtent main forte aux municipalités.

Ce travail s'effectue au ras de la côte. Un peu plus au large, dans 12 milles des eaux territoriales, un « réseau d'observation de la qualité du milieu marin » est en place depuis le 1er juin. Là, c'est le ministère de l'environnement qui coordonne les opérateurs. Les prélèvements sont faits soit par des autorités portuaires, soit par le Centre national d'exploitation des océans (C.N.E.X.O.), soit par l'Institut scientifique des techniques des pêches maritimes (I.S.T.P.M.). Les laboratoires d'analyses ne sont pas moins divers. Mais toutes les données seront traitées par l'ordinateur du C.N.E.X.O., à Brest.

« Au moins dans les estuaires et devant un certain nombre de grandes villes comme Le Havre, Brest, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cannes, dit-on au ministère de l'environnement, nous allons savoir ce qui se passe en matière de pollution. Et cela dans le temps comme dans l'espace. »

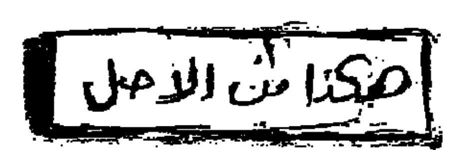
Cet été, c'est une mobilisation pour la propreté du rivage qui est déclenchée. De la bonne volonté, quelques moyens encore modestes, des initiatives d'au moins trois ministères, mais peu de coordination et surtout aucun critère de pollution bactérienne. Les baigneurs jugeront sur pièce ce que vaut cette défense des plages *« à la française ».*

MARC AMBROISE-RENDU.

A LA BARRE-DE-MONTS ont mis en route

POUR la deuxième année, la station d'épuration des eaux usées de La Barre-de-Monts (Vendée) a commencé à fonctionner pendant les week-ends de Pâques et de la Pentecôte, lors du séjour des premiers campeurs. En juillet et août, comme déjà l'année dernière, cinq mille campeurs occuperont les terrains aménagés en bordure de mer. Or chaque campeur rejette en moyenne 100 litres d'effluents par jour. Déverser *500 000 litres d'eaux usées directement dans la mer* aurait entraîné une pollution massive — et dangereuse — de la plage. Aidée par la direction départementale de l'agriculture et l'Agence financière de bassin Loire-Bretagne, conseillée par le bureau d'études Beture, la municipalité de La Barre-de-Monts, dont le rare souci de l'hygiène publique mérite d'être souligné, a résolu le difficile problème de l'épuration des effluents saisonniers en faisant construire par la société Degrémont une station de traitement d'un type nouveau, Flopac, capable de venir à bout d'une pollution-accordéon.

Toutes les stations touristiques ont une caractéristique commune : leur population, plus ou moins réduite pendant la plus grande partie de l'année, gonfle brusquement pendant la saison d'été ou d'hiver. Souvent, cette population passe en quelques jours du simple au décuple : en 1973, à La Barre-de-Monts, par exemple, le nombre des campeurs est passé de quatre cents le 30 juin à deux mille cent soixante-quinze le 1er juillet.. Cette



des plages propres ?

AQUITAINE : pollution sans frontière

LES plages de la côte aquitaine seront prêtes à temps pour la grande ruée estivale. L'émotion aura pourtant été grande jusqu'au dernier moment parmi les élus, inquiets de la lenteur avec laquelle les crédits promis auront été débloqués. Ce n'était qu'une affaire de procédure administrative : les fonds provenant des budgets de la mission Aquitaine étant transférés au ministère de l'équipement, puis délégués par celui-ci aux services maritimes des départements qui les mettent en œuvre. Dans les Landes, la participation du département est forfaitaire, mais en Gironde les subventions viennent en complément des crédits d'Etat.

Les grandes tempêtes de l'hiver ont rejeté cette année sur le littoral des déchets de toute sorte provenant, pour la plupart, de la côte cantabrique, où les camions-bennes espagnols déchargent chaque jour dans l'océan des tonnes d'ordures. Faute d'une solution diplomatique, toujours espérée mais longue à être adoptée, les communes et les départements recommencent donc chaque année les travaux de déblaiement.

Ceux-ci ont débuté il y a une quinzaine de jours dans les Landes avec deux équipes munies de bulldozers-râteaux et de soufferies qui brûlent les déchets. Le nettoyage doit être terminé vers le 25 juin. En Gironde, deux équipes ont également été prévues ; la première est au travail, les derniers coups de râteau devant être donnés début juillet. Le préfet d'Aquitaine a manifesté pour sa part l'intention d'assister à une opération de nettoyage.

Mais, sans attendre, les communes ont souvent assuré l'entretien des plages avec leur matériel, dans les zones de baignade surveillée. Les quelques vacanciers de juin ont pu ainsi trouver des conditions normales. Et si, d'aventure, l'idée leur venait de longer la rive du Verdon à l'embouchure de l'Adour, ils ne rencontreraient probablement plus cette année de mousse blanche sur la plage de La Salie. L'estacade de 800 mètres mise en service en avril déverse dans l'océan les effluents de l'usine de papier de Facture. Après quelques difficultés de mise au point, lors des premiers jours de fonctionnement, les rejets semblent maintenant se diluer normalement au large.

JOEL AUBERT.

BRETAGNE : la grande ombre du « Torrey-Canyon »

LES rochers de la côte de granit rose ont oublié depuis longtemps ce triste matin du 10 juin 1967 lorsque la nappe de pétrole échappée du « Torrey-Canyon » a touché les côtes bretonnes. Pas ses habitants. Pour ceux-là et tous les familiers de l'Armor le mot pollution a pris un sens concret qui s'est élargi depuis. Et lorsqu'une association de consommateurs fit connaître les résultats de son enquête sur la pollution des plages, le tollé soulevé dans les syndicats d'initiative n'empêcha pas nombre de responsables du tourisme de prendre le problème au sérieux : pour la pêche comme pour les pollutions on ne croit plus aujourd'hui aux capacités illimitées de la mer.

« Quand un estivant ramasse sur sa plage un cageot de pointes rouillées et de ferraille, dit M. Tranin, président du S.I. de Pleneuf-Val-André, *c'est au syndicat d'initiative — qui n'en peut mais — qu'il l'apporte, pas à la mairie.* » Les syndicats d'initiative répercutent ainsi en les amplifiant les voix chaque année plus fortes des défenseurs de l'environnement.

En 1972 est né près de Saint-Brieuc une association pour le développement à Hillion d'une initiative et d'une action pour la protection de la nature et de l'environnement (DHIANE) dont le promoteur n'était autre que M. Mounier, directeur du service d'étude de l'aménagement touristique du littoral, natif du pays. Un des principaux problèmes : le déversement depuis quelques saisons au fond des baies d'une marée verte de petites algues, l'ulve, qui s'accumulent sur les plages et pourrissent en répandant des miasmse que les senteurs marines ne peuvent plus dissimuler.

Un autre groupement de sauvegarde et de protection de cette baie (classée réserve ornithologique) a organisé au mois de mai une exposition qui a vu défiler des centaines de visiteurs.

Est-ce un lointain effet retour du 10 avril 1967 ? A la sensibilité de plus en plus perceptible des habitants du département à toute forme de pollution, les collectivités et administrations s'efforcent de répondre avec des moyens accrus.

Nombre de stations se sont attaquées aux détritus rejetés par les hommes ou par la mer, essayant divers matériels avec un bonheur inégal. *« Les pentes et les sols sont trop différents d'une plage à une autre pour qu'une machine y soit efficace »*, constate M. Martin, maire de Trégastel. Dans cette station de deux mille habitants l'hiver, dix mille l'été, on ne croit plus guère aux campagnes d'éducation — surtout l'été. Dès les premiers beaux jours, une équipe d'ouvriers municipaux, avec pour brouette géante un dymper, râtissent deux fois par mois, après les plus grandes marées, les 7 kilomètres du littoral. L'été, l'ensemble du personnel de la voirie est affecté à la toilette quotidienne de la station. Malgré le coût financier, les routes de la commune défoncées, Trégastel s'est payé une station d'épuration et un réseau d'égouts. L'été prochain il n'y aura plus de déversoir direct à la mer.

C'est loin d'être le cas de toutes les stations, mais à la direction départementale de l'agriculture on fait partir de 1970 une ère nouvelle. Avant, huit stations d'épuration sur le littoral en une dizaine d'années (non compris cinq centres urbains). Depuis, neuf financés dont cinq réalisés. Il en faudrait encore une douzaine. Le conseil général a voté cette année un budget de quatre millions de francs pour l'assainissement quand l'Etat, toutes sources de financement confondues, en accorde un million sept cent mille. Cet effort d'équipement a d'ailleurs été également réparti sur le littoral comme dans l'intérieur et la protection du Trieux par exemple devrait être presque totale en 1975.

Les algues vertes

On s'emploie de plus en plus à déceler des formes de pollution moins visibles de la mer. L'institut scientifique et technique des pêches maritimes qui assure la surveillance sanitaire des exploitations conchylicoles a effectué une enquête sur la prolifération anarchique des algues vertes. De son côté la direction de l'action sanitaire et sociale avec une discrétion certaine procède depuis 1973 à une série de prélèvements dans certaines stations classées.

Enfin, la direction départementale de l'équipement a entamé un programme d'étude dans plusieurs directions. Avec le CNEXO (Centre national d'exploitation des océans) et 'Agence de bassin Loire-Bretagne, elle mène une étude sur le problème des exutoires en mer et l'éventuelle recherche d'un traitement plus poussé des eaux usées. Le conseil général, qui a fait l'acquisition depuis un an et demi d'un houlographe, a voté au budget 1973 la moitié des crédits pour une cellule de lutte contre la pollution marine. Cette cellule effectuera des prélèvements et des analyses sur différents points du littoral, recherchant et étudiant les points de rejet en mer.

Elle devrait entrer en fonctions cet été. Il restera encore à coordonner ces diverses actions. La limite entre la terre et l'eau est aussi une frontière administrative, et les cloisonnements restent encore nombreux s'ils ne sont imperméables. Aussi étudie-t-on la mise en place à la fin de l'année d'un comité

D'ici là les responsables administratifs des régions du littoral départemental de coordination. de la Manche et de l'Océan se seront concertés lors d'une réunion de travail, qui devrait se tenir au début du mois de juillet à Nantes.

JEAN VIDEAU.

(VENDÉE), les responsables de la station la machine à fabriquer l'eau claire

« marée humaine » reste étale pendant deux mois environ, puis redescend aussi soudainement qu'elle a monté. Seuls, les à-coups des grands week-ends et autres ponts tireront pour quelques jours les stations de leur hibernation. Cette population en accordéon pose évidemment des problèmes de tous genres, dont l'un des plus sérieux relève de l'assainissement et donc de l'hygiène et de la santé publique.

S'il existe une station de traitement des effluents urbains conçue pour la morte-saison, celle-ci est, bien entendu, incapable d'absorber les rejets de la population temporaire. Si la station est construite pour traiter les volumes énormes d'effluents de la haute saison, elle sera extrêmement coûteuse. En outre, elle ne pourra atteindre sa pleine efficacité du jour au lendemain : les effluents de haute saison ne seront donc épurés convenablement qu'après un délai de quelques semaines, c'est-à-dire peu avant le reflux massif des « vacanciers ».

A La Barre-de-Monts, l'épuration se fait en plusieurs étapes. Les eaux usées passent d'abord à travers une grille fine (4 millimètres d'espacement) faisant office de passoire. Ainsi sont-elles débarrassées de la plus grande partie de leurs déchets solides. Elles sont ensuite brassées dans un bassin de stockage de 150 000 litres. Situé sur le toit de la station de façon à ne pas offenser la vue des estivants, ce bassin a un double usage. D'une part, il sert à amortir les pointes de « consommation » et, d'autre part, ce brassage évite la décantation prématurée des eaux usées.

Le troisième stade du traitement consiste en une floculation. Du chlorure ferrique et de la chaux versés dans les eaux usées (100 kilos du premier et 150 kilos de la seconde sont nécessaires chaque jour lorsque la station marche à plein) font précipiter en huit ou neuf minutes les matières en suspension et les matières colloïdales. Après décantation, les eaux usées ne contiennent do : plus que les matières dissoutes. La seule floculation-décantation les débarrasse de 70 à 74 % de leurs matières organiques (biodégradables ou non), de 97 à 99 % de leurs phosphates et de 50 % de leurs détergents en produisant 25 à 30 mètres cubes par jour de boues très liquides que l'on déverse sur des décharges contrôlées. Notons que dans les stations classiques de traitement des eaux usées on n'utilise pas la floculation, qui est, en effet, réservée au traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Le double rôle

Après la floculation, les eaux usées sont devenues claires mais elles contiennent encore, en solution, 25 % des matières organiques dont elles étaient chargées au départ. On les fait alors percoler à travers un filtre spécial composé de petits granulés poreux entassés sur une épaisseur de 1,50 mètre. Les pores de ces granulés n'ont que quelques dizaines de microns, mais cette taille modeste leur suffit pour servir d'abri aux bactéries contenues dans l'eau. A partir de ces pores, les bactéries se développent et arrivent à former un film gluant sur toute la surface des granulés. Elles jouent donc un double rôle : elles consomment les matières biodégradables dissoutes, et le film bactérien attrape au passage les particules en suspension qui ont échappé à la floculation. La prolifération des bactéries, nourries aux dépens des matières organiques biodégradables, est telle que le filtre de granulés doit être lavé une fois par jour : une circulation à contre-courant arrache le film qui, en se développant à l'excès, colmaterait l'amas de granulés. Mais les bactéries nichées dans les pores résistent à cet arrachage et elles peuvent donc se remettre à proliférer dès que recommence la percolation des eaux usées à travers les granulés. Après cette percolation, on estime qu'ont disparu environ 92 % de la pollution biologique, 99 % des germes (pathogènes ou non) et 97 % des matières en suspension présents dans les eaux usées à l'arrivée de celles-ci dans la station de traitement.

Il reste enfin à se débarrasser de l'effluent final. Celui-ci a été suffisamment épuré pour que son rejet en mer ait pu être envisagé. Mais aucun amateur de baignade ou de jeux de plage n'apprécie la vue ou le voisinage d'un tuyau d'égout, même si celui-ci charrie des eaux très épurées. L'effluent final est donc injecté dans le sable d'une dune aplanie sur 1 000 mètres carrés grâce à des drains de 30 à 40 centimètres de profondeur ; 25 millions de litres de rejets épurés ont été ainsi injectés dans le sol au cours des mois de juillet et d'août 1973.

YVONNE REBEYROL.







TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

tourisme

La bonne humeur sous les pieds d'un cheval

VENTRU, asthmatique, l'énorme soufflet de cuir était déjà là il y a plus d'un siècle et demi. Amarré au plus noir de la vieille forge — avec sa chaîne et son boulet de forçat, — il a vu passer des générations de maréchaux. Graissé chaque année, il a toujours bon souffle. On dirait qu'à Kerdeuin (Morbihan) le temps a fait un détour. Ici, comme son père, le maréchal Quello (vingt-huit ans) ferre les chevaux.

Au vrai, la forge a bien failli fermer ses portes. Il y a quinze ans à peine, papa Quello ne chômait pas.

« Quand j'étais gosse, *dit le fils,* j'ai vu bien souvent une bonne douzaine de chevaux attendre leur tour sur la place. » *Tant pis, tant mieux s'il fallait attendre ! C'était un peu la fête au hameau — une poignée de maisons au milieu des champs. On apportait son litre, on discutait ferme. C'était l'occasion de se rencontrer. On ne courait pas les routes tous les jours, d'une ferme à l'autre, au pas du cheval...*

Quinze ans seulement ? Ils ont l'air, ce rythme et ces histoires, de dater d'une autre siècle.

« Bien moins de quinze ans... Il y a une dizaine d'années à peine, il restait encore cinquante bêtes de trait aux alentours. Et puis le tracteur l'a emporté. Aujourd'hui, quatre chevaux en tout viennent se faire ferrer. »

Alors ? Comment vit-il, le maréchal ? Il n'a pas lâché le marteau ni l'enclume. Il restait des socs à « battre » — moins « fin » qu'au temps des chevaux — mais à battre quand même. Il restait à forger les outils des maçons, les grilles, les portails, les rampes d'escalier des nouvelles résidences. Il a tenu, mais il gardait un regret au cœur. Les chevaux lui manquaient.

Et puis le centre équestre de Ker-Blanket, près de Sarzeau, est venu s'installer à quelques kilomètres. Il était temps ! « Je commençais à perdre la main. » *Et pourtant il l'avait affinée, cette main — ou plutôt ces mains, car un maréchal doit être ambidextre — à Saumur, « au service ». Cours théoriques, cours pratiques, examens, nomination : des mois durant il avait ferré les plus belles montures du Cadre noir. Braves bêtes, les chevaux de labour, mais quand même... Les demi-sang, les pur-sang, c'est autre chose ! Et le travail aussi.*

On va parler travail. Sur son sujet, il s'échauffe comme fer au feu, le jeune maréchal. Il laisse tomber — tant pis ! — la pièce de charrue à souder d'urgence. Il montre les outils : le « rogne-pied » pour « parer » le sabot, la « mailloche » qui peut aussi bien arracher que « brocher » le clou, le « dégorgeoir », la « triquoise ». Il détaille le clou, de bas en haut : la pointe, le grain d'orge, la lame, le collet, la frappe. Il passe au fer : les éponges, la couverture, les mamelles, les étampures, le pinçon. Et le voilà faisant des croquis : « Il faut savoir ce qu'il y a dans le pied d'un cheval avant de ferrer. » *C'est la leçon d'anatomie.* « On aurait tôt fait de sortir de la « muraille » et de « piquer » en pleine chair, si l'on ne savait pas. »

MÉTIERS D'AUTREFOIS

Encore faut-il savoir cheval par cheval, car la théorie est une chose, mais il vient un moment où la science doit céder la place à l'art. Il faut « sentir » le pied et « l'avoir en tête » quand on reforge le fer avant de l'ajuster, tout rouge, pour qu'il prenne la forme exacte de la corne, auparavant rognée. C'est la minute où monte cette odeur — l'odeur de la corne brûlée — devenue si rare au village et qui, pour un maréchal, fils de maréchal, vaudra toujours tous les encens. C'est la minute de vérité. Les gosses du centre équestre — et les autres — font cercle pour attendre ce moment-là. L'enclume, la forge, le soufflet, le forgeron suant et cette fumée âcre qui monte... ça charrie toujours, comme jadis, des tas d'images vieilles comme les mythologies.

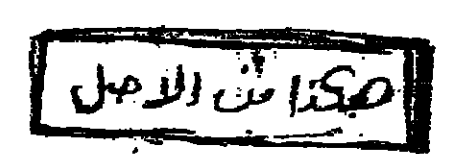
Hélas ! ces moments sont trop rares. Le centre n'a besoin du maréchal qu'une ou deux fois par semaine. Il en fait ses dimanches. Sans eux, il aurait peut-être abandonné sa forge de semaine. Il espère que le goût du cheval va se répandre davantage. « Il y a encore beaucoup de jeunes qui voudraient monter. »

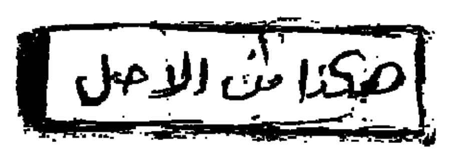
Mais les vrais dimanches, à propos ? Les congés, les vacances ? A vingt-huit ans, on y pense aussi. « Ça, non, c'est impossible. » *Il ne peut pas fermer sa forge. Il est le seul dans la région.* « Un jour de chasse par-ci par-là, c'est tout. » *Evidemment, en usine, on fait ses heures, et puis après on a ses week-ends, ses congés payés...*

Est-ce qu'il échangerait, au bout du compte, sa condition pour l'autre ?

Il ne pousse pas de cris, ni pour ni contre. Il réfléchit. Et il conclut : « Pour le moment, non. »

JEAN RAMBAUD.





tourisme

DE PADOUE A VENISE

Quand les doges faisaient l'école buissonnière

SI on apprécie les voyages en bateau, si on préfère aux grondements des autoroutes le calme et le parfum champêtre d'une petite voie fluviale, si on aime enfin les paysages vénitiens et les villas patriciennes qui égrènent leurs façades tout le long de la rivière, il faut se rendre de Padoue à Venise par le canal de la Brenta qui reliait déjà au dix-septième siècle la ville du Santo à celle de San Marco.

Il Burchiello, joli bateau de soixante places, suit fidèlement l'itinéraire classique de son *ancêtre le Burchiello* d'antan, luxueuse embarcation mue par des rameurs et traînée par des chevaux que peignit Canaletto et qui reçut à son bord d'illustres voyageurs tels que Goldoni, Casanova, Goethe et Byron. Si la Brenta, jadis pleine de gondoles et de barques sculptées et dorées, fut longtemps la façon la plus agréable de gagner Venise, elle reste encore, aujourd'hui, la meilleure préparation à *l'éclatante découverte de la* Sérénissime, de sa lagune et de ses canaux.

On sort de Padoue par le canal San Gregorio, bordé de vertes prairies, et on aperçoit déjà sur chacune de ses rives les deux premières villas : la Giovanella blanche et rouge, et la San Antonio ornée de statues.

Après avoir dépassé le confluent du canal et du large source dans le Trentin pour achever son cours dans l'Adriatique, le bateau atteint l'écluse de Stra, laissant sur sa gauche la villa Loredan et sur sa droite les villas Foscarini et Negrelli.

C'est peu après Stra qu'on atteint le Palazzo Pisani, immense construction classique élevée dans les premières années du dix-huitième siècle par les architectes Preti et Figimelica pour les Pisani, patriciens de Venise. Acquise en 1807 par Napoléon-Ier, la villa, aujourd'hui Villa Nazionale, abrita en 1866 Victor-Emmanuel et la comtesse *Meraflore*, son épouse morganatique, avant de devenir monument national en 1882.

C'est dans une des salles du palais, décorée par Zuccarelli et dont les meubles de style Empire avaient été amenés par Napoléon Ier, qu'Hitler rencontra Mussolini au cours de la dernière guerre. Le palais Pisani qui comprend cent soixante-huit pièces où se mêlent et s'entremêlent des meubles et des décors du dix-huitième siècle, des fresques de style pompéien de lourdes consoles Empire, donne une impression nostalgique de grandeur et d'abandon. Ornée de surprenants décors en trompe-l'œil dus à Domenico Tiepolo, fils du grand Giambattista Tiepolo, cette immense pièce possède un admirable plafond peint par ce dernier et exécuté à la gloire de la famille Pisani en 1762, dernière œuvre italienne de Tiepolo alors âgé de soixante-neuf ans avant son départ pour l'Espagne où il devait mourir en 1770.

Pour la punition d'une dame

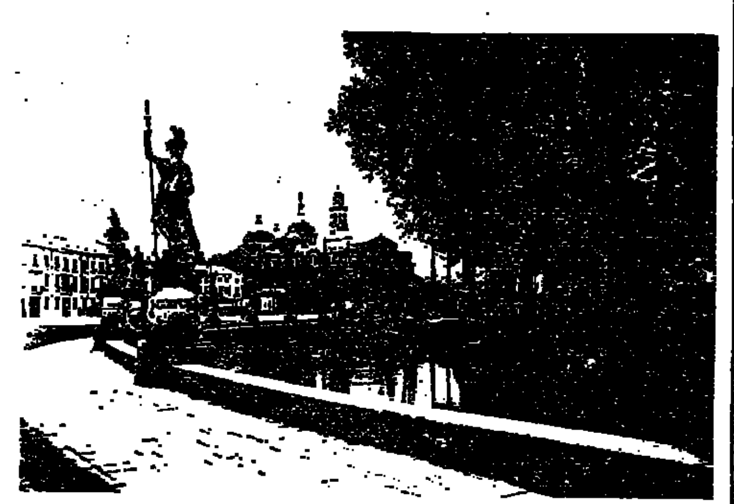
Après la visite de la villa Nazionale, le *Burchiello* reprend sa descente vers Venise et chaque rive apporte aux visiteurs le charme précieux de ses nombreuses villas. On ne peut les énumérer toutes. Elles sont plus de soixante, ces maisons de campagne construites par des patriciens, des doges, des nobles vénitiens qui s'y retiraient l'été pour fuir la chaleur de la lagune et se consacrer aux joies bucoliques des moissons et des vendanges.

C'est dès qu'on a quitté le palazzo Pisani qu'apparaît sur la droite la villa Soranza, qui porte encore sur sa façade des fresques, à demi effacées, dues à Benedetto Caliari, frère de Véronèse. Elle fait face à la Lazarra Pisani dite la Barbariga, longue maison du dix-huitième siècle à un étage dont le fronton porte un soleil de pierre. Avant l'écluse de Dolo, deux maisons apparaissent au milieu des vignes et des champs : *la Smania, la Giobellina* (dix-huitième siècle) recouvertes toutes deux d'un lumineux enduit rose vif. C'est ensuite une éclosion de maisons du dix-huitième siècle, de palais néo-classiques et de vieilles chapelles avant que le bateau atteigne l'écluse de la petite ville de Mira.

C'est à la sortie de celle-ci qu'on déjeunera, à Oriago, dans un restaurant situé au bord de l'eau, avant de reprendre la route fluviale qui franchit deux colonnes de briques plongeant dans l'eau marquant les limites de la province de Padoue et de celle de Venise.

Encore une écluse, et voici l'embarcadère qui marque l'entrée de la Malcontenta, chef-d'œuvre d'Andrea Palladio construit en 1555 pour les frères Nicolas et Aloys Foscari, doges de Venise, comme en témoigne l'inscription placée au-dessous du portique principal.

La Malcontenta, ainsi nommée dit la légende à cause d'une dame infortunée de la famille Foscari qui y fut, dit-on, emprisonnée durant de longues années, comme punition d'une vie vénitienne un peu légère, est restée à peu de chose près, telle que l'a décrite Palladio en 1570 dans *Quatro libri dell'Architectura* (quatre livres sur l'architecture). C'est une belle demeure champêtre construite pour être approchée par voie d'eau et qui se dresse sur les bords de la Brenta telle une falaise isolée, argentée par l'âge, un peu atteinte par la pluie et le vent mais toujours noble, et d'une simplicité de ligne, toute palladienne.



Construite en briques, ornée de merveilleux escaliers extérieurs, de balustrades, de refends en pierres d'Istrie, de chapiteaux et de colonnes en terre cuite, la Malcontenta présente une façade d'une magnificence et d'une dignité toutes romaines.

L'intérieur ne le cède en rien à la noblesse de la façade. C'est une œuvre d'art d'une simplicité et d'une élégance incomparables, remarquablement construite et de parfaite proportion. De nombreuses fresques ornent les murs du premier étage. Elles sont l'œuvre de Battista Franco et de Zelotti. Elles sont en assez bon état et méritent une longue visite ; quant au rez-de-chaussée, il est orné de voûtes elliptiques et on y trouve encore la cuisine, la salle des provisions et le logement des domestiques.

Après la Malcontenta, le *Burchiello* atteint une nouvelle écluse, puis, en approchant de Mestre, le paysage change et on traverse une région où tout est contraste. A droite se déroule un site champêtre fait de champs et de vignobles, mais à gauche la vue s'étend sur un panorama que Goldoni n'a certes pas connu, celui d'un univers où les pylônes de haute tension et les raffineries de pétrole ont remplacé petit à petit les arbres centenaires et les vieux domaines agricoles.

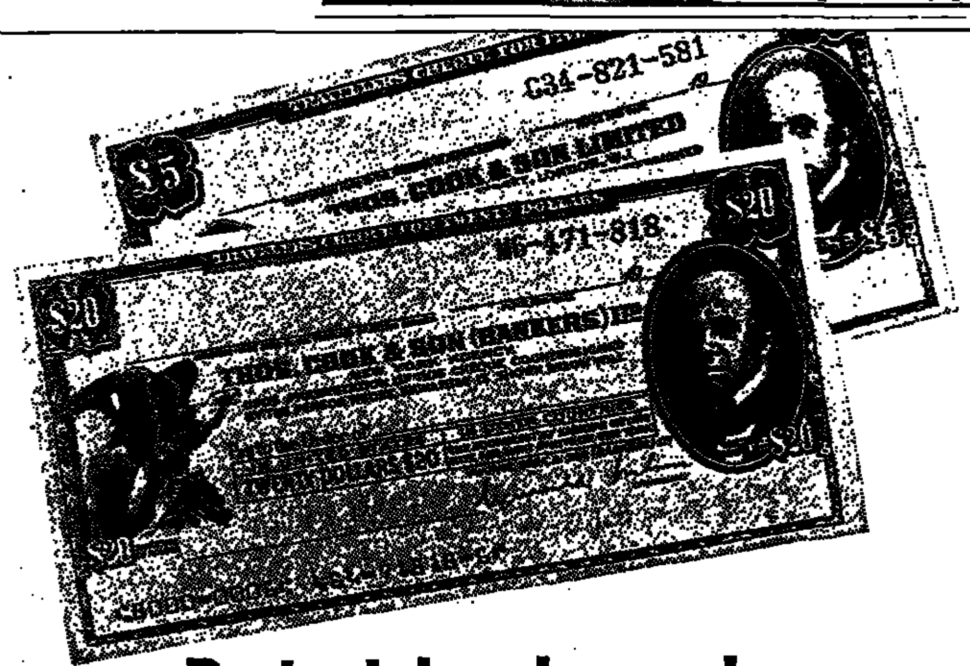
La petite « Fiume », aménagée en canal au dix-septième siècle, déroule alors son cours jusqu'à sa dernière écluse, celle bâtie par la République de Venise en 1680 d'après un projet établi quelque deux cents ans auparavant par Léonard de Vinci et pour laquelle on a utilisé le marbre.

On sort alors de la rivière Brenta pour pénétrer dans la lagune et les installations portuaires de la ville des Doges, avant d'entrer dans le large canal de la Giudecca où Venise nous apparaît dans toute sa splendeur avec, à droite l'église de la Rédemption, une des dernières œuvres de Palladio, et, à gauche, la masse imposante de *la Salute*, que Longhena construisit au dix-septième siècle. C'est la fin du voyage pour le *Burchiello*, qui jette l'ancre devant le jardin municipal, à une portée de fusil de la Piazzetta, sur le quai des Esclavons, au cœur même de la Sérénissime.

ANDRÉE JACOB.

★ Office national italien de tourisme, 23, rue de la Paix (2e), tél. 073-30-03.

★ Il Burchiello, excursion touristique à travers le canal de la Brenta et la lagune de Venise organisée par le Siamic Express avec la collaboration de l'Ente-provinciali per il Turismo de Padoue et Venise et l'AAST de Venise. Trois fois par semaine dans les deux sens (dimanche excepté).



tourisme

GACHETTE A L'ŒIL DANS

Pour la gibecière du chasseur photographe

CELA n'est ni une nouveauté ni un secret : le bon matériel photographique est toujours cher, sinon très cher. Qu'il s'agisse du seul boîtier, « base » de tout un système qui pourra s'enrichir peu à peu d'un grand nombre d'accessoires complémentaires — tous coûteux, eux aussi — ou que nous ayons affaire à l'optique, tous les objectifs d'une même gamme atteignant vite, en fonction de leur longueur focale et de leur ouverture, des sommets parfois... vertigineux.

A cet état de fait, des raisons bien simples : les fabricants consciencieux, et, partant, soucieux de livrer des matériels irréprochables, ne lésineront jamais sur la qualité. Ils choisiront des alliages calculés pour être à la fois extrêmement robustes et aussi légers que possible ; ils n'hésiteront jamais à doter un obturateur de dizaines de pièces micrométriques supplémentaires pour en obtenir une précision irréprochable ; les objectifs seront construits à partir de lentilles taillées dans les cristaux les plus purs, polies avec soin, traitées, puis serties enfin dans des montures ajustées au millième de millimètre...

Et puis les grandes marques, enfin, ne se priveront jamais de faire payer aussi leur « griffe », majorant, à qualité égale avec des constructeurs moins prestigieux, le prix d'une signature universellement connue...

Focales moyennes et artillerie lourde

Cela posé, à quel prix moyen reviendra l'équipement de l'amateur voulant se constituer un fourre-tout de vrai chasseur photographe ? Dans la mesure où cet équipement peut varier considérablement, il est difficile de répondre précisément. Nous avons préféré à l'établissement d'un devis stéréotypé, qui ne signifierait finalement pas grand-chose, aller, carnet en main, flâner le long des vitrines du magasin récemment ouvert par la FNAC, rue de Rennes à Paris, et relever les prix (affichés le 15 juin) des objectifs et accessoires qui nous ont semblé indispensables dans le sac du chasseur d'animaux. Le choix est vaste.

Qui dit chasse photographique disant nécessairement téléphotographie, nous commencerons par les longues focales. Si le télé « courant » de 135 mm est, dans la plupart des cas, un peu court pour « tirer » de petits animaux, et plus encore des volatiles, il pourra néanmoins rendre de précieux services sur le terrain. Dans le cas des safaris africains, notamment, où les véhicules approchent de si près des animaux totalement indifférents, qu'il faudra parfois même « rétrograder » à la focale inférieure, 90 ou même 50 mm pour mettre une tête de lion pleine page...

Chez Nikon, le Nikor f. 4,5 de 300 mm est affiché au prix de 1 768 F, ce qui nous semble raisonnable. En revanche, les deux zooms de cette même marque (f. 4,5/50-300 mm et f. 4,5/80-200 mm) au prix respectif de 4 610 et 3 219 F restent très chers pour les services qu'ils sont appelés à rendre. Soligor propose un télé de 300 mm (f. 5,5) au prix de 727 F et un f. 6,3 de 400 mm à 938 F. Le zoom de ce fabricant (f. 4,5/75-260 mm) est vendu, pour sa part, 1 439 francs. Le f. 4/300 mm de Pentax reste abordable à 1 790 francs.

Chinonflex, marque assez récemment venue sur le marché français, (et qui semblerait, petit à petit, s'y faire une place au soleil aux côtés des très grands), vend 760 F un télé de 500 mm, ce qui peut paraître... trop bon marché peut-être ! Pour ceux qui rechercheraient l'artillerie lourde, un télé de 1 000 mm de fabrication soviétique, le M.T.O., f. 10 et système à miroir, au prix très accessible de 2 308 F, adaptable sans bague spéciale sur tous les boîtiers type Pentax, c'est-à-dire au diamètre de 42 mm à vis.

Nombre de photographes s'équipent, pour de telles prises de vues (et ont tout à fait raison d'agir de la sorte), d'une solide crosse d'épaule, qui les aidera à parfaire leur stabilité au moment du déclenchement.



Bien des amateurs ignorent encore que le bougé ne pardonne pas, et qu'avec un 300 mm au bout du boîtier, il faut avoir la main et le souffle sûrs pour presser en douceur le bouton de déclenchement même au cent vingt-cinquième de seconde. Stitz propose une crosse à 210 F, qui voisine avec une petite crosse (marque illisible) à 82 F.

Les plus malins feront l'acquisition du fameux petit tripode « de table » de chez Leitz (127 F) qui, complété de la grosse rotule du même fabricant — hélas ! fort onéreuse : 307 F, — jouera le rôle d'une poignée à toute épreuve et rendra d'innombrables services en macrophoto (l'ensemble supporte sans broncher un Leica, la chambre Visoflex et le soufflet), ou dans le cas de vues prises en lumière faible.

La poignée-crosse Novoflex à mise au point rapide (par glissière), coûte 937 F ; mais il faut ajouter à ce prix, celui d'une bague d'adaptation au boîtier, qui variera entre 193 F et 276 F, selon le type d'appareil. (La même marque vend au prix de 1 801 F, son télé f.9 de 640 mm.).

Gros sous

On ne dira jamais assez qu'un posemètre de secours devrait, à la veille d'une lointaine expédition, figurer dans la trousse du photographe : une défaillance du posemètre incorporé à l'appareil peut survenir. Et les réparateurs de cellules ne sont pas monnaie courante dans les réserves du Kenya...

Mais les posemètres, eux aussi restent chers : la Weston Euro-Master (cellule au sélénium) est vendue 323 F, étui compris, et, avec sa gaine de cuir, la très fameuse Lunasix III (cellule au C.D.S.), coûte 419 F.

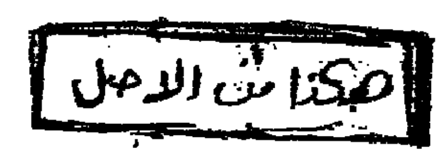
Pas d'équipement vraiment complet sans un bon trépied : là encore, on aura tout intérêt à mettre le prix au départ, une fois pour toutes. Un trépied doit obligatoirement être lourd pour être vraiment stable : se méfier, donc, des modèles « extra-légers » qu'achètent des utilisateurs eux-mêmes un peu léger en l'occurrence ; ils vibreront au moindre petit choc, ou moindre souffle de vent... Un bon exemple de tripode, le n° 3 de la maison Gitzo (415 F.), sur lequel on peut adapter la grosse rotule Leitz, par exemple, ou encore une plate-forme (compter environ 150 à 250 F pour un matériel convenable).

Pour la macrophotographie (qui, ne l'oublions pas, fait aussi partie intégrante de la chasse photographique), le soufflet s'imposera très vite si les premiers résultats obtenus avec de simples bagues-allonges se sont avérés satisfaisants. Tous les fabricants, ou presque, proposent un soufflet. Premier prix à la FNAC, 200 francs. Certains modèles, plus perfectionnés, se complètent d'un dispositif ingénieux permettant, ce qui est loin d'être superflu, de contretyper soi-même ses propres diapositives à volonté, en lumière du jour ou à l'aide d'un éclair électronique.

C'est volontairement que, dans cette très rapide revue des matériels, nous avons écarté systématiquement les appareils proprement dits. Le choix est trop vaste pour que chacun ne sache ou ne puisse trouver dans tous les cas le boîtier idéal.

Pour nous, l'appareil parfait est celui qui, au-delà de ses qualités intrinsèques, sera le mieux intégré à un « système » complet, permettant à son propriétaire d'enrichir son équipement au fur et à mesure de l'évolution de ses goûts (voire de ses besoins). Après avoir débuté avec un seul objectif, il se trouvera ainsi, si bon lui semble, l'heureux possesseur d'un matériel couvrant toutes les techniques, de la macrophotographie à la téléphotographie en passant par la reproduction de documents, le portrait et — pourquoi pas ? — la microphotographie. C'est une affaire de bon vouloir. Et aussi une affaire... de gros sous.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



tourisme

LES SAFARIS-PHOTOS

Voir sans être vu

LES vacances approchent et malgré le tour de vis fiscal décidé par le gouvernement, beaucoup d'argent va être dépensé dans les magasins de photo-cinéma. C'est tous les ans la même chose : la perspective d'être libre pendant un mois, de vivre au grand air dans une région ou dans une ville différente, l'idée de voyager à l'étranger, tout cela pique l'imagination et avive les désirs. On se dit qu'être Cartier-Bresson ou François Reichenbach c'est très excitant et peut-être possible. Tout naturellement, l'envie vous vient d'acheter un appareil photo ou une caméra. Souvent même les deux : pour ne pas faire les choses à moitié.

Si l'expérience des uns pouvait servir aux autres, bien des erreurs, des déceptions, des dépenses inutiles seraient évitées.



Malheureusement, il faut faire soi-même son chemin pour s'apercevoir que, souvent, celui-ci ne mène nulle part. On abandonne alors dans le fond d'une armoire l'appareil trop lourd et trop encombrant et la caméra qui décidément *« fait de bien mauvais films »*. Et l'on recommence à se promener les mains dans les poches, ce qui est finalement la solution la plus sage pour regarder autour de soi, voir vraiment, apprécier les gens, les paysages et leur ambiance. Bref, sympathiser.

Pour la plupart, la photo et le cinéma cachent tout. La seule vue d'un appareil met une distance supplémentaire entre le photographe et le photographié. Humainement, le contact devient très difficile à établir et demeure presque toujours superficiel. L'essentiel reste caché aux yeux et... à l'objectif. Les pays étrangers à la mode — actuellement surtout Ceylan, la Thaïlande, Bali — sont envahis par des milliers de touristes avides et ridicules, bardés d'appareils impressionnants. Ces affamés de souvenirs ne regardent rien, mais actionnent frénétiquement des boutons et des leviers, comme si leur vie en dépendait. Je me souviens d'un jeune homme photographiant dans Rose Garden, aux environs de Bangkok, une danseuse thaï dont il était éloigné de quelques mètres, avec un *téléobjectif* long comme le bras, suffisant pour « chasser » le tigre à distance. Le grotesque jeune homme avait eu le mauvais goût supplémentaire de déposer un magnétophone auprès de la jeune fille... qui trébuchait parfois sur la petite boîte. Sans doute le spectacle offert à Rose Garden est-il médiocre, hormis une fantastique danse du sabre. Mais cette médiocrité est le parfait reflet du comportement des touristes.

Dans la plupart des cas, mieux vaut acheter une carte postale et rester disponible, c'est-à-dire discret. Pour qui ne se sent pas une véritable vocation, la photo et le cinéma ne devraient servir qu'à fixer des souvenirs familiaux très simples : les premiers pas d'un enfant, les vieux jours des parents, un mariage, un baptême, un pique-nique.

Mais il existe de véritables amoureux de l'image, dont la vocation ne s'explique ni par la mode ni par la publicité. Ceux-là *ne remiseront pas — ou jamais complètement —* leurs appareils au fond d'un placard. Malgré erreurs et déceptions, ils persisteront et s'amélioreront en découvrant peu à peu qu'on ne consomme pas les villes, les gens, les pays étrangers, les animaux, par l'image, mais qu'on tâche d'abord de les comprendre en les regardant. Puissent les quelques conseils qui suivent leur être utiles !

Un art qui dure 365 jours par an

Cinéma et photographie sont deux arts trop différents pour être menés parallèlement. N'achetez donc pas un appareil 24 × 36 et une caméra sous prétexte que l'un complète l'autre. Au contraire, l'un exclut l'autre. Le photographe est un témoin, perpétuellement en éveil, mais relativement passif et effacé devant l'événement. Sa qualité est d'être toujours là et de voir. Il faut regarder, c'est-à-dire oublier son appareil et appuyer instinctivement quand le moment arrive. La photographie n'est donc pas un passe-temps de vacances, mais un art véritable qui s'exerce 365 jours par an, dans la rue, le métro, à la sortie des bureaux, sous la pluie...

Attention aux pièges tendus par notre société de consommation, que nous critiquons, mais dont nous entretenons avec délectation les défauts : l'appareil est peu de chose. Non que certains modèles ne soient pas supérieurs à d'autres, mais le photographe ne doit pas se laisser fasciner, comme les automobilistes qui chérissent leur voiture non plus comme moyen de transport mais comme signe d'appartenance à un certain niveau social ou professionnel : *« Je suis riche, voyez mes ailes... »* Ne perdez donc pas trop de temps en longues comparaisons.

Nous avons publié dans ces colonnes, en rubrique « Photo et cinéma » (1), le résultat d'une centaine de tests effectués scientifiquement, qui montrent que la quasi-totalité des appareils mis sur le marché fonctionnent bien et permettent de faire de bonnes photos. D'une façon générale, ne vous encombrez pas de ces monstres lourds et volumineux qui font « bien » et sérieux, mais qui vous gêneront et vous donneront en spectacle.

Choisissez soit un appareil 24×36 très compact, dont le seul inconvénient est d'avoir, dans la plupart des cas, un objectif fixe (dont la focale, généralement de 40 mm, est un peu trop courte à notre avis), mais qui a l'énorme avantage de pouvoir être glissé dans une poche de blouson, de gabardine ou dans un sac à main. Si vous êtes un passionné sincère et que vos finances vous le permettent, choisissez un très bon appareil (1) avec deux objectifs, un 50 mm et un 100 mm. Eventuellement, achetez un « doubleur » de focale, qui vous permettra de transformer votre 100 mm en téléobjectif de 200 mm. Cela est parfaitement suffisant. Et n'oubliez pas que la bonne photo, c'est vous qui la ferez, pas votre appareil.

Pourvu que l'idée existe

Le cinéma est complètement différent de la photo. Filmer n'est pas « faire du cinéma ». Quand on a impressionné des centaines de mètres de pellicule, il faut éliminer, c'est-à-dire couper, puis monter, c'est-à-dire coller, tout cela en suivant une idée, c'est-à-dire un scénario. Puis il faut sonoriser à partir d'un commentaire et d'une musique.

Le cinéma est une façon très complète de s'exprimer, mais qui prend beaucoup de temps, demande beaucoup de patience et nécessite donc de la passion. Contrairement au photographe, le cinéaste est complètement actif en ce sens qu'il doit savoir ce qu'il cherche. On ne filme bien que sur une idée préexistante. Un cinéaste ne se promène pas comme un photographe, au hasard des rues, en appuyant de temps en temps sur le déclencheur. S'il se rend en Thaïlande, par exemple — puisque le pays est très à la mode, — ce ne doit pas être pour filmer des vues qui feront bien sur l'écran quand on les montrera aux amis réunis : les « klong » de Bangkok, *le village sur l'eau de Damnoen-Saduak* ou encore l'artisanat de Chieng-Maï. Avant le départ, le cinéaste doit savoir ce qu'il cherche, ce qu'il veut dire ou ce qu'il veut démontrer. Ce pourra être la culture du riz ou celle du jute, le problème du surpeuplement de la région de Bangkok ou celui des déséquilibres de la ville (les encombrements de la circulation notamment). Ce pourra être aussi, d'une façon plus générale, l'illustration du déséquilibre du pays, riche dans la région de Bangkok, très pauvre à l'Est, près de la frontière du Laos, où, précisément, existe une guérilla communiste. On pourra également faire un film sur le comportement des touristes en pays exotique : le sujet n'a pas été traité, et c'est bien dommage. Peu importe le thème, pourvu que celui-ci existe.

On est loin, très loin de la photographie. Il y a pourtant entre cinéma et photographie un point commun : qu'on ait un appareil 24×36 en main ou une caméra, le plus difficile pour l'amateur est de résister au désir de faire « du beau » ou « de l'exotique ». Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, on photographie et on filme de belles fleurs tropicales et des huttes de paille avec femmes indigènes sur le seuil, de préférence poitrine nue. Mais on oublie de montrer que ces pays lointains qu'ont décrits Somerset Maugham et Pierre Boulle s'industrialisent, se banalisent, perdent leur originalité avec leur culture; Singapour, par exemple, est truffé de H.L.M., et ses vieux quartiers chinois disparaissent. La Malaisie n'a plus guère de tigres, mais des hôtels de vingt ou trente étages s'y construisent, en même temps que des usines et des bureaux à air conditionné. Dans ces pays dont nous n'imaginons qu'une odeur d'aventure et de mystère, naît un prolétariat urbain triste et pauvre, sans fleurs ni couleurs. Combien de cinéastes, même professionnels, savent filmer le laid et le triste, simplement parce qu'ils existent ?

Comme en photographie, réservez donc le cinéma aux scènes familiales. Ne polluez pas les pays étrangers où vous passez vos vacances avec ces engins agressifs et aveugles que sont les caméras. Dégagez-vous de cette obsession du souvenir qu'on rapporte chez soi puisque précisément il n'y a pas de souvenir pour celui qui n'a rien vu. Mais si vous avez l'impression sincère que le cinéma est une façon de dire des choses que vous pensez ou que vous avez vues, alors lancez-vous dans l'aventure cinématographique. Car il s'agit bien d'aventure. Il vous faudra organiser vos vacances autour du film que vous voulez réaliser, et ne faire que cela : le cinéma est sans partage. Une fois rentré chez vous, sachez aussi que vous n'aurez pas trop de tout votre temps libre pour construire cet ensemble vivant et intelligible qu'on appelle un film...

Mais au fait, qui se soucie d'acheter un stylo pour décrire ce qu'il a vu, compris ou aimé dans un pays étranger, ou plus simplement au retour d'une promenade ?

ALAIN VERNHOLES.

(1) Voir *le Monde* des 10 novembre 1973, 30 mars et, surtout, 1er juin 1974.

Les réserves de l'Hexagone

TERRAIN de manœuvres idéal pour le chasseur-photographe qui n'a pas toujours le temps — ou les moyens — de prendre un avion en partance pour le Kenya ou autres lointains « paradis », les réserves naturelles de France (qu'elles soient « officielles » ou de statut libre) lui réserveront des émotions et des résultats garantis. Les animaux y sont protégés, donc moins méfiants que partout ailleurs, surveillés, donc nombreux. Outre les bêtes, la flore, elle aussi, s'y voit à l'abri des déprédations qui s'exercent trop souvent là où n'existe aucune réglementation.

— *Réserve naturelle du lac Luitel*, sur la commune de Sechilienne *(Isère) : flore de tourbière*, nombreuses diatomées, vingt-cinq espèces de sphaignes recensées à ce jour.

— *Réserves naturelles de Tignes-Champagny et de Val-d'Isère-Bonneval*, en Savoie : 3 717 hectares au total, prolongeant le parc de la Vanoise. Lagopèdes, lièvres, bouquetins, chamois, flore variée, etc., etc.

— *Réserve naturelle de Néouvielle* (Hautes-Pyrénées) : mitoyenne du parc national des Pyrénées-Occidentales, elle abrite des sites remarquables (nombreux lacs) et une faune intéressante, où se côtoient isards, vautours et coqs de bruyère.

— *Réserve zoologique et botanique de Camargue :* flamants roses, guêpiers, mésanges rémiz, rolliers, échassiers divers, rapaces, etc., etc.

— *Réserve du golfe du Morbihan :* bernaches cravants, canards siffleurs, herbiers à zoostères.

— *Réserve ornithologique de la Dombe*, dans l'Ain : aigrettes garzettes, hérons pourprés, etc.

— *Réserve des Sept-Iles Albert-Chappelier (Côtes-du-Nord) :* 18 hectares d'îlots rocheux où l'on rencontre fous de Bassan, pétrels, macareux moines, pingouins, etc. (le public n'est pas autorisé à prendre pied dans la réserve, mais peut l'approcher en bateau).

plaisirs de la table

DU BŒUF

J'APPARTIENS à une génération qui gardait pour les dimanches les « hauts morceaux » du bœuf, je veux dire tournedos, filets et faux filets, côtes et entrecôtes. Nous avons changé tout cela et le Français d'aujourd'hui, quels que soient ses moyens, exige le « bifetèque » bi-quotidien. La santé n'y gagne peut-être pas, car trop de viande nuit, mais la gastronomie y perd sûrement, car c'est avec les bas morceaux que l'on fait les meilleurs plats. Passons.

Servir à petits prix les morceaux chers, c'est la quadrature du cercle pour les industriels de la bouffe. D'où floraison d'attrape-clients. Faut-il y ajouter cette Assiette au Bœuf que Michel Oliver vient d'ouvrir au 123 des Champs-Elysées ? Un seul plat à tiroir : salade aux pignons (quelques feuilles), contre-filet en sauce (indécise, la sauce) et pommes allumettes, pour 19 F. Cela ne serait pas cher, même si la portion de viande tient plus de la lamelle que de la tranche. Mais si vous y ajoutez un fromage et un dessert, une demi-bouteille de vin (je compte la moins chère) et un café, l'addition monte à 45 F. Et l'on sort avec la faim !

Pour ce prix-là, j'ai deux repas chez l'ami Bourdeau, en son Gourmet de l'Ile (42, rue Saint-Louis-en-l'Ile, tél. : 326-79-27, — et téléphonez et surtout arrivez à l'heure, car M. Bourdeau est quelquefois bougon, lui reprochent des lecteurs !) Et deux repas complets, heureux de réalisation, savoureux de choix...

Mieux, à quelques mètres de L'Assiette au Bœuf, le service « Pschorr Express » de la Munchen Pschorr Brau Haus propose, on le sait, des repas complets entre 20 F et 30 F, boisson et service compris, et le steak aux oignons, frites, salade verte, avec vin, ou bière, ou eau minérale, et suivi d'une tarte ou d'une mousse au chocolat, revient à 24 F ! (10, rue Washington, tél. : 359-76-30).

On me dira que le décor de ce nouveau bouffodrome est d'une laideur et d'un inconfort extrêmes (tout comme le costume des serveuses). Mais cela plairait-il que le résultat serait le même : on ne mange pas le décor !

* * *

Les bons morceaux ne suffisent point, il faut encore que le bœuf soit bon. M. Bissonnet (je parlais, la semaine dernière, de sa Boucherie nivernaise du faubourg Saint-Honoré) maintient que le meilleur bœuf, actuellement, est celui qui vient de Hongrie. Je le croirais volontiers à me régaler des viandes du Bristol, lors des mercredis désormais renommés (on y fait un grand repas pour juste deux fois plus qu'à L'Assiette au Bœuf !).

Je ne suis pas allé encore chez le nouveau propriétaire de Dagorno, à La Villette, mais, tout voisin, Le Cochon d'Or de M. Ayral reste un « temple » de ce bœuf triomphant (192, av. Jean-Jaurès, tél. 607-23-13). Le pèlerinage de « La Villetouse » cher à Galtier-Boissière semble un peu oublié des Parisiens. Ce n'est pourtant pas loin, même des Champs-Elysées, le soir, par le périphérique. Mais on s'encroûte. Et bien à tort, car il est amusant aussi de découvrir, de l'autre côté des défunts abattoirs, au 7 de l'avenue Corentin-Cariou, cet étonnant bistrot qu'est La Pièce de bœuf (tél. 607-32-98), servant tard le soir une excellente viande grillée et des cochonnailles. Sans nul besoin de ces « fameuses » sauces mises à la mode, je crois bien, à Genève, et qui font l'incompréhensible succès de L'Entrecôte de la porte Maillot, à l'enseigne bien mal trouvée puisqu'on y sert du contre-filet. On est mieux en face qu'ici, si je puis écrire. Il est vrai qu'en face, c'est Chez Georges (273, bd Pereire, tél. 380-31-00) et que les prix sont quelque peu plus élevés. Mais quel inépuisable train de côtes de bœuf largement servi pour 24 F ! Et ici on ne mésestime point les « bas morceaux » puisque le bœuf gros sel rivalise et, je crois bien, tient la tête !

Au demeurant, et pour rester dans les petits prix, aux Champs-Elysées on peut signaler alors le Western Steak de la rue Pierre-Charron (n° 60), et Rogissart Entrecôtier (12, rue du Colisée).

Et regretter que l'on n'y trouve pas plus souvent des plats « bas morceaux » comme l'inégalable miroton, disparu de toutes les cartes restauratrices, ou la daube (mais vaut-il mieux écrire l'addobe ?) qui, froide (en cette saison) ou chaude, est un enchantement.

* * *

Pour finir, de quelques lettres de lecteurs, ces adresses recommandables :

Le Soleil, à Andolsheim (5 kilomètres de Colmar, tél. 49-40-53), qui de reste a un coq noir au guide Kléber et dont le faisan au chou rouge est une merveille, comme le ris de veau Tante Eugénie.

Le Château de Locguénolé à Kervignac (4 kilomètres d'Hennebont, tél. 65-20-69) avec sa tourte de sardines fraîches aux épinards, sa barbue aux poireaux et au cidre, ses canetons aux navets... Enfin un cuisinier (M. Godin) qui s'intéresse aux légumes !

LA REYNIÈRE.

Echos gourmands

— Lu sur une publicité, à Genève : Restaurant Edouard - Ier - typiquement suisse - spécialités : fondue bourguignonne, émincé de veau Stroganoff, filet à la moelle, rasnici yougoslave... En vérité, les spécialités helvétiques, et singulièrement valaisannes, vous les trouverez à la « Cave valaisanne », 1, place du Cirque, où M. Dumoulin sert d'excellentes charcuteries et la raclette. Belle cave de vins suisses.

— Raymond Oliver représentera, en apothéose, c'est-à-dire le dernier soir, la grande cuisine française aux Troisièmes Rencontres gastronomiques internationales de Genève, en novembre prochain.

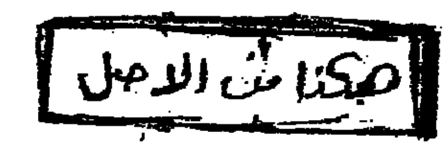
— Loin des yeux, loin de la fourchette ? Le cher Garin semble trop oublié des Parisiens qui se régalaient chez lui rue Lagrange, à présent que le voilà dans le Var. Notez, au seuil des vacances, l'adresse de son « Lingousto », à Solliès-Toucas, téléphone : 28-90-26. Sa cuisine est encore supérieure à celle de la rue Lagrange, m'écrit un lecteur enthousiaste. Et, certes, il réinvente, subtilise et sublimise la cuisine provençale, à quelques kilomètres de Toulon. Cela ne vaut-il pas le voyage ?

DEVOIR DE VACANCES

Ainsi que chaque année, le lecteur voudra peut-être, au fil des vacances, m'envoyer le résumé de ses trouvailles (ou de ses déceptions) ? Mais pourquoi attendre septembre ? Pour que ce bilan soit utile à tous et à chacun, mieux vaut le commencer tout de suite. Et, déjà, je voudrais signaler ici rapidement la « découverte » de M. Franck Baner.

Certes, il a tort de protester pour s'être vu refuser un déjeuner à... plus de 2 heures de l'après-midi ! C'est pour cela que je ne nommerai point la maison où l'on a peut-être eu seulement tort de le renvoyer « avec le minimum d'aménité ». L'intérêt de sa lettre est que, chassé de... diable ! j'allais donner l'adresse..., il arriva vers 3 heures de l'après-midi au Rendez-vous de Chasse à Gazeran (près de Rambouillet). Et qu'il y fut merveilleusement reçu, régalé d'un foie de canard frais d'une rare qualité, d'un filet de bœuf et d'une succulente tarte chaude, le tout arrosé d'un très bon cahors.

Cette adresse m'était déjà connue. Je la redonne ici (30, avenue De-Gaulle, à Gazeran, tél. : 483-19-89, fermé le mardi) avec plaisir, regrettant qu'elle soit ignorée du « Kléber ». — L. R.



bridge

N° 555

L'ÉTOUFFEMENT DE BONNET

Cette donne, jouée en partie libre au club Friedland, a été analysée par l'expert R. Bonnet qui s'est penché sur le problème des atouts adverses 4-2 quand le déclarant n'en a lui-même que quatre.

♠ A D V
♥ V 7
♦ 6 5 4
♣ D 10 7 6 2

Ouest		Est
♠ 10 6 5 3 ♥ 10 8 3 2 ♦ V 9 7 2 ♣ 4	N O E S	♠ 8 7 ♥ A 9 6 4 ♦ A R D 10 3 ♣ V 8

♠ R 9 4 2
♥ R D 5
♦ 8
♣ A R 9 5 3

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	3 ♣	3 ♦
3 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest ayant entamé carreau, Est a pris et a rejoué carreau que Sud a coupé. *Comment gagner* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Après avoir coupé le second carreau, Sud joue le 5 de cœur pour le valet du mort pris par l'as d'Est qui continue carreau coupé de nouveau par Sud. Si le déclarant renonce à battre atout, il peut gagner de la façon suivante : il tire roi et dame de cœur, puis as et roi de trèfle qu'Ouest refuse de couper (car Sud ferait le reste). Sud joue alors son avant-dernier pique pour le valet, et la situation est la suivante :

♠ A D ♣ D 10

♠ 10 6 5 ♦ V —— ♠ 8 ♥ 9 ♦ D 10

♠ R ♣ 9 5 3

Atout pique. Nord joue trèfle et la défense ne fait qu'une levée !

Le déclarant joue trèfle du mort : si Est coupe, Sud fera le reste en *double coupe* et, si c'est Ouest qui coupe pour rejouer atout, le mort sera maître. On notera que, si Est a un second atout (pique partagé 3-3), la défense ne fera encore qu'une levée.

Remarque : si, après l'as de cœur, Est contre-attaque atout (au lieu de rejouer carreau), on aboutit à la même fin de coup après avoir joué : valet de pique, as de trèfle, roi, dame de cœur, trèfle (que Ouest a intérêt à laisser passer), carreau coupé et trèfle...

LE GRAND CHELEM DE MADELEINE

Il est rare de déclarer et de réussir un grand chelem quand les adversaires se sont contentés de la manche. C'est pourtant ce qui est arrivé aux Françaises au cours du championnat d'Europe d'Athènes.

Cachez les mains adverses pour vous mettre à la place de la déclarante.

♠ —
♥ V 9 4
♦ A V 6 2
♣ A R D 9 7 5

Ouest		Est
♠ A R 9 4 ♥ 8 6 2 ♦ 3 ♣ V 6 4 3 2	N O E S	♠ V 1086532 ♥ D 10 3 ♦ 9 7 5 ♣ —

♠ D 7
♥ A R 7 5
♦ R D 10 8 4
♣ 10 8

Ann. : N. don. Pers. vuln.
(Donne n° 30 de France-Danemark).

Ouest	Nord	Est	Sud
Sch.	Girardin	Fab.	Devries
—	1 ♣	passe	1 ♦
passe	2 ♥	passe	3 ♥
passe	5 ♦	passe	7 ♦ !

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment faut-il jouer* pour prendre le plus de chances de réussir ce GRAND CHELEM A CARREAU ?

Note sur les enchères :

Ces enchères sont excellentes. L'inversée à saut de « 2 cœurs » était forcing de manche. Ensuite, le saut à « 5 carreaux » indiquait une main extrêmement forte avec au moins cinq trèfles, quatre... cœurs et quatre carreaux. La chicane à pique était indiquée et Sud, avec as et roi de cœur et roi, dame de carreau, n'hésita pas à déclarer le grand chelem.

A l'autre table, le petit chelem n'a même pas été déclaré.

Ouest	Nord	Est	Sud
Martin	Linde	Velut	Engel
—	1 ♣	passe	1 ♦
passe	3 ♦	passe	4 ♠
passe	5 ♣	passe	5 ♦...

L'enchère de « 4 piques » était une interrogative conventionnelle, mais il y eut sans doute un malentendu sur la réponse...

PHILIPPE BRUGNON.

échecs

N° 560

LE TALON D'ACHILLE

(XXI° Jeux olympiques de Nice, juin 1974.)

Blancs : Thal (U.R.S.S.)
Noirs : Magmasuren (Mongolie)

Début anglais.

1. ç4	é6	18. Dh7	Cé7-ç6(j)
2. Cç3	Fb4	19. Dg8+	Ré7
3. Cf3	d5	20. Cf5+	Rf6
4. d4	Cé7(a)	21. d×é5+	C×é5
5. é3(b)	ç5	22. D×g7+	R×é6
6. Fd3	Cç6	23. Cd4+	Rd6(k)
7. 0-0	d×ç4	24. Ff4	Fd5
8. F×ç4	0-0	25. Té1	Rç5
9. a3	ç×d4	26. T×é5	T×é5
10. é×d4	F×ç3(ç)	27. D×é5(l)	Dd7
11. b×ç3	b6	28. Cç2	Tç8
12. Dd3	Fb7	29. Dd4+	Rç6
13. Tf-é1!(d)	b6	30. ç4(m)	Fé6(n)
14. Fa2(é)	Tf-é8(f)	31. Dé4+	Rç5
15. T×é6!!(g)	f×é6	32. h3	Ff5
16. F×é6+	Rf8(h)	33. Fé3+	Rd6
17. Ch4!(i)	Cç-é5	34. Df4+	abandon (o).

N° 560 bis

Blancs : Stean (Angleterre)
Noirs : Browne (U.S.A.)
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	19. f×é5	F×g2+(y)
2. Cf3	d6	20. R×g2	Tf8
3. d4	ç×d4	21. Ta-d1+	Rç7
4. C×d4	Cf6	22. D×g7	Tg8
5. Cç3	a6	23. é×f6!!(z)	T×g7
6. Fg5	Cb-d7	24. f×g7	Fd6(aa)
7. Fç4	é6(p)	25. Tf7+	Rç6(ab)
8. 0-0!(q)	h6(r)	26. Fd5+	Rb6
9. F×f6!(s)	C×f6	27. F×a8(aç) +	Dg5+
10. Fb3	b6(t)	28. Rh1	Fé5
11. f4	Fb7	29. b4!!(ad)	a5
12. Dd3!(u)	Fé7	30. Tb7+	Rç6(aé)
13. C×é6!!(v)	f×é6	31. g8=D	D×g8
14. F×é6	b5(w)	32. Tb8+	abandon.
15. é5!	Db6+		
16. Rh1	d×é5		
17. Dg6+	Rd8		
18. Df7(x)	Dç5		

NOTES

a) La sortie du F-R au deuxième coup était déjà insolite mais pouvait aboutir par interversion à une « défense Nimzo-indienne » ; en développant leur C-R sur é7, les Noirs optent pour une ouverture irrégulière, afin d'éviter des systèmes complexes trop connus de leur illustre adversaire. Un tel raisonnement ne conduit souvent qu'à tomber dans une position inférieure. Naturellement 4..., Cf6 était préférable, laissant aux Blancs le choix entre une « défense Nimzo-indienne » après 5. é3 et une « défense Ragozine » après 5. Fg5.

b) Le plus simple pour les Blancs consiste à faire comme si l'ouverture était une « défense Nimzowitch » en laissant aux Noirs le soin de se débrouiller avec leur C-R mal placé.

c) Si 10..., Fd6 ; 11. Cé4 profitant de l'absence d'un C noir sur f6.

d) 13. Cg5 est moins fort qu'il ne paraît après 13..., Cg6 ; 14. Dh3, h6, les sacrifices sur la structure f7 et é6 étant peu probants et certainement moins précis que le coup du texte qui crée véritablement la menace 14. Cg5 et force par conséquent l'affaiblissement de l'aile-R ennemie et notamment de la case g6.

e) Evite 14..., Ca5 et menace éventuellement 15. Fb1.

f) Parant 15. Fb1 par l'accès à la case de fuite du R sur f8. 14..., Cd5 était un moindre mal dans une position difficile.

g) Un beau sacrifice de T. qui récupère toutes les cases blanches du roque et que Thal ne pouvait laisser échapper.

h) Si 16..., Rh8 ; 17. Cg5!, h×g5 ; 18. Dh3 mat.

i) Menace 18. Df5+!, C×f5 ; 19. Cg6 mat.

j) Et non 18..., Cé5-ç6 ? ; 19. Dg8+!, C×g8 ; 20. Cg6 mat (écho).

k) Si 23..., Rd5 ; 24. D×b7+.

l) Fruit de cette longue combinaison : pour la qualité contre deux pions, les Blancs conservent une belle attaque, le R noir étant en danger.

m) Ou 30. Cb4+.

n) Si 30..., Ff7 ; 31. Cb4+.

o) Car si 34..., Rç6 ; 35. Cd4+ et 35. C×f5 ; si 34..., Ré6 ; 35. Cd4+, Rf6 ; 36. g4 et toute résistance est inutile.

p) Il est recommandé, dans cette position, de surveiller attentivement la possibilité d'un sacrifice des Blancs sur é6 ; aussi évite-t-on généralement de jouer immédiatement le pion é sur é6 afin de ne pas tenter le diable et éloigne-t-on la D des cases d8 et ç7 par 7..., Da5.

q) Le sacrifice sur é6 doit être précédé du roque.

r) Et non 8..., Dç7 à cause de la suite 9. F×é6!, F×é6 ; 10. C×é6, D×ç4 ; 11. Cd5 (ou bien 11. C×f8, g×f6 ; 15. Cb6, Dç6 ; 16. C×a8, Fé7 ; R×é6? ; 13. Fç3, Cf6 ; 14. F×f6, g×f6 ; 15 Cb6, Dç6 ; 16. C×a8, Fé7 ; 17. a4, 17. a4, b6 ; 18. Dd5+, Rd7 ; 19. Ta3, Fd8 ; 20. Cb6+!, abandon (Keres-Sajtar, Olympiade de 1956, Amsterdam).

s) Sans perdre de temps et sans laisser l'adversaire achever son développement.

t) Une curieuse idée. Pourquoi pas 10..., b5, même si 10..., Fé7 suivi de 11..., Dç7 était préférable ?

u) Apparemment pour défendre le pion é4.

v) Un autre sacrifice sur é6 qui échappe à la banalité. En général, on connaît bien la forme rituelle F×é6 suivie de C×é6, qui donne trois pions pour la pièce, déroque l'adversaire, etc. L'intérêt est ici dans cette nouvelle manière de procéder.

w) Si 14..., Fç8 ; 15. F×ç8 suivi de 16. é5 ou même 15. é5.

x) Menace 19. Ta-d1+.

y) Si 19..., D×é5 ; 20. Ta-d1+ Rç8 ; 21. D×é7. Les Noirs rendent la pièce afin de capturer la D blanche !

z) Mais cette belle contre-combinaison est surprenante.

aa) Si 24..., Dg5+ ; 25. Rh1, D×g7 ; 26. Tf7!

ab) Si 25..., Rb8 ; 26. Cd5+, Rç6 si 29..., F×ç3 ; 30. Td6 mat. Rb7 ; 28. F×b5+, etc.

ac) Pour la D, les Blancs ont deux T, C et deux pions.

ad) Créant un réseau de mat : si 29..., F×3 ; 30. Td6 mat.

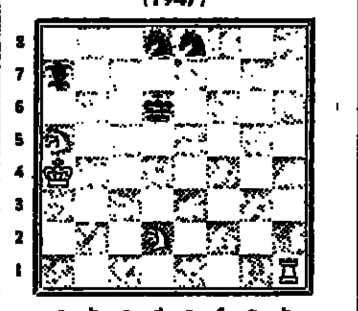
ae) Ou 30..., Ra8 ; 31. Cé4!

Dans ces deux parties, la case é6 est aussi vulnérable que le talon d'Achille.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

Y. FRITZ
(1947)



BLANCS (4) : Ra4, Th1, Ca5 et d2.
NOIRS (4) : Rd6, Fa7, Cd8 et é8.
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 559.

T. Gorgiev, 1978.
(Blancs : Rh2, Fa4 et b4, Pg2. Noirs : Ré2, Tb2, Ph3.)

1. Fç3!, Ta2 ; 2. Fb3, Ta3 ; 3. Fç4+, Ré3 ; 4. Fb4, Ta4 ; 5. Fç5+, Ré4 ; 6. Fb5, Ta5 ; 7. Fç6+, Ré5 ; 8. Fb6, Ta6 ; 9. Fç7+, Ré6 ; 10. Fb7, Ta6 ; 11. Fç8+, Ré7 ; 12. Fb6 et les Blancs gagnent.

Une machine infernale. Les Noirs doivent attaquer un F sans arrêt sous peine de perdre le pion h3.

dames

ANDREIKO, VAINQUEUR DU CHAMPIONNAT D'EUROPE

Le championnat d'Europe 1974, qui s'est déroulé à Arco di Riva (Italie) du 18 mai au 26 mai, a opposé des représentants des fédérations soviétique, hollandaise, belge, française, italienne, suisse, tchécoslovaque et monégasque.

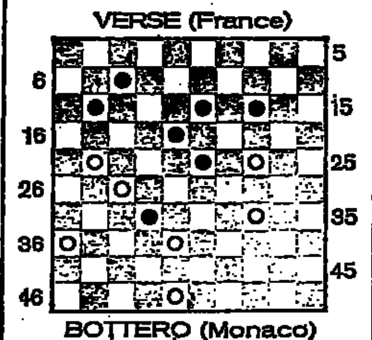
L'U.R.S.S., avec le Grand Maître International (G.M.I.) et ex-champion du monde Andréiko (1er avec 22 points), le G.M.I. Gantwarg (champion d'U.R.S.S. 1974), l'a emporté en totalisant 43 points.

La France (22 points), représentée par le Maître International Verse et par Mélinon, s'est classée 4e.

Les Pays-Bas ont obtenu, avec 34 points, la 2e place, la 3e place revenant à la Belgique avec 23 points.

Le présent diagramme, qui illustre l'une des phases de la partie qui opposa Verse à Bottero prouve qu'en raison de la fatigue (à ce haut niveau de la compétition la durée moyenne d'une partie étant de l'ordre de cinq heures) même les joueurs de toute première force peuvent commettre des fautes.

VERSE (France)



BOTTERO (Monaco)

Dans cette phase de jeu le dernier coup des Noirs fut (28—32) ? Les Blancs ont laissé échapper le gain qu'ils auraient pu obtenir comme suit :

29—19 ! (13×24*) 34—29 (24×42) 48×10+

JEAN CHAZE

(*) *Nos lecteurs, intéressés par ce sport individuel, qui rassemble, au sein des vingt nations membres de la Fédération mondiale, près de trois millions de licenciés doivent s'adresser à M. Jean Chaze (1, rue Claude-Debussy, 91000 Evry), qui, en sa qualité de délégué général à la propagande pour la Fédération française du jeu de dames (F.F.J.D.), leur fournira tous renseignements sur les revues et traités didactiques, et les adresses des clubs affiliés à la F.F.J.D.*

jeunes

Pour un centre de conservation de l'art enfantin

La création artistique — et notamment l'expression plastique — offre la possibilité de mieux connaître les enfants et les adolescents. C'est en effet, pour eux, une forme d'expression naturelle. Leur liberté, en particulier, n'est pas entravée, comme celle des adultes, par des « barrières inconscientes ou subconscientes ». *Il en résulte une création riche de signification. Pourtant, il n'existe en France aucun organisme spécialisé dans la conservation, l'étude et l'animation de cette forme d'art.*

Partant de ce constat, M. A. Nicolas, conservateur des musées d'Auxerre (Yonne), qui étudie cette question depuis plusieurs années avec des psychologues et des pédagogues, présente, pour remplir ce rôle, un projet de « centre de conservation de l'art enfantin ». *Les auteurs de ce projet — qui ont plus particulièrement tenu compte, dans leur étude préalable, des travaux de J. Piaget et de la pédagogie Freinet — constituent actuellement un* « comité de parrainage » *pour cautionner leur idée.*

Il ne s'agit pas, précise le texte du projet, « de savoir si les enfants font de l'art ou non », *ni de* « s'extasier sur des peintures ou des tapisseries (...) en assimilant ces œuvres d'enfants au système artistique « officiel » et établissant des rapports totalement gratuits, inutiles et néfastes. (...) Notre but est une meilleure connaissance de l'enfant en tant qu'individu, bien sûr, mais aussi en tant qu'unité sociale ».

Le projet met en évidence dix données essentielles qui jouent un rôle lors de « l'acte créateur » *et constituent des directions pour l'étude de l'art enfantin qui serait menée dans le centre : l'âge ; le sexe ; le milieu familial et affectif ; le milieu social ; la race, la civilisation et la religion ; les conditions psychologiques dans lesquelles l'enfant a créé ; les conditions de la scolarité et la part du maître* (« il est certain qu'un système pédagogique répressif n'incite pas un enfant à s'extérioriser alors qu'inversement une pédagogie trop permissive peut favoriser un renoncement à créer, de la part de l'enfant ») : *le cadre de vie ; les thèmes ; les techniques.*

Un tel travail de recherche devrait porter sur un « grand nombre d'œuvres venues d'horizons aussi divers que possible ». *Divers moyens sont envisagés pour constituer les collections : prêts pour une exposition, dépôts à plus long terme, dons et achats. Dans ce dernier cas, les œuvres devraient, de préférence, être payées en nature (peinture, outils), plutôt qu'en liquide, les* « vendeurs » *étant des écoles.*

Plusieurs spécialistes pourraient ainsi travailler en équipe et confronter leurs recherches dans de nombreux domaines : pédagogie, psychologie, pédiatrie, psychanalyse, sociologie, ethnologie, art...

« Les conclusions des travaux doivent être rendues publiques et donc déboucher sur une autre activité (...), l'animation. » *Celle concernant les enfants devra être étudiée avec des pédagogues. Pour les adultes,* « ce qui semble pour l'instant être particulièrement attreyant, c'est le fait de leur faire découvrir que tous les enfants du monde (...) ont, eux aussi, un langage commun qui est leur art ».

Un musée vivant

Les auteurs du projet espèrent notamment permettre aux adultes qui ne vont jamais dans des musées, de « s'y rendre sans *a priori* et sans complexe : l'art des enfants ne peut trahir personne ». *Ce sera donc un musée, mais* « un musée qui ne sera pas coupé de l'actualité et où l'aspect création est envisagé et encourage sans cesse ; un musée pour lequel le terme « vivant » n'aura jamais été aussi bien employé.

C. A.

★ Ancienne abbaye Saint-Germain, à Auxerre. Tél. : 52-18-18. Une exposition de poupées y est actuellement présentée jusqu'au 29 juin.

philatélie

N° 1334

FRANCE : Ville de Salers.

Une petite ville pittoresque dans le Cantal, Salers, est le sujet d'un timbre-poste d'usage courant, dans la série touristique, dont la mise en vente générale est prévue pour le 24 juin.



0,65 F, brun et vert.

Dessiné et gravé par Claude Durrens.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 22 et 23 juin, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à la mairie de Salers. — Oblitération « premier jour » spécialement pour ce timbre.

— Le 22 juin, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Salers. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 80550 Le Crotoy, les 22 et 23 juin. — Exp. phil. consacrée aux frères Caudron.

⊙ 25000 Besançon (parc des Expositions), les 22 et 23 juin. — Festival des aînés.

⊙ 15 Mont Mouchet, le 23 juin. — 30e anniversaire des combats de la Résistance d'Auvergne.

⊙ 58120 Château-Chinon (circuit cycliste), le 23 juin. — Championnat de France cycliste.

⊙ 84500 Bollène (mairie), les 29 et 30 juin. — Exposition philatélique.

⊙ 78120 Rambouillet (parc du Château), le 23 juin. — Rassemblement des anciens du 501e régiment de chars de combat.

⊙ 33490 Saint-Macaire, 29 et 30 juin. — Musée postal d'Aquitaine.

⊙ 31770 Colomiers, le 22 juin. — Xe Salon de l'aéronautique de Toulouse.

⊙ 83000 Draguignan, du 29 juin au 7 juillet. — XXIe Foire provençale de l'olive.

COMORES : « Artisanat ».

Quatre timbres-poste rendent hommage à l'artisanat de l'archipel des Comores, dessinés par Pierrette Lambert. Les valeurs en francs C.F.A. sont :

15 francs, bistre clair, bistre foncé, vert et noir ; peignes ;



20 francs, bistre, ocre jaune, vert et noir ; table à trois pieds :



35 francs, bistre, jaune, turquoise et noir : porte-coran d'Anjouan ;



75 francs, bistre, jaune, bleu et noir ; presse à canne à sucre.

Imprimés en hélio, par l'Atelier du Timbre de France.

● *AU CROTOY, les 22 et 23 juin, se dérouleront des manifestations afin de rendre hommage aux frères Caudron (et Fonck). Bureau temporaire dans la grande salle du casino. — Rens. : M. Trouillet, 23, Gai Logis, 80000 Rivery-lès-Amiens.*

● *A STRASBOURG, les 22 et 23 juin, la section de « La Posta » organise une exposition, réservée aux jeunes philatélistes du département, dans les locaux du club des jeunes de la gendarmerie.*

● *A BOLLENE, la Société philatélique locale organise, les 29 et 30 juin, une exposition avec un bureau temporaire. — Rens. : Mme Tastavin, 25, cité du Moulard, Bollène-Ecluse, 84500 Bollène.*

● *A DRAGUIGNAN, du 29 juin au 7 juillet, l'Association philatélique locale organise une exposition, avec concours pour les jeunes, à l'occasion de la Foire provençale de l'olive. — Rens. : Juillet, 6, av. Carnot, 83000 Draguignan.*

● *A ISSOIRE, le 30 juin, le Club philatélique de l'école d'enseignement technique de l'armée de terre organise sa septième exposition. — Rens. : Adj. Dumas, E.E.T.A.T., 63501 Issoire.*

ADALBERT VITALYOS.

mode

Un Extrême-Orient... très parisien

IL y a quelque chose de mystérieux dans cette fascination qu'exerce Paris sur les Asiatiques. Ils veulent y vendre. Ils y achètent. Chose plus étonnante, ils veulent y concevoir et y fabriquer... pour revendre chez eux. Aussi s'y installent-ils et y vivent-ils toujours plus nombreux. Sur ce dernier point, le spectacle de la rue est éloquent.

De Chine, de l'Inde, du Pakistan et du Japon nous arrivent pour l'été toutes sortes de vestes et d'ensembles destinés au dépaysement des jeunes citadines. Sobres et bien coupés, ces vêtements apportent un rien d'insolite par des détails faits à la main : ganses en contraste, fermetures ou impressions au cadre sur de fins cotons ou des soies chatoyantes. C'est ainsi que la Compagnie française de l'Orient et de la Chine (1), pionnier dans l'importation du style Mao, troque du matériel lourd en échange de textiles, de vanneries, de porcelaines et de thés. Elle a maintenant réussi à stabiliser les coloris de ses bleus, qu'il n'est plus indispensable de tremper et de laver pour éviter de se voir mué, dès le premier jour, en « homme bleu » du Hoggar. A cette teinte, d'ailleurs plus vive, on a ajouté le rouge sang de bœuf et un kaki tirant sur le vert. Trois tailles et des prix très raisonnables permettent d'habiller hommes et femmes.

Sona (2), la maison de l'Inde, est un organisme officiel regroupant de nombreux aspects des productions artisanales inspirées d'un art millénaire, adaptées aux exigences du monde occidental. On se voit proposer désormais, à côté des saris et des vêtements traditionnels, des ensembles à pantalon, blouson et chemise coordonnés, en cotons flammés unis, de tons inimitables : bleu, rose, vert, turquoise, jaune ou marron. Ces toiles, tissées à la main, sont également vendues au mètre (27 F en 120 centimètres de large).

A l'inverse de ces deux compagnies, les maisons japonaises font leur percée dans la mode parisienne sous une forme qui rompt avec l'import-export traditionnel. Les fils du Soleil levant, qu'on rencontre partout dans la capitale, se voient offrir un assortiment parisien sur mesure, avec des boutiques jouxtant leurs banques, leurs restaurants et leurs agences de voyages. Ainsi en est-il de l'avenue de l'Opéra. Dans le même esprit, le Printemps a ouvert, en accord avec un correspondant de Tokyo et du personnel nippon, un rayon de cadeaux de luxe : parfums et accessoires des grands couturiers, sacs en crocodile, bijoux et cristallerie.



Cie DE L'ORIENT ET DE LA CHINE : veste mongole kaki clair gansée de bleu, pour homme, et veste chinoise rouge sang de bœuf, toutes deux en toile de coton rustique. 175 F et 120 F, Maine-Montparnasse et 82, Faubourg-Saint-Honoré.

SONA : robe d'hôtesse en forme d'ailes de papillon, dans une double mousseline de soie, portée avec un collier à motif d'œuf en papier mâché multicolore. 428 F et 140 F, 400, rue Saint-Honoré.

AH ! : veste du Pakistan en satin de coton violet vif à délaver, dans une coupe droite, col officier surpiqué comme les bordures. 95 F, 5, rue des Ciseaux.

(Croquis de Marcq.)

Quand on connaît le gigantisme des grands magasins du Japon qui ont tous des accords avec l'un ou l'autre des grands noms du faubourg Saint-Honoré ou de l'avenue Montaigne, on ne s'étonne pas de leur fringale pour ce qui vient de France.

Paris les attire comme un aimant. Mais ce n'est pas à sens unique. En effet, de nombreux *modélistes* japonais sont passés par l'école de la Chambre syndicale de la couture. Des stylistes et des tailleurs s'installent ici depuis les années 60. Kenzo est le plus célèbre, et sa marque « Jap » (3) est mondialement appréciée, ce qui lui a permis de bénéficier à son tour... des contrats de Tokyo. Kazua Miyake (4) suit ses traces, avec un style différent. Enfin Suzuya (5) réussit la quadrature du cercle. Il s'agit là d'une chaîne de boutiques de mode au Japon qui a formé une équipe de stylistes spécialisés pour le marché jeune européen. Certains de ses modèles, notamment les robes et les ensembles brodés, sont importés, tandis que d'autres, fabriqués ici, sont exportés « made in Paris » vers le Japon.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(1) Maine-Montparnasse, 82, faubourg Saint-Honoré, etc.

(2) 400, rue Saint-Honoré.

(3) Passage Choiseul et 12, rue du Cherche-Midi.

(4) En vente chez O. & L., 45, rue de Rennes.

(5) Galerie des Champs et 163, boulevard Saint-Germain.

DIMANCHE A PARIS

UN nouveau couplet de la chanson Dimanche à Orly *va amorcer le retour vers la ville des banlieusards qui, le dimanche, s'ennuient.*

C'est du moins le vœu des animateurs du groupement d'intérêt économique qui préside aux destinées des « Rues de Paris », la galerie marchande du Centre international des congrès à la porte Maillot.

En effet, une soixantaine de boutiques attrayantes encerclent le grand auditorium sur deux niveaux : rue haute et rue basse, où sont rassemblés antiquaires, magasins de cadeaux, d'articles de Paris, de confiserie et d'alimentation, deux coiffeurs, deux disquaires, un fleuriste, un grand magasin japonais, vingt spécialistes de mode, dont Louis Féraud, Pierre Cardin, Lancel, Pépin et Racine, Cartier, Bry, Aldebert, Comptoir Cardinet et Vincara défendent les couleurs de la bijouterie, Double 7, la Samaritaine et Toboggan celles des jouets. Parmi les éditeurs, seul Flammarion a compris l'intérêt de ce centre international.

N. M.-S.

maison

Le jardin illuminé

POUR maintenir le jardin en éveil, pendant les soirées d'été, divers luminaires conçus pour l'extérieur se disposent le long des allées, sous les frondaisons ou au bord de la piscine. Mais, comme le font les Scandinaves, un jardin illuminé toute l'année apporte — au-delà des vitres closes — un décor qui prolonge celui de la maison.

● *Pour guider les visiteurs* vers la porte d'entrée, des appliques de formes modernes se fixent sur le mur de la maison ; elles peuvent aussi éclairer une terrasse, citadine ou de vacances. Nous avons ainsi remarqué : une applique rectangulaire, en verre taillé, s'accordant à une façade en gros crépi (« Hekla », Parscot, 95 F). Une lampe-boule, en verre opale, est encastrée dans une applique carrée en matière synthétique blanche ou bleu lavande (Raak, 87 F, à Lumière et Fonction). Une sphère aplatie, en verre perlé, est montée sur un bras en plastique noir (« Florval », Philips, 261 F) ; une boule de verre transparent laissant voir l'ampoule, fixée sur une potence, a 25 centimètres de diamètre (Boutique danoise, 270 F).

● *Pour éclairer une terrasse,* nous avons trouvé une applique, en métal laqué blanc : le cylindre protégeant l'ampoule est monté sur un système de suspension à cardan, ce qui permet d'orienter la lumière (« Cardan », Parscot, 350 F). Une grosse boule, d'un blanc translucide, se pose au sol. Elle est reliée à une prise de courant par un fil souple en spirale (Acapi, 385 F). Mobile, également, une lampe renouvelle le style « tempête ». Son armature en plastique jaune, orange ou vert s'accroche à une branche ou se pose sur une table ou un rebord de fenêtre (« Mobilamp », 75 F, Acapi et Boutique danoise).

● *Pour éclairer allées et massifs,* les bornes lumineuses donnent une lumière d'ambiance. Dans la série des « Litaflor », en forme de champignon, nous avons vu une borne de 1 mètre de haut (Acapi, 230 F) et un luminaire plat pour éclairage rasant (Lumière et fonction, 197 F). Une borne ressemblant à un tuyau coudé, en amiante-ciment laqué blanc, projette la lumière selon un angle de 60° (« Coudalux », Parscot, 468 F) ; du même fabricant, une borne en métal plastifié blanc de forme pentagonale (« Pentalux », 410 F).

Pour faire jaillir de la nuit un parterre de fleurs, un buisson ou la ramure d'un arbre, les projecteurs étanches ont l'avantage de la mobilité. Des petits spots, à pinces ou à fixer, peuvent être équipés de filtres de couleur (« Litaproof », de 31 à 41 F chez Acapi). Un projecteur à planter dans le sol, pour ampoule de 300 watts, est doté d'un boîtier avec grille anti-éblouissante (Erco, 383 F, à Lumière et fonction). Un ensemble de six projecteurs, avec piques de sol, est vendu avec 33 mètres de fil et un transformateur de courant, 700 F, à la Boutique danoise.

JANY AUJAME.

★ Parscot, 12, rue du Moulin-Vert, 75014 Paris, indique ses dépositaires.

★ Lumière et fonction, 284, bd Raspail, 75014 Paris.

★ Philips, 50, avenue Montaigne, 75008 Paris, indique ses dépositaires.

★ Boutique danoise, 42, avenue de Friedland, 75008 Paris.

★ Acapi, 28, rue de Leningrad, 75008 Paris.

EXPOSITIONS

DE VIGNE EN GRÈS

A l'occasion du festival du Marais, Suzette Idier présente dans sa boutique, à l'orée de la place des Vosges, une exposition placée sous le signe de la vigne. Michel Tourlière l'interprète en dessins et aquarelle où ses traits stylisés évoquent les vignes à l'automne. Robert Deblander, par ses créations en grès, s'est inspiré de la bouteille; il présente une cinquantaine de pièces, dans la matière rude et lisse qu'il façonne avec sobriété.

★ SI, 9, rue de Birague, 75004 Paris, jusqu'au 25 juin.

ESPACE ET COULEURS

Dans la salle d'exposition Harmonic (centre français de coordination des couleurs), trois architectes d'intérieur ont aménagé un appartement pour un couple et deux enfants. Dans 60 mètres carrés et 3.40 m de hauteur, ils ont installé un séjour, une cuisine, une chambre des parents avec salle de bains et, au-dessus, en loggia, une zone pour les enfants. Dans cette recherche d'utilisation de l'espace, la coordination des couleurs joue un rôle important. Jean-Louis Berthet, Jean-Pierre Khalifa et le studio l'Abaque ont utilisé trois couleurs Harmonic de base qui se retrouvent sur les matériaux et objets produits par les adhérents de ce groupe.

★ Harmonic, 87, avenue Montaigne, 75008 Paris, jusqu'au 31 octobre.

hippisme

Le dimanche à deux fêtes

D'AUTRES ayant salué et montré abondamment la visite de la reine Elizabeth à Chantilly, qu'on nous permette de retenir d'abord, de la journée de dimanche, un autre événement, plus discret, mais, pour l'amateur de courses, aussi notable : celui qui marquait la fin de l'écurie Batthyany.

Après que se furent éteints les *lampions, qu'eurent été rangées les* capelines, qu'eut décollé l'avion de la reine, on vendait, à Lamorlaye, tout l'effectif d'une propriétaire qui, précisément lors de la précédente visite royale aux courses françaises, en 1972, avait gagné, avec *Arosa*, la Coupe de S. M. la Reine Elizabeth II, et avait été présentée en grande solennité à la souveraine, devant tout le public de Longchamp : Margit von Thyssen, comtesse Batthyany.

La comtesse Batthyany, héritière d'une double tradition hippique puisque sa famille créa le fameux haras Erlhenof et que celle de son époux gagna un Derby d'Epsom, commença à s'intéresser aux courses françaises — après avoir conquis tous les lauriers allemands et quelques-uns d'outre-Manche (*Pia*) — au début des années 60. Presque d'emblée, ce fut le succès avec des chevaux comme *Samos III*, *Belmondo*, *Quebracho* et surtout, un peu plus tard, *Caro*.

La propriétaire achetait alors le plus grand haras français, celui de Bois-Roussel, près de Sées, et faisait venir d'Amérique, pour gérer son élevage et son écurie, trois hommes de grand talent : le docteur Morra, au visage aigu et basané de sorcier, et qui l'est, en effet, lorsqu'il s'agit de déceler le futur champion dans la démarche maladroite d'un foal ou lorsqu'il y a, quelque part dans le monde, une bonne affaire (hippique) à réaliser ; l'entraîneur Ange Penna, peut-être le numéro un mondial dans sa profession ; le jockey Jean Cruguet, l'efficacité à cheval.

Ce fut un feu d'artifice de grandes victoires : l'Arc de triomphe avec *San San*, la Poule d'essai avec *Mata-Hari*, le Prix Morny avec *Filiberto*, et *Promessa*, *Gift Gard*, etc. En même temps, l'écurie s'était structurée. Elle comportait une antenne aux Etats-Unis, où la propriétaire s'était constitué un prodigieux « portefeuille » de parts d'étalon, avec des participations dans *Vaguely Noble*, *Nijinsky*, *Never Bend*, etc. Il y avait aussi une succursale en Irlande, des attaches en Argentine, sans compter les liens fidèles avec la maison mère des portes de Hambourg. Tout cela, nourri par le vieux sang de *Ticino* et de *Neckar*, judicieusement revivifié par les apports de ceux de *Native Dancer*, *Nasrullah* et autres *Prince Quillo*, paraissait façonné dans l'airain.

D'où vient-il que celui-ci se fissura ? Des failles apparurent entre les hommes : Penna n'utilisa plus Cruguet qu'à regret, puis passa à la grande écurie rivale, celle de Daniel Wildenstein. On invoque aussi des accidents de santé de la comtesse Batthyany. De fait, depuis deux ans, on ne la voit pratiquement plus aux courses et, à chacune de ses rares visites, elle paraît un peu plus amaigrie qu'à la précédente. Mais peut-être faut-il aussi faire appel à une explication plus générale : la pérennité hippique ne va jamais de pair avec le gigantisme. Presque toutes les écuries qui s'étaient fixé de trop larges horizons se sont éloignées de celui qui était d'abord à leur portée.

En toute sérénité

Du moins, dans le cas de l'écurie Batthyany, le renoncement s'effectue-t-il dans la plus parfaite dignité sportive. Ce n'est pas l'abandon auquel on est acculé tête basse. C'est le forfait qu'on décide dans la sérénité, alors qu'on a de nombreux atouts en mains — et *Yukon River* l'avait bien montré, quelques heures avant la vente aux enchères de dimanche, en remportant le prix de Lamorlaye — la dernière victoire en France de la casaque bleu et orange — et en posant peut-être sa candidature au Grand Prix de Paris.

D'ailleurs, les amateurs ne s'y sont pas trompés : lesdits atouts se sont ardemment disputés autour de l'estrade du commissaire-priseur. Les vingt-huit sujets qui étaient à vendre ont réalisé 6,5 millions de francs, soit plus de 230 000 francs de moyenne pour chacun. *Balompie*, récent vainqueur du Grand Prix du Printemps, à Saint-Cloud, a frisé le million de francs.

Même à ce prix, son acheteur, l'entraîneur américain Horatio Luro — un grand ami de Penna — a réalisé une excellente affaire : il y a de l'argent à gagner dans les courses sur herbe aux Etats-Unis pour un quatre-ans bâti à chaux et à sable comme l'est *Balompie*.

William Gill a payé 700 000 francs, pour le compte d'un de ses clients, un fils d'*In Reality*, *Rowsky*, qui est une « peinture ». M. Buffard (pointe Bic) a signé — d'un stylo évidemment alerte — un chèque du même montant pour *Matushka*, une sœur de *Mata Hari*, un peu légère et frêle, mais sa sœur l'était aussi.

Ces deux sujets — comme la plupart des autres — accompliront leur carrière en France. Consolation pour tous ceux qui éprouvaient une sympathie particulière à l'égard de l'écurie Batthyany : sous d'autres casaques, les chevaux continuent ; d'ailleurs, si l'écurie disparaît, l'élevage demeure ; et, enrichi comme il l'a été par les apports américains, il peut produire des champions supérieurs encore à ceux qui l'ont déjà illustré. C'est le sort que l'on souhaite à Bois-Roussel, à sa propriétaire, et à l'équipe qui y œuvre.

Deux chiffres

Il y avait eu 22 828 entrées payantes à Chantilly pour le prix de Diane 1973 (sans la reine d'Angleterre). Il y en a eu 25 654 pour le prix de Diane 1974. Mais limiter à la différence entre les deux chiffres la place tenue par la reine dans la réunion de dimanche relèverait d'un calcul faux.

Le monde des courses n'est plus assez royaliste pour ne pas faire un triomphe à un souverain régnant. Elizabeth II en a remporté un. Celui de sa pouliche, gagnante du « Diane » dans un temps qui approchait de deux dixièmes de seconde le record de *Allez France*, a été plus indiscutable encore. Cette *Highclere* marcherait, dans les prochains mois, sur les traces familiales de *Brigadier Gérard* que nous ne serions pas étonné. Tous deux ont pour père *Queen's Hussar*, révélé par notre confrère John Hislop, et dont le nom reflétait, d'évidence, une prédestination royale.

LOUIS DÉNIEL.

jardinage

Les plantes en vacances

CHAQUE année à cette époque revient le problème de la garde des plantes vertes ou fleuries, d'intérieur ou de balcon que l'on n'a pas toujours la possibilité de confier à un voisin serviable et jardinier.

● Pour ceux qui ne possèdent pas de jardin

Dans un récipient étanche (cuvette, lavabo, évier, baignoire) grouper tous les pots de la maison après avoir étendu une couche drainante de cailloux, gros gravillons ou tessons de pots.

Boucher tous les trous entre les pots avec de la mousse ainsi que le dessus de la terre et arroser fortement en limitant la réserve d'eau au ras des cailloux supérieurs. Plus l'absence est longue, plus la couche de cailloux et la hauteur d'eau seront importantes. Bien entendu, la végétation des plantes exige une pièce éclairée pour l'assimilation chlorophyllienne.

Pour une courte absence, on peut équiper chaque pot d'un régulateur d'arrosage. Il s'agit d'un petit cône poreux que l'on enfonce aux trois quarts dans le sol et sur lequel est retourné une bouteille d'eau. C'est le principe des abreuvoirs à oiseaux. La bouteille d'eau (de préférence en plastique pour plus de sûreté), se vide peu à peu en fonction des besoins de la plante. On la maintient retournée à l'aide d'un tuteur et d'un lien.

On peut aussi placer le pot sur un trépied percé en son centre, laissant passage à une mèche qui entre par le trou de drainage sur la face inférieure du pot. L'autre extrémité de la mèche baigne dans une soucoupe emplie d'eau.

Sur les balcons bien fleuris, le problème est plus aigu. Les plantes sont au meilleur de leur forme, les rentrer entraînerait leur flétrissement, les abandonner sans arrosage, une mort précipitée.

La jardinière à réserve d'eau vient au secours de l'amateur. Plusieurs marques se disputent le marché mais il est conseillé d'éviter le plastique qui ne laisse pas circuler l'eau, concentre la chaleur sur la motte et brûle le plus souvent les radicelles en contact avec les parois. Une nouveauté intéressante en amiante-ciment vient d'être mise en vente dans toutes les jardineries, grandes surfaces, magasins spécialisés. Un gros effort a porté sur le plan esthétique, qui péchait jusqu'alors dans ce domaine.

Plusieurs formes, plusieurs hauteurs, plusieurs prix pour ces jardinières à dispositif d'humidification permanente (cylindriques, carrées, allongées jusqu'à 1 m. 20). Contrairement aux autres systèmes, où l'eau est diffusée verticalement par capillarité, ici deux plaques de « Pical », matériau absorbant son propre poids d'eau, trempent dans la réserve d'eau et au sein de la motte, permettant une humidification à la fois verticale et latérale. L'amiante-ciment, matériau non gélif et isolant thermique, évite un échauffement de la terre, cause de brûlures des racines. Pour doubler cet effet, une sécurité supplémentaire : une couche d'air existe entre la paroi visible et la doublure de Pical.

Ces jardinières conviennent aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Un piètement de fer forgé noir peut être fourni, sinon des glissières invisibles aident au déplacement de la jardinière.

Une jauge bien visible (système du bouchon de pêcheur) permet de juger du niveau de l'eau dans la réserve (jardinières Eternit).

● Pour ceux qui possèdent un jardin

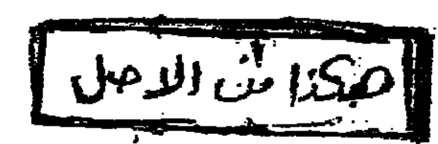
Il ne faut pas hésiter à planter les pots en terre et à recouvrir la surface de tourbe ou de mousse humide en choisissant une exposition ombragée qui évitera un dessèchement rapide. Ce système convient très bien aux plantes rustiques comme les asparagus, aralia, cissus, clivia, ficus (caoutchouc), pteris, nephrolepis, tradescantia (misère), sansevieria, palmiers, cactées, plantes grasses, avocatiers...

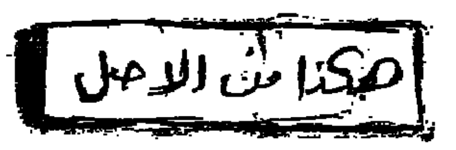
Les jardinières seront rassemblées dans un endroit semi-ombragé ; couvrir toute la surface de terre avec la mousse (des bois ou du fleuriste), celle-ci absorbe une bonne quantité d'eau et évite une évaporation trop rapide, les éclaboussures et les trous dans la terre lors de l'arrosage.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

★ « L'ART FLORAL DANS VOTRE MAISON » est un livre pratique sur l'arrangement des bouquets, mais aussi le reflet de la vie d'une fleuriste de Reims, Mme Morin. (Floralies-Larousse, 140 pages illustrées, 33 F.)

★ MEILLAND, CREATEUR DE ROSES au Cap d'Antibes, présentera, du 20 au 30 juin, au 65, avenue des Champs-Elysées, ses plus belles créations, dans les salons de la Maison de l'Iran, transformée, pendant dix jours, en « Jardin des roses ».





chronique sportive

EN CONCOURS HIPPIQUE, LA VICTOIRE SE FORGE A PIED

LE championnat du monde des cavalières se disputera à La Baule tout au début du mois de juillet. Les spectateurs et les téléspectateurs n'auront à tenir compte que des évolutions du couple cheval-cavalier. Cependant, il est une phase des concours hippiques qui détermine en grande partie les chances de victoire : c'est celle qui se fait à pied et qui comprend le repérage du parcours.

« La piste est ouverte pour la reconnaissance du parcours. »

L'appel propagé à tous les échos de l'ancien hippodrome, la barrière enfin levée, les cavaliers s'ébranlent péniblement, comme si l'obligation de marcher leur coûtait. La position assise à longueur de journée sur des animaux supportant le plus gros du travail et de la fatigue, favoriserait-elle une certaine forme de paresse ?

Face au terrain légèrement bombé en lisière de la piste fameuse du cross, théâtre de luttes homériques, les tribunes se sont vidées en un éclair. Le public, profitant du long entracte après un lever de rideau plus que terne, est allé se désaltérer sous la paillote abritant le bar, ou déambule sous les frondaisons du Grand-Parquet, ce pur chef-d'œuvre de poésie champêtre. Combien sont-ils à savoir que le premier « tour » de l'épreuve vedette bouclé à pied par ces messieurs revêt une importance très voisine du second accompli à cheval ? Que de sa reconnaissance et de son analyse dépend le succès ou l'échec ? La charmante potinière de Fontainebleau est bien trop occupée à bourdonner pour s'en soucier. Avant que la lutte ne s'engage, les concurrents, au coude à coude, les plus jeunes un peu pâles d'appréhension, se dirigent vers l'obstacle n° 1, une méchante barbatte que tous les chevaux, sans oublier les plus timides et non les moins sérieux, franchiront de volée.

En ce mois de juin, sous un ciel de Toussaint lourd de nuées, le tournoi auquel nous sommes conviés, doit se dérouler suivant le barème A sans chronomètre, les fautes étant pénalisées en points. A égalité de score pour la première place, les cavaliers effectueront un barrage sur un parcours réduit surélevé, et cette fois le chronomètre départagera. Le tracé porte la signature respectée du commandant Loïc Hamon, premier chef de pistes de France et de Navarre, délégué technique international, titre qui lui vaut l'honneur d'être fréquemment appelé en consultation à l'étranger. Bien entendu, c'est lui qui réalisera, et achève d'élaborer dans le plus grand secret, le parcours du Championnat du monde des cavalières disputé du 30 juin au 8 juillet prochain à La Baule.

Architectes d'obstacles

Avec les généraux Lombardi en Italie, Hans Brinckmann outre-Rhin, cet ancien amateur de cross militaire, du temps où il était en garnison à Alençon, « dans un régiment réputé très sportif », figure en tête des commissaires de piste qualifiés, sans forcer la note, de véritables architectes d'obstacles. Un métier qui n'est pas une sinécure en période de concours. Lever aux aurores pour construire le tracé cogité dans la solitude du cabinet et bien souvent chamboulé sur place, coucher, s'il y a une nocturne au programme, à l'heure où s'éteint la dernière étoile, vraiment il faut, pour la subir, aimer cette « drôle de vie » entièrement vouée aux cavaliers et trop souvent exposée à leurs humeurs...

Taille moyenne, la silhouette à peine cotonnée d'embonpoint, la soixantaine à peine grisonnante, coiffé d'un souple chapeau de sport et vêtu de chevron moutarde, le commandant Hamon, au centre de la piste, observe, l'œil en tapinois, la petite troupe qui à présent se rapproche du numéro deux, un oxer comblé de feuillages incitant au respect certes, mais large, très large, avec ses quatre chandeliers garnis de deux barres superposées à 1 m 50 d'intervalle.

Cet obstacle dominé, on veut l'espérer, sans incident, changement de direction pour aborder le numéro trois et là, instantanément, aux yeux des vieux routiers, la « patte » du commandant se retrouve qui imprime à ses figures une belle ampleur — « *attention aux jarrets de nos montures* » — tout en laissant au cavalier le choix de son itinéraire. Et le numéro trois, c'est encore un oxer, très dépouillé ce dernier, du style « au rabais » pour plaire à M. Jean d'Orgeix, l'entraîneur national de l'équipe de France qui souhaite habituer ses cavaliers à sauter des obstacles « nus » quand la tendance générale est aux obstacles massifs. A chacun ses recettes, elles surabondent dans les cours d'écurie.

Après un vertical de barrière et le saut de la rivière abordé, comme il se doit, en bourrasque, pour ne pas laisser au cheval le temps de se faire peur, l'affaire se corse avec un double très classique, mais de tous les doubles autorisés, le plus rébarbatif : une barre de Spa, obstacle incliné suivi d'un « droit » à 7 mètres, distance maximale tolérée : 10 mètres. Cette association oblige le cheval qui s'est allongé sur le premier obstacle à reporter sur une seule foulée (patata, hop !) tout son poids vers l'arrière-main pour pouvoir monter ses épaules sur le suivant. Malheureusement, le problème de la foulée n'est pas identique pour tous. Limité dans son modèle et ses actions, l'anglo-arabe, par exemple, n'ajustera pas son saut et ne s'étendra pas avec l'aisance du pur-sang, toujours apte à nous émerveiller par la splendeur de ses allures.

Mais les distances arrêtées par le règlement restent bonnes, l'harmonie des mouvements intacte. La classe aidant, le couple cavalier-cheval finit par se tirer des situations les plus tangentes.

Et les « habits rouges », toujours à pied, toujours peinant, achèvent le tour : quelques stationata multicolores, un mur de briques, un obstacle avec bidet, nécessitant par son profil une sérieuse remise en ordre, une barre en X, et puis, et puis... *« Je cède 30 centimètres de « ficelle », le buste couché sur l'encolure, et vole au poteau. »*

La stratégie est arrêtée. Reste à vérifier en selle si, comme l'a écrit un poète subtil : *« La tactique ruine la stratégie »* ou si, bien comprise et sentie, elle la complète.

« En piste le numéro 1 du programme : Rivage, *monté par M. Hubert Parot. »* La voix du speaker vibre parmi les gradins surchargés de spectateurs. Un coup de sonnette, une large volte au galop pour assurer le train. *« Parti ! »*

ROLAND MERLIN.

En marge de la Coupe du monde de football

LE SUPPORTER

ALORS que se déroule la Coupe du monde de football, M. Marc Vion, professeur d'anglais à l'Institut universitaire de technologie d'Angers, nous adresse quelques réflexions sur le comportement « type » du supporter tel qu'on peut le rencontrer dans les tribunes d'un stade.

C'était un de ces matches de milieu de saison où tout le monde est médiocre. Les « visiteurs », recroquevillés sur leur but comme des hérissons sur un taillis, les joueurs locaux, d'une maladresse à la mesure de leur domination, c'est-à-dire constante, l'arbitre tatillon, ses juges de touche désinvoltes et pusillanimes. Jusqu'aux ramasseurs de balle qui se désintéressaient plus ou moins de leur « job » et disputaient de petits matches dans le match aux quatre coins du stade.

A la soixante-cinquième minute de jeu, le score était toujours nul, et tout donnait à croire que la situation n'évoluerait guère avant la fin. Comme, par ironie du sort, les gradins étaient relativement plus garnis qu'à l'ordinaire, je décidai brusquement d'oublier un peu le match et de me mettre à l'écoute des spectateurs.

Bien entendu, j'ai d'abord repéré les excités, les forts en gueule. Les chroniqueurs patentés du football, et des sociologues comme Bouet ou Magnane, ont déjà suffisamment analysé le comportement de ce type de supporter pour que l'on me dispense d'y insister. Extravertis notoires, avec tendance plus ou moins grande à l'exhibitionnisme, ils se rendent essentiellement au stade pour se défouler, et se délivrer des rancœurs accumulées en six jours de chienne de vie. Comme on parle de mêlée spontanée au rugby, on pourrait à leur sujet parler sinon de psychodrame, du moins d'une ébauche de happening. Quelques spécimens m'ont pourtant paru mériter d'être épinglés, par l'éclairage qu'ils jettent sur la constante psychologique d'un individu préservé par le semi-anonymat d'une foule. Je cite, entre autres :

— L'optimiste invétéré. Pour ce type de supporter, toujours inconditionnel, la présence au stade procède d'une foi totale en la valeur de son équipe et chaque attaque est un but en puissance, quel que soit le moyen à utiliser pour l'obtenir. Naturellement, c'est dans cette catégorie que se trouvent le plus de chauvins exacerbés et de fanatiques ;

— Le pessimiste, non moins invétéré. Le même, en négatif, avec des sous-groupes, du genre blasé ostentatoire, pisse-vinaigre agressif, voire sado-masochiste. Ce genre de supporter, ou plutôt d'anti-supporter, dont le soutien à l'équipe est inversement proportionnel à l'intérêt, souvent sincère, qu'il lui porte, est quasi inexistant en Angleterre. On le rencontre assez souvent en France ;

— Le bouffeur d'arbitre. Sans se référer nécessairement à la belle-mère ou à Œdipe, n'y aurait-il pas malgré tout des choses à dire sur ces « honnêtes hommes » qui passent une heure et demie chaque dimanche à hurler une onomatopée (« O-chiot-larbitte »), dont ils doivent bien finir par rêver la nuit ?

Les Noirs seulement

— Le raciste. C'est peu de dire que le sportif français ne connait pas le mot xénophobie : il ignore l'existence de la chose. Certes, les footballeurs sud-américains sont parfois chahutés, mais c'est pour leur côté roublard et théâtral, et cela ne prête pas à conséquence. A côté de cela, combien d'étrangers circulent sur nos stades sans susciter la moindre réaction, je ne dis même pas de haine, mais de hargne ou de simple agacement ! Je n'en suis que plus navré de relever chez certains spectateurs de football un comportement à propos duquel il est bien difficile d'éviter le terme « raciste ».

Ce racisme ne s'exerce pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, à l'encontre des footballeurs arabes. Même à l'époque de la guerre d'Algérie — avant leur départ, — les joueurs arabes ont joué sur tous les terrains de France sans jamais être inquiétés. Non, les joueurs qui suscitent des commentaires d'essence raciste, ce sont les Noirs.

A quinze ans d'intervalle, j'ai vu jouer à Angers deux merveilleux Noirs. Eh bien ! de même que Wognin ne pouvait se permettre une erreur de passe sans se faire houspiller, de même Edwige, outre les surnoms habituels, « bénéficie »-t-il, de la part d'une fraction importante du public, d'une attention critique s'exprimant dans le meilleur des cas par la goguenardise, dans le pire, par de grossières insultes. Rien d'étonnant, dans ces conditions, si ce joueur marque plus de buts sur terrain adverse qu'à domicile. On pourrait citer bien d'autres cas du même genre, et notamment ceux de Joseph et de Salif Keita, à Marseille ou ailleurs.

Après les excités, je me suis intéressé aux bavards, à ceux que je qualifierais de forcenés de la parlote. Ce genre-là — qui fait rarement parler de lui, car il ne crée aucun scandale, ne brandit pas son poing aux joueurs adverses, n'attend pas l'arbitre à la sortie du stade — n'en est pas moins nocif, dans la mesure où ses élucubrations s'exercent au détriment de la tranquillité de son voisinage.

Enfin, je me suis mis à l'écoute, si l'on peut dire, des supporters silencieux. Tout véritable supporter *« souffre et ne crie pas »*, a-t-on pu dire. Sans adhérer complètement à la formule (après tout, un stade de vingt mille muets serait une bien triste chose), je pense néanmoins que c'est dans ce groupe, minoritaire en certaines villes, majoritaire en d'autres, que se recrutent le plus de connaisseurs. Il faut d'ailleurs croire que leur apport au jeu n'est pas négligeable, car, pour citer un exemple, c'est devant des tribunes à demi vides et des spectateurs à demi passifs que le SCO d'Angers, de tout temps, a réalisé ses meilleures performances. On peut même se demander si le goût du SCO pour un football délicat, technique, artiste, n'est pas né, en partie, de la relative apathie de son public et de l'indifférence apparente de celui-ci aux résultats.

Cela dit, il ne faudrait pas croire à la « pureté » de tous les spectateurs silencieux. De plus en plus, la discrétion d'un spectateur pendant le match s'explique tout bonnement par le fait qu'il écoute son transistor. Ici, c'est un turfiste, l'esprit tendu vers les seuls résultats du tiercé. Ailleurs, c'est un adepte des mathématiques modernes. L'oreille collée au poste, il ne s'intéresse au match que dans la mesure où il peut le replacer dans l'ensemble où se jouent les autres matches à la même heure.

MARC VION.

LETTRES

Jean Wahl est mort

(Suite de la première page.)

Pour cette aventure, les poètes et les artistes valent autant sinon plus que les philosophes Les poètes - philosophes — Rimbaud, Van Gogh, Cézanne — sont les véritables « sources de philosophie ». Il y a souvent plus dans la fureur du poète que dans la sagesse du philosophe. Il le sait d'autant mieux qu'il est lui-même, dans Connaître sans connaître, *le poète d'une sorte d'extase de la connaissance. Si l'expérience poétique est la plus parfaite, c'est précisément qu'elle est union des contraires. « Être poète, c'est avoir conscience de son propre inconscient. »*

Loin de lui nuire, cette expérience poétique l'aida à devenir un de nos meilleurs historiens de la philosophie : tout platonicien avec Platon, cartésien avec Descartes, hégélien avec Hegel, et surtout kierkegaardien avec Kierkegaard. Wahl est « affection pour la pensée d'autrui », disait Alquié. Semblable à l'âme suivant Plotin, il sait se faire « puissance de toutes choses », s'identifier du dedans à ceux qu'il étudie, les questionnant et les interrogeant jusqu'à leur faire avouer leurs pensées implicites, leurs secrets, leur impensé, *pour reconstituer leur itinéraire.*

Poète et historien. Wahl a été aussi un pur philosophe, auteur d'un Traité de métaphysique, *où il cherche surtout à approfondir la méditation intérieure des grands penseurs et à donner son sentiment intime, et d'un livre sur* l'Expérience métaphysique, *où il se révèle tout entier. L'expérience métaphysique, étant sans objet, doit se nourrir de toutes les autres : scientifique, esthétique, religieuse. C'est une expérience au second degré, une expérience de l'expérience. Le métaphysicien est celui qui s'éprouve lui-même et la philosophie devient pour lui épreuve de la conscience C'est cet effort pour éprouver les autres, pour s'éprouver lui-même qui est tout Jean Wahl.*

Il distinguait trois niveaux de l'être et donc de l'expérience. Celui certes de la métaphysique traditionnelle, de l'expérience de la vérité, qu'il a toujours défendue. Mais, au-dessous de lui, il y a le niveau de l'infra-humain, qui constitue ce fond obscur, cette torpeur énorme qui est dans et sous la nature, la trans-descendance. *Il disait lui-même qu'il était moins l'homme de l'amour que de la passion, et il a connu cette sorte de passion de la nuit, des expériences spirituelles, où s'abîma toute lumière Mais, au-dessus de l'homme, il y a la* trans-ascendance, *ce qui nous dépasse infiniment, l'expérience mystique dont il a toujours écouté l'appel. Le sentir, sous sa double forme de sensation et de sentiment, est notre présence à la totalité du réel. Wahl est cet esprit qui savait se faire toute sensation et tout sentiment.*

Ainsi pratiquait-il déjà et pressentait-il une mue de la philosophie. Au-delà des idées claires et distinctes, le philosophe doit savoir inventer des formes inédites, des formes informes, des formes inouïes de penser que le peintre et le poète ont découvertes. « Peut-être l'époque est-elle venue où il vaut mieux renoncer au titre de grand philosophe, où il vaut mieux seulement constater ses propres réactions devant les grands problèmes de la philosophie, devant les grandes volontés d'action et devant les grandes œuvres d'art, devant tel mouvement du cœur ou tel aspect fugitif du monde, et construire, à partir d'eux, tant bien que mal et suivant l'exemple de Descartes, des édifices provisoires. »

JEAN LACROIX.

[Né le 25 mai 1888 à Marseille, Jean Wahl fit ses études aux lycées Jeanson-de-Sailly et Louis-le-Grand Il entra à l'École normale supérieure en 1907. Agrégé de philosophie en 1910, docteur ès lettres en 1920, il enseigna aux lycées de Saint-Quentin, de Tours et du Mans, puis aux universités de Besançon, de Nancy, de Lyon, et enfin à la Sorbonne.

Arrêté pendant la seconde guerre mondiale, interné à Drancy, il fut libéré en raison de son état de santé. Sa carrière universitaire ne fut pas limitée à la France, puisqu'il donna aussi des cours à l'université de Chicago, à Smith College, à Mount Holyoke College et à Pennsylvania State College. Il laisse une œuvre philosophique importante.

Citons, parmi ses principaux travaux, son sujet de thèse : *le Rôle de l'instant dans la philosophie de Descartes* (1920), ses *Études sur le* Parménide *de Platon* (1926), *le Malheur de la conscience dans la philosophie de Hegel* (1930), *Vers le concret* (1932), *Études kierkegaardiennes* (1938), *Existence humaine et transcendance* (1944), *Esquisse pour une histoire de l'existentialisme* (1950), *la Pensée de l'existence* (1951), son *Traité de métaphysique* (1953), *les Philosophies de l'existence* (1954), *Vers la fin de l'ontologie* (étude sur Heidegger, 1955).]

M. YVES CAZAUX PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

La Société des gens de lettres a constitué son bureau pour 1974-1975.

Président : M. Yves Cazaux ; premier vice-président : M. Philippe Dumaine ; deuxième vice-président : M Pierre-François Caille ; troisième vice-président : Mme Hélène Tournaire ; quatrième vice-président : M. Jean De Beer ; secrétaire général : M. Jean Rousselot ; rapporteur général : M. Roger Bésus ; rapporteur général adjoint : M. Georges Poisson ; Trésorier : M. Roger Bésus ; trésorier adjoint : M. Pierre Rossi.

[Né en 1909 à Paris, M. Yves Cazaux a embrassé la carrière préfectorale après avoir été avocat stagiaire Il a été notamment préfet de la *Nièvre, de l'Yonne, du Gard, etc.* En retraite depuis 1971, il est membre du conseil d'administration pour l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry Auteur d'ouvrages historiques, notamment sur « Marie de Bourgogne », « Guillaume le Taciturne ».]

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS

de 11 h. à 18 h.

S. 5. - Bons meubles XV[e], XVII[e] et XVIII[e] M[e] Morelle.

S. 6. - Beau mobilier XVIII[e] siècle Tapisseries. MM. Revillon d'Apreval, Couvert-Castéra. M[es] Audap, Godeau, Solanet.

S. 10. - Argenterie Mobilier. Tapisseries. M[e] Delaporte.

S. 11. - Tableaux XIX[e] Bronzes. Meubles et sièges anciens et style. Tapis Keshan. Tapisserie. M[e] Offret.

S. 12. - Tableaux anciens. Bel ameublement. MM. Lebel, Prost, Lacoste S.C.P Laurin, Guilloux, Buffetaud.

VENTE A VERSAILLES

GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
6 bis, avenue de Sceaux
MARDI 25 JUIN à 21 heures
IMPORTANTS
TABLEAUX MODERNES
Guillaumin, Vuillard, de Belay, Chagall, L.-G., Moreau, Gen Paul
M[es] P. et J. MARTIN, c.-p. ass..
Tél. 950-58-08
Exposition du 21 au 25 juin.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur d'Autriche et Mme Erich Bielka, qui quittent Paris, ont donné une réception, jeudi, dans les salons de leur résidence, pour prendre congé des nombreux amis qu'ils s'étaient faits pendant leur trop court séjour en France.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
M. Martial Boyer Chammard,
fils de M André Boyer Chammard et de Mme, née Marie-Joseph Guizard,
avec Mlle Marie-Annie Désert,
fille de M. Philippe-Henri Désert et de Mme, née Jacquotte Dubrac de Feux.
47, avenue Kléber, 75116 Paris
8, rue Paschal-Le-Coq,
86 000 Poitiers.

Nécrologie

Jean PEYRISSAC

On annonce la mort, survenue à Paris, du
sculpteur Jean PEYRISSAC.
Les funérailles auront lieu le 22 juin, à 10 h. 30, en la cathédrale de Cahors Un service religieux sera célébré le 25 juin, à 10 h. 30, à Paris, en l'église Saint-Lambert.

[Né à Cahors en 1895, Jean Peyrissac s'était fixé à Alger après la guerre 1914-1918. Il se destinait d'abord à la peinture. Il voyage en Espagne, en Italie, en Allemagne, où il est très impressionné par le Bauhaus de Dessau. Il rencontre Kandinsky, Klee, Feininger. A partir de 1925 il réalise des assemblages de matériaux divers dans des boites et peint de grandes compositions abstraites. Il expose à Paris en 1927 et en 1934. Après 1939 il abandonne la peinture et en 1948 présente des « plastiques animés » à la galerie Maeght. Il se réinstalle à Paris en 1957.]

— Mme Pierre Gries de la Barbelais.
M. et Mme Jean-Pierre Gries de la Barbelais et leur fils.
Mlle Marie-Christine Gries de la Barbelais.
M. Yves-Patrick Gries de la Barbelais.
Et les familles Gries de la Barbelais et Lambert,
ont la très grande douleur de faire part du décès subit, à l'âge de *soixante-cinq ans*, de
Pierre GRIES de la BARBELAIS,
ingénieur I.A.A.,
Les obsèques ont été célébrées le 11 juin dans la plus stricte intimité en l'église Saint-Marcel.
L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille
Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue Philibert-Delorme,
Paris-17[e].
2, boulevard du Midi, Cannes.

[M. Pierre Gries de la Barbelais était le beau-frère de A. Willy Lambert, du service politique de l'A.F.P., et de Pierre Lambert, chef adjoint des informations générales de l'A.F.P.]

— Les organisations suivantes :
Fédération et union de Paris des D.D.E.N.,
Cercle parisien de la ligue de l'enseignement,
A.N.A.T.E.E.P., CAEDEL,
font part du décès, le 16 juin, de leur amie dévouée
Mlle Germaine BREISCH,
professeur honoraire,
officier des Palmes académiques.
Les obsèques ont eu lieu le 20 juin dans l'intimité.

— Mme André Labaronne, son épouse.
M Jean-Claude Berthod et Mme, née Michèle Labaronne,
M. Jacques Labaronne et Mme, née Claire Gautier,
ses enfants.
Marianne Berthod, sa petite-fille.
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LABARONNE,
industriel,
survenu à Vienne, le 16 juin 1974, à l'âge de cinquante-deux ans, à la suite d'une cruelle maladie.
Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale de Vienne le 18 juin.

— M. et Mme Alain Bomier-Landowski et leurs enfants Maxime et Cyrille,
M. Gérard Bomier-Landowski,
M. et Mme Paul Landowski,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à l'Hôpital américain de Neuilly, le 14 juin, du
docteur Paulette LANDOWSKI.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité

[Née à Paris en 1896, le docteur Paulette Landowski s'était engagée, en 1914, comme infirmière dans les hôpitaux Rouge, avant de continuer une carrière militaires, puis dans ceux de la Croix-médicale, spécialisée dans la lutte contre la diphtérie. Le docteur Landowski, qui fut longtemps médecin consultant de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, était commandeur de l'ordre national du Mérite et officier de la Légion d'honneur.]

— M. et Mme Jean-Pierre Nicolas.
Mlle Huguette Nicolas.
Le Père François Nicolas, C.S.S.P.,
M et Mme Corentin Penn,
M. et Mme Pierre Stutz,
ses enfants.
M. Marcel Lamessine, son frère, et Mme,
ont la douleur de vous faire part du décès de
Mme Alfred NICOLAS,
née Camille Lamessine,
survenu le 19 juin 1974, à l'âge de soixante-treize ans
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 juin, à 18 heures, en l'église Saint-Nicolas de Meaux
8, impasse Beuve, 77100 Meaux.

— Alice Thorner,
Nicholas et Joël, Phoebe et Gérard Thomas, ses enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 18 juin 1974, de
Daniel THORNER,
directeur d'études
à l'École pratique des hautes études (VI[e] section).
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité
Ses amis se réuniront pour lui rendre hommage le lundi 24 juin, à 17 h. 30, à l'École pratique des hautes études, 54, rue de Varenne, Paris-7[e].
9, rue Guy-de-la-Brosse, Paris-5[e].

— Mme Jean Wahl, ses enfants et petits-enfants.
M. et Mme Paul Wahl, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Renée Sicard et ses enfants,
Les familles Wahl, Hamel, Moretti, Corolla, Gaston-Dreyfus, Sicard, Bovard,
ont la douleur de faire part de la disparition, survenue le 19 juin 1974, de
Jean WAHL.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale) le lundi 24 juin, à 10 h. 45
Cet avis tient lieu de faire-part.
29, rue Le Peletier, Paris-9[e].

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
M. Marcel DURAND,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien membre
du Conseil économique et social,
directeur général de la R.I.V.P.,
président fondateur des C.I.L.R.P.,
président d'honneur du F.F.F
Une messe sera célébrée par M. le chanoine Manceron, le mercredi 26 juin, à 11 h. 30, en la chapelle des Franciscaines missionnaires de Marie, 22, avenue Reille, Paris-14[e].

Anniversaires

— Ce 21 juin 1973, pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de
Getty LABROUSSE,
une pensée pieuse et affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Remerciements

— M. Paul Michel Lefort-Serrure, profondément touché par les marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son père
le général de corps d'armée
Jacques LEFORT,
remercie tous ceux qui se sont associés à sa peine

Bienfaisance

— Le Cercle universitaire de solidarité africaine organise, du 22 au 29 juin, une « semaine d'action culturelle et sociale » en faveur des victimes de la sécheresse au Sahel Plusieurs manifestations auront lieu au centre Chaillot-Galliera à Paris-16[e] et au Foyer international d'accueil de la rue Cabanis à Paris-14[e].
Les dons sont reçus au Cercle, 7, rue Mademoiselle à Paris-15[e] C.C.P. La Source 34-182-40.

Visites et conférences

SAMEDI 22 JUIN

VISITES GUIDÉES et PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h. 62, rue Saint-Antoine, Mme Gatouillat : « hôtel de Sully ». — 15 h bd de Ménilmontant, Mme Lemarchand : « Les tombes célèbres du Père-Lachaise » — 15 h 6, place Furstenberg Mme Stoppelaëre : « exposition Delacroix ». — 15 h., *square René-Viviani*, Mme Warnery : « le quartier Latin et la Sorbonne ».

CONFÉRENCES — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, M. Paul Arnold « Théâtre japonais aujourd'hui » ; M. René Barjavel : « le Prince blessé » ; M. Claude-Henry Leconte « de Nixon à Giscard en passant par *Jérusalem » (Club du Faubourg)*.







La commission de contrôle de l'Assemblée met en cause la gestion de l'Office

Créée par l'Assemblée nationale en décembre 1973, alors qu'un « trou » financier venait d'apparaître dans le budget de l'O.R.T.F., la commission de contrôle de la gestion de l'Office, que présidait M. Robert-André Vivien, député U.D.R. du Val-de-Marne, et qui a été autorisée à rendre public le rapport établi par M. Roger Chinaud, député R.I. de Paris, a tenu vingt-trois réunions et consacré cent quinze heures à des auditions dont le compte rendu sténographique représente quelque trois mille cinq cents pages. Le rapport qui est rendu public comporte trois cent cinquante pages.

En ce qui concerne la crise financière de l'Office, la commission a pu constater que *« le déficit d'exploitation prévu pour cette année est de 150 millions de francs, soit 6 % environ du volume global des recettes de l'Office »*. Pour le combler, la direction prévoit de nouvelles économies pour 41 millions de francs et des recettes calculées sur une majoration à 150 F du taux de la redevance en juillet 1974 : *« Il resterait malgré tout un déficit résiduel de 26 millions »*.

I. - De la facilité au laxisme

L'O.R.T.F. *« s'est accoutumé à vivre sur un grand pied »*, en raison de l'extension du phénomène de la télévision. Mais le rythme de la vente des postes s'est ralenti et avec elle celle des recettes presque sans limite.

La commission constate *« une absence de maîtrise de l'appareil de production »*, fondé sur un schéma qui, dans la réalité, fonctionne avec moins d'harmonie : les devis de réalisation ne sont pas assez souvent respectés. *« Les régies de production peuvent reprocher aux directions de chaînes de transmettre trop tardivement leurs commandes et leurs textes par rapport au début du tournage »*. En revanche, *« est-il normal que les délais d'acheminement et d'examen des devis par les régies de production soient de vingt et un jours en moyenne ? »*

D'autre part, *« les standards de fabrication* (au nombre d'une soixantaine) *sont utilisés comme une référence permanente, qui en fait un véritable carcan »* pour les réalisateurs.

Enfin, *« le contrôle interne estime que le coût réel de 15 % des émissions dépasse de plus de 10 % le montant de leur devis »*.

La commission cite le cas limite de l'émission *la Belle au bois dormant* (diffusée fin 1973), qui, partie sur la base de 1 600 000 F pour quatre-vingt-dix minutes de spectacle a fini, au terme d'un long processus, par coûter 2 541 000 F.

Tout cela, constate le rapport, pour une audience de 26 % parce que l'émission, diffusée par la première chaîne, était programmée en face d'un épisode d'*Arsène Lupin !*

On assiste aussi à d'inquiétants *« phénomènes de sous-emploi »* qui amènent la commission à constater que, *« à l'exemple de certaines télévisions étrangères (...), la rentabilisation de l'outil de production commande que, pour les émissions les plus lourdes tout au moins, le plan de production soit élaboré avec suffisamment de précision et d'antériorité »*. En outre, *« le potentiel sur lequel est fondée la rentabilisation optimale des studios a été fixé à trois cents jours par an. Les témoignages s'accordent pour déclarer qu'à l'heure actuelle, compte tenu des effectifs et des pratiques en usage, ils ne peuvent être utilisés que deux cent cinquante jours »*. Pour la commission, *« il n'est pas douteux que l'Office souffre d'une mauvaise utilisation de son potentiel »*.

« En moins de deux ans, la valeur totale du stock a augmenté de 78 % » et l'on assiste surtout à *« un allongement dans les délais de fabrication »* qui aboutit à un encombrement des services.

Enfin, un trop grand nombre d'émissions ont été mises au rebut pour des raisons diverses : *« En mars 1972, trois dramatiques, dont deux avaient coûté plus de 300 000 F ; en décembre 1972, six dramatiques ont été classées en archives : l'une d'elles* — les Palmiers du Métropolitain — *avait coûté plus d'un million de francs ; en mars 1973, quatre dramatiques sont mises au rancart, leur valeur brute s'échelonnant entre 260 000 et 410 000 F. »*

La commission constate aussi *« un faible souci de rentabilité dans la politique d'investissement »* et *« les exemples du développement des moyens de fabrication vidéo et films et de la politique immobilière ont paru extrêmement préoccupants »*. A cet égard, *« il n'est pas assuré, non plus, que les studios de film de Bry-sur-Marne soient rentables : un examen sérieux s'impose »*.

C'est pourquoi la commission se réjouit, d'autre part, de l'abandon par l'Office du projet de tour de la télévision sur le front de Seine et, pour le moment, de celui qui prévoyait l'agrandissement des Buttes-Chaumont.

Le rapport constate que *« l'Etat ne compense que très partiellement les obligations de service public qu'il impose à l'Office »*, sur des bases, par exemple, inchangées depuis 1971. Dans le même temps, l'O.R.T.F. *« organise la propagande du procédé Sécam, renonce au recouvrement de la taxe radiophonique dans les DOM-TOM, entretient des orchestres auxquels il consacre la moitié du budget de France-Culture »*. Quant au différend qui opposait l'office à l'éducation nationale au sujet de la radiotélévision scolaire, il est toujours en suspens...

La commission relève aussi *« le caractère discutable de certaines charges fiscales »*, telle *« la T.V.A. sur la redevance »*, dont le montant, en 1974, s'élèvera à environ 320 millions de francs. La patente également, qui représente chaque année plus de 20 millions de francs.

Enfin, le rapport souligne les relations trop privilégiées de l'Office avec tel groupe électronique : en l'occurrence Thomson-C.S.F. Liens bien naturels mais qui pourraient ne pas aller jusqu'à se transformer en assistance promotionnelle de cette firme pour les marchés qu'elle passe à l'étranger et qui sont à la charge de l'O.R.T.F.

Un « compte fantastique »

L'émission la Belle au bois dormant *est confiée à M. Robert Maurice, réalisateur de plusieurs dramatiques, dont* la Dame aux camélias. *En janvier 1973, c'est à un jeune auteur, M. Romain Weingarten, que l'on décide de commander le scénario. La commande porte sur un texte de quatre-vingt-dix minutes,* « à tourner en couleurs », *alors que l'émission est destinée à la première chaîne noir et blanc.*

La phase de préparation avait été fixée à onze semaines (pour une émission normale, elle est de huit semaines). « Elle s'étirera progressivement jusqu'au 18 juin, soit sur quinze semaines. » *Initialement, le tournage était prévu en Bavière,* « par souci de donner à la production tout son éclat ». *Pour des raisons de coût, il sera reporté en Savoie puis en Bourgogne et se fera finalement en Dordogne, où l'équipe de réalisation devra, en trois jours, effectuer son pré-repérage.* « Au total, la préparation aura donc duré près de trois mois, dont l'essentiel aura été perdu pour aboutir à un repérage « *bâclé* » en quelques heures... »

Le coût d'une telle émission est généralement de 1 600 000 F. Le devis de la réalisation passe de 2 057 000 F à 2 541 000 F, soit 485 000 F de plus que le devis initial. En définitive, la comptabilisation des dépenses s'élevait fin décembre 1973, au moment de la projection, à 2 775 000 F.

Le tournage aura pris quarante-trois jours (au lieu de trente), les finitions quatre-vingts jours (au lieu de soixante). « Certains des postes de dépenses (cachets, décors, accessoires...) étaient affectés de dépassements s'échelonnant entre 20 et 50 %. »

Jusqu'au dernier moment, on crut que l'émission ne passerait jamais. « Il était apparu, tardivement, à quelques esprits vigilants ou chagrins que certaines séquences de ce conte pouvaient être incompatibles avec la réserve morale d'un tel programme. » (...) « Le spectacle de la jeune héroïne glissant, quelque peu dévoilée, dans son sommeil de cent ans, fut... jugé douteux. »

II. - Contraintes nouvelles mais pas d'efforts correspondants

La baisse relative des recettes de l'Office est due à une certaine saturation du marché des téléviseurs, le recouvrement de la redevance se fait mal, les fraudeurs sont trop nombreux et « impunis », enfin le coût du service de la redevance — en dépit des progrès accomplis — reste trop élevé...

Simultanément, *« la hausse des prix — qui n'explique pas toutes les difficultés financières actuelles de l'Office — n'ont été prises en compte que tardivement »*.

Parmi les dépassements les plus spectaculaires, le rapport cite celui de la troisième chaîne, 32,5 millions de francs, sur lequel on peut *« considérer que la part non imputable à l'inflation peut être évaluée à 25 millions au moins »*, et celui imputé aux deux heures supplémentaires de diffusion de France-Musique en fin de soirée : 910 000 francs.

« Au total, c'est plus de 200 millions de francs que l'Office devra consacrer cette année à la réalisation et à la diffusion d'un programme (la troisième chaîne) qui ne dure en théorie que trois heures par jour et n'intéresse que 5 % environ des téléspectateurs », lit-on dans le rapport.

III. - La difficulté de promouvoir une gestion moderne

L'O.R.T.F. a légitimement tenté, ces dernières années, de *« se doter d'instruments modernes de gestion »*. Mais finalement, *« un diagnostic pessimiste s'exprime à travers les constatations suivantes : échec de la comptabilité analytique, absence de véritable politique du personnel, insuffisance des ressources commerciales »*.

Selon le rapporteur, c'est la trop rapide introduction de la comptabilité analytique dans l'Office qui l'a fait échouer, sinon *« son utilité ne pouvait faire de doute »* : le personnel n'a pas assimilé par ailleurs un système trop sophistiqué. En effet, l'O. R. T. F. s'est trouvé brusquement doté de mille centres de coût, *« soit en moyenne un centre de coût pour quatorze ou quinze agents »*.

La surabondance des documents s'accompagne d'un retard dans leur communication, après traitement, aux intéressés, qui les rend souvent inutiles. D'autre part, *« les coûts sont évalués sur des bases inexactes »*. Enfin, *« la tenue de cette comptabilité analytique est particulièrement coûteuse : l'ensemble dépasse largement les 10 millions de francs »*, pour de piètres résultats.

La commission déplore *« l'absence de véritable politique du personnel »*, d'autant plus que la part consacrée aux salaires et aux rémunérations diverses est considérable. Dans ce domaine — notamment en matière de création d'emplois — *« la tutelle du ministère des finances est particulièrement pesante »*. Enfin, il y a certainement une mauvaise répartition des hommes que l'absence d'analyse d'ensemble empêche de mettre à jour.

Le trop grand recours aux occasionnels est une conséquence de cet état de fait : on les évalue à environ cinq cent soixante. En revanche, chez les journalistes — selon un rapport de l'Inspection générale — *« parmi les cinquante agents inoccupés (...) figuraient trente-trois journalistes »*. Ce qui ne paraît pas incompatible avec l'emploi, toujours selon le même rapport, de quatre cents pigistes permanents...

En ce qui concerne les salaires, le rapport en cite quelques exemples : en bas de l'échelle, le cycliste ou le planton débute à 1 320,68 F par mois ; un ingénieur ou un administrateur diplômé débute à environ 4 000-4 200 francs par mois.

Quant aux cachets, s'ils sont plus aléatoires, ils peuvent être aussi beaucoup plus impressionnants : tel producteur ou réalisateur réputé peut se faire de 120 000 à 300 000 F dans l'année. Une liste impressionnante de soixante-deux noms célèbres figure dans le rapport de la commission. *« Mais on ne sera donc pas surpris d'apprendre que 10 % des réalisateurs seulement se répartissent 50 % des cachets de réalisation. »*

Le rapport relève par ailleurs que *« le personnel de l'Office se refuse, dans de nombreux cas, aux adaptations nécessaires »* et plaide en particulier pour l'allégement des équipes de tournages. Il souligne également la puissance *« des syndicats de style corporatiste »*.

La commission note également la carence de l'Office dans le domaine commercial : ses ventes d'émissions à l'étranger sont dérisoires, et le contrat signé avec une certaine « Société Alliance » en 1971, pour la promotion des émissions de l'O.R.T.F., n'a été qu'un marché de dupes. Et pourtant son échéance contractuelle n'est prévue qu'en 1979 !

Propositions et conclusions

Dans la dernière partie de son rapport, la commission fait de nombreuses suggestions, assorties de leur justification :

— La redevance doit être maintenue comme source de financement autonome de l'Office ;

— Le montant de la redevance TV doit être fixée, à compter du 1er juillet 1974, à 140 F pour le noir et blanc et 210 F pour la couleur ;

— La redevance radio doit être supprimée. En revanche, une redevance spécifique pour les autoradios doit être instituée, sans pouvoir être imputée au compte unique de télévision ;

— L'assujettissement de la redevance à la T.V.A. doit être supprimée dans le cadre d'un nouveau régime fiscal pour l'O.R.T.F. ;

— La responsabilité de la perception de la redevance doit être confiée à une administration publique ;

— Les exonérations de redevances doivent continuer à être supportée par l'Office ;

— La perception de la redevance dans les DOM et TOM doit être un problème à régler ;

— Les « services rendus » à l'Etat doivent être rémunérés à un juste prix ;

— La transformation de la Direction des affaires extérieures et de la coopération en établissement public doit s'accompagner du détachement du service des ventes ;

— L'O.R.T.F. doit se donner rapidement les moyens de pratiquer une réelle politique commerciale ;

— Le plafonnement des recettes de la publicité de marque doit être maintenu ;

— La réforme en cours devrait favoriser un sens plus aigu des responsabilités ;

— La mise en œuvre de la réforme ne doit pas entraîner des dépenses supplémentaires dans l'immédiat mais permettre des économies dans le futur ;

— La commission estime que la Régie de diffusion devrait être transformée également en établissement public.

***

La commission fait en outre diverses recommandations très précises dans le domaine de la production, de l'articulation entre les futurs établissements, de la rigueur avec laquelle devront être rédigés et respectés les cahiers des charges.

Dans le domaine des équipements, le rapport estime que « l'O.R.T.F. doit exercer un contrôle plus vigilant pour éviter les investissements inutiles ».

***

Enfin, en ce qui concerne la gestion, la commission estime que :

— l'élaboration du budget devra être améliorée ;

— la comptabilité analytique gagnera à être simplifiée ;

— Certains contrôles « a priori » devront être rétablis pour certaines catégories de dépenses ;

— L'Office doit se doter d'une direction du personnel ;

— Les relations entre l'O.R.T.F. et les personnels artistiques devront être reconsidérées.

Du rapport Chinaud à la grève

(Suite de la première page.)

Délibérément, la commission a voulu limiter son analyse à la gestion de l'O.R.T.F. Il n'empêche que telle de ses suggestions peut prendre, dans le contexte actuel, une signification particulière : ainsi, lorsqu'elle recommande de donner une certaine autonomie à la régie de diffusion. S'il existe une suprême garantie — pour combien de temps ? — du maintien du monopole pour l'Office, c'est, en effet, bien celle de la diffusion, dont il a le contrôle.

En réponse aux questions des journalistes sur leurs positions respectives à l'égard d'une éventuelle « privatisation » d'une chaîne de TV, M. Roger Chinaud — qui est républicain indépendant — a déclaré, *« à titre personnel »*, qu'il n'était pas hostile à cette formule. En revanche, M. Robert-André Vivien — président de la commission, — qui est U.D.R., se fondant sur la loi de 1972 portant statut de l'O.R.T.F., s'y est déclaré opposé.

C'est le moment précis, également, où sont publiés les résultats d'un sondage de l'IFOP montrant que 68 % des Français seraient favorables au principe d'une télévision indépendante de l'O.R.T.F.

Tels sont, avec la grève qui risque de s'étendre, les éléments du dossier que les ministres, à la demande de M. Giscard d'Estaing, trouveront à l'Elysée sur la table du conseil le 3 juillet. Deux ans, jour pour jour, après l'adoption de la loi modifiant le statut de la radiotélévision et réaffirmant le monopole de l'O.R.T.F., le gouvernement révisera-t-il son jugement et proposera-t-il, en faveur d'une chaîne détachée de l'Office, un nouvel aménagement des dérogations déjà prévues dans la loi du 3 juillet 1972 ?

CLAUDE DURIEUX.

TANDIS QUE LA GRÈVE DES TECHNICIENS SE POURSUIT

LES SYNDICATS REJETTENT un mémorandum de la direction

Après la décision de la C.G.T. de participer au mouvement, la grève des techniciens est générale ce vendredi 21 juin à l'O.R.T.F. Le programme minimum continue d'être appliqué.

Une assemblée générale des personnels en grève devait se prononcer ce vendredi sur la suite à donner à l'action des syndicats, tandis que les délégués de la F.S.U. et de la C.G.T. étaient reçus par M. Marceau Long.

Jeudi soir, les représentants syndicaux ont rejeté un mémorandum de la direction générale, et qui, selon les indications qu'ils ont données, contenait notamment les propositions suivantes :

« Refondre l'échelonnement salarial des techniciens d'exploitation et l'améliorer en relevant la valeur des échelons et les sommets de l'échelle de ces personnels ainsi qu'en en augmentant de façon importante les possibilités de promotion en échelle exceptionnelle. Ces différentes mesures permettraient de réduire sensiblement les écarts salariaux entre la rémunération des techniciens d'exploitation et les techniciens supérieurs. Complétées par le fonctionnement normal du statut, elles permettraient également d'offrir des possibilités de promotion à la quasi-totalité des techniciens d'exploitation. En ce qui concerne les personnels administratifs, plusieurs améliorations ont été proposées dans le but de reclasser des agents d'administration en maîtrise, de procéder à des promotions et d'accroître le contingent de l'échelle exceptionnelle agent d'administration. »

A la Fédération syndicale unifiée, on déclare après le rejet du mémorandum, que *« cette proposition est dans sa nature même contraire à la revendication, et nous la tenons pour une véritable provocation »*.

Jeudi, les dirigeants syndicaux déclaraient que si les menaces sur le monopole et sur la garantie de l'emploi se précisaient, *« il faudrait se préparer à une grève générale de tout le personnel de l'Office, grève générale qui risquerait d'être aussi dure et aussi difficile que celle de mai-juin 1968 »*.

PRESSE

UNE PROPOSITION DE LOI SUR LE STATUT DES JOURNALISTES-PIGISTES

La commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi de M. Jacques Cressard (U.D.R., Ille-et-Vilaine), rapportée par M. Georges Fillioud (P.S., Drôme), tendant à faire bénéficier les journalistes « pigistes » des dispositions prévues par la loi de 1935 relative au statut professionnel des journalistes.

La commission a retenu que les journalistes pigistes — mille cent personnes environ — ne peuvent invoquer les dispositions du code du travail applicables aux journalistes salariés et que la convention collective de la presse ne leur est pas applicable. Afin de normaliser une situation de moins en moins acceptable, le rapporteur a donc proposé que soit présumée l'existence d'un contrat de travail entre le journaliste et l'entreprise de presse. Il a toutefois précisé qu'il convient de limiter l'application de cette réforme aux journalistes professionnels.

Enfin, le rapporteur a proposé que le bénéfice du statut soit accordé aux journalistes collaborant à plusieurs entreprises de presse.

Les commentaires de la presse

L'HUMANITE : le résultat d'un système antidémocratique.

« En fait, les commissaires n'ont trouvé à l'O.R.T.F. que la situation résultant d'un système centralisé et antidémocratique. Les tares, les vices de fonctionnement, les mécanismes kafkaïens, dénoncés parfois dans ces pages — et dont les promoteurs du privé feront des gorges chaudes — sont précisément les fruits verreux des structures qui ont retiré toute responsabilité aux personnels, ouvriers, techniciens, administratifs, réalisateurs, producteurs. »

(JEAN ROCCHI.)

LA NATION : que la médication soit bonne.

« L'énumération des vices connus ou cachés de l'Office ne passionnera guère les auditeurs de la radio et les téléspectateurs. Pas plus que l'ordonnance en trente remèdes pour guérir le malade.

» L'usager attend donc des pouvoirs publics qu'ils fassent leur devoir. Les élus de la nation sont allés mettre leur nez dans les comptes. A partir de là, si on peut faire que les choses aillent mieux, qu'on le fasse. En douceur ou vigoureusement. L'essentiel est que la médication soit la bonne. »

(CLAUDE LEMONON.)

LIBERATION : vers la privatisation ?

« Tout cela n'est-il pas une manière pudique d'expliquer que seule une « certaine » privatisation est la solution ? Chinaud ne veut choquer personne, mais il demande aux parlementaires de constater avec lui que l'O.R.T.F. est très malade. Et donc de proposer le remède : une gestion capitaliste moderne avec une politique commerciale dynamique ; regardez comment Sylvain Floirat a réussi avec Europe 1, sans jamais une grève, soulignons-le... le rêve, en somme ! »

(ANTOINE CHAUTRE.)

COMBAT : un contrat de gâchis.

« Le rapport Chinaud-Vivien est une dénonciation féroce de toutes les carences de l'Office, et elles sont nombreuses. Il servira de base à la réforme que concoctera Jacques Chirac à la demande de Giscard. Et il sera très facile au gouvernement, à partir des constats de gâchis et d'incapacité d'un monopole inadéquat, de justifier la création d'une télévision privée, via une société gérée par la SOFIRAD, tout en laissant à l'Office le monopole de la diffusion. C'est ce que Combat *avait déjà annoncé. »*

(LUCE PERROT.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : au bénéfice des puissances d'argent.

« Ainsi, l'O.R.T.F. se sera-t-il condamné lui-même. Indépendamment du débat sur le principe du monopole, son démantèlement va aller au bénéfice des puissances d'argent, et c'est sur ce point qu'on peut nourrir les plus sérieuses appréhensions. Livrer au profit et à la concurrence l'information et la culture populaire comporte en effet un risque grave, dans la mesure où il ne s'agit pas d'objets de consommation au sens généralement admis. L'argent ne s'est mis que très rarement au service de l'élévation du niveau culturel des peuples.

» La grande responsabilité de l'O.R.T.F. tient dans le fait que, doté de moyens puissants, considéré comme un service public, échappant au profit et donc dispensé de l'obligation de rentabilité — on en sait quelque chose ! — il a lui-même failli à cette mission culturelle. »

(PHILIPPE TESSON.)

L'AURORE : il est moins cinq...

« Pendant que l'on parle ainsi aux Français de leur télévision, celle-ci est muette ou presque. Et elle ne produit plus rien.

» Le téléspectateur, alerté par ce rapport sur ce dont il se doutait, trouvera cette grève encore plus inadmissible.

» Mais il n'est peut-être pas mauvais, après tout, que tout cela se produise en même temps. Ne serait-ce que pour démontrer à la direction que certaines revendications justifiées, qu'elle dit « insupportables », pourraient être satisfaites si elle faisait preuve de plus de rigueur dans sa gestion.

» Ne serait-ce aussi que pour inciter les syndicats à s'intéresser aux abus qu'ils n'ont jamais dénoncés, à une prolifération qu'ils n'ont jamais réellement mise en cause, parce qu'elle nourrit leur puissance.

» Ne serait-ce, enfin, que pour inciter les uns et les autres à un sursaut commun. Il est moins cinq, docteur Long ! »

(DOMINIQUE PADO.)

EUROPE 1 : pas de demi-mesure.

« C'est l'ensemble des moyens audio-visuels qui est mis sur la sellette, et pour lesquels M. Giscard d'Estaing fait dire qu'il ne se contentera pas de demi-mesure.

» En clair, cela veut dire peut-être qu'on ne va pas se préoccuper seulement de l'O.R.T.F. et de sa gestion bizarre, mais se préoccuper aussi d'une privatisation partielle d'une chaîne par l'intermédiaire de la SOFIRAD, mais se préoccuper encore, parce que c'est l'avenir, de la télédistribution par câble. (...) Les hommes qui dirigent l'Etat et ceux qui sont dans l'opposition ont le devoir de réfléchir au-delà, à ce que sera l'information et ses vecteurs à cinq ans, à dix ans.

» La énième crise de l'O.R.T.F., la énième grève, le énième rapport auront eu alors le mérite d'être les révélateurs de problèmes pour lesquels, jusqu'à présent, on se contentait de remèdes de bonne femme, de faux-semblants présentés à grand son de trompe pour que, une fois le silence revenu, tout recommence comme avant. Et si, cette fois, c'était la bonne ! Chiche ! »

(GEORGES LEROY.)

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Une « Phèdre » de Racine parrainée par Bunuel

Une seconde ! Ne partez pas ! La saison n'est pas finie ! Voici, dans une cave près de l'Hôtel de Ville, une surprise : la Phèdre *de Racine jouée de telle manière qu'elle provoque, pendant les cinq actes, le fou rire. Or le travail du metteur en scène et des comédiens est tout à fait sérieux, et cette* Phèdre *est passionnante.*

D'abord, chacun des personnages est sorti du bain culturel collectif et acquiert une individualité.

Hippolyte (Alexis Danavaras) pourrait être un étudiant en sociologie libanais, joli garçon, qui soigne subrepticement son accent oriental, a du goût pour les hommes, mais va séduire votre fille, qui, elle, sait qu'Hippolyte fait partie d'un commando palestinien. Théramène (Patrick Colin) pourrait être le chef du protocole de l'Elysée ; sa redingote est trop large, parce qu'il a gardé sans doute, par-dessous, sa tenue d'homme-grenouille ; Théramène fait du renseignement, par goût du risque ; il lit Michel Foucault, Thérèse d'Avila ; il a aussi quelque chose de Michel Jobert, ou de Talleyrand. Thésée (Jacques Paillard) pourrait être un Raoul Salan qui, à force de lire Confucius dans le texte, est devenu dominicain, mais a gardé ses fonctions de général de corps d'armée.

Œnone (Sarah Sterling) est géniale. Elle pourrait être la veuve d'un contrôleur des poids et mesures à Ruffec en 1905, qui est devenue à la fois tenancière de la maison close et directrice de l'institution de jeunes filles, ou, mieux, du Bon Pasteur. Elle finira ses jours comme gouvernante du chef du groupe radical-socialiste à la Chambre. Aricie (Martine Deconinck) est à notre avis la meilleure Aricie de ces dernières années. Elle est, de toute évidence, une gosse de l'Assistance publique qui a fugué, a été reprise et mise en prison, a refugué, est devenue l'égérie d'une bande de jeunes délinquants intelligents et révoltés de la Plaine-Saint-Denis, et qui maintenant aide des infirmières à faire des interruptions de grossesse gratuites en milieu ouvrier. Il est formidable qu'une si jeune actrice parvienne à mettre tant de force et tant de cœur dans un rôle si classique, que de plus elle interprète avec une rare exactitude (mais tout le secret de cette Phèdre *insensée est là).*

Phèdre (Marie-France Santon) est Phèdre. C'est la seule qui se maintient dans les frontières du personnage. Mais là elle se livre à un éclairage sélectif de toutes les réactions inscrites dans le texte. Le regard, les mains, le dessin des lèvres, la polyphonie de la voix, jouant chacun un jeu distinct, dégagent les différents emplois de chaque mot. C'est une Phèdre sans cesse en rupture d'elle-même. Elle ne croit à rien.

Il ne faut jamais oublier que dans la Phèdre *de Racine les acteurs de la tragédie s'arrachent les cheveux, se fendent la robe, sont prêts à tuer ou à se tuer, parce qu'ils se heurtent à un affreux adultère et à un immonde inceste. Or à tout moment chacun d'eux — et tous ensemble — sait pertinemment qu'il n'y a, en fait, ni adultère ni inceste. On hurle et on meurt pour rien. Là est tout l'intérêt de cette pièce singulière. Et les rires énormes que Marie-France Santon provoque dans la salle par des nuances de jeu très délicates, imperceptibles, prouvent que cette actrice dévoile à merveille et le rôle et la pièce.*

Panope (Patrick Busignies) et Ismène (Micheline Welter) donnent un relief remarquable à deux rôles souvent négligés, lui en faisant flotter son texte entre Kierkegaard et l'hypnose, elle en colorant ses interventions d'un vice presque terroriste, avec le sourire.

Costumes : Hippolyte, Thésée, Panope, sont vêtus comme des officiers de l'empereur Maximilien au Mexique. Les femmes ont des robes de Poiret, ces robes de crêpe de Chine couleur ciel couvert ou terre arable que les femmes savantes de 1920 mettaient pour aller boire le thé chez Potel et Chabot. Nous avons dit que Théramène est en redingote.

Décors : ils sont « rêvés », c'est-à-dire qu'ils sont projetés sur le fond de la scène, mais aussi sur les accessoires, sur les acteurs, comme des images de cinéma. Ce procédé, qu'une troupe de Chicago avait déjà utilisé avec brio l'année dernière à Nancy, a un double effet : il intériorise le décor, il l'incorpore à l'action, à l'esprit des personnages et, en même temps, il le sort à l'air, au vent, le décor devient une stratosphère sous-marine dans le « milieu » de laquelle les personnages sont délivrés, décollés.

Comme Régis Santon, le responsable de la chose, a plaqué sur ce rêve visuel des musiques connues d'une charge onirique intense, le sentiment général est parfois assez merveilleux : par exemple Phèdre, glacée, acide, mais en pleine crise, est comme mangée par un délire architectural à la Carpaccio pendant que du Prokoviev entraîne le tout dans une ronde presque enfantine.

Cette Phèdre*, d'une ironie terrible, cette* Phèdre *métèque, mallarméenne, romanichelle, pure comme le point du jour, scandaleuse, a un parrain — et c'est la première fois que nous rencontrons ce parrain au théâtre : Luis Bunuel.*

Oui, Bunuel est là-derrière : sa corrosion, sa gentillesse, son culot, sa dimension, ses farces. Son côté fichaise aussi, pas bêcheur. Racine et Bunuel, bras dessus, bras dessous, avec des jeunes charmants qui leur servent le chocolat chaud, quel bonheur !

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Essaïon, 41, rue du Temple, 22 h. 30.

Musique

MARC PINCHERLE EST MORT

Un grand musicologue

Marc Pincherle, président honoraire de la Société française de musicologie et critique musical des « Nouvelles littéraires », est mort brusquement jeudi à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Il en est des musicologues comme des savants et des érudits : les meilleurs sont aussi les plus amoureux de leur art et les plus proches de la vie.

Marc Pincherle était l'un des plus grands musicologues français. Respecté de ses pairs dans le monde entier, cela n'a, hélas ! pas suffi à lui assurer la fin de vie aisée qu'auraient dû lui mériter tant de travaux de haute qualité, ceux sur Vivaldi particulièrement, auquel il a consacré quarante ans de sa vie et qui lui doit, pour une large part, sa gloire posthume.

Ses œuvres de longue haleine, où l'intuition la plus lucide s'unit à une critique historique impitoyable, étaient vivifiées par un contact permanent avec l'actualité musicale qu'il n'a pas cessé d'observer avec une curiosité toujours neuve. Un style vif, pointu, préférant l'expression juste à la phrase ronflante, d'un enthousiasme et d'un humour sous-jacent qu'il ne laissait pas déborder, s'interdisant de majorer ou de minorer le diagnostic de la science et de la sensibilité. Il réservait l'ironie cinglante pour les musiciens prétentieux et les pseudo-musicologues, notamment les plagiaires dont il avait beaucoup souffert.

S'il s'impatientait de ne pas comprendre les plus récentes manifestations de la musique contemporaine, il n'aurait jamais accepté de transiger avec la mode. Une longue vie, souvent difficile, deux guerres durement éprouvées, l'inclinaient parfois au pessimisme. Ami sûr et délicat, intransigeant et intègre, il était l'honneur de notre profession, selon une expression qui n'a jamais été plus juste. Il avait choisi pour épitaphe cette phrase de Faguet sur Brunetière : « Il fit très bien son métier de critique qui consiste à exciter à penser. »

JACQUES LONCHAMPT.

[Né à Constantine le 13 juin 1888, Marc Pincherle, après des études au prytanée militaire de La Flèche, fut à la Sorbonne l'élève de Romain Rolland, Louis Laloy et André Pirro, ses maîtres en musicologie. Le manuscrit de sa thèse de doctorat sur Vivaldi fut anéanti par un obus allemand pendant la guerre de 1914, dont il ramena trois blessures, trois citations, la Croix de guerre et la Légion d'honneur. Il devait être fait prisonnier en 1940 et passait la guerre à l'oflag XVII A, où il organisa conférences et concerts avec un succès dont cet homme pudique parlait avec une vive émotion.

Marc Pincherle a mené de front une œuvre de musicologue et une carrière de critique musical. Rédacteur en chef du *Monde musical* (1925-1927), puis de la revue *Musique* (1927-1930), il collabora à de nombreuses publications françaises et étrangères, tenant depuis 1945 la rubrique musicale des *Nouvelles littéraires*. Son ouvrage majeur est sans conteste *Antonio Vivaldi et la musique instrumentale* (1948). Il a réédité les œuvres anciennes de Lully, Guillemain, Mondonville ; consacré de nombreux ouvrages au violon et aux violonistes. Et tous ses livres font autorité, notamment *Corelli*, *Leclair*, *Albert Roussel*, son *Histoire illustrée de la musique*, *le Monde des virtuoses*, etc. Il a publié aussi les textes de sa précieuse collection d'autographes, musiciens peints par eux-mêmes.

Il était président honoraire de la Société française de musicologie (qu'il a dirigée de 1948 à 1956). Président de l'académie Charles Cros, membre associé de l'académie royale de Belgique, il avait assuré la direction artistique de la maison Pleyel de 1927 à 1955. Il fut, dès sa fondation, et pendant de longues années, le secrétaire général du festival d'Aix-en-Provence. Il était officier de la Légion d'honneur.]

■ Pour l'inauguration de l'exposition Trois siècles d'histoire aux Invalides, une évocation historique à grand spectacle de Thierry Maulnier et Marcelle Tassencourt, sera présentée dans la grande cour, les 21, 22 et 23 juin, à 21 heures.

■ M. Jacques Rigaud, membre du Conseil d'Etat, ancien directeur de cabinet de M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles, a été nommé membre de la commission de sélection des festivals cinématographiques. Il succède à M. Jacques Monod, délégué général à l'aménagement du territoire, démissionnaire depuis plusieurs mois.

Cinéma

« COMMENT RÉUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD »

Un représentant en vermouth frelaté et en horloges à carillon réussit à placer sa camelote en apitoyant la clientèle sur son sort. Son numéro de pleurnicherie lui vaut les bonnes grâces d'un nymphomane richissime et un poste de directeur dans un palace parisien. Interviennent de multiples comparses : une stripteaseuse sentimentale et masochiste, un planiste neurasthénique, une hôtesse croqueuse de P.-D.G., un don Juan beau parleur, dont les destins se croisent et s'enchevêtrent.

L'irrésistible ascension de son pleurnichard (le charmant Jean Carmet) ne semble guère avoir inspiré Michel Audiard, qui délaisse rapidement le bonhomme au profit des autres personnages. Le film part alors dans toutes les directions, les scènes s'enchaînant les unes aux autres sans qu'on sache très bien où l'auteur veut en venir. Du moins les comédiens mettent-ils les bouchées doubles. Jean-Pierre Marielle, en mariolle mirobolant, et Jean Rochefort, en paumé dostoïevskien, sont très drôles. Côté dames, Jane Birkin est une délicieuse effeuilleuse, et Evelyne Buyle joue à merveille les suicidaires explosives. — J. B.

★ Berlitz, Cluny-Palace, Gaumont-Bosquet, Gaumont-Ambassade, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Sud, Wepler, Domino Mantes, Les Mureaux, Vélizy, C2L Versailles, Publicis Défense, L'Aviatic Le Bourget, Club Maisons-Alfort, Belle Epine, Gamma Argenteuil.

LE CONSEIL DE PARIS CONCÈDE LA GAITÉ-LYRIQUE A Mme SILVIA MONFORT

Le Conseil de Paris a accordé jeudi soir, sur proposition du préfet, et par 59 voix contre 30, la concession du Théâtre de la Gaîté-Lyrique, pour une durée de trois ans, à Mme Silvia Monfort et à l'équipe d'animation de l'ancien Carré Thorigny. Le contrat du nouveau Centre d'animation des Halles et du Marais prend effet le 1er octobre. Il paiera à la Ville une redevance symbolique de 100 F par an.

Vendredi 21 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Don Quichotte.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.
Odéon, 20 h : Par-dessus bord.
Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h 30 : Phèdre ; Grand Théâtre, 20 h 30 : Troïlus et Cressida.
Théâtre de la Ville, 20 h 30 : Festival de musique russe et soviétique.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : Cinéma (Quinzaine des réalisateurs).

Les autres salles

Antoine, 20 h 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h : le Sexe faible.
Biothéâtre, 22 h 30 : Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère.
Capucines, 20 h 45 : Seul le poisson rouge est au courant.
Carré Thorigny, 20 h. : Mon œil.
Cartoucherie de Vincennes. — Atelier de l'Epée-de-Bois, 20 h. 45 : Locos.
Centre culturel suédois, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux sans toi.
Ecole normale supérieure, 20 h. 30 : la Mort du Dr Faust.
Européen, 21 h : Le Grand-Guignol revient.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Inter Club, 21 h : Cyglamour et le pape.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : les Horsains ; 24 h : Prison-corps.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.
Montparnasse, 21 h : Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ?
Mouffetard, 20 h 30 : Michaux-Artaud.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 15 : En attendant Godot.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Saint-André-des-Arts, 20 h. 30 : Hommage à Pablo Neruda ; 22 h. : Ph. Pouchain.
Théâtre de la Cité internationale, — La Resserre, 21 h : Cycle Samuel Beckett. — Grand Théâtre, 21 h. : Antigone. — La Galerie, 21 h : le Nuage amoureux.
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h 30 : Phèdre. — Salle II, 20 h. 15 : Clavecin ; 21 h. 30 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre de la Fortune, 21 h. : Toujours aussi con ?
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : le Jour de la dominante.
Théâtre Nuit - Le Poteau, 18 h. 30 : Pour les enfants et pour les raffinés.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; 23 h. : A or J & Cie.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Do you speak martien ? ; 22 h. 15 : Sa négresse Jésus ; 23 h. 30 : la Voix T.P 74.
Troglodyte, 20 h. 30 : Xâhât.
Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

Les théâtres de banlieue

Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard, 21 h. : Pia Colombo.
Ivry, théâtre, 21 h. : la Jalousie du Barbouillé.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h 30 : Fils Carlos décédé.
Saint-Germain-en-Laye, église, place du Château, 21 h. : M.-Cl. Alain, orgue, et le Quintette de cuivres Ars Nova (Pezel, Bœhm, Chaynes, Bach, J. Alain).
Valenton, M. J. C., 21 h. : J'ai d'la chance.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Danses et rythmes contemporains.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS
Théâtre, hôtel de Rohan-Strasbourg, 20 h. 45 : Othello ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; hôtel de Marle, 21 h : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes suédoises ; square Langlois, 20 h. 30 : Ph. Duval, mime ; 20 h. 45 : Arnaud et Gaël ; hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Ensemble Bourbon, et 22 h. : Jacques Legay.
Rue de l'Hôtel-Saint-Paul, 18 h. 30 : Animation populaire.
Musique, hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : B. Job, piano (Schubert, Chopin, Liszt, Ravel).

NUITS DES INVALIDES
Cour d'honneur, 21 h. : le Bourgeois gentilhomme.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Square Gabriel, 20 h. 30 : les Comédiens de l'Etincelle.

GALA DE L'UNION DES ARTISTES
Cirque d'Hiver, 23 h. : le Japon.

MAI DE VERSAILLES
Château, de 16 h. 30 à 23 h. : Concert - promenade (Couperin, Charpentier, Rameau, Campra) ; rue de la Chancellerie, 20 h. 45 : Ensemble de cuivres O. Masson (Gabrieli, Sor, Paganini, Martinon, Debussy, Milhaud).

Les concerts

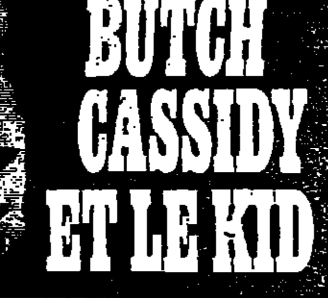
Hôtel Herouet, 20 h. 15 : S. Escure, piano, et le Trio Revival (Bach).
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Quatuor Borodine (Tchougaev, Tchaïkovski, Chostakovitch).
Théâtre Essaïon, 20 h. 15 : B. Haudebourg, clavecin (Bach, Rameau, Cimarosa).
Salle E.-Hénaff, 20 h. 30 : Ensemble populaire de Paris.
Salle Pleyel, 21 h. : Orchestre national, dir. M. Janowski (Strauss, Wagner).
Sainte-Chapelle, 21 h. : New Chamber Orchestra, dir. R. Zollman (Hændel, Vivaldi).

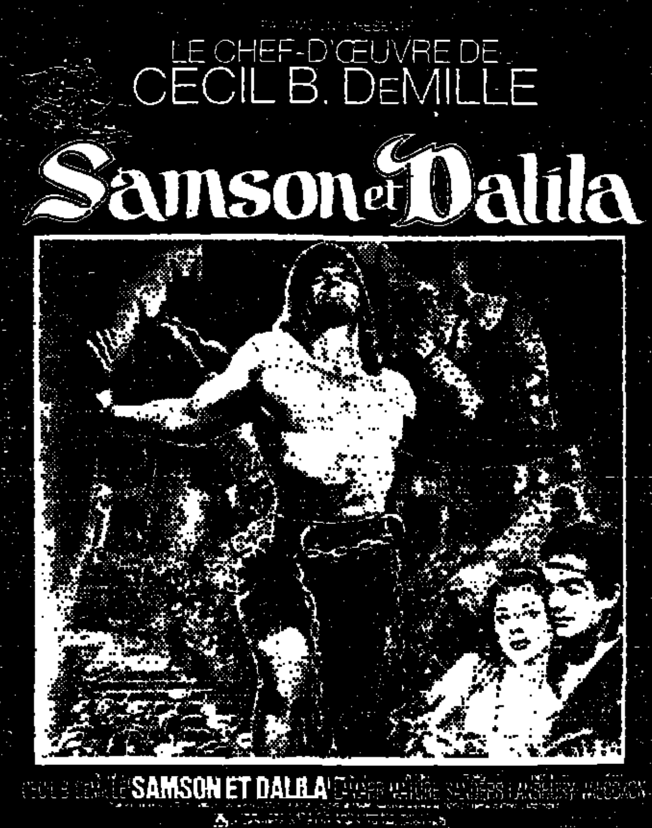
Le jazz

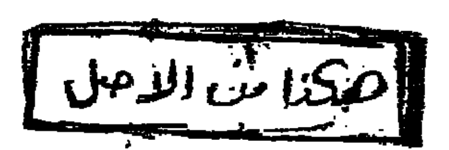
Carré Thorigny, 21 h. 30 : Jim Archer.
Théâtre Essaïon, 23 h. : Martial Solal.
Théâtre Présent, 21 h. 30 : Pop Music Festival.
Salle Wagram, 21 h. : Catherine Ribeiro + Alpes.

La danse

Espace Cardin, 20 h. 30 : Peter Gross et sa compagnie.
Palais des sports, 21 h. : Rudolf Noureev.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : les *Grands* Ballets canadiens.
Musée Guimet, 20 h. 30 : Musique et danse de l'Inde.
Henri - Varna - Mogador, 20 h. 45 : Danses nationales d'Espagne.







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Bel Ami, de L. Daquin ; 18 h. 30 : Drôle de frimousse, de S. Donen ; 20 h. 30 : Fenêtre sur cour, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30 : Good Time Wonderful Time, de L. Rogosin, en présence de l'auteur ; 0 h. 30 : le Monstre, de V. Guest.

Rue d'Ulm, 19 h. 30 : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 21 h. : les Tueuses, de K. Shindo.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Chps-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive gauche, 6e (548-26-36) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; v f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70) Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Murat, 16e (288-99-75), Cambronne, 15e (734-42-96).

LA BONZESSE (Fr.) (**) : George-V, 8e (225-41-46), Boul' Mich, 5e (033-48-29), Passy, 16e (288-62-34), Paramount - Maillot, 17e (747-24-24), Triomphe, 8e (225-45-76).

LA CONVERSATION SECRETE (A., v. o.) : Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).

LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v. o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet 11e (700-51-13)

LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38, Gaumont-Champs-Elysées SF2, 8e (359-04-67).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

FRANCE S A. (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

IL ETAIT UNE FOIS ZAPATA (Mex., v.o.) : Cinoche de St-Germain, 6e (633-10-82).

JIMY HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33).

1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).

MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).

LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C., 2e (236-55-54), Clichy - Pathé, 18e (522 - 37 - 41), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13)

LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

SWEET MOVIES (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48)

STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Victor-Hugo, 16e (727-49-76), Caravelle, 18e (387-50-70).

THE NICKEL RIDE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), Médicis, 5e (633-25-97), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Cambronne, 15e (734-42-96).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Tourelles, 20e (636-51-98).

TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Dragon, 6e (548-54-74) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), UGC Marbeuf, 8e (225-47-19), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Max-Linder, 9e (770-40-04), Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Magic-Convention, 15e (828-20-32).

UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount - Elysées, 8e (359-49-34), Paramount - Opéra, 9e (073-34-37), P. L. M.-Saint-Jacques, 14e (326-22-17), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).

Les films nouveaux

AU PAYS DE L'EXORCISME, film italien de U. Lenzi. — v.o. : Grands-Augustins (6e) (633-22-13) ; v.f : Marotte (2e) (231-41-39), Scala (10e) (770-40-00), Terminal - Foch (16e) (704-49-53), Méry (17e) (522-59-54).

AXEL, film allemand de R. von Praunheim. — v.o : Marais (4e) (278-47-86).

COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD, film français de M. Audiard, avec J. Carmet, J.-P. Marielle et S Audran. — Berlitz (2e) (742-60-33), Wepler (18e) (387-50-70), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Cluny-Palace (5e) (033-07-76), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Bosquet (7e) (551-44-11), Ambassade (8e) (359-19-03), Victor-Hugo (16e) (727-49-75).

LA COURSE EN TETE, film français de Joël Santoni, avec E. Merckx — Gaumont-Sud (14e) (331-51-16), Pathé-Clichy (18e) (522-37-41), Quintette (5e) (033-35-40), Maxeville (9e) (770-72-87), Gaumont-Sud (14e) (331-51-16).

LE COISINIER DE LUDWIG, film allemand de M. Syberberg — v.o. : Marais (4e) (278-47-86).

FEMMES AU SOLEIL, film français de Liliane Dreyfus, avec Juliette Mayniel, Geneviève Fontanel. — Maxeville (9e) (770-72-87), St-Lazare Pasquier (8e) (387-56-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Gaumont - Sud (14e) (331-51-16), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), Quintette (5e) (033-35-40), Jean-Renoir (9e) (874-40-75)

HOSPITAL, film américain, de F. Wiseman. — v.o. : Marais (4e) (278-47-86)

LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS, film franco-tchèque de J. Jakubisko. — v o. : Pagode (7e) (551-12-15).

OPERATION HONG-KONG, film américain de H. Levin et D Nowell Rich. — v.o. : Studio Cujas (5e) (033-89-22), Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f. : Rex (2e) (236-83-93), Telstar (14e) (331-06-19), Rotonde (6e) (633-08-22).

Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE, film français de R. André, avec C. Marin et M Galabru. — Ermitage (8e) (359-15-71), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Paramount-Gobelins (13e) (707 - 12 - 28), Maine - Rive gauche (14e) (567-06-96), Paramount - Orléans (14e) (580-03-75), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26).

APPASSIONATA, film italien de T. Cervi, avec G. Ferzetti, O. Mutti et E. Giorgi. — v.o. : Arlequin (6e) (548-62-25), George - V (8e) (225-41-46) ; v.f : Capri (2e) (508-11-69), Plaza (8e) (073-74-55), Paramount - Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Montmartre (18e) (606-34-25), Galaxie (13e) (580-76-86), Paramount - Gaîté (14e) (326-99-34), Grand Pavois (15e) (531-44-58), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37).

LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Murat, 16e (288-99-75).

LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Liberté, 13e (343-01-59).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e, (544-14-27), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 21 JUIN

PROGRAMME MINIMUM A L'O.R.T.F.

En raison de la grève du personnel à l'O.R.T.F., un programme minimum sera diffusé à la radio et à la télévision.

TÉLÉVISION : programme commun aux trois chaînes.

20 h. Journaux télévisés (chaînes I et II).
20 h. 35 Film d'espionnage : « Station 3 ultra-secrète », de J. Sturges.
22 h. 20 Documentaire : Les poètes : Yves Bonnefoy. Réal. J.-P. Prévost.

RADIO : musique ininterrompue ; bulletin d'information à 19 heures.

Radios périphériques :

EUROPE 1 : 19 h., Europe-soir ; 20 h. 5. Radio 2 ; 22 h. 30, Europe-Panorama.
R.T.L. : 19 h., *Journal* : 21 h., *Poste restante* ; 22 h., R.T.L.-Digest.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice.

SAMEDI 22 JUIN

● CHAINE I

(Sous réserves en raison des grèves.)

19 h. 20 Coupe du monde de football : Allemagne de l'Ouest - Allemagne de l'Est.
Match retransmis de Hambourg.
20 h. 30 Coupe du monde de football : Allemagne de l'Ouest - Allemagne de l'Est.
21 h. 20 Dramatique : « la Trahison », de M. Vianet, Ch. Watton. Réal. A. Boudet. Avec Cl. Vernier, M. Cuvelier, V. Vilers.

● CHAINE II (couleur)

15 h. 50 Coupe du monde de football : Ecosse-Yougoslavie.
17 h. 50 Documentaire : Les marionnettes japonaises du Bunraku.
18 h. 15 Actualité de l'histoire : le Second Empire.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Variétés : Top à Johnny Hallyday.
21 h. 35 Série : Kung Fu. « Enchaînés ».
22 h. 25 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Magazine de l'aviation : Le ciel est à nous.
20 h. 40 Musique : « l'Infidélité déjouée », de J. Haydn. Adaptation française A. Bex et B. Chartreux. Orchestre régional de Mulhouse, dirigé par S. Zehnacker. Mise en scène P. Strosser et N. Joel. Avec A.-M. Blanzat, R. Yakar, S. Hamilton.
Opéra-bouffe écrit en 1773 et créé en mars 1974 à l'Opéra du Rhin à Strasbourg.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Emission spéciale : « Pourquoi l'homme meurt-il ? », de L. Kobrynski (réal. A. Barroux) ; 20 h., « le Prophète voilé », d'A. Khabili (1) (réal. R. Jentet) ; 22 h., *Etranger, mon ami : Les écrivains contemporains allemands* ; 22 h. 30, Café-théâtre ; 23 h., Musique classique ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes : La poésie finlandaise.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : Sur les traces de « Peer Gynt » (1) (Grieg, Mozart) ; 20 h. 30 (S.), En direct de la place de l'Archevêché à Aix-en-Provence. Deutsche Blasersolisten, direct. G. Theis : « Divertissement en si bémol K 227 » (Mozart), « Sérénade en mi bémol » (R. Strauss), « Petite symphonie n° 5 » (Milhaud), « Sérénade en si bémol K 361, Gran Partita » (Mozart) ; 22 h. 30 (S.), Le tour du monde des auditeurs (Mozart, Saint-Saëns) ; 23 h. 15, Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle. En compagnie d'Olivier Messiaen ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 23 JUIN

● CHAINE I

14 h. 30 Coupe du monde de football : Uruguay-Suède.
Match retransmis de Dusseldorf.
19 h. 10 Discorama, de D. Glaser.
20 h. 45 Film : « la Chasse à l'homme », d'Ed. Molinaro (1964), avec J.-P. Belmondo, J.-Cl. Brialy, Cl. Rich.

● CHAINE II (couleur)

13 h. 30 Reportage : La paille de l'autre, de M. Anthonioz et I. Barrère.
La crise du Watergate et le rôle de la presse et de la télévision américaines
14 h. 20 Film : « Libre comme le vent », de R. Parrish (1957), avec R. Taylor et J. Cassavetes.
Western construit sur un conflit entre deux frères. L'aîné est un non-violent, le plus jeune veut affirmer sa supériorité à coups de revolver
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 30 Coupe du monde de football : Italie-Pologne.
22 h. 15 Archives du XX[e] siècle, de J.-J. Marchand. Entretien avec Cl. Levi-Strauss.
23 h. 25 Ciné-club : Cycle Stroheim : « Folies de femmes (1921), avec E. von Stroheim, M. George, M. Bush. (Film muet en noir et blanc).
A Monte-Carlo, un faux comte russe, acoquiné à deux voleuses qui se font passer pour des princesses, cherche à séduire la femme d'un ambassadeur américain.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 10 Essai : Mains et merveilles.
20 h. 45. Emission musicale : Carmina Burana.
X[e] anniversaire des chorales « A chœur joie ».
21 h. 25 Magazine scientifique : Portrait de l'univers, de J. Lallier et M. Tosello. Les enfants du pro-consul (rediffusion).

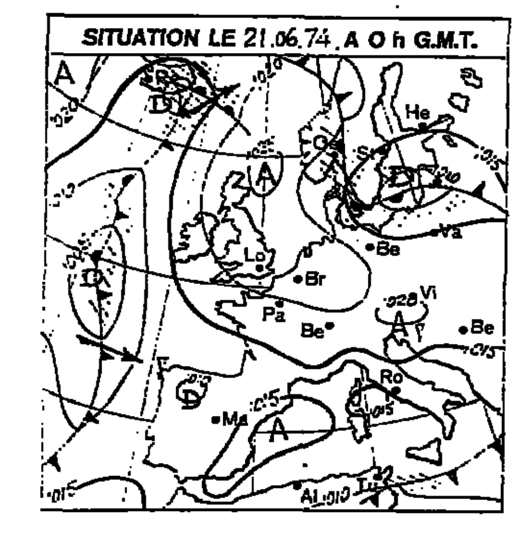
● FRANCE-CULTURE

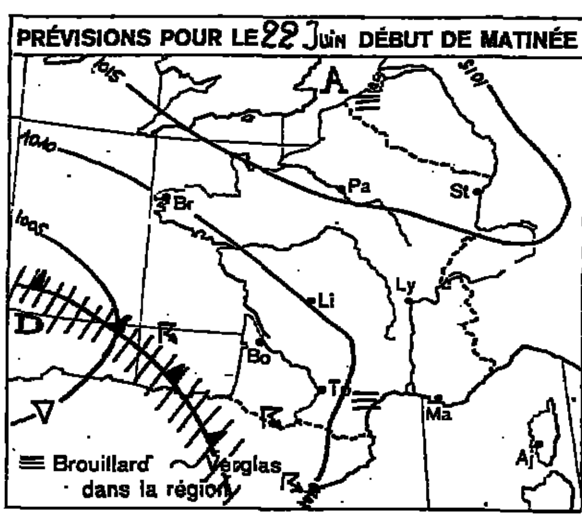
13 h. 45, « *Le théâtre de Maeterlink* », *par les comédiens-français* ; 20 h., « le Cœur du moulin », pièce lyrique en deux actes de *M. Magre*, musique D. de Séverac, avec M. Péronne, S. Michel, M. Stiot, R. Dume, B. Houdy, N. Chaudeau, Orchestre lyrique et chœurs O.R.T.F., direct. P.-M. Le Conte ; 21 h., Seconde lecture de P. Harting ; 22 h., Escale de l'esprit ; 22 h. 30, Libre parcours variétés ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques (programme non communiqué) ; 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques ; 22 h. (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. André Gorog, pianiste : « Tableaux d'une exposition » (Moussorgski), « Rhapsodies hongroises n[os] 11 et 15 » (Liszt) ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (Roberday, Couperin, Schönberg) ; 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ∇ averses ⌈̲ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid ▲▲▲ Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 21 juin à 0 heure et le samedi 22 juin à 24 heures :

Une zone anticyclonique persistera sur le nord des îles Britanniques, tandis que le champ de pression s'affaiblira sur le sud-ouest de l'Europe à l'approche d'un front froid venant de l'Atlantique.

Samedi 22 juin, ce front froid persistera sur la moitié sud-ouest de notre pays. Il sera précédé d'une évolution orageuse qui débutera le matin sur nos régions méridionales, puis qui s'accentuera en gagnant l'après-midi jusqu'à une ligne approximative Brest-Strasbourg.

Cette aggravation orageuse épargnera les régions s'étendant de la Manche au nord des Vosges, où de belles éclaircies prédomineront encore, après la disparition de quelques brumes matinales.

Les vents, faibles ou modérés, resteront orientés au secteur est sur la Bretagne et le Bassin parisien. Ailleurs, ils souffleront du secteur sud. De fortes rafales accompagneront les orages.

Les températures maximales seront en baisse sensible dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Vendredi 21 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,7 millibars, soit 764,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 juin ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Biarritz, 27 et 18 degrés ; Bordeaux, 29 et 12 ; Brest, 26 et 14 ; Caen, 21 et 11 ; Cherbourg, 20 et 13 ; Clermont-Ferrand, 25 et 9 ; Dijon, 25 et 13 ; Grenoble, 24 et 10 ; Lille, 22 et 12 ; Lyon, 25 et 13 ; Marseille, 28 et 16 ; Nancy, 22 et 10 ; Nantes, 27 et 16 ; Nice, 25 et 19 ; Paris-Le Bourget, 25 et 12 ; Pau, 29 et 14 ; Perpignan, 28 et 12 ; Rennes, 27 et 15 ; Strasbourg, 24 et 10 ; Tours, 25 et 15 ; Toulouse, 30 et 12 ; Ajaccio, 26 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 20 et 13 degrés ; Athènes, 27 et 19 ; Bonn, 21 et 10 ; Bruxelles, 22 et 12 ; Le Caire, 28 et 20 ; îles Canaries, 19 et 18 ; Copenhague, 18 et 15 ; Genève, 24 et 10 ; Lisbonne, 24 et 13 ; Londres, 25 et 14 ; Madrid, 27 et 17 ; Moscou, 24 et 14 ; New-York, 30 et 21 ; Palma-de-Majorque, 24 et 12 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 22 et 15 ; Téhéran, 42 et 25.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 874

HORIZONTALEMENT

I. Joue un grand rôle dans l'alimentation. Il suffit parfois d'une balle pour l'achever. — II. Semble être à l'origine des souvenirs les plus récents. A des objectifs très précis. Adverbe. — III. Limon. En Suisse. — IV. Evoque un état cher aux scribes. Magistrat d'un certain âge. — V. Traduit la satisfaction d'un correcteur. Pas claires du tout. — VI. Divaguer. Ne pouvait donner que des conseils chaleureux. Note. — VII. Se remarque en Bretagne. Entretient un feu local. — VIII. Nécessairement importante quand elle est grosse. Pieuse représentation. Diminue de jour en jour. — IX. Ses affaires sont importantes. Coule tant qu'il n'est pas pris. Dans le signalement d'un bon orateur. — X. Conduits. Aventurier. Abréviation. — XI. Sa mère devait bien siffler ! Préfixe. — XII. Plus il est large, plus il est généreux. C'est une question de style. — XIII. Changer de direction. Peu brillante. — XIV. Brille dans la nuit. Réchauffait un serpent en son sein. Compagne d'un solitaire. — XV. Dans une situation dramatique. Pas chères du tout.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II	■					■					■			■	
III		■						■		■	■				
IV						■		■							
V			■												■
VI						■			■	■			■	■	■
VII				■		■									
VIII							■						■		
IX					■			■	■						
X						■						■			
XI		■	■									■			
XII				■	■	■								■	
XIII								■		■					
XIV	■					■					■				
XV										■					

VERTICALEMENT

1. Aboutit à une ultime concession. — 2. Interjection. Etat dans lequel vécut longtemps Verlaine. Atomes. — 3. Mît, par exemple, un poisson sous le paillasson. Physicien indien. Eventuellement appréciées. — 4. Largement ouverte. De plus. Son morceau passe pour être délicieux. — 5. Canaux d'intérêt local. Pronom. Orientation. — 6. Points cardinaux. — 7. Doivent avoir l'esprit d'équipe. Agite les Auvergnats. — 8. Est flexible. Cousu de fil blanc. Génie. Ses points noirs ne partent pas facilement. — 9. Travailler à l'œil. Moyen de communication. Savent aussi râler. — 10. Accueillit plutôt froidement (épelé). Démonstratif. En Italie. — 11. Civilisent. — 12. Dilatent des corps. Ne fit pas circuler. — 13. De fort bon goût. Renoncerai à tout accommodement. — 14. Conviendrait fort bien à la parure d'une rosière. Est encore plus facilement louée quand elle est bien garnie. Dans le domaine de la reconnaissance, demeure intraitable. — 15. Possessif. Cachées aux regards.

Solution du problème n° 873

HORIZONTALEMENT

I. Caméléons. — II. Orateur. — III. Naturel. — IV. Disert. — V. Fin. Aï. — VI. Il. Ases. — VII. Taon. Noir. — VIII. Emotivité. — IX. Si. Erine. — X. Nô. EE. — XI. Nécessité.

VERTICALEMENT

1. Conduites. — 2. Ara. Lamine. — 3. Mat. Oô. Oc. — 4. Etudiante. — 5. Lérins. Ires. — 6. Eues. Envies. — 7. Orle. Soin. — 8. Râ. Ite. — 9. Sa. Tiare. Ré.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	29 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Presse

UN GUIDE DE L'ACTION SOCIALE POUR LES JOURNALISTES

En présence notamment de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé pour l'action sociale, M. Maurice Schumann, de l'Académie française, président de la Fondation de France, a présenté mercredi 19 juin, à Paris, un « Guide de l'action sociale », édité avec la participation de cette Fondation (1) et réalisé par le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (C.P.J.) que préside M. Hubert Beuve-Méry.

« Ce guide est d'abord destiné aux *journalistes, a déclaré M. Maurice* Schumann. S'il est un domaine où rien n'est jamais parfait, où l'on ne peut jamais s'estimer satisfait, c'est bien celui de l'action sociale, qui devient un élément majeur de l'information de notre époque. »

Rappelant les activités de la Fondation de France, M. Maurice Schumann a précisé qu'un tiers des sommes adressées à cette œuvre philanthropique qui se dévoue « dans la simplicité et dans l'austérité » *sont explicitement* destinées au fonds d'aide aux handicapés, secteur prioritaire entre tous. C'est l'une des raisons qui ont poussé la Fondation à collaborer à l'édition du « Guide de l'action sociale », instrument de travail « immédiatement utilisable pour rechercher une information précise, une définition ou une référence à un texte législatif ».

Les sujets sont abordés cas par cas, à partir des différentes *catégories relevant de l'action sociale* : les familles, les enfants et adolescents, les mères célibataires, les marginaux adultes, les handicapés, les travailleurs migrants, les personnes âgées. Un grand nombre d'associations importantes sont répertoriées à la fin de chaque chapitre. *L'ouvrage* (18 F) peut être obtenu au Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse, 33, rue du Louvre, 75002-Paris.

(1) Fondation de France, 67, rue de Lille, Paris-7[e]. Tél. 544-04-36 et 548-77-17.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 juin 1974 :

DES ARRETES

● Relatif au taux de rendement des bons du Trésor sur formules à cinq ans émis entre le 1[er] juillet et le 31 décembre 1974.

● Fixant la composition du conseil national des études de promotion sociale des collaborateurs d'architecte et nommant des membres dudit conseil.

UNE LISTE

● D'admissibilité au concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1974.

RÉGIONS

Les assemblées régionales

LES PRÉSIDENTS DE COMITÉS SE PLAIGNENT D'ÊTRE TRAITÉS EN PARENTS PAUVRES

Réunis à Paris pour la deuxième fois depuis qu'ils ont été mis en place, les présidents des comités économiques et sociaux des différentes régions ont, le 20 juin, reçu à déjeuner leur nouveau ministre de tutelle, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur.

Selon M. Pierre Schneiter, président du comité économique et social de Champagne-Ardenne, que ses collègues ont choisi pour porte-parole, le grand sujet de préoccupation reste la question des rapports entre les comités économiques et sociaux et les conseils régionaux. Les comités ne sont consultés que pour avis ; les conseils délibèrent et décident. En fait, les présidents des comités estiment qu'ils sont un peu les parents pauvres de la réforme et en souffrent.

La seconde préoccupation, plus *pratique celle-ci, concerne les* moyens en hommes et en matériel donnés aux bureaux des comités : pas de secrétariat, pas de crédits, et parfois même pas de locaux.

Le ministre de l'intérieur a promis d'étudier les questions qui lui ont été soumises et doit recevoir M. Schneiter pour lui donner des réponses précises d'ici une dizaine de jours. Les présidents des comités économiques et sociaux se réuniront à nouveau le 24 octobre prochain à Nantes à l'occasion du congrès des économies régionales.

PÊCHES

Après la hausse du prix des carburants

LES PROFESSIONNELS DEMANDENT UNE AIDE ACCRUE DE L'ÉTAT

La hausse du prix du fuel continue d'inquiéter les pêcheurs français même si les prix de vente du poisson au débarquement ont été « *assez satisfaisants* » au cours des cinq premiers mois de 1974. « *Le prix de vente n'est pas fixé en tenant compte du coût de production, mais en fonction du prix des denrées concurrentes* », a rappelé M. Jean Gaudillière, président du comité central des pêches maritimes dans le rapport qu'il a présenté le jeudi 20 juin devant l'assemblée générale de cet organisme.

Les armateurs avaient demandé à l'Etat une subvention de 8 francs par hectolitre, soulignant qu'un chalutier industriel consomme un demi-litre de fuel pour pêcher un kilo de poisson. Le gouvernement a alloué pour les seuls bateaux de pêche fraîche une subvention de 20 millions de francs, ce qui correspond à 6 francs *seulement par hectolitre* pour le deuxième trimestre et un peu moins pour le restant de l'année.

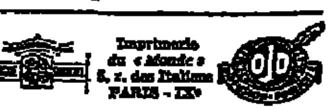
Aussi insuffisante, estiment les pêcheurs, est la dotation de 45 millions que l'Etat alloue à la pêche artisanale pour la modernisation de la flotte. De 1972 à 1973, remarque le comité central des pêches maritimes, le prix de la construction navale a augmenté de 32 % en France et de 27 % sur les chantiers étrangers.

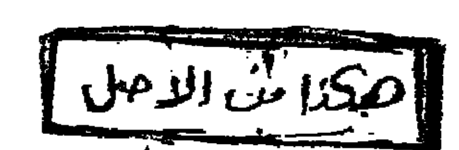
Autre préoccupation pour les armateurs français : « *L'exploitation anarchique des ressources vivantes de l'océan.* »

Au moment même où s'ouvre à Caracas la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, le comité central des pêches maritimes affirme qu'il convient de maintenir au-delà de 1982 les dérogations actuelles permettant de réserver la pêche aux populations côtières à *l'intérieur* des limites de 6 ou 12 milles. Les pêcheurs souhaitent la mise en place d'une politique de rationalisation de l'exploitation des fonds de pêche proches du littoral français.

570 000 tonnes de poissons, crustacés et mollusques pour une valeur de 1,7 milliard : les résultats de 1973 sont dans l'ensemble « *plus satisfaisants* » que ceux de l'année précédente, note le comité central des pêches. *La France se* place ainsi au dix-neuvième rang dans le monde pour le tonnage débarqué, mais au sixième rang pour la valeur de la production derrière le Japon, l'U.R.S.S., la Chine, les Etats-Unis et l'Espagne. Les prix du poisson chez les mareyeurs ont progressé de 9,1 % en 1973, soit sensiblement moins que les viandes, œufs et produits laitiers. Les Français ont consommé 10,3 % de plus de produits de la mer (12,4 kilos contre 11,2 en 1973).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





CIRCULATION

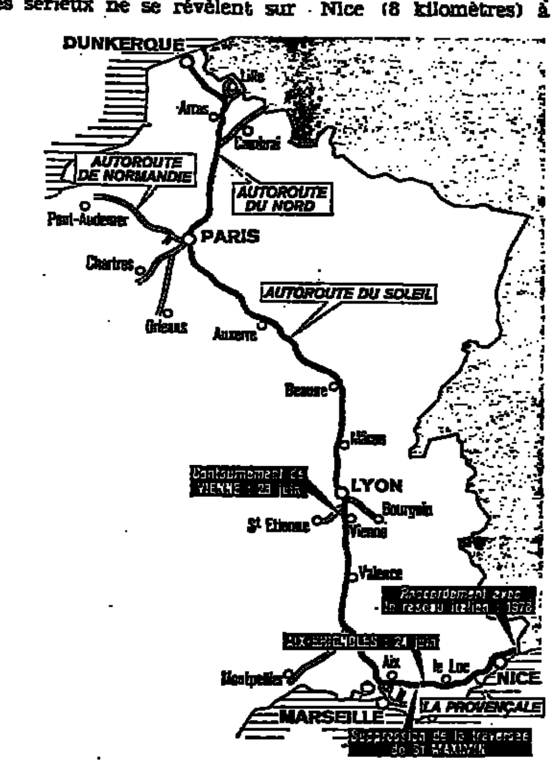
DE DUNKERQUE A NICE SANS FEU ROUGE

Cannes. — La Provençale — les élus des Alpes-Maritimes souhaitaient qu'elle fût baptisée, du moins à partir de Fréjus, l'Azuréenne — est en fait plus qu'une simple autoroute : elle est le symbole des vacances pour les flots d'automobilistes qui s'apprêtent à dévaler vers la Côte.

Elle est née dans l'Esterel, à coups de mines et de bouteurs qui ont ouvert deux chaussées noires à travers le massif de porphyres rouges, d'andésites et de basaltes. Mais elle se développe aussi bien en un trait rectiligne dans les plaines quadrillées de vignes de Saint-Maximin, de Brignoles ou de l'Argens, incise les collines calcaires du Haut-Var, effleure les contreforts des Maures. La Côte annoncée par une longue tranche médiane de lauriers roses et blancs, l'automobiliste la découvre soudain à l'approche de Cannes. Il n'a plus qu'à s'y laisser porter par la jolie Provençale.

La mise en service du tronçon Aix-Brignoles supprime enfin le dernier « bouchon » du département du Var, celui de Saint-Maximin, si pénible pour les automobilistes à l'époque des grandes migrations estivales. Il aura nécessité près de soixante-dix ouvrages d'art, dont deux viaducs sur l'Arc à la sortie d'Aix-en-Provence et un tunnel — le seul de l'autoroute A-8— sous la barre rocheuse de l'Augesse, également à proximité d'Aix. Il comprend trois échangeurs au Canet, Aix-la-Barque et Saint-Maximin, qui permettent notamment les liaisons avec la R.N. 7 et ultérieurement avec les autoroutes A et B-52, vers Aubagne et Toulon. Réalisés par la Société d'économie mixte de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur (ESCOTA), dans laquelle la Caisse des dépôts et consignations détient 52 % du capital, les travaux ont coûté environ 6,5 millions de francs le kilomètre. Le coût total du péage entre Aix et Villeneuve-Loubet s'élèvera à 22 F au tarif normal et à 18 F au tarif minoré d'hiver. De Paris à la Côte d'Azur, il faudra débourser pour une voiture de tourisme de plus de cinq chevaux 81 F.

Pour améliorer les communications militaires de l'Empire, Napoléon fit construire en sept ans, de 1806 à 1812, la route impériale n° 7 de Paris à Nice et Gênes. Si aucune restriction de crédit n'intervient d'ici là, si des impondérables sérieux ne se révèlent sur le terrain, l'autoroute Paris-Nice-frontière italienne pourrait être achevée à la fin de 1978, soit vingt et un ans après la signature du décret approuvant la concession de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur.



Les plus grandes difficultés subsistent en effet dans les Alpes-Maritimes, où le bon déroulement du programme a au moins subi une entorse avec la construction décidée pour des raisons politiques du tronçon Roquebrune-Cap-Martin-frontière italienne. Cet appendice de 10 kilomètres a englouti 265 millions de francs, mais capte actuellement seulement un trafic moyen de trois mille véhicules par jour.

Cinq sections doivent maintenant se souder entre elles : Villeneuve-Loubet-aéroport de Nice (8 kilomètres) à la fin de l'année 1976 ; aéroport-Saint-Isidore par la vallée du Var (4 kilomètres) dans le courant de 1977; Saint-Isidor - Paillon - l'autoroute urbaine nord de contournement de Nice (11 kilomètres) pour laquelle la décision de démarrage des travaux doit être prise par l'ESCOTA et proposée à l'approbation du ministère de l'équipement le 24 juin prochain; Paillon-Turbie ouest (8 kilomètres) à fin 1976; et enfin Turbie ouest-Robrune (5,4 kilomètres) à fin 1978. L'ensemble de ces opérations représente un investissement de 800 millions de francs.

Mais pour le moment, seul est réalisé le montage financier concernant le tronçon Saint-Isidore-Paillon (150 millions de francs, dont deux subventions de 18,5 millions de francs chacune, de la ville de Nice et du département des Alpes-Maritimes). La construction, très urgente, du tronçon Villeneuve-Loubet-aéroport (40 000 véhicules-jour prévus) ne paraît toutefois pas devoir être différée. Il ne resterait plus alors qu'un hiatus de 13 kilomètres que le bon sens exigerait de régler au plus vite. Le rythme des travaux est cependant lié aussi à l'évolution du trafic, laquelle dans les cinq premiers mois de 1974, a été inférieur de 4 à 5 % aux prévisions (près de vingt et un millions de véhicules ont emprunté l'autoroute Estérel-Côte d'Azur en 1973, pour une recette de 78 millions de francs).

GUY PORTE.

M. Galley : deux priorités, l'environnement et les transports en commun

A l'occasion de l'inauguration d'une partie de l'autoroute B-3 dans la région parisienne, M. Robert Galley, ministre de l'équipement, a notamment déclaré : « *J'attache à la question des nuisances une grande importance. Dans une société qui se préoccupe particulièrement et légitimement d'améliorer les conditions d'existence et la qualité de la vie, les projets autoroutiers doivent comprendre, dans les cas les plus critiques, l'insonorisation des immeubles collectifs proches de l'autoroute, voire, la réalisation d'écrans antibruit, dont la technique progresse, mais dont nous pensons qu'elle est encore coûteuse pour les résultats obtenus. Ces projets sont dès aujourd'hui, et seront encore plus demain, examinés avec toute l'attention voulue en liaison avec les intéressés.* »

Le ministre a ajouté :

« *D'une façon générale il n'est ni possible ni souhaitable à l'intérieur de la zone la plus dense de la région parisienne limitée approximativement par A-86, de satisfaire toute la demande de déplacements par les seuls transports individuels, et il faut développer les transports en commun. En fait, la capacité maximum actuelle et future de la voirie parisienne constitue la limite à ne pas dépasser pour les voies radiales entre le boulevard périphérique et A-86. C'est pourquoi, sur les grandes radiales et pour la circulation générale, nous devons plus homogénéiser le réseau qu'en accroître systématiquement la capacité. Par contre, il peut être fort intéressant de prolonger les lignes de métro actuelles et de prévoir des couloirs réservés aux transports en commun. Dans cette zone, il suffira donc d'adapter les radiales aux trafics moyens et non aux trafics de pointe.*

» *Mais, au-delà de A-86, où la densité des constructions est plus faible, il ne sera pas possible, avant longtemps, d'y développer systématiquement des transports en commun lourds, et la majorité des déplacements devront donc être assuré par les voitures particulières. La voirie devra donc être capable d'absorber les trafics de pointe. A la limite des deux systèmes, il faudra bien sûr trouver un « chapelet » de parkings de liaison assurant la rupture de charge entre les véhicules particuliers et les transports en commun, dans une zone où l'organisation du tissu urbain de la banlieue et la desserte des nouveaux pôles d'équipements ne sont possibles que grâce à un maillage routier satisfaisant, avec, en particulier, des voies de rocade de bonne qualité. C'est pourquoi la priorité routière en région parisienne va, sans conteste, à A-86. De même, nous ne devons pas négliger, pour la desserte interne de cette banlieue, le recours aux infrastructures existantes comme la ligne S.N.C.F. de grande ceinture, ainsi que des lignes de bus en site propre sur autoroute, qu'il est, à notre avis, très intéressant de prévoir sur A-86, dans l'Est.*

● UN PIONNIER DE L'AVIATION : CLÉMENT ADER. — *Icare*, revue de l'aviation française, consacre son dernier numéro à Clément Ader, l'un des premiers à croire au « *plus lourd que l'air* », un inventeur de génie très controversé dont les vues sur l'aviation militaire restent étonnantes. (*Icare*, n° 68, Cidex A. 213, 94396 Orly Aérogares. Prix : 22,50 francs.)

La commission de contrôle parlementaire se prononce en faveur d'un établissement public des télécommunications

L'Assemblée nationale a décidé, le 20 juin, de publier le rapport de la commission parlementaire de contrôle de la gestion du service public du téléphone, que présidait M. Gérard Ducray, député (rép. ind.) du Rhône, nommé depuis secrétaire d'Etat au tourisme. La principale suggestion de la commission est de créer un établissement public des télécommunications (voir nos dernières éditions de jeudi).

Au cours d'une conférence de presse, M. Jacques Antoine Gau (P.S.), vice-président de la commission, a précisé que les socialistes, les communistes et les radicaux de gauche avaient voté contre les conclusions du rapport, car ils estiment que la cause principale de la crise du téléphone réside dans l'insuffisance des moyens consacrés à l'équipement téléphonique.

Les mesures de redressement préconisées par la commission parlementaire concernent les trois domaines où elle a relevé des insuffisances.

● LE STATUT DES TELECOMMUNICATIONS : PAS DE CONCESSION AU PRIVE.

A l'unanimité, la commission a repoussé le projet de confier l'exploitation du téléphone à des sociétés privées. Elle a également jugé insuffisante la séparation en deux budgets distincts des postes et télécommunications proposée notamment par MM. Hubert Germain et Jean Royer, anciens ministres des P.T.T.

« *La commission*, précise le rapport, *s'est prononcée en faveur de la création d'un établissement public des télécommunications. Cette formule juridique lui a paru susceptible de mieux répondre à l'objectif recherché, même si elle soulève d'autres problèmes, notamment en matière fiscale et de statut du personnel. (...)*

● LES FINANCEMENTS : 13,5 MILLIARDS EN 1974.

Le rapport demande que les autorisations d'engagements pour 1974 soient portées de 10,5 à 13,5 milliards de francs. Il souhaite que « *l'enveloppe de 1975 soit fixée à 28 milliards de francs, ce qui correspondrait à un taux de croissance en valeur de 35 %. Encore ne s'agit-il que d'un minimum, dont il n'est pas sûr qu'il permettrait la croissance en volume souhaitée de 30 %.* »

La commission suggère la diversification des apports financiers : octroi de prêts du F.D.E.S., recours accru à l'emprunt, utilisation d'une partie de l'accroissement des comptes de chèques postaux des particuliers.

● LA POLITIQUE COMMERCIALE : SIMPLIFIER LES FORMALITES.

« *Il importe que les télécommunications pratiquent une politique commerciale en rapport avec la nature de son activité* », déclare la commission. Aussi définit-elle quelques objectifs à moyen terme, notamment la facturation détaillée des communications téléphoniques, la multiplication des cabines publiques et la recherche systématique des simplifications administratives, par exemple par l'unification des numéros des départements et des numéros minéralogiques.

Pour elle, la crise du téléphone ne pourra être considérée comme surmontée que si l'objectif de vingt-huit millions de lignes principales à la fin de l'année 1985 est retenu et respecté.

Plus novatrice que MM. Germain et Royer, en matière de réformes de structure, la commission parlementaire fait preuve de plus d'ambition que M. Pierre Messmer, qui avait proposé, l'an dernier, dans le programme de Provins, d'atteindre douze millions de lignes en 1978.

L'abandon de la voie express rive gauche
Le Conseil s'incline

Prenant acte de la volonté de M. Giscard d'Estaing, le Conseil de Paris a renoncé au projet de voie express rive gauche. Jeudi 20 juin, à l'Hôtel de Ville, il a adopté, par 59 voix contre 30 (groupes de la gauche), un texte précisant notamment qu'il était « sursis » à la réalisation de la voie, sauf en ce qui concerne les travaux engagés quai Saint-Bernard, entre le pont d'Austerlitz et le pont Sully. Il a décidé d'affecter les crédits libérés (100 millions de francs environ pour l'année 1974) à la construction de crèches et de maisons de retraite. Il a enfin invité l'administration à étudier les possibilités d'amélioration de circulation des autobus.

Le texte de la délibération du Conseil est le résultat d'un laborieux compromis obtenu après une longue interruption de séance. Il a permis à des groupes aussi divisés sur cette question que l'U.D.R., les giscardiens et les centristes (*Libertés de Paris*) de voter ensemble. Ce que n'aurait pas laissé croire le ton de certaines interventions faites à la tribune

Ainsi, M. René Galy-Dejean (U.D.R.), très proche collaborateur de M. Georges Pompidou jusqu'à sa mort, a regretté « *que de simples raisons électorales aient conduit à lui infliger un désaveu posthume* ».

M. Christian de la Malène (U.D.R.), rapporteur général du budget, s'est voulu réaliste : il a considéré que la voie express avait reçu un coup « quasi mortel » et que le projet était « enterré ». Il a dénoncé cette rupture de contrat de la part de l'Etat et dit au préfet Jean Verdier : « *Quelle hypothèque va désormais peser quand vous viendrez nous proposer des engagements au nom de l'Etat.* »

M. Bernard Rocher (U.D.R.), président de la commission de la voirie, s'est dit « *attristé de ce que la continuité de l'Etat ne semble pas sauvegardée* ».

Par la voix de M. Bertrand de Maigret, les républicains indépendants ont tenté d'expliquer comment ils pouvaient se satisfaire de la condamnation du projet, alors qu'ils avaient toujours voté en sa faveur. Et M. de Maigret n'a pas craint d'affirmer à ce sujet qu'il ne s'était pas, à l'époque, senti « *en communion avec la majorité* », mais qu'il avait voté « *par solidarité avec elle* ».

Pour les centristes du groupe Libertés de Paris, M. Georges Mesmin s'est déclaré pleinement « *heureux et satisfait* » de l'initiative de M. Giscard d'Estaing.

En revanche, les élus de la gauche ont surtout mis l'accent sur le caractère brutal de l'ingérence présidentielle dans les affaires parisiennes. M. Jean Gajer (comm.) a dit aux gaullistes : « *Vous êtes mal venus de vous plaindre de cette immixtion, vous qui l'avez organisée et avez fait élire un homme dont vous connaissiez les tendances à aggraver le pouvoir présidentiel.* »

M. Claude Estier (soc.), ayant souhaité que le Conseil n'ait plus jamais à délibérer « *sous la pression du fait accompli* », a reproché au préfet de Paris, M. Verdier, « *d'avoir beaucoup trop pesé dans le choix des élus* » lors des précédents débats. Les deux élus de la gauche ont évidemment réclamé que l'on renonce définitivement et solennellement à ce projet.

Si la majorité s'y est refusée, c'est sans doute qu'elle a voulu « sauver la face » en feignant de croire aux termes utilisés par M. Verdier au nom de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, disant que « *la position adoptée par l'Etat ne s'analyse pas actuellement comme un rejet définitif du projet* ». Mais on sait ce que pensent à ce sujet M. de La Malène et ses amis.

On peut d'ailleurs émettre les mêmes doutes sur la crédibilité de ce programme supplémentaire de crèches et de maisons de retraite. La délibération votée implique, en effet, que l'Etat dégage réellement pour ce faire la somme qu'il devait consacrer à la voie express, et il y a très peu de raisons de penser que le gouvernement s'engage à accorder à la seule Ville de Paris les sommes économisées sur la voie express.

Le vote, qui a réuni malgré leurs rancunes les U.D.R., les C.D.P., les centristes, les giscardiens, marque bien les limites de leurs dissensions. Il est déjà le reflet de la majorité qui votera en fin d'année le budget. La majorité est condamnée à s'entendre. Et, au-delà de son objet précis, ce débat montre qu'en définitive un coup de force de la tutelle envers Paris est efficace et payant. Le président de la République n'a aucune raison de regretter son initiative, puisque tous ceux dont le concours lui est nécessaire — à l'échelon municipal — lui sont, quoi qu'il arrive, acquis.

PIERRE BRANCHE.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Pour développer l'exportation de ses systèmes informatiques militaires complexes

Important CONSTRUCTEUR *recherche*

INGENIEUR COMMERCIAL CONFIRMÉ

- *Formation Grandes Ecoles.*
- *Expérience informatique temps réel*

- Nombreux déplacements courte durée à prévoir.
- Excellente connaissance ANGLAIS nécessaire.

Adresser lettre de candidature manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions s/réf. 13.163 à

s.n.p.m 180, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

GROUPEMENT INDUSTRIEL

(120 M. C.A.)

CHERCHE

MERCHANDISERS

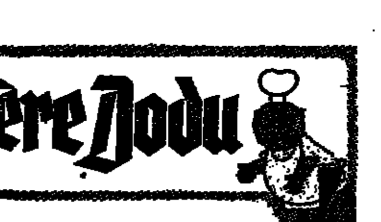
(QUALIFIES)

connaissant distribution grandes surfaces SITUATION D'AVENIR

Envoyer C.V. + Photo à : Groupe Jacques DROCHEINER (consultants) 01370 SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

---

emplois régionaux



Notre DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

venant d'être promu, nous cherchons son remplaçant

Notre Société : C.A. 150 millions sur 4 produits

Taux de croissance : 25 %

4 millions de publicité/an

La tâche de notre futur Directeur s'exercera avec une large autonomie d'actions dans le cadre d'un budget dont il est le maître d'œuvre.
Il contrôle les services Administratifs : Comptabilité, Ordinateur, Secrétariat, Paye, Trésorerie. Il est responsable des tableaux de bord de gestion. Il établi le bilan.

Sa rémunération mensuelle sera de 6.000 à 7.000 F, plus fort intéressement.

Ecrire : PERE DODU. — 56220 MALANSAC.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ RÉGION LILLOISE

Fabriquant du matériel d'équipement industriel hautement qualifié.

recherche

INGÉNIEURS CHARGÉS D'AFFAIRES

Débutants, diplômés Grandes Ecoles.

Adresser candidatures manuscrites avec C.V. à : CAMBELL, n° 773, B.P. N° 57, 75824 PARIS Cédex 17.

R.A.T.V.M., B.P. 434 Marseille, rech. J. Ingén. A.M. ou équiv. entr. véhic., situation stable. B. rémunér. Avantages sociaux.

IMPORTANTE SOCIETE DE PRODUCTION DE POLYETHYLENE recherche

pour ses usines de Normandie et du Sud-Ouest

INGENIEURS DEBUTANTS sortant INSA

Pour service entretien (mécanique et électrique), service travaux et également pour installation de fabricat. et recherche d'amélioration technologique.

Possibilités ultérieures de séjours à l'étranger.

LOGEMENT ASSURE.

Adresser C.V. et prétentions à n° 55.906, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Urgent. Org. aménag. urb. (Alsace) rech. Ing. (Centr., ENSI, équiv.) pour études transports : durée 1 an, évent. prolongeable. Ecr. n° 8.659, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, avec C.V. et prétentions.

GROUPE PRIVE **D'ASSURANCES**

LA PRESERVATRICE recherche pour **PROVINCE**

INSPECTEURS DU CADRE

chargés de règlement sinistres corporels.
Cette fonction s'intègre dans une structure de gestion décentralisée.
Elle comporte une large autonomie et conviendrait à des hommes de formation juridique, aimant les contacts et ayant le sens des responsabilités.
Expérience en règlement sinistres souhaitée, mais non indispensable.
Formation technique assurée par six mois de stage rémunéré à Paris.

Envoy. C.V. man, photo et prétentions à Mme Wallet, La Préservatrice, 18, rue de Londres, Paris (9e).

emplois féminins

Pour LILLE recherche **COMPTABLE QUALIFIEE**

Congés payés 74 assurés. Ecr. n° 480.818, REGIE PRESSE 55 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

SPERRY UNIVAC

2è CONSTRUCTEUR MONDIAL D'ORDINATEURS
dans le cadre de son expansion
ouvre une session de formation rémunérée destinée aux 20 futurs

ingénieurs commerciaux et ingénieurs technico-commerciaux

Ce recrutement s'adresse à de jeunes diplômés :
- débutants,
- libérés du Service National,
- de formation universitaire ou grandes écoles, commerciales ou techniques : X, ECP, ESE, ENST, ENSI, HEC, ESSEC, ESC, Maîtrise.

L'ouverture de la session est prévue en OCTOBRE 1974 et durera 6 mois. A l'issue de ce stage, ils pourront être intégrés aux structures de l'entreprise selon leur gout personnel.

Les rémunérations sont attrayantes et offrent de larges perspectives. Les promotions sont rapides dans une structure en pleine évolution.

Envoyer C.V. et photo à
Service Recrutement sous Réf. 56130
3, rue Bellini - 92806 PUTEAUX
Il sera répondu à ttes les candidatures

SPERRY UNIVAC

Imprimerie Région VOSGES regroupant les services suivants :

PHOTOGRAPHIE - MAQUETTE
PHOTOCOMPOSITION
PHOTOGRAVURE
IMPRESSION OFFSET et TYPO
FAÇONNAGE - ROUTAGE

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

TRES ACCROCHEUR
Région PARIS

Ecrire n° 603, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

TRES IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE
dem. pr centre rech. pharmac., 40 km S.-E. Paris

TECHNICIEN LABO. Hme

(niveau B.T.S. Biologie)

Adresser candidature manuscrite, C.V. et photo à PUB. LICHAU 10, rue de Louvois, 75002 PARIS, qui transmettra sous réf. 6.626.

SANSEN

FABRICANT DE MOBILIER DE BUREAU

recrute

ATTACHÉS COMMERCIAUX

Pour PARIS et région parisienne
Sérieuses références exigées
Fixe 4.500 F + intéressement sur le chiffre d'affaires + prime d'objectif
Se présenter mardi 25 juin :
DROP, 15, rue Flachat (17e), à partir de 18 h.

SOCIETE IMMOBILIERE BRITANNIQUE Paris (8e)

CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Il devra posséder solides connaissances langue anglaise, être capable de superviser service administratif et comptable, établir, contrôler les budgets. — Ecrire avec C.V. et prétentions FIDUCIAIRE DE FRANCE référence G/B, 37, rue Saint-Sébastien, PARIS (11e), qui tr.

IMPTE SOCIETE PARIS-VIIIe recherche

CHEF DE GROUPE

SERVICE COMPTABILITE
Position maîtrise.
Sérieuses références exigées.
Envoyer C.V. avec photo (ret.) et prétentions, s/n° 5.555 à : PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles, Paris-3e, qui transmettra.

SOCIETE IMPORT-EXPORT MACHINES-OUTILS BANLIEUE NORD-OUEST recherche

JEUNE CADRE

administratif et financier.
Expérience gestion, comptabilité, organisation.
Langue allemande souhaitée.
Adres. C.V. détaillé à n° 1.390, PUBLI-INDUSTRIE, 37, avenue de Charlebourg, 92250 La Garenne-Colombes.

Société recherche
1 COMPTABLE QUALIFIE capable diriger équipe de 6 employés et seconder chef compt.
1 SECRETAIRE DE DIRECTION expérience nécessaire.
Rémunération selon expérience.
Adresser C.V. et prétentions à Sté STAR, 23, rue des Filoirs, à 77480 BRAY-SUR-SEINE.

Importante Société de TELECOMMUNICATIONS, PARIS-13e, rech. ds le cadre de son expans.

INGENIEURS

débutants, électrotechniciens ou électroniciens, destinés à travaillés dans les services de gestion technique ou sur des chantiers de province. Formation assurée. Ecrire avec C.V. et prétentions, sous référence C. à A.O.I.P., B. P. 301. — PARIS-XIIIe.

SOCIETE PROMOTION IMMOBILIERE
récemment créée
Structure de capital de tout premier ordre, recherche

RESPONSABLE DE PROGRAMMES

Possédant très bonne formation commerciale, jurid. et administ. dans le domaine immobilier.
Connaissances financières souhaitées.
Age 30 ans minimum.
Références morales nécessaires.

Adr. C.V., prétentions et photo (retournée) à n° 75.320 I.P.F., 12, rue de l'Isly, PARIS-8e.

SAGEM

RECHERCHE

CHEF DE PROJET

Connaiss. temps réel souhait. Adr. C.V., photo et prétent. à l'attention de M. HUIBANT, 2, rue Ancelle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

UNIVERSITE MONASH

Melbourne (Australie)

CHARGE DE COURS

Le département de français de l'Université Monash (Melbourne, Australie) ch. à pourv. un poste de chargé de cours.

Le poste est réservé à un spéc. de linguis. franç. (franç. mod.), titul. d'un grade de troisième cycle (de préf. le doct.) ayant une bonne connaiss. de la gram. transformationnelle. La préf. sera donnée à un cand. francoph. de naiss., posséd. une cert. expérience pédag. de l'enseig., soit du français, soit de l'anglais langues étrangères.

TRAITEMENT
Le trait. mens. est de $ A à 750 à $ A 1.029 (approx. 5.390 F à 7.395 F), sel. les titres et l'exp. pédagogique du candidat.

CONDITIONS
Voyage all.-ret. ap. un séj. de 3 a. pour le titul. et, le cas échéant, son conj. et ses enf., aide au logem. en déb. de séj., prêts spéc. pr l'achat d'un log., cong. d'ét. réservé au pers. ens. parm. (incompat. av. la pr. en ch. du voyage de ret). La part. à la caisse des ret. est oblig., mais en cas de démiss. ts les paie. pourr. être remboursés.

DOSSIER
Les formul. de cand. ainsi que des rens. complém. de nature administ. peuvent être obten. du Secretary-General, Association of Commonwealth Universities (Appts), 36 Gordon Sq., LONDON W. C. 1. ou de M. J. D. Butchart, Academic Registrar, Monash University, Clayton, Victoria 3168, Aust.

En ce qui concerne l'enseig. et la recru., les cand. sont priés de s'adress. au chef du Départ. de franç., M. Ivan Barko, Départ. de français, Monash University, Clayton, Victoria 3168, Australie.

La clôture des candidatures a été fixée au 15 août 1974.

L'Univers. se réserve le droit de ne pas pourv. le poste vac. ou de le pourv. par invitation.

Import. Société de TELECOMMUNICATIONS PARIS-13e rech.

INGENIEUR

Le candidat assurera la gestion d'un système de tests automatiques d'ensembles électroniques. Sera chargé de la définition des interfaces entre le calculateur et les maquettes de tests et de l'écriture des programmes temps réels.
Aura 2 ou 3 ans d'expér. et connaîtra parfaitement le Hardware et Software du Mitra 15. Ecr. avec C.V. et prét. s/réf. B à A O.I.P., B.P. 301, Paris-13e.

EDITEUR TECHNIQUE

cherche FEMME

INGENIEUR

(sauf chimiste) ou

B.T.S.

Quelques années d'expér. industrielle pr préparation de textes techniques avant publication : lecture critique et mise au point des manuscrits avec les auteurs. Adres. C.V. manuscrit : TECHNIQ. DE L'INGENIEUR, 21, rue Cassette, 75006 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE Banlieue Ouest, 30 minutes de la gare Saint-Lazare, recherche

JEUNE INGENIEUR ELECTRONICIEN

Pour études et conception dans un groupe LSI-MOS (formation grandes écoles de préférence).

Adresser C.V. détaillé à : n° 56.662, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Rech. pour important cabinet d'expertise comptable

AIDE-COMPTABLE COMPTABLE COLLABORATEUR

expérimenté Cabinet.
Responsabilités. Travail varié intéressant. Ecr. à S.E.C.O.R., 14, rue d'Annam, 75020 PARIS.

Grand Constructeur Européen de Cycles et Motocycles

recherche

INSPECTEUR COMMERCIAL

pour animer - coiffer représentants et rés. de vente de la moitié Nord de la France.

Profil du candidat recherché :
— Age minimum 35 ans ;
— Excellente présentation ;
— Sens de l'organisation ;
— Dynamisme - Efficacité ;
— Grande expér. de la vente et des contacts humains ;
— Si pos. introd. milieu 2 roues;
— Possibil. nombreux déplacem.

Nous offrons :
— Situat. stable ds un secteur dynamique pouvant évoluer rapidement selon capacités ;
— Position cadre ;
— Fixe + commiss. + primes ;
— Indemnités de déplacement ;
— Voyages ds d'excell. condit.

Adress. proposit. av. C.V. man. et prétentions à SOSP / PAV, 59, avenue de la Grande-Armée, 75016 PARIS, qui transmettra.

Etudiant en astrophysique ou en physique, emploi mi-temps. Ecr. n° 532, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Professeurs, éducateurs, surveillant général pour Ecoles Privées 2e cycle, expérience indispensable mathémat., anglais, sport. C.V. à C.P.C. SELECTION, 63, rue Sainte-Anne, Paris-2e.

Foyer de jnes travaill., 45 bis, r. du Parc-de-Clagny, 78-Versailles. Tél. : 954-77-68, rech. pr 1er septembre 2 éducateurs-animateurs, 21 ans minimum permis. Condition obligatoire (nourri, logé).

BAIL INVESTISSEMENT
Groupe La Hénin
recherche

CONTRÔLEUR DE GESTION

IL DOIT :
— Etre diplômé d'études supérieures (écoles supérieures de commerce ou D.E.C.S.) ;
— Avoir au moins trois ans d'expérience dans la profession, appliquée de préférence à un secteur de services (assurances, banque, etc.).

Ecrire avec C.V., photo et prét. sous référence 5.062 à SERVICE RECRUTEMENT, 16, rue de la Ville-l'Evêque, 75008 PARIS.

occasions

A vendre 2 peaux d'ocelot naturalisées (Guyane), 2.000 F chacune. — Téléph. (24) 36-10-00.

ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques J.-P FONTIX, 22, av. NIEL, PARIS-17e. Tél. : 924-27-55.

MAISON GORVITZ-FAVRE

recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

LIVRES Achat de bibliothèques
H. Laffitte, 13, rue de Buci (6e) 326-68-28. Catalogue s/demande.

chasse-pêche

ETANG A VENDRE
sur terrain boisé, possibilité de construire. Tél. : (58) CERDON-DU-LOIRET (par GIEN).

R. T. C.

LA RADIOTECHNIQUE COMPELEC
Proximité gares de Lyon, Austerlitz et R.E.R., Nation

recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

E.C.P. - E.S.E. - I.E.G. ou EQUIVALENT

3 à 5 ans d'expérience en industrie électronique, soit téléphonie - télécommunication, soit informatique hardware.

QUALITES DEMANDEES :
— sens du contact ;
— goût de la gestion ;
— Anglais nécessaire.

FONCTION PROPOSEE :
— Ingénieur produit en micro-électronique.

Larges possibilités de promotion

Ecrire avec C.V. au SERVICE DU PERSONNEL, 130, avenue Ledru-Rollin, 75011 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE rattachée à un groupe multinational

recherche

COLLABORATEUR ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ayant une formation commerciale supérieure (E.S.S.E.C. - E.S.C.P. - SUP de CO, etc.) et une expérience de poste de direction dans entreprise à succursales multiples d'habillement, chaussures ou similaires.

Sera chargé d'assurer la coordination commerciale de 50 magasins.

Ce poste peut rapidement permettre d'accéder à la Direction des Ventes

— Age : 30 ans minimum ;
— Anglais souhaité ;
— Rémunération prévue : de l'ordre de 80/90.000F/an ;
— Voiture de fonction.

Ecrire avec C.V. à M. PAUL - FISCASSO 23, rue Louis-le-Grand - 75002 PARIS

emplois féminins

SECRETAIRE CONFIRMEE Bonne STENO DACTYLO, min. 35 ans, pour direction secrétariat. Quartier MADELEINE. Libre le 1er août. 2.750×13. Ec. BP M. du Mazet 786 75062 Paris Cedex 02 (S. 35) q.t.

STE DE PRESSE EDITIONS recherche

URGENT

CAISSIERE AIDES-COMPTABLES

Promotion formation continue.
Horaires : 9 h./13 h. - 14 h./18 h.
Téléphoner : 202-58-30.

SOCIETE INDUSTRIELLE de première importance dans son secteur d'activité, recherche pour sa DIRECTION DU PERSONNEL située en banlieue Sud-Est de Paris

SAINT-MAUR (94)

SECRETAIRE-STENODACTYLO

EXPERIMENTEE

— De formation de base B.T.S. ou diplômes universitaires équivalents, il lui sera demandé d'assurer après adaptation le secrétariat complet (courrier, constitution et suivi de dossiers, statistiques, mise à jour de fichiers, etc.) d'un responsable de service.

— Sens de la méthode, sociabilité et initiative indispensables.

— Vacances 1974 possibles en juillet.

Env. C.V. man., photo, prétent., n° 56.183, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Nous recherchons POUR REMPLACEMENT *fin juin - 30 juillet*

INFIRMIERE D.E.

40 heures par semaine.

Ecrire ou se présenter LA PROTECTRICE Compagnie d'Assurances 45, rue de Châteaudun, Paris-9e.

demandes d'emploi

CADRE INFORMATICIEN

42 ans, 18 ans expérience IBM, organisation, méthodes, étude analyse, programmation GAP 2. Actuel. responsab. service IBM 3 disques et bandes, cherche situation stable. Ecrire HAVAS, 24100 BERGERAC, N° 100.157.

Jeune homme 24 ans, dég. O.M., capacité en Droit + diplôme d'études immobilières + I.C.H. en cours, expérience banque et immobilier, cherche emploi immobilier ou ass. Ecrire HAVAS LIMOGES, n° 142.326 - H.

Jeune homme 24 ans, dég. O.M., diplômé Institut de gestion Rennes, libre tout de suite, rech. poste dans service comptabilité analytique ou contrôle gestion. Ecrire à HAVAS, 56104 LORIENT, n° 660.

Cadre 32 ans, lic. Droit, Sc. Po, officier rés., expér. profes. 4 a., ch. poste fonct. personnel début. Ecr. n° 8.614, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FONCT. Trésor belge 43, niveau lic. histoire médiév. Ql gaulois, ch. pl. rég. Sedan, Reims, Paris préfér. édit. presse libre ou rech. archiv. généalog. Libre 19-8. TRES ACTIF. 16, rue de l'Eglise, B 6930 Grupont (Belg.).

Homme 27 ans, marié, 6 ans expér. marketing, presse, relat. publ., ch. poste à responsabil. Paris ou province. — Ecrire n° T 57.993, REGIE - PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, PARIS (2e).

JEUNE GESTIONNAIRE

(DROIT - I.E.P. - I.A.E.)
Libre de suite, cherche responsabilités banques privées, chbre de commerc., syndic. profession. Ecr. n° 640, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

enseignem.

Hilderstone English Language Centre - Kent
School of English (dépendant de l'Etat). Séjour dans station balnéaire avec famille anglaise. Enseignement, activités sociales, excursions, logement et repas, £ 28 par semaine, tout compris.
Prospectus sur demande.
Ecrire à : The Principal, Hilderstone, Dep. SVC, Broadstairs, Kent England (T. Thanet 61380).

représent. demande

Savez-vous tout sur les possibilités d'investissements, implantation, sous-traitance, échanges commerciaux dans le

SUD-EST ASIATIQUE

région en croissance exceptionnelle ?

Homme d'affaires suisse, ayant connaissances étendues du marché Sud-Est asiatique, se rendra prochainement à Hongkong, Philippines, Taïwan, Indonésie, Thaïlande, Malaysie, Singapour.

Ecrire à Schmid, L'Aubre-d'Or. 13100 Beaurecueil - Aix-en-Provence.

représent. offre

Cherchons V.R.P. multicartes visitant clientèle particulière depuis plus de 10 ans pour vendre whisky et porto.
Ecr. A.G.C., 350, r. Saint-Honoré PARIS-75001.

autos-vente

CADILLAC 73 Brougham d'élég. 7500 miles. VOL. 98-25.

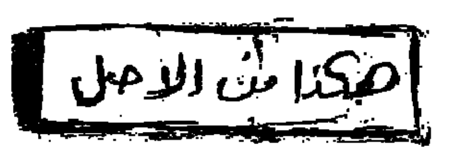
Part. à part. Morris 850 1971. Parfait état. - 333-43-78, 19-22 h.

proposit. com. capitaux

POSSEDE CAPITAUX
créerais ou participerais
Ecr. avec détails à ENTEP S.A. 60, rue de Provence, qui trans.

transports

Ce n'est plus comme avant on ne trouve plus de petits artisans pourtant il en existe encore dans le déménagement. Tél. : 922-98-72. 9 heures à 21 heures.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25

pour vous loger ou pour investir vous propose :

— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.

Service gratuit de la Compagnie bancaire.

COYE-LA-FORÊT
Cœur Forêt de Chantilly
RESIDENCE COMELLES
SECURITE DU PLACEMENT
Immeuble de grand standing :
appartements et studios cuisines équipées à partir de 95.000 francs. Livrables mars 1975.
Renseignements et vente :
DEVIQ 75, Grande-Rue, (60) COYE-LA-FORET
Téléphone : 457-63-40.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion
A 8' de Montparnasse
LA RESIDENCE
41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7e ét. 16 appts. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m²; 2 p., 68 m²; studio, 48 m². Livrables immédiatement.
Sur place tous les jours, samedi et dim., 13-19 h (sauf mardi). Tél. 736-33-21 et 359-69-28.

A PARIS 12e
Mo PICPUS ou NATION et PORTE-DE-VINCENNES
22, rue MOUSSET-ROBERT
(Voie privée et calme entre rue Sibuet et av. A.-Netter)
LE « 22 » MOUSSET-ROBERT
Du STUDIO au 4 PIECES
Immle résid. 10 étages, balcons, terrasses, façade marbre.
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraison prévue : été 75.
Bur. de vente s/place tous les jours 14-18 h 30 (sauf mercredi), samedi et dimanche, 11-18 h.
S.I.E.T.R.A. - 125, rue du Cherche-Midi, 75015 PARIS. FON. 36-57 - SUF. 24-28

INVESTISSEURS
15e ARRDT - STUDIOS
TEL. 924-75-16
ou sur place :
62-64, RUE DE JAVEL

appartements vente

Paris

Mo DUROC
APPARTEMENT 200 M2
2e et 4e étage, av. asc., chauff. immeuble. Tél. 874-75-51 et 52.

6e A aménag. Odé. 42-70
2, rue Grands-Augustins, 77 m², S/JARDIN, SOLEIL, CALME. Séjour double. 2 ch., tél., 2 entr. SAMEDI, LUNDI, 13 A 18 H.

Près Place SAINT-MICHEL
VUE QUAIS - ODE. 42-70
IMM. CARACT., 4 P., ref. neuf, 70 m², poss. prof. lib., ch. serv.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
dans immeuble style marais entièrement restauré
(POUTRES APPARENTES)
PROPRIETAIRE VEND
MINI 2 PIECES TOUT CONFORT
MAGNIFIQUE DUPLEX
av. terrass., plafonds tr. hauts.
Pour visiter, R.-V. directement, 185, r. St-Martin, 16 h.-19 h. 30, ts les jours, dimanche compris, ou Tél. : PAS. 81-60, KLE. 11-52, ou en cas d'absence TUR. 98-20.

Av. Bel-Air, b. 4 P., 80 m², imp., tt cft, spl. imm. p. de t., 6e, pos. futur asc. : 225.000 F. 628-79-40.

MARAIS. Rav. duplex. TELEPH. terrasse. 250.000 F. - 704-88-18.

16e PTE SAINT-CLOUD. Coq. 2 pces, entr., cuis., bains, w.-c., véranda vitrée, téléphone. Prix 182.000 F. - LAB. 13-09.

Ve, pr. Ecole POLYTECHNIQUE ds gde COUR CARACTERE, pet. mais., massif FLEURI, GD SEJ. GDE CH. PET. CH. ODE. 95-10. GRANDE CAVE AMENAGEE.

56, RUE BLOMET
COQU. 2 P. + 1 bet., cuis. am., s/rue et JARD. Avec 17.000 F, vendr., sam., 14 h. 30-18 h. 30.

BONBONNIERE
116, BD RASPAIL - ODE. 95-10
séj., ch., bel. cuis., s. de b., tél., asc., sol. 13-18 h., samedi-lundi.

VAL-DE-GRACE
P. à P., raviss. pet. 3 P., tt cft, 5e ss asc., CALME, sol., jard., cheminée. 195.000 F. - 336-39-03.

N.-DAME Ds imm. caractère 3 pièces, 63 m² env. Tél. pr renseign. : 681-13-99.

Mo DAUMESNIL. 2 P., caract., ds petit imm., 2e dernier étage, ref. nf : 126.000 F. - 628-79-40.

Région parisienne

SEVRES (92). Résid., calme : petit imm. de style ds parc, 15' Montparnasse, St-Lazare, 3-4 P., jardin privatif, standing. Prix : 250.000 F. Téléphone : 628-88-11, 874-81-86.

VERSAILLES GRAND SIECLE
P. à P., 4 P., 102 m² : 300.000 F. Téléphone : 950-84-01.

NEUILLY - INKERMANN IMM. RECENT
4 P., gd conft, balc. s/jardin. Soleil. - Vr vend.-samedi, 14-18 h : 6, r. Edouard-Nortier.

bureaux bureaux

CHATOU



BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE M2 H.T.
ELY. 69-36

BOURSE BURX STANDG 520 m2
16 lignes tél., asc., chauff. cent., salle archives. Loyer 580 F le m2. Subdivision possible. Tél. Gérant : 229-94-70.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

appartem. achat

TRES URGENT. Cherche appt. CFT. Agce s'abstenir. 878-13-85.

locations non meublées

Offre

LEDRU-ROLLIN. Bel appartem. 160 m², ch. serv., imm. standing. TEL. PROF. LIBER. 704-88-18.

locaux commerciaux

900 M2 ENTREPOTS A LOUER bail 3-6-9. Droit au bail, 200 m² du périphérique PORTE DE SAINT-OUEN. PROGESCO : 522-24-83.

VIe LOCAL COMMERCIAL 90 m² sans pas-de-porte. Sur rendez-vous: 633-08-11.

hôtels-partic.

BOURG-LA-REINE. Idéal pour famil. artist., mais. 300 m² dont 2 atel. 100 et 35 m², calme, proche Mo, ét. exc. DAN. 63-98, ap. 18 h.

villas

VESINET (Centre)
VILLA. Séjour, 4 chbres, bains, conft, mazout, garage, jardin. AGENCE DE LA TERRASSE Le Vésinet. — 976 - 05 - 98.

MONTPELLIER, proximité mer ville provençale, séjour, 4 ch., 1 bains, cuisine, garage, chauffage central, jardin 1.200 m². Prix : 500.000 F. Me MATEU, notaire, MAGNY-EN-VEXIN, (95420). Tél. : 467-00-02.

pavillons

ANTONY
CALME - METRO - RESID. Forte constr. ds la verd. Entrée, séjour, 2 ch., cuis., bains, chff. central. Gar. 2 voit. Jard. Prix 230.000, fac. - 589-24-34, mêm. d.

ORMESSON PAVILLON s/sous-sol total, 5-6 pièces, tt conft + dép. 2 pces (à rénov.), gar., jd. 635 m² env. Px 275.000 F (vve urgce). Facil. Voir sur place, sam. 15 à 19 h et dim. 10 à 12 h : 18, rue Eman.-d'ORMESSON.

terrains

LONGCHENE Parcelles boisées
2.650 m² à 6.000 m² entièr. viab. 50 le m2. Crédit. — 962-97-83.

villégiatures

COTE D'AZUR
Saint-Cyr-sur-Mer, Les Lecques (Var), 2e embranchement plage, résidence de vacances : PUNTA MARINA. Location à la semaine ou au mois de
STUDIOS ET T2 NEUFS
4 ou 6 personnes; entièrement meublés, cuisine et s. de bains équipées, vaste loggia. S/place, ts les jrs, sam. et dim. compris.
BOURRISSON
Sce Marina, LES TERRASSES, 25, AVENUE MIREILLE, 13009 MARSEILLE. TEL. : (91) 41-24-34.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, rech. pr sa clientèle viagers imports. Gde discrétion.

propriétés

VAL DE LOIR

Près LE LUDE, très jolie fermette, 2 gdes P., poutres, CH., corps de bât., 250 m² + grenier même surface, cellier, cave, hangar, terr. avec arbres, 2.500 m². Prix : 80.000 F.

5 KM. DE LA FLECHE
fermette renommée, 3 P. hab. d. S av. CH., grenier + dép., sur 2.500 m², E. S. P., EL. Prix : 60.000 F.

Très belle propriété av. 6 caves en roc à flanc de coteau. 5 km. du LUDE, avec terrain 6.000 m². Prix : 160.000 F. Région verte.

Dans petit village Sud (72), maison rurale comprenant cuisine, séjour, 2 chbres, S. de B., wc, grenier, cellier, garage, E., EL. Téléphone. Jardin avec source. Prix : 80.000 F.

C.I.E. - B. P. 283, LE MANS. Téléphone : 28-79-16.

VERRIERES-LE-BUISSON
Résid., sup. propr., entr., 7 P., balc., bs, wc, chf. cal, tél., cuis., linε., s.-sol, gar. S/1.500 m² jard. 580.000 F av. créd. BLO. 05-37.

PROPRIETE. Elevage, 100 ha, chalet, confort, 70 m² bâtiments agricoles, vue étendue, 50 km. mer : 350.000 F. Commenier, 66220 SAINT-PAUL.

10 KM. CHARTRES, PROPR. 9 PCES, tt conft, TEL., terrain 8 ha : 520.000 F. Tél. 246-82-15.

Propriét. vd manoir XVIIIe S., 3 ha, rég. Lautrec. 81-TARN. Prix 450.000 F. Tél. : 406-22-30.

VALLEE DE L'EURE, 70 KM. PARIS OUEST, sompt. propr. Directoire, 9 Pces, 2 bns, parc 4.000 m², rivière, sans travaux. Prix intéressant. - DELUCHEY, CHARTRES. T. : (37) 21-22-38.

PRES LYCEE **ENGHIEN**
Quartier calme et résidentiel SUP. PL.-PIED en L 200 m2 + ss-sol 200 m² dt partie habitable. Jardin 1.100 m². 989-31-74.

AU CŒUR DU VIEUX **SENLIS**
Très belle maison entièrement restaurée pour amateur averti. 220 m² habitables donnant sur charmant patio intérieur, bureau, séjour, salon avec cheminée en pierre et loggia, bibliothèque, 4 chbres, 3 bains, tout confort, splendides caves gothiques dont une de plain-pied.
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
500.000 F Larges facilités
DEVIQ 104, r. de la République SENLIS
453-05-05 et 453-14-85

fermettes

130 KILOM. AUTOROUTE SUD
MAISON DE MAITRE
sur 2.000 m² verger clos, plein Sud, gentil hameau bien au calme, entrée, récept., couloir desservant cuis. 20 m², séjour, cheminée, 3 ch., bns, parquet, penderie, beau grenier aménagé, cave sous toute partie, eau, électr. force, chauffage central. A saisir prix total 175.000 F, traite av. 35.000 F cpt, lg créd. LES PEUPLIERS, 27, r. de Vimory, MONTARGIS. T. 15 (38) 85-22-92, 24 h. sur 24.

RUSTIQUE
Cette fermette restaurée
Cuis., vaste séj., salon, 3 chbres log., s. de bns, w.-c., ch. centr., dép., sur 1.000 m², 110 km. Paris. Prix incroyable 135.000 F. Av. 35.000 F. Ag. de Bonneval (28). Tél. (15-37) 98-25-52, m. d.

AVEC 9.000 F
Belle fermette indépend., habit. de suite, 4 p. sur cave, grenier + grange et écurie indépend., cour et jard. 1.700 m². Eau, élect. Prix 55.000 F ; crédit 80 %. Possibil. renseignem. Cabinet PIERRE FRANÇOIS, 13, rue Louis-Blanc, 58300 DECIZE. Téléph. 4-64, heures bureau.

Fermette car., stle bourg, prox. **NEMOURS** BIEN CHEZ SOI ds joli jardin-verg. clos. Pl.-pied. Séjour rust., cuis., 2 chbr., E., El. Gren. + dépend. am. Tr. bon état. 148.000. Facil. G.I.M., face Eglise **NEMOURS** 428-03-09 et 71-74

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

appartements vente

VILLE THERMALE
en **PLEINE EXPANSION**
station CLIMATIQUE
site TOURISTIQUE
(Vallée du VERDON)
STUDIOS de RAPPORT
à partir de 72.000 francs
UN PLACEMENT SUR
VERDON-AGENCE, avenue des Thermes
B.P. 19. — 04800 GREOUX - LES - BAINS.

Paris

75 m Mo PORTE-VANVES
B. 2 p., balc., cuis. tout confort, 2e étage, chff. cent. 127.000 F Sam. 14 h. 30-18 h., 23, bd Brune.

7e ARRONDISSEMENT
Immeuble neuf très beau 4/5 pièces. Tél. 260-23-32.

CAULAINCOURT
Dans bel imm. p. de t., appts gd standing, 4 p., dir. par prop. Vdi, Ldi, 14/19 h. et Sam. Dim. 10/13 h., 113, r. Caulaincourt, 18e.

JARDIN DES PLANTES
EXCEPTIONNEL
Dans immeuble ravalé, appts gd standg, 3/4 p., 85 m², avec vue imprenable sur JARDIN DES PLANTES. Direct. propr. Vendredi, Samedi, Lundi, 14/19 h. et Dim. 10/13 h. — 1, rue LINNE.

20e. NATION. Près Printemps et Inno (10 mètres du métro)
Propriétaire vend 6 grands et beaux STUDIOS, bains, cuisine, dont 1 avec terrasse privative. Jamais habités. Luxe, standing. Prix imbattable élevé justifié. Habitation de choix ou placement rare. 325-99-99 + 25-25.

7e. PRES QUAI VOLTAIRE (100 METRES) ET 300 METRES FACULTE MEDECINE, IMMEUBLE RESTAURE, STYLE EPOQUE. MAGNIFIQUE GRENIER AMENAGE EN GRAND STUDIO. TOUT CONFORT LUXE STANDING, ETAGE ELEVE SANS ASCENSEUR. 325-56-78 + 99-99.

ALESIA. B. Studio, hab. suite, ent., s. d'e., wc. c., spéc. plac., 71.000, av. 15.000. T. BLO. 98-81.

15e. 14, r. Lacordaire, 2 p., 45 m², 2e ét., cft, bel imm. Sam. 10-17 h.

PALAIS-ROYAL-BOURSE
Dans immeuble XVIIIe rénové. Travaux de qualité. Très beaux studios, standing, entièrement équipés. Placement ou habitation. Pour visiter, me voir de 14 à 19 h., ce jour, samedi et lundi., 9, RUE HEROLD, PARIS-1er. DID. 98-54, DID. 97-15.

MARAIS
Contigu PLACE DES VOSGES
Propr. vend dans imm. 17e s. restauré. Très grande cour.
1) 4 studios, gd standing, poutres, logement 45 à 70 m² ;
2) 1 appt 2 P., tt cft, 61 m² ;
3) 1 appt 103 m², tout confort.
S/pl., 14, r. de Birague, 10-15 h.

16e. HAMEAU PRIVE
— Lux. duplex, charme except., Sp., id. suspendu, calme, parkg, chambre de service ;
— Grand 2-3 pièces sur jardin privé, soleil, calme.
EXCLUSIVITE
MICHEL BERNARD. PAS. 03-11.

Avenue EMILE-ZOLA
Réc. 4 P., c., tt cft, 320.000 F. GIFRA - 577-72-83.

ROME OU VILLIERS
Ds imm. avec asc., ch. cent., bel appt 60 m², 3 p., cuis., s. bs, wc, IMPECCABLE. Sam. 11-17 h., 22, rue Boursault.

22, bd KELLERMANN - STDG, 3 gdes p., gd cft, balc., park., 305.000 F. Vendredi, 14-19 h.

BASTILLE - Raviss. Stud., 2 P. et Duplex, beaucoup caract., tt conft, poutres apparentes, sur jardin, calme, soleil. Bur. vente, s/pl., 45, R. DE CHARENTON, de 10 à 18 heures ou 343-46-69.

UNIQUE Près NOTRE-DAME-DE-LORETTE
Magnif. appt, 140 m², gd conft, salon, récept. + 3 gdes Pièces, bains, tél. + ch. serv. + park. Possibilité profes. libérale. Prix : 370.000 F. Téléphone : 225-35-57.

Région parisienne

300 m LAC ENGHIEN
Petit imm., tr. bel appt 5 p. tt cft, balc., s-sol gar. priv., except 195.000, av. 50.000 cpt. 964-44-25.

VINCENNES (Mo)
superbe 3 p cuis., tout confort, 10e ét., ascens. Vue sur bois. Prix : 183.000. Tél. : 535-28-76.

LEVALLOIS. Limite NEUILLY. B. im., sup. appt, ent., séj., sal., 3 ch., bs. w.-c., ch. cl. cuis., déb., cave, 295.000. T. 757-15-85.

PALAISEAU. 3 pièces, résid., récent. Prix 105.000 F + crédit Foncier. - Tél. : 920-53-31.

CONSTRUCTEUR vend direct.
ST-CLOUD PRES GARE Imm. neuf
EXONERE d'IMPOT FONCIER
112 M² 5 PIECES + Loggia, cave, park. 410.000 F.
22, RUE GOUNOD. - Visite ce jour, 11-13 h. ou 527-51-84.

ASNIERES 150 m Gare Bel imm. p. de tail. Environ. except., ét. élevé, asc. GD 2/3 P., TT CFT, impec., tél., terras. et balc. dble expos. Prix 220.000 F. Vr sam., 14 h. 30-19 h., 19, rue Saint-Saëns, Courbevoie.

Province

AIX-LES-BAINS. Ex-hôtel Royal Particulier vend plusieurs chb. pouvant faire studio, vue sur lac et parc, grand calme. Voir sur place ou écrire GROUX, B.P. 128, Aix-les-Bains. 35-02-86.

constructions neuves

A Perros-Guirec et ds la région les MAISONS DE BRETAGNE vous proposent de nombreux modèles de constructions (plans particuliers sur demannde) réalisés avec un soin artisanal. Nombreux terrains disponibles ; emplacements exceptionnels avec vue sur la mer imprenable.
MAISONS DE BRETAGNE
21, place de l'Hôtel-de-Ville, 22700 Perros-Guirec. Tél. (96) 35-27-19.

R.E.R. - OUEST
A 15 MINUTES DE L'ETOILE STATION CHATOU-CROISSY
CHATOU-VILLE NOUVELLE
IMMEUBLE DE LUXE
De 1 à 7 PIECES
Faible apport, prêt 20 ans.
APRES PONT DE CHATOU
à droite suivre pancartes :
« CHATOU-VILLE NOUVELLE » et rue Maurice-de-Vlaminck.
Vis. ts les jrs, 10-12 h. et 14-18 h. (sauf mardi) même Week-End.
ELY. 69-36

appartements occupés

EGLISE DE BOULOGNE
Occupés, appts 3 et 4 pièces. dépend., imm. P.d.T., en cours rénovation. Joubert et André, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. 622-30-86, poste 26.

domaines

380 HA - SOLOGNE
2/3 bois, 1/3 culture, 3 étangs, except., chasse 1er ordre, belle demeure. Ag. Chasse et Pêche, B.P. 1327, Orléans. T. 62-23-91.

villégiatures

LOUE ARCACHON (33) juillet entre la forêt et la plage, grand appartement tout confort, garage, 4-5 personne. Px : 2.500 F. Ecrire No 653 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Location très agréable bordure immédiate mer, libre juil., sept. région Concarneau, 29 Sud. Tél. à : 16-98-97-03-93.

ROUMANIE Paris - Paris
2 semaines pension complète
Juillet : 1.100 - Août : 1.290
Tél. : 285-38-32

MAROC - Kénitra. 10 mn plage, loue villa meublée 4 pces, cuis., bains, jardin, avec domestique. Juill. Août 2.000 p. mois tt compris. Tél. : 34-30-42 Antibes.

LOUE, côte Atlantique (Espagne), appt tt cft, bord plage. 5 pers. Juill. (1.300 F), Août (1.500 F), évent. Sept. Tél. à partir de 18 h. 30 : 589-28-75. Ecr. no 6.501 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

ESPAGNE, Costa Blanca, part. loue VILLA bord mer, confort, tranq. 7 pers. Août 2.350 FF, Sept. 1.250 FF - Ibarrola 25 Epenex. 1024 Ecublens/Suisse. Tél. : 19-41-21 - 35-59-86

ARCACHON. Séjours de 15 jours de juin à octobre, en appartements de cat. luxe près ou bord mer. Activités incluses : golf, tennis, voile, voiture, etc. Si vous désirez Sté Toi, BP 19, 33312 ARCACHON. Tél. 83-45-85.

LOCATION vacances juillet 74, grande MAISON CAMPAGNE, 9 chbres, 3 s. d'e., 2 w.-c. 2 km du village, proximité piscine, sport équestre promenades, 12 km Montmorillon (VIENNE).
Ecrire : J. de MAISONNEUVE, 48, rue Jules-Noriac, LIMOGES. Tél. : (55) 77-25-98

Vacances et week-ends en Sologne. Location maisons individuelles de bon standing dans parc résidentiel. Possibil. achat de parcelles du parc pour résidence de campagne. Etang 5 ha. Pêche, piscine, jeux, libre service, cafétéria. Réservation et documentat. gratuite. PROMOBILE-France. Domaine des Alicourts, 41340 PIERREFITTE-SUR-SAULDRE. Tél. (39) 08-91-11, puis le 34 à Pierrefitte.

Environs Grasse, part. loue juil. belle villa 3 ch., 2 s. de bns, cuis équip. Sur 2.500 m² oliveraie (calme, vue panor.). 962-73-09.

sports loisirs

INSCRIVEZ-VOUS pour :
1 Juillet : cours arts, danse et langue.
2 Août : visite des U.S.A.
3 Septembre : séminaire à Beirut (Liban).
Paris American Academy, 9, r. Ursulines, 5e. 325-08-91 / 35-69.

locations non meublées

Offre

VAUCRESSON. Magnifique villa maître, 10 ch., tt conft, 2.000 m² jardin, tél., gar., 10.000 F mens. BAL. 18-97.

BOSQUET. EN DUPLEX, 4 P., cuis., bs, TEL., BALCON, IMPECC., 2.500 F - 555-73-54.

9e. Résidentiel. Trè beaux 4 P., tt cft, asc., tél., 1.600 F. Ttes charges comprises - 878-75-90.

15e. Mairie. Raviss. stud. tt cft, 30 m², cuis. equipée, 600 C.C. Téléphone : 250-63-76.

NEUILLY-ST-JAMES. Stud. + gar., 900 F - 15e Lecourbe Studios. 909-66-34

GARCHES près GOLF de ST-CLOUD - Ds petits imm. nfs, stand., s parc, calme et boisé, du STUD. au 5 PCES, gar., tél., loggia, terrasse, jard. privatif. Vis. s/pl. sam. 22 (10-12 h et 14-18 h) : 17, rue H.-REGNAULT ou S.A.H. LE CLAIR. Téléphone : 966-33-85.

immeubles

A TOURS
Sur grand boulevard, bel IMMEUBLE convenant à profession libérale. Rez-de-chaussée, entresol professionnel, bel appartement avec terrasse, cour, jardin, garage. Prix justifié.
EXCLUSIVITE
Agence DESTREGUIL, 82, rue Nationale, TOURS. Téléphone : 05-35-99 et 05-39-10.

URGENT
Pr investis. Paris-18e, pet. imm. indép., 758 m² surf. utile, libre en total. 1.850.000 F. ANJ. 29-12.

bureaux

PARIS-8e - HAUSSMANN
A louer 1.000 m² : bureaux + local ordinateur aménagé.
HAMPTON AND SONS
225-50-35.

EUROBUILDING
PARIS, porte de PANTIN
100 mètres Mo et périphérique, reste à louer
2 BUREAUX
107 et 115 m², grand standg, parkings, téléphones, disponibles immédiatement.
Tél. 359-92-30 - 92-79 - 29-04.

locaux commerciaux

EXCEPTIONNEL A PARIS PORTE DE PANTIN
(100 m. métro et périphérique)
A LOUER 325 F LE M2
local commercial 581 m² (divisé en deux ou trois lots) + 75 m² sous-sol, grand standing, 10 parkings, 10 téléphones, disponibles immédiatement.
Téléph. 359-92-30, 92-79, 29-04.

locaux indust.

ANTONY 500 m² couverts, pont-roulant, 200 m² bureaux, pav., impec., 5 p., c., s. bns s/2.300 m² de terr., entrée gros camions avec quai déchargem. Bail 3-6-9. Chff mazout. Tél. : 350. 42-45.

Recherche à louer local 1.500-1.800 m² sur deux plans maxim. banlieue Est, Nord-Est, proche réseau transport. SPES, 129, fbg du Temple. Téléph. 208 - 17 - 35.

fonds de commerce

Métro MUETTE
Raison santé, cédons très belle boutique de cadeaux de luxe (et de décoration), 90 m² en pleine extension. Bail 8 ans. Prix : 250.000 F, tout compris. Tél. : 722-66-41, préfér. 8 h./10 h. 30.

Vds tabac-jnaux-libr., etc. C.A. 480.000. Pl. cent. Orléans, urgent. Ecr. HAVAS ORLEANS No 2.366.

TRES BEAUX MAGASINS A VENDRE
Le Touquet, rue principale (Saint-Jean) ;
Lille, plein centre, rue Esquermoise ;
Toulon, plein centre, avenue Jean-Jaurès.
Pr ts renseign. Tél. : 553-95-15, de 8 à 10 h. et à partir de 18 h.

Je cède petite société articles ménagers sans local. Vente en gros sans fabric. - Affaire simplement à superviser. Prix : 160.000 F. — Ecr. à no 8.478, PUBLICITES REUNIES 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

à céder affaire vente en gros articles de natation, pêche sous marine, avec ou sans fabric. Prix : 100.000 F.
Ecr. à No 8.477 Publ. Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

maisons de campagne

A vdre dans petit bourg Loiret 85 km. Paris, mais. campagne, gd séj., 2 ch., cuis., s. de bs, gren. fac. aménageable, petit parc, pisc., gar., potag. séparé. Accès par N. 20 ou aut. Paris-Orléans. Voir Me Sendou, not., ASCHERES-LE-MARCHE, T.L.J. sauf LUNDI.

MAISON A VENDRE (L'OISE) 2 gdes p., CAVE, gren., buand., gar., cour avec jardinet devant, jdin der., clos mur. 70.000 F. S'adresser à M. CAUSSE René, 85, rue Aristide-Briand, 78540 Vernouillet, ou sur place à Rouvillers.

6 km. FORGES-les-EAUX (Normandie), centre village GAILLEFONTAINE, à vdre cse décès. maison 5 pièces, 88 m² habit., 2 caves, grenier, égoût, électricité, 80.000 F - S'ad. à Mme ETIENNE, 76240 GAILLEFONTAINE, sauf jeudi.

Côtes-de-Meuse. Vends 65.000 F mais. camp., 4 p., s. bs, tt cft, gd garage, jard. 600 m² à 30 km. future autor. Paris-Strasbourg, 4 h. Paris, bien située, calme, verdure, pêche, chasse. Ecr. à Alvado Crépion, 55-Damvillers.

propriétés

MEUDON - CLAMART
Résidentiel, 600 m² terr., villa ultra-moderne ds les arbres, liv., bureau, 4 chbres, patio intérieur, terrasses, vue, calme, 750.000 F. CABINET MARCEAU, 720-22-30.

5' RER. LA VARENNE
PPTE 7 P. Pr., cft moderne, JARDIN, DEPENDANCES. Px : 500.000 F - 883-85-51.

P. à P. BORDS DE SEINE ATTIRANTE RESIDENCE 9 P., parc, 5.500 m², piscine, garages, 1.450.000 F OU TERRAIN 3.300 m² - 600.000 F. Tel. CAR. 58-93 ou 337-94-92 (10 h. à 14 h.).

Maison bourg. 17e, joli village Ouest, 30' train Paris, 6 pièces, 3 s. d. bs, belle décoration, ch., c., jdin clos 1.000 m², 450.000 F. D. NOUE. tel. 464-70-07.

Sarthe. Rég. Le Mans. Part. vd mais. constr. récente, entrée, gd séj., poul., cheminée, 4 ch., 2 s. d'e., 2 wc, loggia, cuis. equip., véranda, ch. électr., 2 garages, cave, ter. 3.000 m² planté, très beau site. Tél. 190 Ceaucé. Orne. Prix : 270.000 F.

45' Sud Paris, B. mais. forest., 2, 3, 4 pces, cuis. aménag., parc 1.300 m² envir., site merveill., poss. local. vente. Tél. 278-09-51.

Forêt LYONS. Tr. b. propté entier. restaurée, 5 B. pièces, pout., âtre rust., loggia, cab. toil., wc, ch. c., neuf, cuisine equ., gren., parq. amén., B. dep. gar., 2.500 m², tr. B. ter. Prix 240.000. AVIS, Gisors (10-32) 405.

VILLENNES
Bord eau avec ponton privé agréab. mais., Séj.+3 ch., tt cft, 1.500 m² jd. S/place, sam., dim., 11-18 h., villa Barquerolles, Ile de Villennes, 567-22-88.

PRESBYTERE ANC. Bourgogne par aut., pl.-pied, dépend., eau électr., 650.000 F - Tél. 333-23-31.

villas

DANS FORET - BORD OCEAN villas 2, 3, 4 P., à partir de 102.000 F. Chauff. électrique intégré. 80 % de crédit. Docum. s/dem. PARC DE LA GRANGE 85520 JARD-SUR-MER. 33-42-73.

40 km. PARIS SUD
VILLA neuve grand standing, dans site résid. Hall d'entrée, gd liv., coin repas, cuis., 5 ch., 2 s. de bs, 2 wc, gar. 2 voit. sur 1.200 m² terrain d'agrément clos. FONCIA, 422-25-92.

SURESNES, Val-d'Or
magnifique VILLA moderne 8 PCES, 2 s. de bs, vue impr., tél., jardin 250 m² - 575.000 F. -U.F.F.I., 522-82-90.

13' OPERA par RER
Banl. Ouest, superbe villa 10 p., piscine, 4.200 m², 1.650.000 F. Agence MALMAISON - 967-00-30.

PARC DE SCEAUX, pr. Métro Excellente construction. Séjour 34 m² + 4 chbres, cuisine, bains + 2 cab. toil., gd sous-sol avec salle de jeux, gar., jardin. Prix 485.000 F. - 702-87-82.

LA VARENNE 5' R.E.R. pr. Marne
Villa 6 p. ppies, cuis., s. de bs, cab. toilette + pavillon gardien. Chauff. cent. maz., gar., dépend. Jardin 1.300 m², belle façade. Prix 485.000 F. - 707-07-82 Tél. : 883-63-77.

pavillons

Villejuif, pav. 6 p., bns, chf cent. gar., jdin. Ag. s'abst. 726-06-50.

Banlieue Sud-Est, impec., pav. 1972, vaste séj., 4 gdes chb., bs, s. d'E., wc, ch. c., cuis., gren., gar., 430 m² ter., 270.000, av. 50.000. TIC, 706-14-52, m. D.

CHAMPIGNY, proxim. R.E.R. et train Paris - Est, sup. pav. 68, façade marbre, 7/8 p. = 250 m2 hab. s. 500 m2 terr. ss vis-à-vis, résid., exempt foncier sur 15 ans.
399.000 ach. poss. av. 20 % + crédit. - Tél. 706-47-07.

CACHAN près métro - Calme Bon état - 12 pièces, conft, jardin 393 m2. Garage. Prix 445.000 F. — Tél. 350-46-22.

Partic. vend pavillon état neuf
LA VARENNE R.E.R. (rue Didier)
Gd séjour av. chemin. + 4 pces, ent., cuis., wc, bains, ch. cent., cave, garage. 500 m² terr. Tél.
339.000 F Poss. gros crédit. Tr. urgt. 706-47-07.

terrains

SACLAY
A vendre terrains viabilisés de 700 m². - Renseignements à : OMEGA PROMOTION, 217, rue St-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 260-38-31. Visite s/place, samedi 22, de 15 à 18 heures.

Part. vend terr. viabil., certif. d'urbanisme. 1.384 m2 à 50 F. SOLIGNAC, Vallon Briance, 10' LIMOGES
Exposé au sud
Site classé - Vue sur vallée et abbatiale.
Tél. (88) 93-07-00 mat. 7 à 8 h.

45' Sud Paris, cadre forest., spl. terr. à BAT. 1.000 m2, ttes viab., permis constr. Tr. bx arbres. Px 50.000. T. 278-02-49.

Propr. vend terrains ds beau domaine, COURTENAY, 1 heure Paris auto. Sud. Viabil., eau ville, électr., tout à l'égout. Loisirs - Boisés ou non. A part. 15.900 F ou 8 F/m2. Crédit maxim. Vente directe s. place LOISINAT, Château de la Jacqueminière, 45320 Courtenay. Tél. : (38) 95-40-60

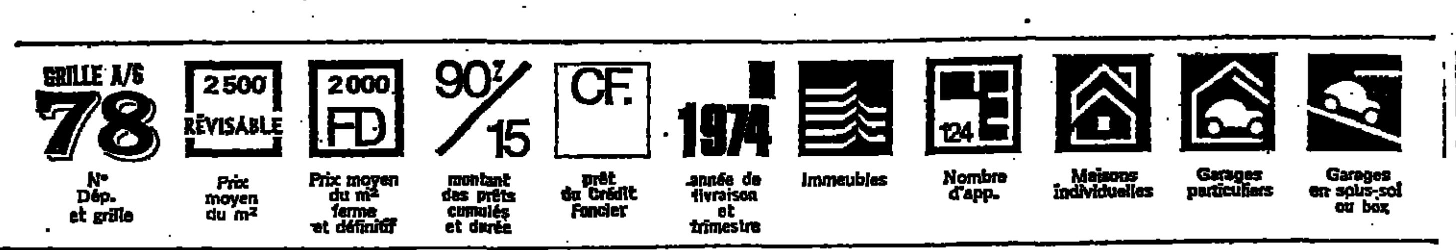
Beaux terrains viabilisés à vdre à Trégunc (Finistère-Sud), proche Concarneau et Le Cabellou. Vue de mer. Libres de constructeur. Px fermes tt compris. S'adr. Hameaux de Bretagne, 3, place Charles-de-Gaulle, 29130 Quimperlé. Tél. 96-12-72.

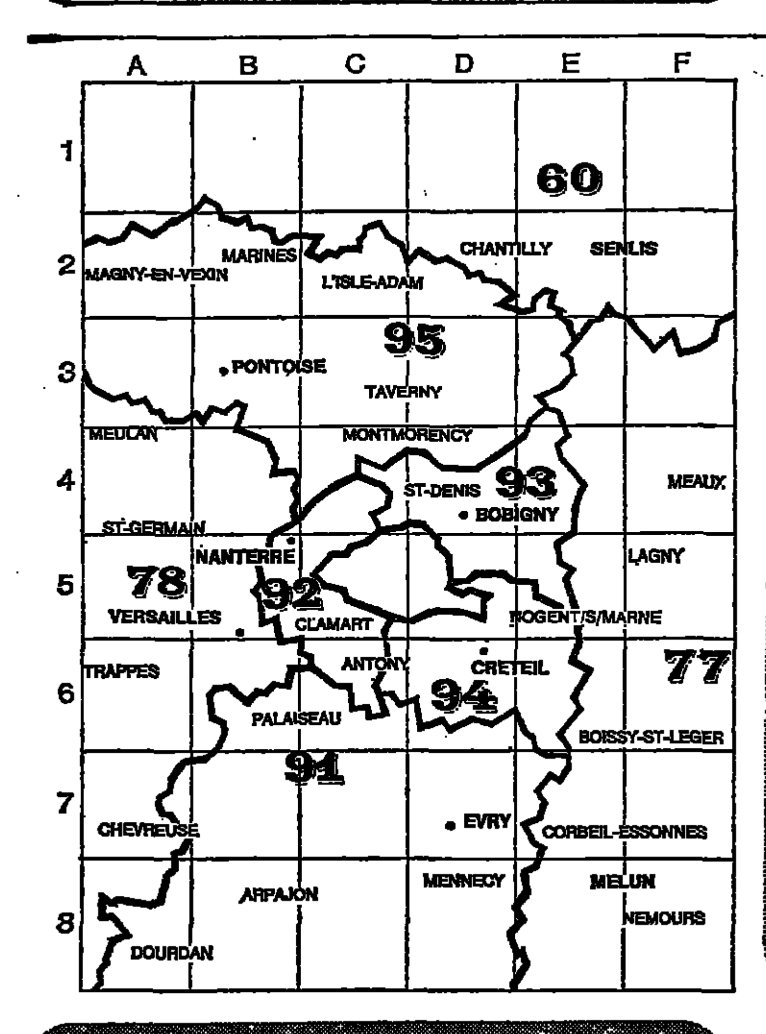
Beaux terrains viabilisés à vdre à Goulven (Finistère-Nord), proche Lesneven. Vue de mer étendue. Libres de constructeur. Prix fermes, tout compris. S'adr. Hameaux de Bretagne, 3, place Charles-de-Gaulle, 29130 QUIMPERLE. Tél. 96-12-72

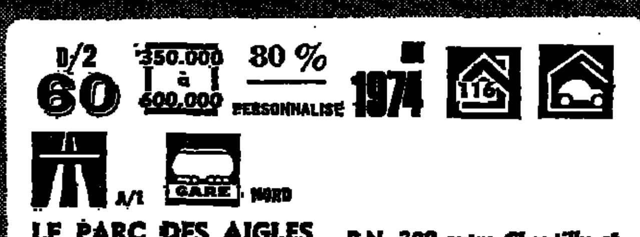
BEAUX TERRAINS viabilisés, proche mer et commerces essentiels, à vendre au FAOU, proximité presqu'île de Crozon, résidence secondaire ou principale (retraite), construct. libre. S'adr. Hameaux de Bretagne, 3, PL. CHARLES-DE-GAULLE, 29130 QUIMPERLE. T. 96-12-72.

« Le Monde Immobilier Banlieue »
paraît chaque quinzaine,
le **vendredi**, en alternance avec
« Le Monde Immobilier Paris »,
le **mercredi**

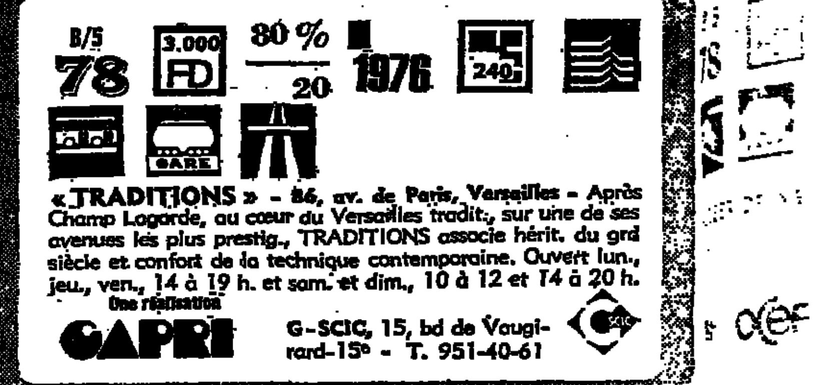
LE MONDE IMMOBILIER



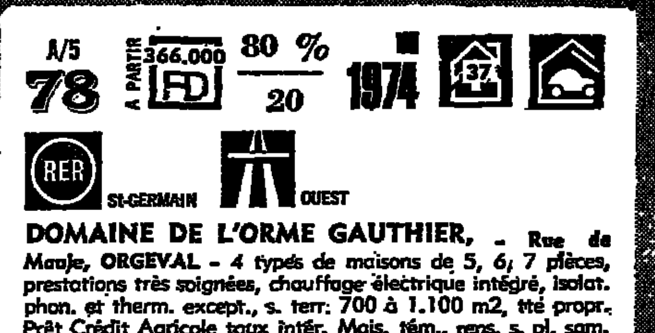




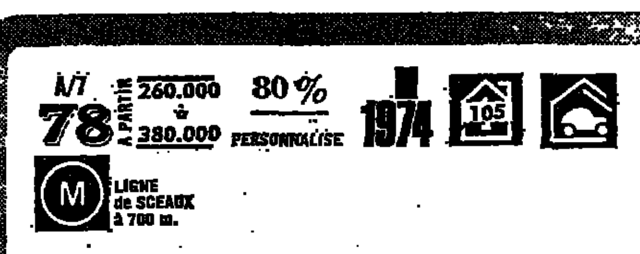
LE PARC DES AIGLES - R.N. 309 entre Chantilly et Gouvieux - Dans un parc de 20 ha, en forêt de Chantilly, de grands cottages de 4 à 9 pièces (116 m2 à 210 m2 sur 2 niveaux) avec garages 2 voitures. Visite des maisons-témoins tous les jrs de 14 à 19 h. Sam. et dim. de 10 h 30 à 19 h (T. 457-27-57). Rens. et vte : VIP, 69, r. Lecourbe, Paris-15e, 567-54-56. Réal. SERIM, 58, r. l'Arcade, Paris-8e



« TRADITIONS » - 86, av. de Paris, Versailles - Après Champ Lagarde, au cœur du Versailles tradit., sur une de ses avenues les plus prestig., TRADITIONS associe hérit. du grd siècle et confort de la technique contemporaine. Ouvert lun., jeu., ven., 14 à 19 h. et sam. et dim., 10 à 12 et 14 à 20 h.
Une réalisation **CAPRI** G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 951-40-61



DOMAINE DE L'ORME GAUTHIER, - Rue de Maule, ORGEVAL - 4 types de maisons de 5, 6, 7 pièces, prestations très soignées, chauffage électrique intégré, isolat. phon. et therm. except., s. terr. 700 à 1.100 m2, tte propr. Prêt Crédit Agricole taux intér. Mais. tém., rens. s. pl. sam. et dim. de 10 h. 30 à 19 h. mar. au vend. C.O.R.E.G.I., *114, rue du Gén.-de-Gaulle, 78300 Poissy, tél. 965-43-88.*

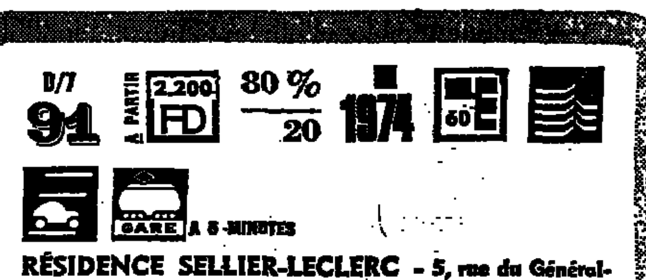


LES HAMEAUX DE LA GUITERIE - Rue Janin, Saint-Rémy-lès-Chevreuse - A flanc de coteau en bordure d'une zone forestière protégée. Du 5 p. prêt à finir au 7 p. prêt à habiter grand luxe. Maisons témoins, rens. et vente, s. pl. t.l.j. sf lun. et mar. de 10 à 12 h. et 14 h. à 18 h. - Tél. 052-12-57. Rens. CEPIM, 34, r. Balard, Paris (15e).





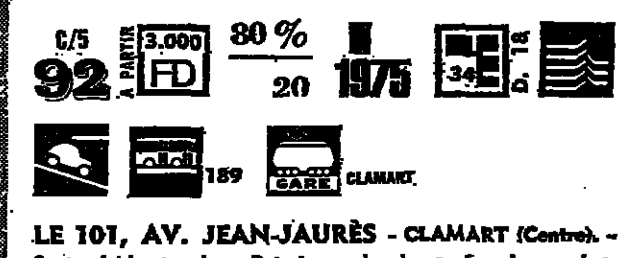
LES HAMEAUX DE DOURDAN - La Croix-St-Jacques, Dourdan - Maisons individuelles de 6 p. et 4 p. + combles aménageables, terrain privatif. Reste 16 maisons. Visite sur place du jeudi au lundi inclus de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. Téléph. : 492-75-81. PIERRE BARON S.A., 36, rue Copernic, 75116 PARIS, Téléphone : 553-21-39.



RÉSIDENCE SELLIER-LECLERC - 5, rue du Général-Leclerc, Montgeron - Apparts de 3-4-5 p. de stand. Proximité imméd. Centre commerc. Ecoles. Lycée pilote, à qu. min. de la forêt de Sénart. Ex. de prix : 3 p. avec park. : 160.000 F ferme et déf. Créd. 80 %. Prêt 1 % patr. App. tém. s. pl. ts l. jrs de 10 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, sauf mardi et jeudi Résidence SELLIER-LECLERC, T. 903-38-90 et 903-65-42.



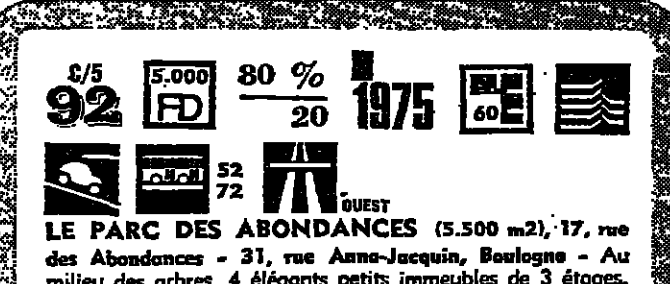
FLORILÈGE - Angle rue Marx-Dormoy et av. du Ml-Foch, à Fontenay-aux-Roses - A 10 mn à pied de la ligne de Sceaux, dans un site agréable, une élégante et discrète résidence du studio au 5 pièces. Bur. de vente sur place sauf mardi et mercredi de 10 à 12 h et de 14 à 19 h.
UNE RÉALISATION **CAPRI** G-SCIC, 15, bd de Vaugirard, Téléph. : 567-55-66.



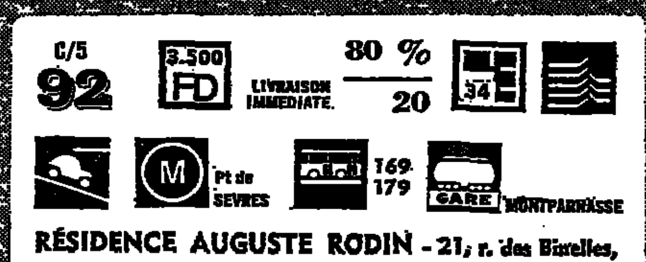
LE 101, AV. JEAN-JAURÈS - CLAMART (Centre). - Sect. résid. et calme. Pet. imm. de classe, façades marbre, grand confort. Du studio au 5 pièces. Bureau de vente sur place, samedi, dimanche, lundi, de 14 heures à 18 h. 30.
S.I.E.T.R.A. 125, rue du Cherche-Midi, Tél : SUF. 24-28 - FON. 36-57.



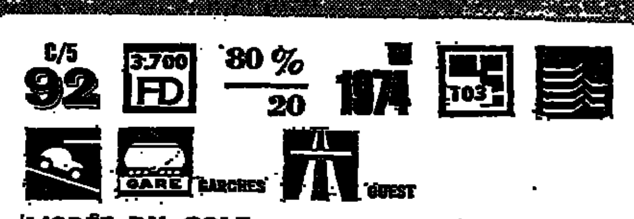
L'ERMITAGE - 8-14, pl. du Gl-de-Gaulle, Sceaux - En pl. cœur de la ville miraculeusem. préserv. de son agitation, à 500 m ligne de Sceaux, 2 imm. d'une élég. raffinée dans parc de 5.600 m2, du st. au 5 p. Bur. vte, 81 bis, r. Houdan, Sceaux, t.l.j. de 10 à 12 h, 14 à 19 h sf ma., mer.
Une réalisation **CAPRI** G-SCIC 15, bd Vaugirard-15e, 350-79-54



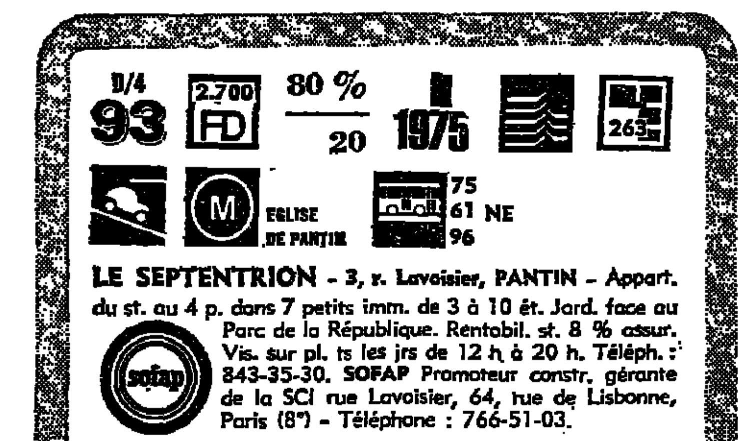
LE PARC DES ABONDANCES (5.500 m2), 17, rue des Abondances - 31, rue Anna-Jacquin, Boulogne - Au milieu des arbres, 4 élégants petits immeubles de 3 étages. *Studio au 6 p. de haute qualité. Terrasses et jardins privat.* Livraison printemps 75. Bureau s. pl. ts les A.-M. sf mardi.
PROMEX Informat. et vente : PROMEX, 65, rue Rennequin, Paris-17e. Téléphone : 755-82-10.



RÉSIDENCE AUGUSTE RODIN - 21, r. des Binelles, SEVRES - Cinq petits immeubles en pierre de taille. Prestations très soignées. Isolation phonique et thermique exceptionnelles. 3 apparts de 4-5 et 6 pièces. Bureau de vente tous les après-midi, sauf mardi. Résidence Auguste-Rodin, 21, rue des Binelles (92) Sèvres. Téléphone : 027-00-98.



L'ORÉE DU GOLF - 35, rue du Professeur-Pauchet, Vaucresson - Face au golf de St-Cloud et au bois de St-Cucufa, 4 petits immeubles de 3 étages dans un parc de 23.000 m2 aux arbres centenaires. 2-3 et 4 pièces avec nombr. plans différ. Archit. en harmonie avec le site except. Sur place samedi, dimanche, 10 à 19 h. Sem. 15 à 19 h. P. ROUSSO & Cie, 11, av. Victor-Hugo, 16e. Tél. POI. 27-16



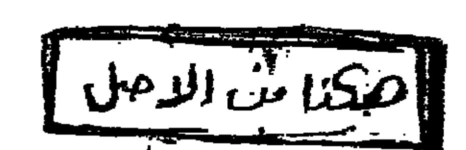
LE SEPTENTRION - 3, r. Lavoisier, PANTIN - Appart. du st. au 4 p. dans 7 petits imm. de 3 à 10 ét. Jard. face au Parc de la République. Rentabil. st. 8 % assur. Vis. sur pl. ts les jrs de 12 h à 20 h. Téléph. : 843-35-30. **SOFAP** Promoteur constr. gérante de la SCI rue Lavoisier, 64, rue de Lisbonne, Paris (8e) - Téléphone : 766-51-03.



LES COLLINES DE BAGNOLET - Rue de la Capsulerie, BAGNOLET - Appt du stud. au 5 p. donnant directem. sur parc départ. Vous apprécier. un conf. qui, à 300 m près, vous coût. 50 % plus cher. Vis. s. pl. ts l. jrs de 12 h à 19 h 30. T. 858-86-74. **SOFAP** Prom. constr. gér. de la SCI de la Capsulerie, 64, r. Lisbonne, Paris-8e - 766-51-03.

« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs.
Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.



LA VIE SOCIALE

ACCIDENTS DU TRAVAIL

LE P.-D.G. D'USINOR AFFIRME QUE LA SÉCURITÉ N'A JAMAIS ÉTÉ SACRIFIÉE AU RENDEMENT

La situation reste confuse à Usinor-Dunkerque, où la mission d'enquête du ministère du travail, dépêchée sur les lieux des deux accidents mortels survenus récemment à la section des hauts fourneaux, a poursuivi ses entretiens avec la direction, les états-majors syndicaux et la commission d'hygiène et de sécurité de l'entreprise (« le Monde » des 19 et 20 juin).

Jeudi soir 20 juin, M. Huë de la Colombe, président-directeur général d'Usinor s'est attaché à réfuter, au cours d'une conférence de presse organisée à Paris, « les accusations » des organisations syndicales, notamment après l'accident du 2 juin. Rappelant que cet accident mortel était le premier survenu à la section des hauts fourneaux depuis la construction de l'usine, il a souligné que le haut fourneau numéro 4 était « un modèle pour le monde entier », particulièrement étudié pour offrir les meilleures conditions de travail. « Jamais, a conclu M. Huë de la Colombe, nous n'avons sacrifié la sécurité au rendement. Mais la sidérurgie est un métier dangereux. L'opération de nettoyage des tuyères est considérée comme pénible. Dans cette affaire, Usinor se trouve le dos au mur, ne sachant qu'inventer de plus et ayant fait tout ce qui avait été possible. Ce n'est pas un problème de prix : un haut fourneau comme le numéro 4 coûte 600 millions de francs. »

Le même jour, la mission d'enquête s'était informée au sujet d'un procédé nouveau permettant le remplacement mécanique, et non plus manuel, des tuyères servant à insuffler l'air chaud dans les hauts fourneaux. Un ingénieur du complexe sidérurgique a remis à M. Blanc, inspecteur général des affaires sociales, une documentation sur une machine de conception soviétique, capable d'effectuer automatiquement le remplacement des tuyères. Un procédé de ce type serait actuellement mis en place à Fos-sur-Mer.

ÉNERGIE

LE VICE-MINISTRE SAOUDIEN DU PÉTROLE FAVORABLE A LA HAUSSE DES PRIX

Dans une interview à l'hebdomadaire libanais « Al Hawadess », publiée jeudi, l'émir Saoud Al Fayçal, vice-ministre saoudien du pétrole et fils du roi Fayçal, a apparemment pris une position inverse à celle que soutient depuis des mois son ministre, M. Yamani. « Le prix du pétrole doit être augmenté, a-t-il déclaré, afin d'obliger les pays consommateurs à n'utiliser cette matière stratégique que dans des domaines vitaux.

» Le prix véritable du pétrole, a-t-il ajouté, doit être en fonction des prix des substituts, c'est-à-dire des autres matières premières qui peuvent remplacer le pétrole dans les domaines du transport ou de l'industrie pétrochimique. » Il y a six mois, le shah d'Iran avait exposé une doctrine semblable...

La prise de position de l'émir est d'autant plus remarquable que M. Yamani est en ce moment à Washington en train de discuter avec le responsable américain de la façon de faire baisser les prix du « brut ».

ASSURANCES

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE AUTOMOBILE DÉCIDENT D'ACCORDER UN BONUS SUPPLÉMENTAIRE DE 5 %

Les sociétés d'assurance automobile ont décidé d'octroyer un bonus supplémentaire de 5 % aux assurés n'ayant causé aucun sinistre au cours des quatre années précédentes, annonce un communiqué du ministère de l'économie et des finances.

Cette mesure applicable aux primes payées au cours du second semestre 1974 « *a été rendue possible, malgré la hausse des coûts d'indemnisation des accidents, par l'amélioration constatée à la suite des mesures de sécurité (limitations de vitesse, obligation du port de la ceinture de sécurité, répression accrue de l'ivresse au volant) arrêtées par le gouvernement depuis l'année dernière* ».

SYNDICATS

● *Le procès en représentativité engagé par la C.G.T. contre le syndicat C.F.T.* d'une usine Berliet, à Lyon, dont nous avons rendu compte de la première audience dans *le Monde* du 20 juin, doit se poursuivre le 25 juin. Au cours de cette seconde audience de la troisième section du tribunal d'instance de Lyon, l'avocat de la C.F.T., Me Laugier, et celui de la direction de Berliet, Me Venet, répondront aux arguments avancés par la C.G.T.

CONCERTATION SYNDICATS-PATRONAT-GOUVERNEMENT

Les organisations ouvrières veulent élargir les négociations à la Sécurité sociale, aux immigrés et au droit syndical

Le premier ministre devait présider, ce vendredi 21 juin dans l'après-midi, l'ouverture de la « *réunion de concertation* » entre le ministre du travail, les syndicats et le patronat. L'objectif de cette rencontre, inusitée si l'on excepte les négociations de Grenelle de mai-juin 1968, est de mettre au point un calendrier et des méthodes de négociations sur les thèmes évoqués par M. Chirac, au dernier conseil des ministres.

A l'exception de la C.F.D.T., dont la délégation sera conduite par M. Edmond Maire, secrétaire général, les autres organisations devaient être représentées par ceux qui, habituellement, mènent les négociations avec le patronat; ainsi les délégations devaient être dirigées par M. Krasucki pour la C.G.T., M. Laval pour F.O., M. Menu pour la C.G.C., la C.F.T.C. se réunissant vendredi matin pour désigner ses représentants. Les délégations du C.N.P.F. et de la C.G.P.M.E. devaient être respectivement menées par M. Chotard, vice-président, et par M. Deléan, délégué général.

Selon le ministre du travail, M. Durafour, qui jeudi s'est évadé de Paris pour visiter, par surprise, l'usine Motobécane à Saint-Etienne, les questions abordées seront les suivantes : sécurité de l'emploi, réforme du droit de licenciement collectif, institution d'un fonds de garantie de ressources, aide aux femmes sans emploi. Les organisations ouvrières avaient l'intention de manifester leur volonté d'élargir les futures négociations aux problèmes de la sécurité sociale, des immigrés et du droit syndical. « *Il ne saurait être question,* affirme la C.F.D.T. dans un communiqué, *de s'engager dans des discussions sans fin.* »

De nouvelles réactions ont été publiées, après l'annonce des mesures sociales du gouvernement. Selon le bureau national de la C.F.D.T « *ces mesures et ces changements de style ne modifient pas fondamentalement l'orientation générale du gouvernement* » et le syndicat demande l'ouverture de négociations « *à tous les niveaux* ». L'Union des cadres et techniciens (U.C.T.), qui approuve l'effort en faveur des catégories défavorisées met cependant « *en garde les employeurs, qui confondraient les cadres avec les dirigeants de l'entreprise et s'orienteraient vers un blocage de leurs salaires* ».

La Fédération de l'éducation nationale (FEN), qui n'est pas associée à la concertation prévue vendredi « *prend acte des mesures décidées le 19 juin* » et estime qu'« *il devrait aller de soi que l'Etat, premier patron de France par l'effectif de ses salariés, applique à ceux-ci, avec les adaptations nécessaires, mais dans leur esprit du moins, les mesures ainsi décidées* ».

Du côté patronal, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E), « *sans nier la nécessité de mesures susceptibles de supprimer les inégalités* » s'inquiète de l'avenir des petites entreprises et cite un proverbe suisse : « *On ne peut pas avoir à la fois le beurre, le lait, et le beefsteak* » surtout, ajoute les P.M.E. « *si on bat la vache tout en la privant de nourriture* ».

L'APPLICATION DU PLAN SOCIAL AUX D.O.M.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer, a présenté jeudi après-midi 20 juin une série de mesures qui constituent l'application aux départements d'outre-mer du plan social du gouvernement. Les allocations familiales, le salaire minimum et le minimum vieillesse seront augmentés selon les mêmes taux qu'en métropole. En outre, le taux de la parité globale versée à chaque famille va être augmenté (la parité globale consiste à allouer à chaque famille d'un DOM la moyenne de ce que reçoit une famille métropolitaine en prestations sociales. Cette somme n'est toutefois pas versée intégralement à la famille, une partie va au Fonds d'aide sociale obligatoire) ; une allocation-logement va être instituée (un projet de loi sera soumis au Parlement) ; la gratuité des cantines scolaires sera étendue aux établissements du premier cycle du second degré et à l'enseignement technique ; une allocation rentrée scolaire sera attribuée et le montant de l'enveloppe destinée à l'allocation de chômage sera augmentée de 3 millions de francs.

AUGMENTATION DES OFFRES ET DIMINUTION DES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES EN MAI

Selon les statistiques du ministère du travail, la situation de l'emploi s'est améliorée, en mai, « ce qui est habituel en cette période de l'année ». Le niveau de l'emploi est cependant moins favorable qu'en mai 1973.

Les offres d'emploi non satisfaites, corrigées des variations saisonnières, ont augmenté : 251 460 fin mai au lieu de 232 800 fin avril (7,98 %), mais 261 800 il y a un an (— 3,97 %). Les demandes d'emploi non satisfaites ont diminué : 420 800 fin mai au lieu de 425 000 fin avril (— 0,98 %), mais 374 600 il y a un an (+ 12,33 %). Quant au nombre des chômeurs, il est aussi en diminution : 141 700 fin mai au lieu de 145 700 fin avril (— 2,88 %), mais 125 200 il y a un an (+ 13,02 %).

AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS A E.G.F. ET AUX CHARBONNAGES DE FRANCE

Les signataires de la convention salariale d'Electricité et de Gaz de France (C.G.T., C.F.D.T., F.O., U.N.C.M. et C.F.T.C.) ont obtenu un relèvement du salaire de base de 3,5 % au 1er juillet, dont 1 % rétroactif au 1er mai (les précédentes majorations avaient été de 2 % le 1er février, de 3 % le 1er mai, soit 8,50 % au total). Une nouvelle augmentation pourrait intervenir en septembre en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Aux Charbonnages de France, la commission d'application de l'accord salarial de février 1972, signé entre la direction, la C.F.T.C., F.O. et la C.G.C., a décidé une augmentation de 3 % des salaires à compter du 1er mai, ce qui porte à 8,3 % l'augmentation intervenue depuis le début de l'année. Il a été décidé d'autre part un relèvement du salaire minimum mensuel garanti, qui passe de 1 280 F à 1 342 F.

Dans la presse hebdomadaire

Le bonheur austère ?

Les deux volets du programme économique et social du gouvernement sont désormais connus. La presse hebdomadaire se demande si la thérapeutique est adaptée au mal. Pour Gérard Vidalenche, dans *INVESTIR*, « *la France est malade d'inflation* ». *Chacun sait que ce n'est pas avec des remèdes de cheval que l'on peut redresser une situation. Il arrive que l'on fasse tomber brutalement la fièvre, mais pour laisser le malade dans quel état ? (...) La France ne sera sans doute pas frappée d'embolie.* »

Pourtant, Maurice Roy, dans *LE POINT*, note que les méthodes du nouveau ministre de l'économie et des finances tranchent avec celles de son prédécesseur. « *Au regard de la délicate homéopathie giscardienne*, observe-t-il, *le « fourcadisme » est une grosse chirurgie : il coupe, il taille dans le vif, sans souci des éclaboussures. Là où Giscard dosait savamment une action par le crédit et le budget, Fourcade lance les brigades fiscales à l'assaut de l'inflation... et des électeurs de Giscard.* » Ce choix, selon François-Henri de Virieu, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, s'explique par « *le pari de Giscard pour l'été* » : « *La consigne est : ne pas frapper les Français avant les vacances et ne pas les frapper directement ; (....) à défaut d'être imaginatif, le chef de l'Etat a su se montrer courageux et habile. Courageux parce qu'il a frappé en premier lieu ceux qui l'avaient porté à l'Elysée. Habile parce qu'il a frappé les entreprises en sachant très bien que, par leur intermédiaire, il atteindrait les travailleurs. Après les vacances.* »

Pierre Pujo n'apprécie pas ces subtilités. Dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, il juge que « *le plan gouvernemental se ressent de la faiblesse du pouvoir, qui n'a pas osé agir aussi énergiquement qu'il aurait fallu et a donné la préférence aux solutions de facilité. A vrai dire, on doit douter de la capacité de la démocratie en France à combattre l'inflation, surtout lorsqu'elle a à sa tête des gens soucieux de courtiser une gauche résolue à tirer toutes les ficelles de la démagogie. Mais combien de Français se rendent compte que l'ère de la facilité est terminée et que la situation impose un sursaut énergique tant pour sauvegarder notre économie que pour maintenir la place de notre pays dans le monde ?* ».

« *Le gouvernement propose un plan intelligent*, reconnaît Denys Clerc dans *HEBDO T.C.-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, *mais il reste de droite, même s'il se badigeonne de social.* » Notre confrère note : « *Il est évident que, dans un premier temps, [le] comportement inflationniste ne peut être contre-battu que par une modification très profonde de la répartition des revenus, dans le sens d'une grande égalité. Dans un deuxième temps, il faudrait un changement substantiel dans les conditions, l'organisation et la finalité du travail. La lutte contre l'inflation passe par ces modifications de structure.* »

Les mesures sociales annoncées par le gouvernement ne vont pas dans ce sens. « *Il faut faire plus que de l'hygiène sociale*, estime Dominique Audibert dans *LES INFORMATIONS*, *il restera ensuite à s'attaquer aux maladies de fond pour lesquelles le traitement de choc devrait enfin succéder aux doses homéopathiques.* »

Pierre Jérôme analyse ainsi, dans *POLITIQUE-HEBDO*, la stratégie du pouvoir : « *La nouvelle politique officielle délègue aux patrons le soin de porter les coups nécessaires au pouvoir d'achat des travailleurs. Une telle délégation ne s'explique pas par les options libérales de la droite giscardienne, mais par la situation de faiblesse où se trouve l'Etat, qui s'efforce d'apparaître, en conséquence, au-dessus de la mêlée sociale. (...) Deuxième aspect de la démarche gouvernementale : le baume social, pour faire mieux passer la tactique que l'on vient de souligner. (...) Le premier dossier que Chirac s'est déclaré prêt à examiner avec les syndicats est celui des licenciements collectifs. Le plan d'austérité a cherché cette fois à éviter à tout prix un affrontement central, directement politique donc, avec cette « autre France » qui a voté Mitterrand il y a quelques semaines.* »

Démagogie

Pour *FRONT ROUGE*, organe central du parti communiste révolutionnaire (marxiste-léniniste), « *s'il y a un « effort » c'est surtout côté démagogie ! (...) C'est que trois semaines à peine après son élection, Giscard d'Estaing ne veut pas paraître attaquer de front la masse des travailleurs* ».

La tactique sera-t-elle payante ? Michèle Backmann et Christine Cottin en doutent. Elles affirment dans *L'UNITE*, après avoir constaté la « timidité » du plan social : « *Giscard d'Estaing se retrouvera à la rentrée face à des travailleurs dont le mécontentement n'aura pas désarmé à cause des quelques mesures annoncées, de syndicats dont l'unité sera considérablement renforcée, et dont l'opinion n'aura pas changé : « L'habileté toute seule ne peut » pas être une politique.* »

Alexis Cousin ajoute dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du P.C. : « *Pour faire passer auprès des travailleurs, de la population, une telle politique, comme le dirait Fourcade, il faut un « consensus ». Et ça, ça n'est pas gagné d'avance.* »

A cet égard, Delphine Girard reconnaît dans *LA VIE FRANÇAISE-L'OPINION* que les mesures sociales ont pour but de « *faciliter la rentrée* ». « *Après les mesures économiques et fiscales, les compensations* », note-t-elle *(...) Reste, avec ce plan enfin complet — mesures économiques et mesures sociales — que les entreprises comme les salariés se doutent bien qu'ils seront mangés. Ils ne savent pas encore à quelle sauce.* »

Pour *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), « *la vérité, c'est que le tandem Giscard d'Estaing-Chirac est tout aussi incapable que le tandem Pompidou-Giscard de mettre un terme à l'inflation, comme le seraient d'ailleurs n'importe quels autres hommes politiques de la bourgeoisie. Les capitalistes ne dominent pas, en effet, leur propre économie. Ils sont impuissants devant les crises et l'inflation. Et toute leur politique, dans une telle situation, consiste simplement à essayer de sauvegarder leurs profits aux dépens des travailleurs.* »

Francis Valery préfère ironiser dans *REFORME*. Il écrit : « *Le bonheur austère : voilà un adjectif bien propre à aiguiser l'âme protestante et à la porter au pinacle de la jouissance morale. (...) Austèrement, la société libérale, si elle veut continuer d'exister, est condamnée à la mue. C'est un moment fatigant. C'est le moment où l'on peut s'interroger sur les renoncements à des facilités qui nous étaient devenues si familières qu'on ne savait même plus les mettre en question. Passionnante époque.* »

« *Notre société marche au malheur*, conclut un des personnages de Wolinski dans *CHARLIE-HEBDO*. *mettez du malheur dans votre moteur et c'est le bonheur.* » Le malheur pour les uns et le bonheur pour les autres. — T. F.

GIGANTISME, INSUFFISANCE

La Cour des comptes dénonce de nouveau

M. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes, a remis, jeudi 20 juin, au président de la République le rapport de l'institution de la rue Cambon. Les observations contenues dans ce document concernent des comptabilités de 1972 que le premier président a commentées pour la presse jeudi dans la soirée.

Comme chaque année, le rapport met en relief la plus ou moins bonne utilisation des deniers publics. Mais le style du travail se modifie : moins fragmentaires et moins nombreuses, les analyses de la Cour sont plus approfondies, plus complètes sur quelques dossiers importants, qui constituent les morceaux de choix de l'ouvrage. Cette année, l'institution de la rue Cambon a fait notamment porter ses efforts sur deux grands projets d'aménagement régionaux : ceux des côtes Languedoc-Roussillon et d'Aquitaine. La Cour met en garde contre les dangers du gigantisme et insiste sur l'ambiguïté du rôle des architectes — à

LANGUEDOC-ROUSSILLON : une opération qui n'a plus le même intérêt

Les sites choisis pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon n'étaient pas nécessairement les plus hospitaliers ni les plus proches des villes de l'intérieur capables de fournir aux stations nouvelles une première clientèle d'acheteurs et un complément attractif.

Le site de Leucate-Barcarès, fait remarquer la Cour, cumulait plusieurs handicaps. Situé sur un cordon littoral exposé à des vents violents, dans une région mal desservie par les réseaux de communication et dépourvue de tradition touristique, il ne pouvait s'appuyer sur aucune ville-support. En dépit de ces aléas, il a été décidé de créer sur le lido de Leucate-Barcarès la plus importante de toutes les implantations du littoral avec quatre-vingt-deux mille lits (soit entre le tiers et le quart de la capacité à créer dans l'ensemble des stations nouvelles) et le plus grand port de plaisance de la Méditerranée avec mille huit cents postes à flot, auxquels s'ajoutent les deux cent cinquante prévus à Port-Barcarès et ceux qui desservent les « marinas ».

Une circulaire ministérielle en date du 14 janvier 1974 proscrit pourtant le gigantisme, souligne la Cour. La capacité optimum d'un port de plaisance se situe entre trois cents et six cents bateaux, avec un maximum de huit cents lorsque la création d'un port exige d'importants ouvrages de protection contre la houle. *« Le choix de Leucate-Barcarès a eu de graves conséquences financières. Pour y faire face, le budget de la mission a été amputé de crédits importants — et devra l'être encore. Le déroulement de l'ensemble du programme en a été sérieusement affecté. »*

A propos de la rémunération des architectes, la Cour observe qu'ils ont été rétribués par l'Etat, d'une part, au travers de l'agence d'urbanisme et, d'autre part, à titre individuel, en tant qu'architectes en chef de chaque station. L'un d'entre eux a même perçu des honoraires supplémentaires de la Société d'économie mixte chargée des travaux d'aménagement. Une troisième rémunération leur est en outre allouée chaque année par l'Etat pour contrôler la conformité des projets de construction aux plans-masse qu'ils ont élaborés. *« Une telle situation, où l'auteur du plan-masse est chargé par l'Etat de contrôler les projets qu'il a lui-même établis pour le compte de promoteurs, n'aurait pas dû être acceptée, en raison des ambiguïtés qu'elle comporte. Il incombait à la mission* [administration chargée de l'aménagement] *de limiter les interventions à titre privé de ces architectes et de veiller à réduire la rémunération versée pour leur activité de contrôle. Bien au contraire, elle a admis qu'elle soit d'ores et déjà plus que triplée. »*

Après avoir souligné les difficultés d'ordre commercial et financier rencontrées et les « *palliatifs* » qui ont été utilisés selon des « *modalités parfois critiquables* », la Cour conclut : *« La pression du marché a imposé de profonds infléchissements par rapport aux prévisions. En premier lieu, la consistance de l'opération s'en est trouvée altérée. La défaillance de l'hôtellerie a conduit à donner une large prééminence aux résidences secondaires ; ainsi transformée, il n'est pas certain que l'œuvre entreprise présente encore le même intérêt pour le développement de la fréquentation touristique et l'animation de l'économie régionale ; elle continue cependant à bénéficier d'un effort budgétaire exceptionnel de l'Etat.*

» En second lieu, le rythme de développement de l'opération a été très sensiblement modifié. Au début de 1974, soit peu de temps avant la date initialement prévue pour son achèvement, l'aménagement touristique du littoral est loin d'être terminé : la capacité totale d'hébergement installée dans les stations nouvelles n'atteint pas le quart de celle qui doit être finalement réalisée. »

Une analyse théorique

Dans sa réponse, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement souligne notamment : *« S'agissant d'une opération d'aménagement cohérente et dont les objectifs ont été clairement définis par le gouvernement, confiée à une administration de mission qui devait se dégager des procédures traditionnelles de l'administration, pour réaliser des objectifs qui lui étaient confiés, il ne semble pas possible de porter un jugement sur l'exécution de l'opération sans mesurer les résultats acquis.*

» En dix ans, avec un effectif extrêmement réduit (cinq fonctionnaires à plein temps et trois fonctionnaires à temps réduit plus une dizaine d'agents d'exécution) avec l'aide de quatre sociétés d'économie mixte peu étoffées (une dizaine de personnes par société), la collaboration des architectes en chef et grâce à l'appui des services préfectoraux et des services techniques de l'Etat, des résultats importants se sont inscrits sur le sol. (...) Aucune analyse théorique (1) *ne prévaudra contre les huit stations nouvelles qui fonctionnent maintenant à la satisfaction de 196 000 clients, contre les neuf ports de plaisance qui reçoivent 4 000 bateaux, contre les 3 800 villas et logements vendus en 1973, contre les 130 000 places de camping qu'occupent, pendant l'été, près de 580 000 personnes, contre les 3 000 hectares de forêt replantés et les grands travaux routiers qui ont changé l'aspect de la région. »*

A propos du choix du site de Barcarès-Leucate, le ministre précise que le lido de Leucate-Barcarès constituait la seule zone non encore obérée du littoral des Pyrénées-Orientales, et qui présentait une valeur touristique certaine : entre mer et étang. Il bénéficiait d'un vaste paysage naturel avec un arrière-fond de montagne. En outre, Leucate-Barcarès était localisé dans la partie nord des Pyrénées-Orientales et la partie sud de l'Aude, qui étaient les zones où l'activité économique avait besoin d'être animée.
N

(1) Au cas présent, la Cour a procédé à des vérifications sur place, nombreuses et approfondies, dans les administrations et les S.E.M. et elle a longuement entendu les autorités responsables aux niveaux local, régional et central. (Note de la Cour.)

COTE AQUITAINE : un monopole pour les architectes

L'aménagement de la côte Aquitaine confiée à la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte Aquitaine est critiquée par la Cour, notamment sur trois points :

— Des mesures de protection foncière n'ont été décidées que plus de trois ans après la création de la mission ;

— Des avis favorables donnés à d'importants lotissements ont alourdi le coût pour la puissance publique de l'aménagement des premières unités, à Lacanau en particulier, et d'autres avis ont été émis, pour l'unité principale n° 7, par exemple, dans des conditions peu satisfaisantes eu égard à la doctrine définie par la mission elle-même sur l'utilisation privée des rives des étangs ; la Cour souligne la nécessité d'une application stricte des directives du comité interministériel d'aménagement du territoire aux termes desquelles les terrains bordant la mer, les lacs, les rivières et le futur canal seront, en principe, réservés à une utilisation publique ;

— Les architectes chargés d'établir les esquisses d'aménagement des neuf unités principales, puis les documents d'urbanisme qui les précisent, ainsi que de conseiller la mission sur les demandes d'autorisation présentées par les constructeurs sont en fait assez souvent appelés à intervenir en tant que maîtres d'œuvre privés dans la réalisation des opérations inscrites au schéma : la Cour estime qu'il serait regrettable que cette situation aboutisse, dans une certaine mesure, à la création de monopoles de fait.

En conclusion, la Cour demande que les « *dotations budgétaires soient gérées avec plus de rigueur, que soient abandonnées des procédures coûteuses et difficilement conciliables avec le respect de la sincérité des écritures budgétaires — employées pour compléter les crédits de fonctionnement de la mission — enfin qu'il soit procédé par celle-ci à un contrôle plus efficace des conditions de réalisation de cet important programme d'aménagement.* »

Certaines erreurs

En réponse, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement écrit en particulier : *« Il est évident qu'en étudiant la gestion de la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte Aquitaine, la Cour des comptes a pu relever certaines erreurs, certains manquements aux règles administratives qui, à la suite du récent contrôle, ont été immédiatement redressés. On peut toutefois se demander si un organisme tel qu'une mission interministérielle, face à la complexité de sa tâche, est bien doté de tous les moyens indispensables pour mener à bien sa politique, et souhaiter qu'à cet organisme collégial les représentants des ministres aient un rang suffisant pour engager leur responsabilité. »*

Au sujet de la rémunération des architectes, le ministre précise : *« Lors de la passation des contrats avec les architectes chargés d'établir le schéma des unités principales d'aménagement, il leur a été bien précisé que leur situation d'architectes responsables des unités d'aménagement ne devait en aucune manière déboucher sur le monopole des opérations dans leur unité. Il a été admis qu'ils pourraient prendre la responsabilité d'une opération promotionnelle, mais que les promoteurs seraient libres de retenir l'architecte de leur choix*

» La déontologie des usages professionnels doit s'appliquer ici : elle admet qu'un architecte responsable d'un plan d'urbanisme puisse participer pour un maximum de 20 % aux opérations architecturales de sa zone. Il apparaît souhaitable qu'un architecte responsable d'un urbanisme puisse témoigner par un exemple particulier de la matérialisation architecturale de son projet d'ensemble. »

AÉROTRAIN LA DÉFENSE-CERGY-PONTOISE : pas de garanties suffisantes

Bien que la mise en service de la ligne d'Aérotrain entre le quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine) et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ait été successivement annoncée pour 1976 au lieu de 1975, puis pour 1977, « *il est désormais exclu qu'elle puisse avoir lieu avant la fin de 1978* ». Il avait été envisagé d'aménager une liaison ferroviaire provisoire mais, en raison de la dépense supplémentaire d'environ 100 millions de francs qu'elle aurait entraînée, il y a été finalement renoncé au profit d'un effort d'amélioration des liaisons routières.

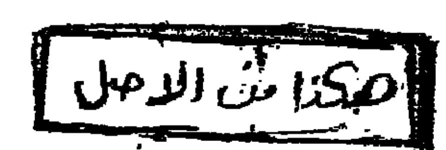
« *La décision de lancer entre la Défense et Cergy un système d'Aérotrain a été prise sans que soient réunies des garanties techniques suffisantes et définies de manière approfondie les caractéristiques particulières de la ligne projetée.* » En dépit du retard de l'opération, « *il n'est pas certain que puisse être mis au point dans un délai rapproché le moteur linéaire qui doit offrir les garanties nécessaires de fiabilité et de robustesse exigées pour l'usage intensif auquel il sera soumis* ».

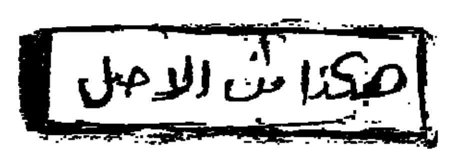
A défaut de connaître un élément aussi essentiel des véhicules, il est apparemment impossible de connaître leur poids définitif et d'achever les études. *« En conséquence, les caractéristiques de la voie ne peuvent être arrêtées : les travaux d'infrastructure ne peuvent donc commencer alors que leur réalisation au moins partielle est nécessaire pour procéder à l'expérimentation des prototypes. »* La création de cette ligne sera donc « *lourde de conséquences pour l'Etat sur le plan financier et fera peser des menaces sur le développement ultérieur de la ville nouvelle* ».

Des aléas nécessaires

La mise au point définitive d'un système de transport nouveau ne peut être considérée comme achevée qu'avec une expérimentation commerciale en vraie grandeur ouverte aux usagers, écrit en réponse le ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement. *« Une telle expérimentation comporte nécessairement des aléas qui sont évidemment source de délais supplémentaires. Ne pas l'accepter reviendrait en fait à condamner, ou du moins à ralentir fortement, le progrès technique dans un domaine où l'innovation apparaît le plus nécessaire. »*

Une infrastructure de transport d'un coût de 325 millions de francs peut être rentabilisée par le gain de temps qu'elle procure aux usagers si celui-ci excède en moyenen quinze minutes et si le moyenne quinze minutes et si le dix millions de voyages. Même si, au nom de ce seul critère, l'Aérotrain n'est rentable que pour une mise en service comprise entre 1980 et 1985, « *les comparaisons effectuées avec les autres projets le faisaient apparaître, de ce point de vue, très supérieur aux autres solutions envisagées.* »





DES ÉTUDES PRÉALABLES

la mauvaise utilisation des deniers publics

la fois contrôleurs et contrôlés — dans ces grands projets d'aménagement. Implicitement, la Cour demande au gouvernement de se prononcer sur la poursuite ou l'arrêt des travaux entrepris.

Le marché d'intérêt national de Rungis, l'Aérotrain la Défense-Cergy-Pontoise, le quartier de la Défense à Paris font également l'objet de développements intéressants.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée jeudi soir, M. Désiré Arnaud a expliqué, en reponse à une question qui lui était posée, que le coût trop élevé de nombreux travaux et projets s'expliquait surtout par le manque ou l'insuffisance d'études préalables, mais aussi par la faible concurrence, beaucoup de marchés étant passés de gré à gré. Pour conclure, M. Désiré Arnaud n'a pas caché l'inquiétude que lui inspire l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

Nous commençons aujourd'hui la publication des principaux passages de ce rapport.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA DÉFENSE : un équilibre fragile

Motivée par la nécessité d'assurer l'équilibre financier du quartier de la Défense (Hauts-de-Seine), la décision interministérielle du 9 février 1972 de porter la superficie de bureaux dans la zone A de 950 000 à 1 550 000 mètres carrés, « *ne paraît en complète harmonie ni avec le souci de favoriser la décentralisation des activités tertiaires ni avec la préoccupation affirmée par les pouvoirs publics d'assurer une meilleure répartition des créations d'emplois entre les parties ouest et est de la région parisienne* ».

« *Théoriquement assuré, l'équilibre financier n'en apparaît pas moins fragile dès lors qu'il dépend étroitement de la durée de l'exécution.* » Or, si pour près de 90 % la surface totale à acquérir dans la zone A est devenue propriété de l'établissement public par l'aménagement de la région de la Défense (EPAD), il ne convient pas de dissimuler « *l'importance des travaux d'aménagement restant à exécuter. A la fin de 1972, le montant des opérations engagées depuis l'origine, évalué à 388 millions de francs hors taxes, représentait environ le cinquième des dépenses totales estimées désormais à 1 966 millions de francs hors taxes* ».

Le pourcentage de réalisation prévu pour 1975, fixé en 1971 à 81,6 %, a été ramené en 1973 à 56 %. « *Cette situation est inquiétante car la réalisation des infrastructures et de la dalle qui doit les recouvrir conditionne la poursuite des constructions incombant aux promoteurs.* »

Quant à l'aménagement de la zone B, le programme, approuvé par un arrêté préfectoral du 28 septembre 1973, porte notamment sur la réalisation du parc départemental des Hauts-de-Seine, la construction de 100 000 mètres carrés de bureaux dans le centre urbain et de six mille logements. Le bilan est en principe équilibré au niveau de 582 millions de francs (base novembre 1972). Or « *cet équilibre financier théorique apparaît artificiel à plus d'un titre* ». Le taux des frais généraux ramené de 10 % à 6 % est faible. L'autorisation d'édifier des immeubles de bureaux n'est pas acquise : « *Si cette condition ne se réalisait pas, il faudrait demander un effort supplémentaire aux collectivités publiques* » déjà en charge d'importants investissements.

Informer les collectivités

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement répond que l'accroissement du montant des travaux dans la zone A à la charge de l'EPAD s'explique par le développement de l'opération et par les ajustements des prévisions initiales : augmentation de la superficie des bureaux, extension de l'opération dite « Tête Défense » au-delà de la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Lazare-Versailles. « *En 1973, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 2 379 millions de francs (toutes taxes comprises) soit, par rapport à 1972, une augmentation limitée à 4 %.* »

Il reste effectivement à arrêter le bilan financier provisionnel de la zone B établi par l'EPAD. « *La durée de réalisation de cette zone dépendant de décisions extérieures à l'établissement, ce dernier a pris toutes dispositions utiles pour informer les administrations et collectivités concernées.* »

AGRICULTURE : manque de rigueur et inadaptation économique des aides aux industries de transformation

« *L'octroi de* [la prime d'orientation agricole (P.O.A.)] *subvention aux investissements se caractérise par des incertitudes, un manque de rigueur et une procédure peu adaptée aux nécessités économique* », note la Cour des comptes.

Créée en 1964, la P.O.A. est une subvention en faveur des entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires pour des investissements réalisés lors d'opérations de création d'extension, de regroupement ou de modernisation.

A l'examen des quelque cent cinquante primes allouées chaque année dans ce secteur, la Cour relève « *la prise en considération de facteurs techniques, économiques, sociaux et financiers tels que la dimension des unités de production et la restructuration des entreprises, mais aussi la qualité des équipements, le dynamisme des firmes, la création d'emplois ou les possibilités d'exportation* ». (...)

Néanmoins, elle note qu'« *aucune directive par secteur ou par branche d'activité n'a, au surplus, affirmé le caractère déterminant des créations d'emplois et de l'écoulement des produits agricoles, malgré l'importance attachée par le Plan à ces objectifs* ».

Cela devait conduire à « *accorder l'aide financière de l'Etat à des projets dont l'échec était prévisible* ». Le rapporteur cite notamment le cas de l'installation d'une conserverie de fruits et légumes à Casamozza, en Corse : « *Le taux de subvention, exceptionnellement élevé, était fixé à 65 % et dépassait le plafond réglementaire (...) ; dès 1969, il apparut que l'installation serait difficilement viable (...) ; les déficits sont allés croissant* », dépassant 3,4 millions de francs en 1971. Ils ont été couverts par l'Etat au titre des « *subventions économiques* », mais en 1973 la conserverie a dû être fermée.

Le rapporteur relève d'autres exemples de dépenses incohérentes des fonds publics : les aides aux abattoirs sont distribuées sans tenir compte du plan arrêté en 1968 : les P.O.A. sont versées indifféremment à des marchés d'intérêt national ou à des stations fruitières qui entrent le plus souvent en concurrence.

Enfin, la Cour estime que, « *étant donnée l'importance des besoins, le concours financier de l'Etat n'aurait dû être attribué qu'au profit d'équipements essentiels, quelle que soit la dimension de l'entreprise ou de la coopérative demanderesse. Les matériels et les frais divers d'intérêt secondaire, tels qu'honoraires, stores extérieurs ou petits véhicules, retenus parfois pour le calcul des subventions, ne représentent sans doute pas des sommes considérables ; il n'en demeure pas moins qu'ils ne devraient pas bénéficier de l'aide publique. Des dispositions plus strictes seraient à envisager* ». Et elle conclut en soulignant que « *la responsabilité des services départementaux de l'agriculture est beaucoup plus gravement engagée lorsque les primes ont été calculées sur des dépenses expressément écartées par le décret de 1964, en particulier sur les taxes à la valeur ajoutée* ».

Dans sa réponse, le ministre de l'agriculture et du développement rural précise les buts visés à travers la prime d'orientation agricole, soulignant notamment que son administration a « *toujours refusé de considérer les industries agricoles et alimentaires comme un « fourre-tout » susceptible d'absorber n'importe quel produit agricole qui ne pourrait trouver de débouché* ».

De son côté, le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports estime que « *l'absence de sélectivité peut difficilement être illustrée par l'affaire de la conserverie de Casamozza qui témoigne, au contraire, d'un choix politique non contestable : celui de développer l'économie corse, malheureusement desservie en l'espèce par un dossier insuffisant qui a mené aux errements relevés par la Cour* ».

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCÉANS : gaspillage en informatique

Les critiques de la Cour des comptes à l'encontre du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) sont de divers ordres. Les unes découlent de situations et de faits antérieurs à la création par la loi du 3 janvier 1967 de cet établissement public à caractère industriel et commercial, ou elles sont dues à des pressions extérieures exercées sur le CNEXO depuis la création de cet organisme. Les autres sont, au contraire, imputables au CNEXO lui-même.

Le premier reproche émis par la Cour des comptes concerne l'imprécision de la mission attribuée au CNEXO par la loi du 3 janvier 1967, « *notamment dans la nature des rapports que le nouvel organisme doit entretenir avec les établissements plus anciens (...)* ».

Des conflits graves ont opposé le CNEXO à l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.) et à l'Office de recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM). La Cour reconnaît que les torts sont partagés :

« *Dans un champ d'action aussi vaste* [l'exploitation de la matière vivante dans le cas de l'I.S.T.P.M., les recherches en océanologie et hydrologie dans le cas de l'ORSTOM] *de telles interférences n'auraient pas présenté de graves inconvénients si le CNEXO s'était mieux attaché à faire prévaloir le rôle de coordination qui lui est dévolu et si les établissements intéressés s'étaient, de leur côté, mieux prêtés à lui faciliter l'exercice de cette mission.* »

Cependant, « *la difficile mais nécessaire mission de coordination, qui était l'une des principales raisons d'être du CNEXO, (...) n'a été que très imparfaitement remplie.*

» *Il serait souhaitable que des mesures fussent prises pour remédier à cet état de choses et pour mettre fin à une concurrence excessive entre des organismes qui devraient coopérer plutôt que de se comporter en rivaux* ».

Mais l'essentiel des critiques de la Cour des comptes intéresse, évidemment, les dépenses du CNEXO dans son domaine d'activité propre : « *Le développement très rapide de ses interventions n'a pas toujours tenu suffisamment compte de ses moyens financiers, pourtant en forte progression ; en outre, les conséquences prévisibles des actions entreprises n'ont pas toujours été étudiées avec assez de soin.* » La Cour rappelle que les dépenses de fonctionnement du CNEXO sont passées de 20 millions de francs en 1970 à 40,5 millions en 1973 et ses dépenses en capital de 50,3 millions en 1970 à 79,3 millions en 1973, la quasi-totalité de ces ressources provenant de deux subventions du ministère du développement industriel et scientifique.

Dans ses critiques adressées aux dépenses de fonctionnement, la Cour des comptes a retenu l'informatique et la gestion des navires.

« *Les dépenses d'emploi des ordinateurs sont passées de 174 747 francs en 1969 à 4,6 millions de francs en 1973. Cette évolution a été marquée par certaines erreurs. Ainsi, le CNEXO dispose actuellement de trois ordinateurs de dimensions et de marques différentes, qui ne sont susceptibles d'aucune interconnexion. Le plus important et le plus récent, qui appartient à la série C.I.I. 10070, a été installé dans les locaux du centre océanologique de Brest en novembre 1971. Cet appareil, livré bien avant la mise au point de ses programmes d'utilisation, est resté de longs mois inemployé, alors que le prix mensuel de sa location dépassait 200 000 francs.* »

Pour les navires, la Cour reconnaît que l'augmentation des dépenses (6 070 000 francs en 1969, 17 790 000 francs en 1973) est due en grande partie à l'extension de la flotte du CNEXO, qui compte maintenant neuf bâtiments de surface et deux engins d'exploration sous-marine.

« *Il paraît souhaitable que, pour l'ensemble de sa flotte, même s'il ne prend pas en charge directement son armement, le CNEXO centralise la gestion afin d'obtenir qu'une utilisation commune au profit de plusieurs organismes rende ladite gestion aussi économique, intensive et judicieuse que possible.* »

Dans les dépenses d'équipement, le rapport de la Cour des comptes critique à la fois la mise en route simultanée de trop nombreuses actions et la fragmentation systématique des marchés lors de la construction des centres océanologiques de Brest et du Pacifique.

A propos de la construction du centre du Pacifique à Vairao (Tahiti) la Cour notre que « *c'est sur des domaines fonciers simplement loués à titre précaire à de nombreux propriétaires locaux que le C.N.E.X.O. a commencé à édifier en 1972 un centre océanologique dont le coût total est estimé à 16 millions de francs. Au surplus, l'erreur a été commise de reprendre sans modification les dispositions des baux conclus précédemment par l'autorité militaire, alors qu'à la différence de celle-ci l'intention était de construire des installations permanentes et coûteuses. Il en résulte qu'en 1980, soit moins de cinq ans après l'achèvement du centre, les propriétaires des terrains se verront automatiquement, aux termes des contrats, attribuer la propriété des constructions.* »

20 millions dépensés en pure perte

La cour s'en prend ensuite au sous-marin porte-plongeurs *Argyronète*, dont la construction, entreprise en 1969 conjointement par le CNEXO et l'Institut français du pétrole, a été arrêtée sur décision du ministre du développement industriel et scientifique en septembre 1971. Mais près de 20 millions avaient déjà été dépensés en pure perte.

Le rapport de la Cour des comptes replace d'ailleurs — et à juste titre — l'affaire de l'*Argyronète* dans le contexte plus général de l'affaire du Centre d'études marines avancées (CEMA) chargé entre autres de construire l'*Argyronète*. Le CEMA, « *cette association de la loi de 1901, à qui le CNEXO avait précédemment confié d'importantes recherches de physiologie, n'avait pas d'assise financière solide et résolvait, dans une certaine mesure, ses problèmes de trésorerie grâce aux marchés précités relatifs à l'Agryronète. Lors de l'abandon de cette opération, le CEMA se trouva ainsi dans une situation telle que CNEXO fut invité à conclure avec lui, pour un montant total de 1 758 188 F, dont 1 671 399 F immédiatement versés, des marchés qui n'étaient en réalité destinés qu'à assurer sa survie. Ces coûteux expédients n'ont fait que retarder de quelques mois la disparition du CEMA. Il fut absorbé par une société privée qui a dû ensuite déposer son bilan.* »

FAITS ET CHIFFRES

Économies étrangères

- LA BALANCE DE BASE DES ETATS-UNIS (opérations courantes et mouvements de capitaux à long terme) a été excédentaire de 2,06 milliards de dollars au premier trimestre. Elle avait été déficitaire de 498 millions de dollars au quatrième trimestre 1973, et excédentaire de 1,92 milliard de dollars au troisième trimestre. L'excédent du premier trimestre est essentiellement attribué aux rapatriement de capitaux opérés par les compagnies pétrolières américaines. Toutefois, ce redressement spectaculaire ne paraît pas devoir se confirmer au cours des prochains mois. — *(Agefi.)*

- LE NOMBRE DE CHOMEURS EN GRANDE-BRETAGNE a atteint à la mi-juin son niveau le plus bas depuis 1969, avec 543 036 sans-emploi (2,3 % de la population active). Le nombre des chômeurs est en baisse de 18 610 par rapport à mai dernier, et de 32 250 par rapport à juin 1973. Le ministère de l'emploi et de la productivité estime cependant que la baisse du chômage aurait dû être plus importante, compte tenu des mouvements saisonniers de l'emploi.

Industrie

- DES CONVERSATIONS sont en cours entre deux firmes d'ingénierie française : COCEI (du groupe Lebon) et TECHNIP. Elles ont pour objet, précise TECHNIP, « *de définir les modalités d'une collaboration étroite, permettant aux deux sociétés de répondre de façon plus adaptée au développement du marché de l'ingénierie* », et pourraient se traduire par une prise de participation de TECHNIP dans le capital de COCEI.

- LA SOCIETE ITALIENNE MONTEDISON, un des majors de l'industrie chimique mondiale, va prêter son assistance à l'Etat argentin pour l'aider à doter le pays d'une importante industrie pétrochimique destinée à terme à couvrir ses propres besoins, mais également à s'ouvrir sur les marchés internationaux. L'accord récemment signé à Buenos-Aires prévoit en outre la mise en valeur des ressources énergétiques de l'Argentine.

Syndicats

- CITROEN : PROTESTATION DE LA C.G.T. contre l'attaque d'un délégué cégétiste et d'un ouvrier, à l'usine de Levallois. Selon la C.G.T., les deux salariés, qui voulaient protester contre les conditions de travail, ont été « *frappés à coups de poing et d'objets métalliques* » par « *une vingtaine d'hommes de main de la direction, notoirement connus pour leur appartenance à la C.F.T.* »

LA VIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

Le gouvernement accorde une aide de 1,5 million de francs aux producteurs d'artichauts bretons

Le gouvernement a décidé, le jeudi 20 juin, à l'issue d'une réunion avec les représentants professionnels, d'accorder une aide supplémentaire de 1,5 million de francs aux producteurs d'artichauts de Bretagne.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, a précisé que cette mesure avait été prise pour compenser la dégradation des cours sur le marché des artichauts. En outre, elle correspond à la demande formulée la semaine dernière au conseil du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) par les représentants professionnels.

Cette décision du gouvernement est intervenue quelques heures seulement après l'« ultimatum » de M. Alexis Gourvennec, président de la Société d'intérêts coopératifs agricoles (SICA), qui menaçait de déclencher « une action directe énergique ». Mercredi, les producteurs bretons avaient déversé 20 tonnes d'artichauts dans la cour de la préfecture de Morlaix.

D'autre part, M. Bonnet a indiqué que le gouvernement français était disposé à fermer les frontières entre la France et l'Espagne, si les Espagnols ne freinaient pas leurs exportations de pêches. Celles-ci s'étaient considérablement accrues ces derniers jours, provoquant des manifestations des producteurs français.

LA DÉGRADATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS

Une «table ronde» se tiendra la semaine prochaine au ministère

Une « table ronde » réunissant le ministre de l'agriculture et les quatre grandes organisations professionnelles se tiendra la semaine prochaine afin d'examiner la situation des revenus des agriculteurs. Cette réunion a été décidée jeudi par le premier ministre, après une entrevue avec les dirigeants de la F.N.S.E.A.

Le président de cette organisation, M. Debatisse, a déclaré à l'issue de cette audience que la F.N.S.E.A. demandait que quatre types de mesures soient prises :

● Pour relever les cours des produits sur les marchés, une intervention à des prix supérieurs pour la viande bovine et le porc, le retrait de certains tonnages d'artichauts, l'arrêt immédiat des importations de fruits et enfin la distillation des vins à un prix intéressant ;

● Une aide budgétaire ou un remboursement de T.V.A. afin de compenser les hausses intervenues sur les engrais et les aliments du bétail ;

● Le réajustement à sa valeur réelle du « franc vert » pour compenser la dépréciation de celui-ci par rapport à l'unité de compte européenne. Cette opération conduirait à un relèvement des prix agricoles intérieurs français ;

● Une réactualisation des prix agricoles européens dès le mois d'octobre.

Le ministre de l'agriculture a indiqué que *le gouvernement* était d'accord avec l'analyse de la situation faite par les dirigeants professionnels et qu'il veillerait à ce que le revenu des agriculteurs ne soit pas en retard par rapport à celui des autres catégories professionnelles.

M. Chirac reçoit ce vendredi l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, les Jeunes agriculteurs et les organisations mutualistes et coopératives. — *(A.F.P.)*

Au congrès des producteurs de blé

M. BONNET SE PRONONCE CONTRE LA SUPPRESSION DES TAXES PARAFISCALES SUR LES CÉRÉALES

« L'agriculture, que l'on considérait comme un secteur en sursis, est en train de reconquérir ses lettres de noblesse et sa place dans l'économie moderne », a déclaré le 20 juin le ministre de l'agriculture, M. Christian Bonnet, à l'occasion du cinquantenaire de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales *(A.G.P.B.)*.

En réponse aux revendications propres aux céréaliers, le ministre a tenu a réaffirmer ses convictions européennes. Mais il a précisé qu'il n'était pas question, pour l'instant, de supprimer certaines taxes parafiscales pour le fonds d'action rural et le budget social agricole, comme le *souhaite l'A.G.P.B.*

Le ministre a ensuite rendu hommage à M. Deleau — *« vous être le pape de l'agriculture »*, — qui quitte la présidence de l'A.G.B.P., poste qu'il occupait depuis vingt-deux ans. — *(A.F.P.)*

ARTISANAT

● *M. Paul Vauclair*, député U.D.R. des Hauts-de-Seine, a été élu président du groupe d'étude des problèmes du secteur des métiers et de l'artisanat, qui rassemble à l'Assemblée nationale cent cinquante-cinq députés de toutes tendances.

AFFAIRES

CENT QUINZE ACCORDS DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES EN 1973

Dans les industries alimentaires, en 1973, on n'a pas compté moins de cent quinze accords — vingt-deux fusions, absorptions, achats ; soixante-treize apports partiels d'actifs ou prises de participation ; vingt regroupements sous forme contractuelle ou par création de filiales communes, — soit quatre de plus que l'année précédente, alors que le secteur a continué à tenir le pompon de l'inflation. L'indice des prix alimentaires de détail a en effet augmenté de 10,9 % en 1973 contre 8,5 % pour l'ensemble des prix de détail. C'est ce que souligne l'enquête annuelle d'Agra-Alimentation sur « les accords interentreprises dans les industries agricoles et alimentaires » (1).

(1) *Les industries agricoles et alimentaires en 1973*, Agra-Alimentation, 29, rue du Général-Foy, 8e, 147 pages, 4 F.

LE GROUPE ALLEMAND BEIERSDORF RACHÈTERAIT NIVÉA

La firme Beiersdorf, important fabricant allemand de produits cosmétiques, se proposerait de racheter la société française Nivéa. A cet effet une offre publique d'achat sur les actions Nivéa aurait été déposée à la Chambre syndicale des agents de change, qui, conformément à la réglementation, a suspendu les cotations sur cette valeur à compter du 19 juin.

Le groupe Beiersdorf, qui occupe une place de tout premier plan sur le marché allemand des cosmétiques et fabrique aussi des pansements adhésifs, a réalisé en 1973 un chiffre d'affaires de 500 millions de DM (1 milliard de francs environ). Il compte parmi ses principaux actionnaires la société d'assurances Allianz.

Nivéa réalise un chiffre d'affaires de 34,5 millions de francs en fabricant des produits d'hygiène, de savonnerie et de parfumerie. Il est également très connu pour ses crèmes solaires. C'est l'une des cinq premières firmes françaises de produits de soins pour le visage.

BANQUE

Le relèvement du taux de l'escompte annonce-t-il un nouveau renchérissement du crédit ?

Le relèvement massif du taux d'escompte, porté jeudi 20 juin de 11 % à 13 % par la Banque de France, annonce-t-il un nouveau renchérissement du crédit ? Cette augmentation de deux points — la plus forte qui ait été enregistrée depuis longtemps — porte, en tout cas, le taux français au niveau le plus élevé des pays occidentaux, devant la Grande-Bretagne. Elle annonce une politique d'argent cher, conjuguée avec les restrictions quantitatives sur le crédit et destinée à lutter contre l'inflation en réduisant la demande. Certes, les variations du taux d'escompte n'exercent plus une influence directe sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, abstraction faite des prêts immobiliers anciens qui lui sont rattachés, et dont les échéances risquent d'être majorées. Aujourd'hui, c'est le taux d'intérêt sur le marché monétaire, où se refinancent en partie les banques, qui joue un rôle directeur. Ce taux, contrôlé par la Banque de France, vient de monter aux environs de 14 %, et a entraîné une hausse du taux de base des établissements pour la totalité de leurs crédits à court terme.

Mais les autorités monétaires, en relevant aussi fortement le taux d'escompte, veulent le rapprocher du taux réel pratiqué sur le marché monétaire, indiquant ainsi que la tension actuelle sur le coût du crédit est appelée à se maintenir. Le recours aux financements bancaires sera donc non seulement raréfié mais renchéri. Cette politique sera critiquée par ceux qui jugent inflationniste la hausse des taux d'intérêt, incorporée dans les prix, mais elle fait partie intégrante du plan de « refroidissement » lancé par le gouvernement. Priorité est donnée au freinage quantitatif, quels que soient les inconvénients qui puissent en résulter çà et là.

L'action est globale, non sélective, et va s'exercer immédiatement, quitte à subir des corrections si ses effets deviennent trop radicaux. Elle a reçu indubitablement l'aval des autorités allemandes, qui ont toujours préconisé une politique d'argent cher et rare pour lutter contre l'inflation.

LE GROUPE BANCAIRE AMÉRICAIN FRANKLIN ANNONCE DES PERTES IMPORTANTES

La Franklin National Corporation, maison mère de la Franklin Bank, vingtième établissement des Etats-Unis, fait état d'une perte de 40 millions de dollars (200 millions de francs) au cours du premier trimestre 1974, et prévoit un important déficit pour l'année entière. Son président, M. Gleason, a démissionné en soulignant que les pertes subies sont la conséquence de décisions prises à son insu, mais qu'il en assumait la responsabilité. Rappelons que la filiale, la Franklin Bank, avait annoncé en avril des pertes dépassant 25 millions de dollars sur ses activités de change, et que la réserve fédérale des Etats-Unis avait dû lui assurer des concours temporaires dépassant 1 milliard de dollars (5 milliards de francs), en raison d'une crise de confiance de ses prêteurs habituels. Cette affaire a passablement secoué Wall Street et les marchés financiers américains, inquiétés par cet « accident », et surtout par les conditions dans lesquelles il s'est produit.

● LA BANQUE DE FINLANDE va recevoir un prêt de 100 millions de dollars d'un groupement bancaire international, dont l'un des chefs de file est la banque Ambros de Londres.

● LA BANQUE MONDIALE va prêter à l'Algérie 157,5 millions de dollars et au Maroc 50 millions de dollars pour le financement de projets de développement industriel. Le plus important concerne la construction à Bethioua (Algérie) d'un port pour l'exportation de gaz naturel liquéfié aux Etats-Unis et en Europe. — *(A.F.P.)*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	11 1/2	12 1/2	7 1/2	8 1/2	15	20
1 mois	12	12 1/2	8 1/2	9	11	11 1/2
3 mois	12	12 1/2	9	9 1/2	10 3/8	10 7/8
6 mois	12	12 1/2	9 1/8	9 5/8	10 3/8	10 7/8

A L'ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

La Bundesbank est favorable à un ralentissement des exportations

De notre correspondant

Bonn. — La Bundesbank considérerait favorablement un ralentissement des exportations ouest-allemandes. Telle est la principale conclusion qui se dégage du rapport mensuel de juin de la Banque centrale d'Allemagne fédérale. « Ce serait mieux pour la structure de notre économie », peut-on lire dans ce texte, « si une plus grande partie du produit national brut était utilisée ici plutôt qu'à l'étranger ».

La diminution du rythme de croissance des exportations serait, selon la Bundesbank, la suite logique de la lutte contre l'inflation, entreprise dans d'autres pays, et qui devrait amener une baisse de la demande extérieure. L'institut de Francfort note à ce propos que les pays accusant des déficits importants de leur balance des paiements ont eu jusqu'à maintenant peu ou pas de succès du tout avec leur politique de stabilité, mais qu'ils ont pris conscience depuis peu du caractère indispensable de méthodes plus énergiques.

Sans doute la Bundesbank se félicite-t-elle de l'importance du solde de la balance ouest-allemande des paiements : malgré la hausse des produits pétroliers, l'excédent de la balance commerciale de la R.F.A. s'est élevé à 9 milliards de D.M. (environ 18 milliards de francs) au cours du premier trimestre de cette année. Il représente ainsi 3 % du P.N.B. *« C'est une situation intenable à long terme »*, écrit la Bundesbank.

L'augmentation de 1,5 % en valeur réelle du P.N.B. enregistrée au cours du premier trimestre de cette année par rapport à la période correspondante de 1973 a pratiquement été absorbée par les exportations. La Bundesbank attribue cette croissance au fait que les prix ont augmenté plus vite à l'étranger qu'en R.F.A. et que les délais de livraison des entreprises ouest-allemandes sont très courts.

Un ralentissement des exportations offrirait plus de latitude pour répondre à la demande intérieure. Or la Bundesbank estime qu'il faut compter sur une relance de cette demande au cours des prochains mois. Les hausses de salaire décidées au début de cette année, qui *dépassent sensiblement* le niveau *« conjoncturellement neutre »*, ont déjà commencé à faire sentir leurs effets au mois d'avril. Si la conjoncture intérieure « repart », une activité trop forte sur les marchés extérieurs pourrait avoir un effet inflationniste en réduisant l'offre interne. Toutefois, en monnaie constante, la demande intérieure est restée pendant les quatre premiers mois de cette année au-dessous du niveau de l'année dernière.

Dans le même rapport, la Bundesbank s'attribue d'autre part le mérite du ralentissement de l'inflation, enregistré depuis quelques mois en R.F.A. *« Si la hausse des prix y a été freinée de manière très perceptible »*, écrit-elle en effet, *« c'est grâce à la politique financière et à la politique du crédit »*. — D. Vt.

[Le ralentissement des exportations aurait de plus un effet favorable sur le budget allemand. Le nouveau ministre des finances Hans Apel vient en effet de révéler que le déficit budgétaire pour l'année en cours s'élevait, selon les dernières évaluations de ses services, à 3,6 milliards de DM.

Le ministre a souligné sa résolution de combler ce déficit qui est notamment provoqué par le fort accroissement des exportations. L'Etat fédéral rembourse en effet la taxe à la valeur ajoutée sur les produits exportés, et le gonflement imprévu des exportations a provoqué une augmentation inattendue de ces remboursements de 1 milliard de DM environ.]

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SERETE

Au cours de sa réunion du 17 avril 1974, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le bénéfice net après impôt, hors plus-value à long terme, s'est élevé à 4 448 000 F, en augmentation de 19 % par rapport à celui de 1972. La plus-value nette à long terme après impôt est de 24 798 000 F ce qui porte le bénéfice total de l'année à 29 246 000 F.

Tenant compte des recommandations du ministre de l'économie et des finances, le conseil proposera à l'assemblée générale de limiter *l'augmentation du dividende à 5 %, c'est-à-dire à 25,20 F par action*, plus avoir fiscal, contre 24 F l'année précédente.

Un montant supplémentaire de 1,80 F par action sera reporté à nouveau pour distribution en 1975, dégageant ainsi, au titre de l'exercice 1973, une distribution totale de 27 F, en augmentation de 12,5 %.

SILIC

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 12 juin a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital par tous moyens, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant maximum de 165 millions de francs, et à émettre directement dans le public des obligations convertibles en actions à concurrence d'un montant maximum de 120 millions de francs.

Le conseil d'administration a décidé l'émission d'un emprunt convertible de 80 millions de francs, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires et de l'accomplissement des formalités légales, mais n'a pas envisagé de procéder à une augmentation de capital en numéraire.

Le conseil a décidé de faire reprendre directement par Silic la première tranche du centre industriel locatif d'Evry (35 000 m2 de bâtiments industriels et commerciaux sur un terrain de 7 hectares) dont la réalisation avait été d'abord confiée à une S.C.I. constituée entre Silic et Sofilic ; les premiers bâtiments, déjà *presque achevés, seront livrés à partir* de juillet à raison de 2 000 m2 par mois. Les premiers baux sont en cours de conclusion.

Le conseil a retenu le principe de la participation de Silic au centre industriel de l'Isle-Abeau, dans la région lyonnaise, dont le groupe de l'I.C.P. va entamer la réalisation d'ici la fin de l'année et du lancement d'un nouveau programme au voisinage de l'aéroport de Roissy-en-France.

S'assurant des ressources nécessaires à l'achèvement de ses programmes en cours à Rungis et à Evry, Silic prend ainsi dès à présent, les dispositions qui lui permettront de poursuivre ses investissements et de maintenir la croissance des résultats, tout en diversifiant ses implantations, en province comme en région parisienne.

Le conseil a pris acte, avec satisfaction, des prévisions de loyers et de résultats de l'exercice en cours. Les loyers de l'exercice 1973-1974 dépasseront 25,8 millions de francs en augmentation de près de 8 millions *de francs sur le précédent.*

Le bordereau de loyers à émettre le 1er juillet dépasse 7 250 000 francs, soit 1 880 000 francs de plus que l'année dernière.

Il *enregistre notamment* la *reprise* de l'indexation des loyers, bloqués du 1er décembre 1973 au 30 juin 1974.

Les résultats de l'exercice en cours dépasseront 15,1 millions de francs, soit plus de 19,5 francs par action contre 17,35 francs l'an passé. En distribuant 85 % des résultats, comme son statut l'y oblige, Silic pourra servir, au titre de l'exercice en cours, un dividende d'au moins 16,5 francs par action contre 14,80 francs l'an passé.

COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS

L'assemblée ordinaire, *réunie le* 19 juin 1974 sous la présidence de M. Francis C. Fabre, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le rapport rappelle qu'au 31 décembre 1973 la flotte exploitée par la C.M.C.R., la Compagnie Fabre, la Nouvelle compagnie de paquebots, et diverses autres filiales, comprenait cinquante-sept navires d'un port en *lourd total de 503 713 tonnes.*

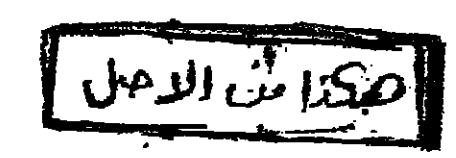
La Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux disposait de son côté de cinquante et un navires d'un port en lourd total de 618 863 tonnes.

Les chiffres d'affaires maritimes de la C.M.C.R., de la Compagnie Fabre, de la Nouvelle compagnie de paquebots et de la Compagnie française de navigation ont atteint 692 millions de francs.

L'an dernier, la Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux a réalisé un chiffre d'affaires de 765 millions de francs.

Le dividende net, fixé à 3,50 F par action, sera mis en paiement à partir du 5 juillet 1974. Compte tenu de l'avoir fiscal de 1,75 F, le revenu global par action ressort à 5,25 F (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

En réponse à la question d'un actionnaire, le président a indiqué que l'exercice en cours se présentait favorablement, les résultats des cinq premiers mois accusant une progression sur ceux de l'année précédente.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Baisse des valeurs françaises

L'atmosphère a été lourde ce jeudi à la Bourse de Paris, où la baisse des valeurs françaises, qui s'était ralentie la veille, a redoublé d'intensité.

C'était le jour de la liquidation mensuelle et, de fait, on a « liquidé ». En dehors de quelques titres isolés — neuf au total — aucun compartiment n'a été épargné, le plus affecté étant derechef la construction électrique. Les valeurs de croissance ont, elles aussi, mais est-il encore besoin de le préciser, payé un lourd tribut à la baisse.

La cotation de C.G.E. et du Comptoir des Entrepreneurs a dû être un moment préservée en raison de l'abondance de l'offre. Autant dire que les professionnels et les habitués de la corbeille n'avaient pas le sourire.

Les raisons ne manquent pas pour expliquer ce repli précipité. La hausse des taux d'intérêt — l'argent a valu 14 % sur le marché monétaire, cependant que le taux de l'escompte était remonté de 11 à 13 % — y a largement contribué.

Les liquidités deviennent de plus en plus rares et ceux qui en détiennent encore recherchent des rendements élevés que la Bourse ne peut leur donner. Mais la situation périlleuse dans laquelle se trouve placée la Bourse de Londres inquiète aussi beaucoup les milieux financiers. L'on ne saurait donc s'étonner qu'à la veille des grandes vacances les opérateurs soient nombreux à liquider leurs positions. Et ce d'autant que les soldes débiteurs vont être lourds.

Sur le marché de l'or, le besoin de liquidités s'est traduit par une baisse des pièces et du napoléon en particulier, qui est tombé à 247,90 F (après 249,90 F) contre 254,60 F. Il a entraîné dans sa chute la rente 4 1/2 % 1973, qui lui est indexée. Le métal fin a mieux résisté. La barre a perdu 300 F à 24 700 F, mais le lingot a seulement abandonné 100 F à 24 920 F (après 25 000 F). Le volume des transactions a encore augmenté : 32,4 millions de francs contre 26,12 millions.

Recul général des valeurs étrangères.

LONDRES

Aucune amélioration ne se manifeste vendredi matin à l'ouverture sur le marché de Londres, tombé la veille à son plus bas niveau depuis le 28 septembre 1959. Les industrielles sont tout juste résistantes. Les pétroles, les banques et les mines d'or poursuivent leur repli, de même que les fonds d'État, qui cèdent encore entre 1/8 et 3/8 de point.

OR (ouverture) dollars : 153 .. contre 151 75

VALEURS	CLOTURE 20/6	COURS 21/6
War Loan 3 1/2 % ..	23 3/4	23 5/8
Beechams	189 1/2	188 3/4
British Petroleum ..	395 1/2	388 1/2
Shell	179	177 ...
Vickers	89 3/4	89 ...
Imperial Chemical ..	199	200
Courtaulds	86 1/4	87 1/4
De Beers	223 .	215 .
* Western Holdings ..	24 1/4	24 ...
Rio Tinto Zinc Corp. ..	116	113 ...
* West Driefontein ..	33 1/4	33 1/2

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	19 juin	20 juin
Valeurs françaises ..	87,1	85,3
Valeurs étrangères ..	95,3	93,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	73,6	73,1

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics...	....	......
Effets privés....	....	14 %
Moyen terme....	..	5 %

NOUVELLES DES SOCIETES

FABRIQUES DE LEVURE, SUCRE ET ALCOOL. — La Générale sucrière, qui détient déjà 90 % du capital de la société, lance une O.P.A. sur les actions restant en circulation, au prix unitaire de 350 F.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET ENTREPRISES. — L'exercice 1973 se solde par un déficit de 28,95 millions de francs.

DELALANDE S.A. — Les actions de la société ont été introduites le 20 juin à la Bourse de Paris. Un cours de 480 F a été inscrit. Les ordres libellés à un cours égal ou supérieur à 700 F ont été considérés comme des ordres au mieux déguisés et n'ont pas été acceptés. Les ordres libellés à un cours limité, compris entre 480 F et 695 F, portant sur 77 578 titres, ont été servis en totalité.

NEW YORK

Nouveau fléchissement

Le fléchissement des cours a repris jeudi à Wall Street après une brève pause matinale et à la clôture l'indice des industrielles accusait une perte de 5,32 points à 820,79. Le volume des transactions a augmenté : 11,99 millions de titres ont changé de mains contre 10,55 millions la veille.

La décision de First National Bank of Miami de relever son taux de base a eu un effet déterminant sur le comportement du marché, qui commence à redouter maintenant un développement du mouvement. Si sa réaction n'a pas été plus vive, c'est qu'il attendait de connaître le montant des crédits accordés aux entreprises durant la semaine terminée jeudi. Le chiffre n'a été publié qu'après la clôture et il est en nouvelle et forte hausse : + 719 millions de dollars contre 419 millions de dollars.

Repli des aérospatiales, des transports aériens, des produits chimiques, des ordinateurs, des conteneurs, des magasins, des électroniques, des mines d'or, des constructions mécaniques, des pétroles, des pneumatiques et des établissements d'épargne et de prêts.

Sur 1 734 valeurs traitées, 940 ont baissé, 391 ont monté et 403 n'ont pas varié.

Indice Dow Jones : transports, 168,10 (— 0,93) ; services publics, 68,89 (— 1,25).

VALEURS	COURS 19/6	COURS 20/6
Alcoa	42 ...	41 1/2
A.T.T.	46 1/4	46 1/4
Boeing	18 ...	17 7/8
Chase Manhattan Bank ..	39 ...	37 1/4
Du Pont de Nemours	168 1/2	168 1/2
Eastman Kodak	109 ..	108 5/8
Exxon	71 3/8	71 3/8
Ford	52 3/8	52 5/8
General Electric	48 5/8	48 1/4
General Foods	24 1/4	23 7/8
General Motors	50 3/8	50 1/4
Goodyear	16 5/8	16 1/2
I.B.M.	216 1/2	213 3/4
I.T.T.	20 3/8	19 3/4
Kennecott	33 1/2	33 ...
Mobil Oil	40 3/4	40 3/8
Pfizer	27 7/8	37 7/8
Schlumberger	102 3/4	101 ...
Texaco	25 5/8	25 1/2
U.A.L. Inc.	26 7/8	26 3/8
Union Carbide	40 1/2	40 3/8
U.S. Steel	43 1/8	43 ...
Westinghouse	15 3/4	15 5/8
Woolworth	15 1/4	15 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/6	21/6
1 dollar (en yens) ..	282 80	283 15

BOURSE DE PARIS — 20 JUIN — COMPTANT

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT.
o : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 921	4 921	4 93
Canada ($ can. 1).......	5 094	5 080	5 07
Allemagne (100 DM)	195 500	194 950	194 50
Belgique (100 fr.)	12 997	12 970	12 33
Danemark (100 krd.)....	83 100	83 200	82 10
Espagne (100 pes.)......	8 605	8 600	8 65
Grande-Bretagne (£ 1)....	11 777	11 749	11 82
Italie (100 lires)......	8 755	8 755	0 68
Norvège (100 krs.)	98 700	91 100	91 40
Pays-Bas (100 fl.).......	185 950	185 500	185
Portugal (100 esc.)	19 890	19 870	20 30
Suède (100 krs.)	113 150	113 100	112 50
Suisse (100 fr.).........	165 000	164 500	164 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/6
Or fin (kilo en barre)	25000	24800
Or fin (kilo en lingot)	25020	24920
Pièce française (20 fr.)..	254 60	247 90
Pièce française (10 fr.).	184	197
Pièce suisse (20 fr.)...	260 .	257
Union latine (20 fr.)...	233 .	227 50
Souverain	254 90	248 50
Pièce de 20 dollars ..	1233 20	1224
Pièce de 10 dollars...	856	630
Pièce de 5 dollars....	389 50	387 50
Pièce de 50 pesos	1065 .	1058
Pièce de 10 florins	222 20	217 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 juin 1974 a été tiré à 563 933 exemplaires.

A B C D E F G

A la réunion du conseil supérieur de la marine marchande

« France » à nouveau sur la sellette

Le conseil supérieur de la marine marchande devait se réunir ce vendredi 21 juin, avec, à son ordre du jour, l'examen de la situation des navires à passagers, et notamment du « France ».

Si le nombre des passagers qui ont fait des croisières sur les bateaux français a nettement augmenté en 1973 (39 000 personnes au lieu de 31 000 en 1972), la situation de ce secteur de la flotte française est en effet très difficile.

La hausse du prix du carburant — multiplié par quatre depuis octobre dernier — est venue en effet aggraver les conditions d'exploitation des navires français, qui sont depuis longtemps mauvaises. Certes, dans le monde entier, la concurrence des compagnies aériennes a entraîné une réduction du marché du transport des passagers. Il semble cependant que le pavillon français soit plus particulièrement frappé. En 1958, il y avait en France soixante-cinq navires à passagers, dont trente-neuf paquebots ; aujourd'hui, il ne reste plus que vingt navires à passagers, dont quatorze transbordeurs et six paquebots : le *France*, le *Renaissance* et le *Mermoz*, le *Massalia*, le *Roussillon* et l'*Ile de Beauté* ; les trois premiers seuls faisant des croisières lointaines. Et alors que certains armateurs étrangers paraissent continuer à vouloir miser sur la croisière, les armateurs français se plaignent de la précarité croissante de leurs exploitations, due pour l'essentiel, selon eux, à la nécessité où ils sont d'embarquer uniquement des marins français.

Dans l'immédiat, les navires de croisières les plus menacés sont le *France* d'une part, le *Mermoz* et le *Renaissance*, exploités par la nouvelle compagnie de paquebots du groupe des Chargeurs réunis, d'autre part. Une décision doit être prise prochainement sur un éventuel désarmement du *France* à l'automne prochain. On rappelle à ce propos les déclarations de M. Giscard d'Estaing qui, lorsqu'il était candidat à la présidence de la République, avait affirmé, après avoir insisté sur la nécessité de réduire le déficit d'exploitation du paquebot (120 millions en 1974) : « *J'espère une solution positive. Si elle ne devait pas l'être, je prends en tout cas l'engagement que le nécessaire serait fait dans le même temps pour assurer, à travers des unités nouvelles et à travers le réemploi des hommes, une juste compensation à notre personnel maritime.* »

« LE NOUVEL OBSERVATEUR » ACCUSE M. PONIATOWSKI DE TENIR DES PROPOS DIFFAMATOIRES

L'hebdomadaire « le Nouvel Observateur » a protesté, jeudi 20 juin, contre des propos de M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Celui-ci, interrogé mercredi 19 juin à l'Assemblée nationale sur le fait qu'un journaliste du « Nouvel Observateur », arrêté pour excès de vitesse, s'était vu demander par la gendarmerie, après consultation d'un fichier central, quelle infraction il avait commise en 1968 (« le Monde » du 21 juin), avait notamment déclaré au député qui l'interpellait : « Je pourrais vous répondre que l'histoire que vous me racontez n'est pas exacte. Mais je ne le sais ; je ne sais même pas si le journaliste ne l'a pas inventée pour le bien-fondé de sa démonstration. »

« Le Nouvel Observateur » estime que ces propos mettent en doute la véracité des faits rapportés par son collaborateur. « Nous considérons, ajoute l'hebdomadaire, l'expression de ce doute comme diffamatoire puisqu'elle ne repose sur aucune enquête précise et n'est étayée d'aucune preuve. Le ministre a d'ailleurs précisé lui-même qu'une enquête était en cours. Cette réaction du ministre nous paraît grave, car elle s'attaque directement et avec légèreté à ce qui constitue une qualité essentielle du journalisme, sa crédibilité. »

Sur les marchés des changes

RAFFERMISSEMENT DU FRANC

Le franc s'est raffermi ce vendredi 21 juin sur les marchés des changes. A Paris, il s'est apprécié contre dollar, qui vaut 4,91 F contre 4,92 F, et surtout contre deutschemark, qui revient à 1,93 1/2 F contre 1,94 3/4 F. Ce raffermissement est attribué aux mesures restrictives prises par le gouvernement et à la montée des taux d'intérêt sur la place de Paris, où le loyer de l'argent au jour le jour a atteint 14 1/4 % en fin de semaine.

M. MICHEL HOUSSIN DEVIENT P.-D.G. DES PUBLICATIONS DE « LA VIE CATHOLIQUE »

Le mandat de M. Georges Hourdin, président-directeur général des publications de *la Vie catholique*, venant à expiration, le conseil d'administration de cette société a élu pour le remplacer, M. Michel Houssin.

[Né le 5 juillet 1921 à Paris, M. Michel Houssin a été sous-directeur à Beyrouth des exploitations en Syrie et au Liban de la Compagnie générale du Levant (1946-1951), adjoint à l'administrateur délégué, puis directeur général au Liban de la Compagnie du port de Beyrouth et administrateur de la Compagnie libanaise de télévision (1951-1962).

Il est, depuis cette date, administrateur-directeur général adjoint des publications de *la Vie catholique* et de *Télérama*, administrateur des éditions du Cerf et des éditions du Temps présent, président de la société Presse-informatique. Il a été élu en 1969 vice-président du syndicat de la presse hebdomadaire parisienne. Enfin, en 1973, il est devenu associé, avec dix-huit parts, de la Société *le Monde*.]

REÇUS A L'HOTEL MATIGNON

Les présidents des groupes socialiste et communiste du Sénat jugent « fragmentaire » la réforme du système des suppléants

La délégation sénatoriale reçue par M. Chirac à l'hôtel Matignon, jeudi matin 20 juin, comprenait les présidents des groupes politiques de la Haute Assemblée, MM. Jacques Duclos (P.C.), Lucien Grand (Gauche dém.), André Diligent (Union centr.), Michel Chauty (non-inscr.), Louis Courroy (rép. ind.), Max Monichon (R.I. d'action soc.), Pierre Carous (U.D.R.) et Marcel Champeix (socialiste).

Au moment où il s'apprêtait à lire un communiqué commun au président du groupe socialiste et à celui du groupe communiste, M. Duclos a été victime d'un léger accident : heurté au visage par un des micros de l'O.R.T.F., il a dû recevoir quelques soins pour arrêter une hémorragie nasale. C'est M. Marcel Champeix qui a lu le communiqué suivant :

« *MM. Jacques Duclos, représentant du groupe communiste au Sénat, et Marcel Champeix, représentant du groupe socialiste, se sont rendus sur son invitation auprès du premier ministre.*

» *L'entretien a porté sur le projet du gouvernement tendant à modifier l'article 25 de la Constitution et la loi organique instituant le régime des remplaçants de parlementaires.*

» *Au cours du dialogue avec le premier ministre, MM. Duclos et Champeix ont rappelé que leurs groupes ont rejeté en son temps le projet gouvernemental tendant à réduire à cinq ans la durée du mandat présidentiel, cette réforme n'étant qu'une modification partielle et insuffisante.*

» *Ils considèrent que la réforme demandée aujourd'hui ne serait qu'une mesure plus fragmentaire encore. Or d'autres réformes importantes s'imposent à l'esprit. Elles sont même déjà soumises aux instances des partis communiste et socialiste, qui entendent faire un travail sérieux. Ce n'est donc qu'après un examen approfondi que les groupes socialiste et communiste feront connaître leurs conclusions.* »

De son côté, M. Carous, président du groupe U.D.R., a souligné qu'il était personnellement très attaché aux institutions de la Ve République et a ajouté :

« *L'U.D.R. ne souhaite pas qu'on touche à la Constitution. Toutefois, ne pas toucher aux dispositions importantes est une chose et apporter des modifications à certains points particuliers est autre chose. Depuis 1958, les choses ont changé.* »

M. Carous a répété qu'après avoir entendu le premier ministre il demeurait favorable à une telle modification limitée à un point particulier. Il a rappelé en quoi consistent les modifications : un membre du gouvernement quittant celui-ci pourrait six mois plus tard, s'il le désire, retrouver le siège de parlementaire occupé par son suppléant pendant l'exercice de ses fonctions gouvernementales.

De telles dispositions, selon M. Carous, pourraient s'appliquer dès la promulgation de la loi, et il ne serait pas fatalement nécessaire d'attendre la fin de la législature.

M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, qui s'est ensuite entretenu avec M. Chirac, a déclaré à sa sortie de l'hôtel Matignon que le premier ministre, qui l'a reçu « *fort aimablement* », lui avait fait part des projets du gouvernement en ce qui concerne une modification du régime des suppléants. M. Defferre a expliqué au premier ministre qu'il était nécessaire que le groupe socialiste en délibère. D'autre part, a-t-il souligné, « *il faut que nous ayons la possibilité, et nous le ferons dans les jours prochains, d'en parler avec nos amis radicaux et communistes. Quand nous serons parvenus à la définition d'une position commune, alors nous pourrons répondre au gouvernement* ». M. Defferre a indiqué qu'il serait sans doute amené à revoir le premier ministre.

Interrogé sur le nouveau style donné aux rapports avec l'opposition, M. Defferre a remarqué : « *Sans doute est-ce le début d'une concertation : il serait plus exact de dire que c'est le début d'une forme de concertation entre le gouvernement et l'opposition. Je pense que c'est une bonne chose et que cela peut permettre de résoudre un certain nombre de problèmes dans de meilleures conditions qu'autrefois.* »

M. Chirac a ensuite offert un déjeuner en l'honneur d'une partie des membres des bureaux des commissions de l'Assemblée nationale.

Le premier ministre recevra vendredi matin 21 juin, à 10 h. 30, M. Robert Ballanger, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale.

NOUVELLES BRÈVES

● *Un séminaire des Nations unies sur « La promotion et la protection des droits de l'homme des minorités nationales ethniques et autres »*, se tiendra à Ohrid, en Yougoslavie, du 25 juin au 8 juillet. Les représentants de trente-trois pays de tous les continents et systèmes politiques ont été invités à participer au séminaire, ainsi que le Conseil de l'Europe, la Ligues des Etats arabes, l'Organisation de l'Unité africaine et l'Organisation des Etats américains. — *(A.F.P.)*

● *Le Cercle universitaire de solidarité africaine* organise, du 22 au 29 juin, à Paris, une semaine d'action culturelle et sociale en faveur des victimes de la sécheresse au Sahel. Des conférences et une exposition auront lieu au Foyer international d'accueil de Paris (FIAP), 30, rue Cabanis.

● *M. Pierre Chatenet est nommé président d'une nouvelle filiale de la C.G.E.* — La Compagnie générale d'électricité va créer une nouvelle filiale spécialisée dans la promotion du transport par véhicule électrique dont la raison sociale sera Cotravel. La présidence de cette société a été confiée à M. Pierre Chatenet. Agé de cinquante-sept ans, M. Chatenet fut successivement ministre de l'intérieur dans le gouvernement de M. Michel Debré (de 1959 à 1961), président d'Euratum, puis de la Commission des opérations de Bourse (COB). Il est membre du Conseil constitutionnel.

● *Un éboulement sur un chantier* a coûté la vie à un terrassier M. Roger Rameau, quarante-cinq ans, de Mesves-sur-Loire (Nièvre), alors qu'il creusait une tranchée d'égout à Raveau, près de la La Charité-sur-Loire. Un autre ouvrier a été blessé.

● *Luis Ocana*, qui avait remporté l'épreuve l'année passée, ne pourra participer au Tour de France, dont le départ sera donné le jeudi 27 juin à Brest. Le coureur espagnol, qui souffre d'une blessure au coude droit, devra observer un repos d'une dizaine de jours. C'est également un accident qui a contraint un autre favori, le Néerlandais Joop Zoetemelk, à renoncer au Tour de France.

● *A Buenos-Aires*, l'équipe de France de rugby a battu celle d'Argentine (20-15), au terme du premier des deux « tests-matches » prévus. Dourthe, Bertranne et Fouroux ont marqué chacun un essai, tandis que Romeu réussissait une transformation et marquait deux buts.

Aux Jeux olympiques d'échecs les Français sont fatigués

Au Palais des expositions de Nice, les vingt et unièmes Jeux olympiques échiquéens ont pris un rythme — apparent — de croisière, malgré quelques défaillances de l'organisation. La presse n'a pas accès à l'enceinte où se déroule la finale du groupe A, et des journalistes, venus de tous les pays, s'en plaignent amèrement.

Dans ce groupe, l'U.R.S.S. caracole en tête, non sans concéder des nuls par-ci et par-là. A noter, toutefois, et cela en dit assez long sur la force des six grands maîtres soviétiques, qu'ils n'ont perdu aucune des cinquante-deux parties qu'ils ont jouées jusqu'à présent. Jeudi, dans leur match de la sixième ronde, contre la très forte équipe argentine, les « premiers échiquiers » avaient, de chaque côté, été laissés au repos. Kortchnoï, qui prenait la place de Karpov, a battu le grand maître argentin Quinteros, qui prenait lui celle de Najdorf. Ses trois coéquipiers ont fait partie nulle. Après cinq rondes, l'U.R.S.S. est en tête avec 16,5 points, devant la Bulgarie 14, les Etats-Unis 13, la Hongrie 12,5.

Les Français, dans le groupe B, enregistrent leur plus mauvais résultat depuis le début des Jeux. Après leur succès contre le Portugal (2,5 à 1,5), ils ont ensemble trébuché sur l'obstacle autrichien. Maclès a perdu avec les blancs contre le grand maître Robatsch. Todorcevic et Seret se sont également inclinés. Puhm a, lui, ajourné sa partie, mais avec un pion de moins et sans grand espoir de nullité. Le score probable de 4 à 0 indique peut-être une certaine fatigue chez les jeunes joueurs français qui se sont battus valeureusement sur l'échiquier, n'acceptant jamais la défaite, ajournant même des parties *a priori* nulles pour parvenir à les gagner. Quelle que soit leur performance finale, ils ne sont pas à critiquer.

DEUX CONVENTIONS SIGNÉES AVEC LES TERRITOIRES DES AFARS ET DES ISSAS

Deux conventions prévoyant « *un déconcentration accrue en faveur des autorités du Territoire français des Afars et des Issas* » ont été signées mercredi 19 juin à Paris par MM. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, et Ali Bourhan, président du conseil de gouvernement du T.F.A. *qui avait, le jour même, été reçu* durant quarante-cinq minutes par M. Giscard d'Estaing.

Ces textes confient désormais la gestion du personnel d'aide technique au Territoire, et fixent de nouvelles modalités de gestion des crédits du Fonds d'investissement de développement économique et social (FIDES), qui seront mis chaque année, directement à la disposition du Territoire.

La signature d'un troisième texte concernant la police, a été différée bien que, a affirmé M. Stirn, le texte fasse déjà l'objet « *d'un accord sur le fond* ».









